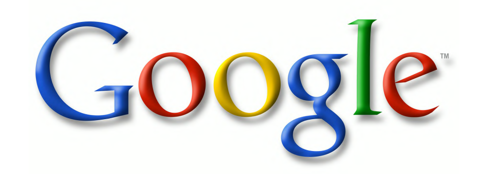
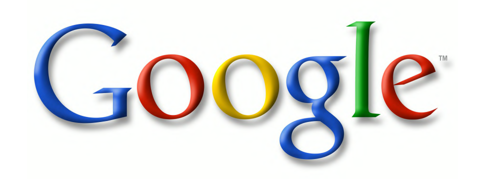
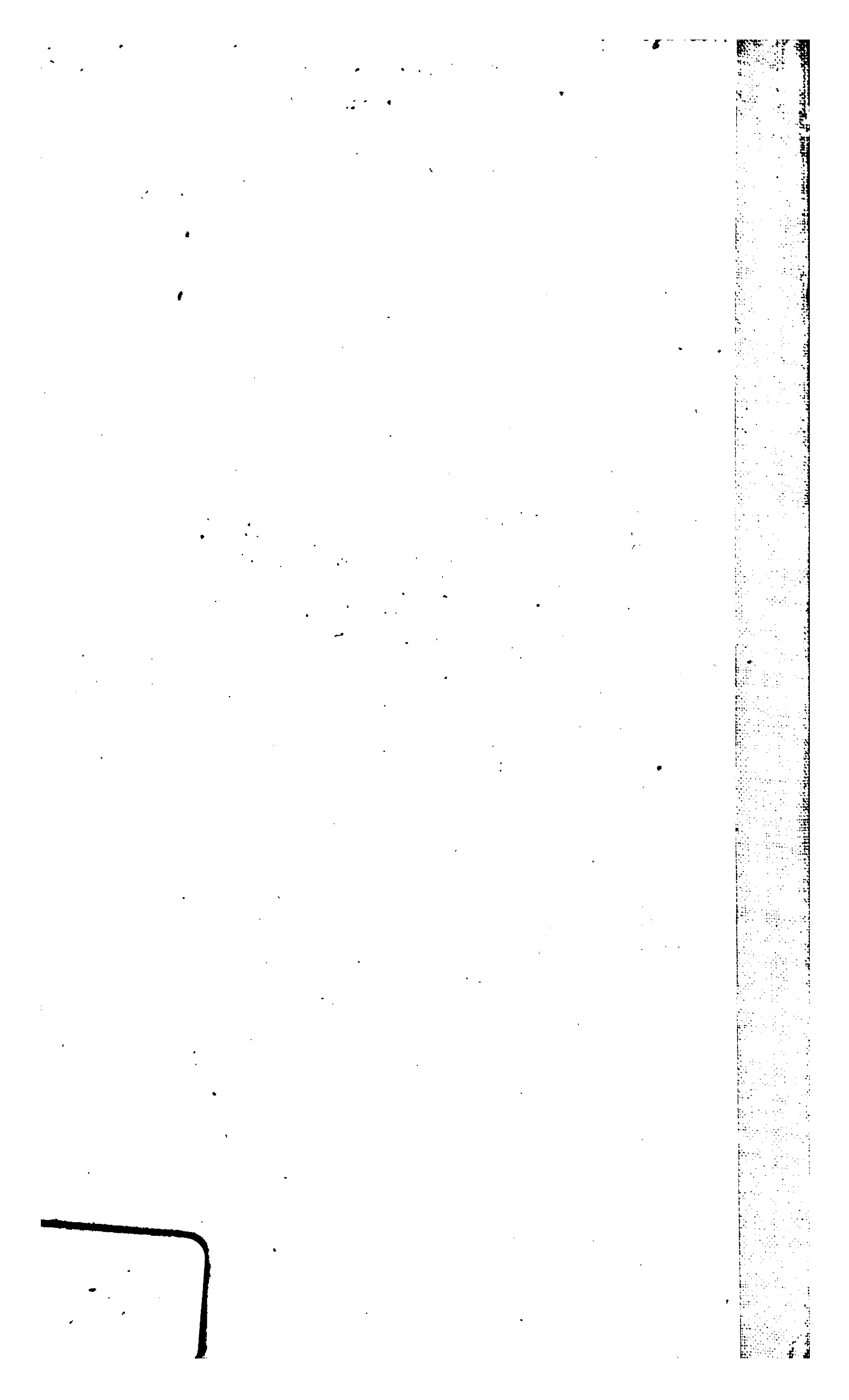






ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX EVÉNEMENS

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.



Première Fête de la Liberté à l'Occasion des Suisses de Château-Vieux!

Le 15 Juillet 1792.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard N.° 36 À PARIS.

ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DEPUIS LA CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DE BOURBON.

PAR DULAURE,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE PARIS.

TOME SECOND.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1823.

ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

OUVERTURE DE LA SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE, PRÉPARATIFS DE GUERRE, ÉMIGRATION, PRÊTRES NON-ASSERMENTÉS, SOULÈVEMENS CONTRE LES MAGASINS A SUCRE, TROUBLES EN PLUSIEURS LIEUX, ENTREVUE DE LA REINE ET DE DUMOURIEZ, FÊTE DE LA LIBERTÉ, FÊTE EN L'HONNEUR DU MAIRE D'ÉTAMPES, DÉCLARATION DE GUERRE.

Le 1er octobre 1791, le lendemain du jour où la session de l'Assemblée constituante fut close, l'Assemblée nationale, dite *législative*, tint sa première séance. Le 4 de ce mois, elle envoya une députation de soixante de ses membres à Louis XVI, pour l'avertir qu'elle était constituée. Le roi annonça à cette députation que, le vendredi 7 octobre, il se rendrait dans l'Assemblée; il s'y rendit, et dans son discours il indiqua aux nouveaux députés la carrière qu'ils avaient à parcourir, les travaux qui devaient les occuper, tels que les finances, les lois civiles, l'éducation nationale, le commerce, l'industrie; ensuite il passa aux obligations qu'il se

proposait de remplir. « Je manifesterai à l'armée, » dit-il, ma volonté ferme pour que l'ordre et la » discipline se rétablissent.... Si les lois à cet égard » sont insuffisantes, je vous ferai connaître les » mesures qui me paraissent convenables, et sur » lesquelles vous aurez à statuer ; je donnerai éga- » lement mes soins à la marine, cette partie im- » portante de la force publique.... J'espère, ajouta- » t-il, que nous ne serons troublés par aucune » agression du dehors. J'ai pris, depuis que j'ai » accepté la constitution, et je continue de prendre » les mesures qui m'ont paru les plus propres à » fixer l'opinion des puissances étrangères à notre » égard, et à entretenir avec elles l'intelligence » et la bonne harmonie qui doivent nous assurer » la paix. J'en attends les meilleurs effets ; mais » cette espérance ne m'empêchera pas de suivre » avec activité les mesures de précaution que la » prudence a pu prescrire.... »

Le président Pastoret fit une réponse adaptée à la circonstance.

Le roi donnait des assurances de paix et espérait que l'harmonie entre la France et les puissances étrangères ne serait point troublée. Cependant Pitt, qu'on nomma l'*ennemi du genre humain*, et que Mirabeau appelait *le ministre des préparatifs* [1], avait déjà préparé la ruine de la France et

[1] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon, t. II, p. 81.

de son gouvernement. Dans le dessein de punir les Français des secours qu'ils avaient donnés aux insurgés de l'Amérique, et de préserver l'Angleterre des principes de la révolution, il suivait avec une ardeur inperturbable ce plan de destruction. Il avait commencé par concilier les puissances belligérantes du Nord, la Russie, l'Allemagne, armées contre la Turquie; puis, par le moyen d'émissaires envoyés dans toutes les cours d'Europe, et par des promesses de subsides, il parvint à engager quelques souverains à seconder ses desseins, et à concourir par la force des armes au rétablissement de l'ordre, c'est-à-dire de l'ancienne monarchie en France. Ces menées produisirent les traités de Pavie, du 20 mai 1791, et de Pilnitz, du 27 août suivant[1]. La Prusse, l'Autriche et quelques autres puissances conservaient leurs armées sur le pied de guerre, et formaient une imposante coalition. Coblentz fut choisi pour centre de ses opérations, et l'ex-ministre Calonne, le bras droit de Pitt, en fut le directeur.

Sans doute ces sourdes machinations, ces préparatifs de guerre étaient, pour la plupart, inconnus à Louis XVI, lorsque, dans son discours à l'Assemblée législative, il donnait à la France l'espoir

[1] « Si la terre, comme du temps de *Coré* et d'*Abiron*, eût » été destinée à punir les grands crimes, Pilnitz, dit un écri- » vain anglais, eût été engloutie au moment même, et des » milliers de veuves et d'orphelins n'auraient pas à gémir sur » leur infortune. (Crimes des cabinets, p. 3.)

que la paix ne serait point troublée; mais ses ministres devaient les connaître; ils devaient de plus savoir que les princes retirés à Coblentz venaient de publier une protestation contre l'acceptation de l'acte constitutionnel faite par Louis XVI. Dans cette protestation on lit que le roi était forcé lorsqu'il a accepté cette constitution, et quand même il eût été libre, il n'avait pas le droit de consentir au changement de l'ancien gouvernement.

Ces ministres devaient aussi savoir ce que savaient tous les habitans de la France, que, pour accroître les forces de la coalition, pour assurer ses succès, on avait appelé au-delà du Rhin tous les mécontens, tous les ennemis de la révolution, et que pendant les mois de septembre et d'octobre, sollicités par des émissaires, par des correspondances, et par l'espoir de recouvrer leurs titres et leurs priviléges, hommes, femmes, vieillards, enfans, abandonnèrent brusquement leur patrie, dans la persuasion de pouvoir, un mois après, y rentrer en vainqueurs des révolutionnaires. Cependant ceux-ci traitaient cette émigration d'*évacuation salutaire* et de *transpiration naturelle de la terre de la liberté*, etc.

Cet immense déplacement de Français intéressés à la contre-révolution, dont le nombre fut évalué à plus de deux cent mille individus, remplissait alors toutes les routes, toutes les auberges, faisait évidemment partie d'un vaste plan de guerre dirigé contre les nouvelles institutions et ses partisans; et

le ministère français feignait de ne pas s'en apercevoir.

M. le marquis de Ferrières, sans connaître le principal et secret moteur de cette fuite volontaire, en parle néanmoins avec l'impartialité et la franchise qui caractérisent ses Mémoires : « Les » chefs, dit-il, avaient conçu l'idée la plus folle; » ils s'étaient imaginés qu'en faisant sortir du » royaume toute la noblesse, ils pourraient, à l'aide » de cette noblesse, et avec le secours des puis- » sances étrangères, rentrer les armes à la main, » rétablir l'ancien ordre de choses, et recouvrer » les droits et les avantages que leur enlevait la » nouvelle constitution.

» On déclara donc aux nobles qu'il fallait émigrer » et se rassembler sur les frontières; qu'ils y trou- » veraient de nombreuses armées d'Autrichiens, » de Prussiens, de Russes, d'Espagnols, à la tête » desquels ils reviendraient triomphans dans leur » patrie. Les nobles quittèrent en foule leurs châ- » teaux, abandonnant leurs femmes, leurs enfans, » leurs propriétés à la merci de leurs ennemis, » n'emportant pas même leur argent, leurs bijoux, » leurs armes, la plupart avec un seul habit et » quelques chemises, croyant que cet exil volon- » taire, qui devait durer pendant la vie de tous, » n'était qu'un voyage de plaisir de cinq à six se- » maines.

» On a de la peine à concevoir comment la no- » blesse put donner dans le piége grossier qu'on

» lui tendait. L'étonnement cesse lorsqu'on vient » à réfléchir sur l'ignorance grossière des hommes » et des choses où étaient plongés les chefs qui la » conduisaient, sur leur folle confiance en eux- » mêmes et dans les puissances étrangères.... On » envoyait des quenouilles aux traîneurs; on les » menaçait de tout le courroux de la noblesse vic- » torieuse [1] : ceux qui s'obstineraient à rester se- » raient dégradés, relégués parmi la bourgeoisie, » tandis que les nobles émigrés posséderaient les » places, les honneurs, les dignités. On insinuait » aux bourgeois que c'était un moyen assuré d'ac- » quérir la noblesse [2]. »

Plusieurs bourgeois, imbécilles admirateurs des titres, jaloux de s'associer à la gloire des nobles émigrés, coururent au-delà du Rhin pour les servir, et furent réduits à supporter leur mauvaise fortune, leur hauteur et leur mépris.

Les officiers des armées, à la même époque,

[1] On leur adressait aussi une circulaire dont voici la teneur : « M...., il vous est enjoint, de la part de MONSIEUR, » régent du royaume, de vous rendre à. . . pour le 30 de ce » mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entre- » prendre ce voyage, vous vous présenterez chez M....... qui » vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que si vous » n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous » serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française » va conquérir. »

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 18, 19. (Col. B. F.)

furent aussi entraînés par le torrent de l'émigration. Dans la séance du 16 octobre le ministre de la guerre vint annoncer à l'Assemblée législative que trois mille huit cent soixante-quatre officiers, de différentes armes, avaient déjà déserté leurs postes, pour se retirer au-delà du Rhin. Quelques-uns emportèrent la caisse de leur régiment, et plusieurs trouvèrent, dit-on, dans l'émigration un moyen de se soustraire aux poursuites de leurs créanciers.

« Les constitutionnels, dit M. le marquis de Ferrières, désiraient la rentrée des princes et des » émigrés; ils engagèrent Louis XVI à faire des » démarches auprès de ses frères [1]. » Le roi fit, en conséquence, une proclamation, datée du 14 juillet 1791, où, pour les engager à rentrer en France, il fait valoir plusieurs considérations puissantes. « Français, qui avez abandonné votre patrie, leur » dit-il, revenez dans son sein : c'est-là qu'est le » poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable » honneur qu'à servir son pays, qu'à défendre ses » lois. Venez leur donner l'appui que tous les bons » citoyens leur doivent; elles vous rendront à leur » tour ce calme, ce bonheur que vous chercheriez » en vain sur une terre étrangère. Revenez donc. »

Dans les séances des 15 et 16 octobre, où l'on dénonça l'émigration, on dénonça de plus le transport de plusieurs équipages et de caisses remplies

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 19. (Col. B. F.)

de selles, de harnais et de housses précieuses aux armes du roi, adressées *à M. de Vergennes, plénipotentiaire à Coblentz.*

Le 20 du même mois, la discussion sur l'émigration s'ouvrit dans l'Assemblée. Plusieurs discours furent prononcés; des orateurs voulaient laisser à chaque Français la liberté de quitter à son gré le sol natal, et repoussaient toute mesure répressive à cet égard; d'autres faisaient sentir la nécessité d'arrêter les progrès d'une désertion qui fournissait des forces aux puissances coalisées prêtes à nous faire la guerre. La discussion fut ajournée et reprise au 25 octobre.

Le 28 de ce mois survint un décret qui ordonne qu'il sera fait dans Paris une proclamation portant réquisition au premier prince français, Louis-François-Stanislas-Xavier, de rentrer, sous un mois, dans le royaume, à peine de déchéance de son droit à la régence. Le 30 du même mois, un autre décret proroge ce délai, et accorde à ce prince deux mois à dater de la proclamation.

Enfin, le 8 novembre 1791, la rédaction définitive du décret contre tous les émigrés fut présentée et adoptée. En voici la substance :

« Les Français rassemblés au-delà des frontières sont déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Si, au premier janvier prochain, ils restent encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

» Les princes français, les fonctionnaires civils et militaires émigrés, seront, au 1[er] janvier 1792, considérés comme atteints du même crime et passibles de la même peine.

» Les revenus des conjurés, condamnés par contumace, seront, pendant leur vie, perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes et créanciers légitimes. Dès à présent tous les revenus des princes français seront séquestrés, etc. »

Ce décret contient quelques autres mesures, et notamment la convocation, s'il y a lieu, de la haute-cour nationale dans les premiers jours de janvier.

Dans la séance du 12 novembre, les ministres présentèrent à l'Assemblée la liste des décrets sanctionnés par le roi. Celui du 30 octobre, qui prononçait la peine de déchéance contre le prince Louis-Stanislas-Xavier, s'il ne rentrait en France au 1[er] janvier prochain, fut de ce nombre. Mais le roi apposa son *veto* sur le décret du 8 novembre, qu'on vient de faire connaître. Ce refus de sanction prouva la liberté dont jouissait le roi, et excita des mécontentemens.

Pour en atténuer l'effet, Louis XVI publia, le 12 novembre, une proclamation tendante à ramener les émigrés à leur devoir. Il leur représente que leur rassemblement au-delà des frontières lui cause un profond chagrin et trouble la tranquillité publique. « On n'a plus le droit d'accuser les trou-
» bles de sa patrie, dit-il, lorsque, par une absence

» concertée et des rassemblemens suspects, on
» travaille à entretenir dans son sein l'inquiétude
» et l'agitation. Il n'est plus permis de gémir sur
» l'inexécution des lois et sur la faiblesse du gou-
» vernement, lorsqu'on donne soi-même l'exemple
» de la désobéissance, et qu'on ne veut pas recon-
» naître pour obligatoires les volontés réunies de
» la nation et de son roi. »

Cette proclamation n'atteignit pas le but auquel elle semblait tendre, et ne changea rien au cours des événemens.

Le terme fixé par le décret du 30 octobre pour la rentrée des émigrés étant expiré au 1er janvier 1792, le 2 de ce mois l'Assemblée rendit un décret dont voici les dispositions principales :

Des Français fugitifs ont conçu le projet d'attenter à la liberté de la France; ils ont calomnié cette nation, ses représentans et son roi; ils ont élevé des doutes sur la sincérité de son acceptation de la constitution; ils ont appelé à eux et entraîné dans leur complot d'autres Français; ils ont entamé, avec les puissances étrangères, des négociations et pris des mesures hostiles contre la France; ils se sont procuré à cet effet des armes et des chevaux, ont fomenté des troubles intérieurs, tenté d'ébranler la fidélité des agens du pouvoir exécutif dans plusieurs villes frontières; ils ont recruté et enrôlé dans l'intérieur de la France, même au nom du roi.... L'Assemblée décrète qu'il y a lieu à accusation contre Louis-Stanislas-Xavier, Charles-

Philippe et Louis-Joseph, princes français, et contre N... Calonne, ci-devant contrôleur-général, N... La Queuille, l'aîné, et Grégoire Riquetti, ci-devant députés ; qu'ils seront traduits à la haute-cour nationale comme prévenus de crime de haute-trahison contre l'État, etc.

Ce décret, quoique sanctionné le 13 janvier par le roi, étant d'une exécution très-difficile et presque impossible, doit, par cette seule considération, être rangé parmi les lois comminatoires et dangereuses.

Le 9 février 1792 l'Assemblée décréta que les biens des émigrés seraient mis sous les mains de la nation pour l'indemniser des dépenses qu'a nécessitées et que nécessitera leur conduite hostile. Le 13 de ce mois le roi sanctionna ce décret. Plusieurs autres affaires, des troubles sur divers points de la France et des faits dignes de l'histoire fournirent de nombreuses matières aux discussions de la nouvelle Assemblée.

Après l'émigration, l'objet qui fixa le plus son attention fut les troubles résultant du serment des prêtres exigé par la constitution civile du clergé.

L'Assemblée constituante avait permis aux prêtres non-conformistes de célébrer l'office divin dans les églises des prêtres assermentés [1]. Les évêques

[1] La municipalité de Paris accorda aux prêtres qui avaient refusé le serment et à leurs adhérens, huit églises ; celles des *Carmélites* du faubourg Saint-Jacques, du *Val-de-Grâce*, des

s'opposèrent à cet accommodement. Ils firent considérer ceux qui avaient prêté serment comme des prêtres *intrus* et *schismatiques*, avec lesquels les non-assermentés ne devaient avoir aucune communication; ils ordonnèrent à ces derniers de se procurer des lieux particuliers pour célébrer les offices, de tenir un double registre de naissanee, de mariage et de mort, et un troisième registre où ils dresseraient secrètement un procès-verbal de l'institution des curés assermentés, et que, dans ce procès-verbal, ils protesteraient fortement contre les actes de ces curés; ils leur recommandaient principalement d'instruire leurs paroissiens, de manière à les attirer et à les affermir dans leur parti d'opposition.

Les évêques firent répandre en même temps des lettres circulaires et des instructions pour le peuple.

Les prêtres non-assermentés, que leurs partisans nommaient *les bons prêtres*, se réunissaient dans des lieux secrets, dans des chambres, y prêchaient, y célébraient la messe, y confessaient, y rassemblaient les personnes connues par leur ignorance, leur faiblesse d'esprit et par conséquent par leur crédulité. Là ils posaient en principe que tous les sacremens administrés par les prêtres soumis à la

Filles-de-Sainte-Marie, de *Sainte-Aure*, des *Dames-de-la-Providence*, des *Eudistes*, de l'*Institution de l'Enfant-Jésus* et des *Théatins*.

constitution, étaient nuls; les mariages qu'ils célébraient, des concubinages; et les enfans qui en provenaient, des bâtards.

« Ces manœuvres, dit le marquis de Ferrières,
» produisirent l'effet qu'en attendaient les évêques.
» Des troubles religieux éclatèrent de toutes parts;
» la division se mit jusque dans les familles. On vit
» des femmes se séparer de leurs maris, des enfans
» abandonner leurs pères; l'indigent n'obtint plus
» de secours, l'artisan n'obtint plus de travail,
» qu'autant qu'ils s'engageraient à ne pas aller à la
» messe d'un prêtre assermenté. Des villages en-
» tiers désertaient leurs foyers, les jours de diman-
» che et de fêtes, pour entendre la messe d'un
» prêtre inassermenté [1]. »

Les agitateurs profitèrent de cette opposition religieuse, de ces germes de troubles, pour les féconder, pour les faire croître. Une politique froidement calculée enflamma le fanatisme, et en dirigea l'embrâsement et les fureurs [2].

On n'entendait parler depuis quelques mois, que de mouvemens séditieux, de soulèvemens, d'actes de violence, occasionés ou excités par les prêtres mécontens. Les journaux du temps en offrent de nombreux exemples.

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 27, 28. (Coll. B. F.)

[2] Un émigré écrivait de Mayence, le 27 novembre 1791 : *Nous comptons beaucoup sur les prêtres non-jureurs qui sauront disposer le peuple en notre faveur.*

Le département de la Vendée, destiné à devenir le foyer des guerres intestines, et dont les malheureux habitans devaient servir d'instrumens aux chefs intéressés à remplir la France de confusion et de désordres, admit sans peine les insinuations des prêtres mécontens, et surtout les exhortations pressantes des missionnaires établis dans le bourg de Saint-Laurent. L'Assemblée législative, frappée de cette opposition à ses décrets, opposition qu'elle aurait dû prévoir, avait envoyé dans ce département deux de ses membres, MM. Gallois et Gensonné, qui, dans la séance du 10 novembre, firent un rapport, d'où résulta un décret du 17 de ce mois, qui ordonne aux prêtres non-assermentés de se présenter devant la municipalité du lieu de leur domicile, et d'y prêter le serment prescrit, sous peine de se voir privés de leurs pensions et traitemens, d'être mis sous la surveillance des autorités constituées; et si dans la commune qu'ils habitent il survient des troubles qui auront pour cause les opinions religieuses, ils seront dénoncés aux tribunaux, etc.

Ce décret ne fut point alors sanctionné. Dans la séance du 19 décembre 1791 on apprit même que le roi y avait apposé son *veto*. Ce n'est point par des lois menaçantes et sévères que l'on combat avec succès les opinions et surtout les opinions religieuses, c'est avec de telles lois qu'on allume les feux du fanatisme. Le mal s'accrut; les prêtres qui n'obéirent pas se montrèrent au public comme d'innocentes

victimes de la persécution, comme des martyrs de leur croyance religieuse, et changèrent souvent leur rôle de persécutés en celui de persécuteurs.

L'Assemblée législative eut encore à s'occuper des troubles survenus à Saint-Domingue où, disait-on, cinquante mille Nègres révoltés menaçaient la population des colons; et à s'occuper des troubles sanglans d'Avignon.

Un décret du 14 septembre 1791 avait réuni à la France le comtat Vénaissin et la ville d'Avignon. Avant et depuis cette réunion, un parti qui la voulait, un autre parti qui s'y opposait, s'accusaient, se persécutaient avec toute l'irascibilité méridionale jointe à l'astuce italienne. Ces fureurs sanguinaires éclatèrent dans plusieurs lieux du comtat et surtout à Avignon, dans les journées des 16 et 17 octobre. Il y eut des assassinats, des massacres qui font frémir. Les commissaires pacificateurs envoyés dans ce pays, MM. Lescène des Maisons, et l'abbé Mullot, poursuivirent les massacreurs de l'un et de l'autre parti, et furent dénoncés par tous les deux. Il fallut long-temps pour rétablir le calme.

Le général de La Fayette, le 8 octobre 1791, annonça au conseil de la commune de Paris, qu'aux termes de l'article X, de la loi du 23 septembre dernier, ses fonctions de commandant-général de la garde nationale de Paris cessaient; qu'en conséquence de cette loi, chaque chef de division devait prendre pendant un mois et successivement

le commandement de cette garde. Alors toutes les compagnies composant les soixante bataillons de l'armée parisienne arrêtèrent, le 13 octobre, qu'il serait offert à ce général une épée à garde d'or, sur laquelle serait cette inscription : *A La Fayette, l'armée parisienne, l'an troisième de la liberté.* Une autre récompense fut le même jour décernée à ce général par la municipalité de Paris ; elle arrêta qu'elle ferait l'acquisition de la statue de l'immortel Washington, sculptée par Houdon ; de plus qu'il serait frappé une médaille chargée d'emblêmes relatifs aux services que M. de La Fayette avait rendus à la liberté et à la ville de Paris ; que cette statue et cette médaille en or lui seraient offertes.

Le 18 novembre, cette municipalité fut présidée par un nouveau maire, et M. Bailly, remplacé par M. Pétion, ex-membre de l'Assemblée constituante.

La guerre extérieure était imminente ; trois armées se formèrent pour défendre la frontière du Nord. Le 22 décembre suivant, le roi nomma M. de La Fayette commandant-général d'une de ces armées ; les deux autres étaient sous les ordres des généraux Lukner et Rochambeau.

L'intérieur de la France était en même temps menacé d'une guerre civile, et des symptômes nombreux de ce malheureux état éclataient sur différens points. L'agence de troubles que, depuis longtemps, le ministère anglais y avait organisée, favorisée, servie par les nobles et les prêtres mécontens,

tourmenta le royaume, pendant les derniers mois de 1791 et les premiers de l'année suivante, par des soulèvemens et des violences [1].

Les troubles intérieurs auraient dû coïncider avec la guerre du dehors; mais les animosités, le fanatisme, la fureur de l'esprit de parti et la pétulance française excluaient la modération et la patience. Les mécontens du dedans et ceux de l'extérieur ne pouvaient se contenir; ils s'excitaient les uns les autres à commencer les hostilités, et diverses indiscrétions décélèrent leur empressement à cet égard [2].

A Liége étaient en activité des ateliers d'armes; trois mille chevaux avaient été achetés dans l'Allemagne; on y faisait des enrôlemens; les États du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, servaient d'entrepôt; des agens des princes, avec des caractères avoués et reconnus, parcouraient toutes les cours d'Allemagne et du Nord. La coalition s'organisait. Mais le roi de Prusse ne se prêtait qu'avec répugnance à combattre la révolution française

[1] Les prêtres y eurent une grande part; un abbé du Limosin écrivait, en novembre 1791, à un prêtre de ce pays : *Donnez-nous donc des miracles : c'est le moment ou jamais.* (Thermomètre du jour, nº 124, p. 4.)

[2] Quelques lettres saisies firent supposer une correspondance où les émigrés invitaient leurs amis de l'intérieur à y exciter des mouvemens. *Remuez,* disaient-ils, *et nous entrerons;* ces amis leur répondaient : *Entrez et nous remuerons.*

Les matières les plus graves ont un côté plaisant que les Français savent découvrir.

qu'il n'avait pas désapprouvée : son indécision causait des lenteurs.

De plus, le 20 décembre 1791, le roi fit signifier à l'électeur de Trèves que, s'il ne s'opposait pas efficacement à tous rassemblemens des émigrés dans ses États, il serait obligé de le regarder comme l'ennemi de la France. Les puissances coalisées faisaient beaucoup de démonstrations hostiles; mais n'était pas encore en mesure de faire la guerre, elles ajournèrent leurs projets. Les électeurs se soumirent en apparence à toutes les satisfactions exigées par la France. L'on fit, dit M. Toulongeon, une grande faute de s'en contenter [1].

Pendant que la coalition gagnait du temps, la Hollande et la Suède, ayant fait la paix avec la Russie, se réunirent aux autres puissances coalisées. Le Danemarck, gouverné par le ministre Bernstorff, eut la sagesse de n'y prendre aucune part.

Pitt, qui soudoyait et dirigeait secrètement les armemens de l'Europe contre la France, adressait à cette dernière puissance des protestations publiques de son amitié, et les vaisseaux anglais, dans le port de Marseille, se pavoisaient aux couleurs nationales. La coalition temporisait, et la diplomatie trouvait sans peine des prétextes pour justifier ses nombreux préparatifs, et, sous ce rapport, le ministère de France était facile à persuader.

Ce retardement, si l'on en croit quelques per-

[1] Histoire de France depuis la révolution, t. II, p. 104.

sonnes, était encore déterminé par un autre motif. « Le système (des puissances étrangères) était de » ne point déclarer la guerre à la France, mais de » la forcer à la déclarer; et pour cela de la traîner, » de délais en délais, et d'employer l'intervalle » à susciter au-dedans des troubles et des em- » barras. On y réussit [1]. »

Dans cet état de choses, on pense que les agitateurs étaient sans cesse en activité et favorisaient, dans l'intérieur de la France, les projets du dehors. Aussi, à cette époque, ne voit-on dans les journaux que conspirations vraies ou fausses, que des villes troublées, ensanglantées, et il n'est guère de lieux d'habitation qui, dans les premiers mois de 1792, n'aient été le théâtre de quelques mouvemens, de quelques combats. Le patriotisme était en guerre ouverte contre le fanatisme, contre l'aristocratie. La disette des subsistances, ou les accaparemens de denrées nécessaires, devinrent aussi l'objet ou le prétexte des soulèvemens. Voici une notice succincte de ceux du mois de janvier 1792.

Dans la ville d'Haguenau et dans la nuit du 3 au 4 janvier, un incendie dévora un vaste magasin de fourrage destinés à l'armée française.

Une lettre écrite de Saint-Flour, le 5 janvier, que l'évêque de cette ville fit parvenir au roi, porte qu'un fanatique avait poignardé un prêtre constitutionnel au milieu de la célébration de la messe

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon, t. II, p. 108.

de minuit, à l'instant où il consommait le sacrifice.

Les troubles d'Avignon et ceux de la ville d'Arles se continuaient avec fureur.

A l'occasion du passage de M. de La Fayette à Verdun, les dragons, en garnison en cette ville, allant au-devant de ce général, furent insultés par les grenadiers du régiment de Poitou qui n'y allèrent pas. Pendant les journées du 8 et du 9 janvier, les deux régimens se battirent, le sang coula, et M. de La Fayette ne parvint à rétablir l'ordre qu'en ordonnant le départ du régiment de Poitou.

Pareille querelle entre des militaires éclate à Thornn dans le même temps et pour des opinions politiques.

A Élicourt, village éloigné de cinq lieues de Bapaume, le sermon d'un prêtre non-sermenté produit du trouble entre les habitans; ils se seraient entregorgés, si un détachement de la garde nationale ne fût survenu.

Le 12 janvier, la ville de Valognes fut le théâtre de divers troubles occasionés par le choix que des municipaux avaient fait d'un chapelain qui n'était point assermenté.

Le même jour, dans la ville d'Arles qui depuis plusieurs mois était en état de révolte, le curé constitutionnel de Sainte-Croix fut décrété de prise de corps, et le curé de Sansaires, village situé dans les environs de cette ville, fut assassiné à coups de sabre, ainsi que sa domestique.

Le 15 janvier et jours suivans paraissaient être

destinés à une perturbation générale. A Reims, des émissaires ayant semé la discorde entre les bataillons de volontaires en garnison dans cette ville, ils s'attaquèrent; plusieurs furent blessés. La municipalité, le district et la garde nationale eurent beaucoup de peine à rétablir le calme.

Dans les mêmes jours, à Nanci, les hussards de Chamborand se battirent contre ceux du régiment du Rouergue, et commirent plusieurs excès contre les habitans.

A Agen, dans les mêmes jours, une rixe éclate entre les habitans et le cinquième régiment de cavalerie; des coups de fusil sont tirés de part et d'autre.

Dans le même temps le fanatisme fit naître une scène sanglante à Maurepas, village situé près de Péronne : plusieurs volontaires furent tués ou blessés.

A La Rochelle, le 15 janvier et les jours suivans, une querelle violente s'élève entre les grenadiers du cinquante-unième régiment et des gardes nationaux. La municipalité parvient à la faire cesser.

A la même époque, le camp de Jalès, département de l'Ardèche, reçoit une activité nouvelle : on s'en aperçut par des excès commis dans le voisinage.

A Lille, le 18 janvier, les bouchers et les boulangers ayant refusé de recevoir des soldats de la garnison le prix de leur fourniture en assignats, ces soldats furieux exigèrent que leur solde fût payée en argent. Il fallut beaucoup de prières et de

soins pour arrêter les progrès de cette sédition que les officiers municipaux, dans leur lettre, attribuent aux manœuvres des ennemis du bien public.

A la même époque, les perturbateurs des départemens méridionaux, nommés à Nîmes *les cébets*, étaient dirigés et soulevés par les sieurs Froment et Descombier.

Le curé constitutionnel de Montreuil fut assassiné en allant visiter des malades, et mourut de ses blessures dans le même mois.

Le 25 janvier devait éclater à Paris un grand complot, et, à la faveur de la confusion qu'il aurait produit, le roi serait, disait-on, parti pour Metz. Le comité de surveillance en avait acquis toutes les preuves; mais il est permis de douter de leur certitude. Voici l'exposé des événemens qui concourent à la preuve de ce complot.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, le feu se manifesta en trois endroits dans la prison *de la Force*.

Une agitation extraordinaire commença le dimanche, et se continua le lundi 23 janvier, avec plus de force. On sait que les lundis sont les jours les plus convenables aux instigateurs qui peuvent facilement la veille séduire le peuple rassemblé dans les cabarets. Tout Paris fut en grand mouvement; le prétexte était la cherté du sucre. Le peuple se porta chez les épiciers et dans les magasins remplis de cette denrée, et demanda qu'elle lui fût vendue à raison de vingt-deux sous la livre.

MM. Delaborde et Dandré, ainsi que plusieurs épiciers qui avaient fait de fortes provisions de cette marchandise, quittèrent brusquement Paris, Il y eut quelques scènes violentes et des coups de fusil tirés. On remarqua distinctement des instigateurs s'efforçant de mettre le peuple aux prises contre la garde nationale. La municipalité fit une proclamation où l'on trouve cette phrase historique : « Depuis long-temps les ennemis de notre » liberté cherchent à occasioner un grand bou- » leversement; ils se croient arrivés à leur but : » ils seront trompés dans leur attente. »

La société des jacobins, dans sa séance du 29 janvier, arrêta, d'après la motion de Louvet, que tous ses membres s'abstiendraient de sucre tant qu'il serait aussi cher.

Les perturbateurs, croyant que le mouvement causé par la cherté des sucres commençait à se ralentir, lui donnèrent une autre direction, et poussèrent le peuple de Paris à demander la diminution du prix du pain; manœuvre qui ne produisit que peu d'effet.

La ville de Provins éprouva un semblable mouvement. Le 24 janvier, à six heures du soir, le peuple se souleva contre un habitant accusé d'avoir accaparé du blé, du sucre, du café, etc.; il voulait le pendre. Les magistrats furent obligés de proclamer la *loi martiale*, et le soulèvement fut dissipé.

Dans la séance du 4 février, une lettre du mi-

nistre de la justice annonce l'assassinat commis en janvier dans le département du Puy-de-Dôme sur un prêtre constitutionnel.

A Metz, dans la nuit du 24 au 25 janvier, des malfaiteurs se portèrent sur la terrasse où s'élève l'édifice du gouvernement, détachèrent un carreau de la fenêtre d'un bureau dépendant du secrétariat du département, ouvrirent cette fenêtre, entrèrent, et placèrent, sous des tablettes chargées de papiers, une botte de paille enflammée qui consuma ces papiers, et aurait fait de plus grands ravages, si les progrès du feu n'eussent été arrêtés par l'arrivée d'un garçon de bureau. Le 1er février suivant, les incendiaires firent contre cette ville une nouvelle tentative qui ne réussit pas mieux que la première.

Le 26 janvier, à Auch, un mouvement violent éclata à l'occasion de deux églises fermées par ordre de la municipalité, et rouvertes par celui du directoire du département; une foule menaçante, armée de bâtons, remplit les salles de ce directoire, et obligea ses membres à rapporter leur arrêté.

Le 30 janvier, la municipalité de Versailles surprit, dans les souterrains de l'hôtel de la Guerre de cette ville, des hommes occupés à fabriquer des milliers de cartouches destinées, disait-on, à la nouvelle garde royale: ce qui fit plus que jamais croire au bruit d'une prochaine évasion du roi, bruit fort répandu par les journaux du temps; tantôt ce

prince devait se rendre à Metz, tantôt à Lyon [1].

A cette époque, les pamphlets, les affiches abondent ainsi que des embaucheurs pour les armées d'outre-Rhin; de plus l'émigration, nombreuse dans les mois de septembre et d'octobre, ralentie dans celui de décembre 1791, reprit une activité extraordinaire. Ce fut pendant ce mois de janvier que la disette du numéraire, attiré hors de France par les émigrés, se fit vivement sentir, et qu'on s'aperçut qu'il circulait de faux assignats de 500 livres et de 1000 livres. On accusait le ministère anglais d'avoir fait fabriquer cette fausse-monnaie, et les émigrés de la distribuer.

Tel est le tableau vrai, mais peint en raccourci, de l'état des esprits et la physionomie politique de la France au mois de janvier 1792. Les mois suivans ne furent pas moins agités. Le 6 février, une émeute éclata à Noyon contre de prétendus accaparemens de blé. Le lundi 13, à Dunkerque, un pareil événement, sous le même prétexte, se manifesta. On y vit une poignée de brigands piller sans obstacle plusieurs bateaux, et le lendemain ces mêmes hommes, à la tête d'une multitude de femmes et

[1] Lorsque le maire de Paris, Pétion, rendit compte à Louis XVI des mesures que la municipalité avait prises pour faire cesser les attaques contre les magasins de sucre, le roi lui dit en riant : *Dit-on toujours que l'on veut m'enlever?* Pétion répondit : *Sire, il n'est que trop vrai que vos ennemis et les nôtres verraient avec plaisir que Votre Majesté se laissât alarmer par des troubles dont ils seraient les moteurs.*

d'enfans, dévastent, incendient dix des plus riches maisons de la ville. La municipalité effrayée ne se détermina à déployer le drapeau rouge que lorsque le mal fut consommé.

Le même jour, lundi 13, on vit à Paris les signes avant-coureurs d'une émeute. Ce jour deux voleurs furent conduits au corps-de-garde du Passage-du-Commerce; des curieux s'attroupèrent à la porte; un particulier bien vêtu s'approche, et, se mêlant parmi la foule, dit assez haut: *Il faut pendre à l'instant ces voleurs; tous les jours on en arrête et l'on ne les pend point.* Frappé de cette provocation, un Parisien lui dit: *A votre figure, à votre accent, on voit que vous n'êtes pas Français; pourquoi vous mêlez-vous de nos affaires?* L'étranger répondit qu'à la vérité il n'était pas né en France, mais qu'il avait l'ame française. *Si vous l'aviez*, répliqua le Parisien, *vous respecteriez nos lois, et vous sauriez que nous ne devons pas nous faire justice, puisque nous avons des tribunaux pour cela. Vos propos me font croire que vous êtes un des malintentionnés envoyés à Paris, et payés pour exciter des troubles.* L'étranger s'esquiva [1].

Quelques autres provocations de cette espèce, et des indices d'un prochain soulèvement, déterminèrent M. Moinery, teinturier, qui possédait un magasin de sucre dans le faubourg Saint-Marcel,

[1] Thermomètre du Jour, premier trimestre de 1792, n° 51, p. 418.

rue des Gobelins, derrière l'église de Saint-Hippolyte, à prendre des précautions de sûreté. Pendant la dernière émeute ce propriétaire avait eu des craintes et obtenu une garde de quelques militaires. Cette fois-ci il résolut de transférer ailleurs sa marchandise, et le mardi matin il vint demander à la municipalité un piquet de cavalerie pour escorter les voitures de transport. Deux voitures sortirent sans inconvénient; mais au moment où l'on chargeait la troisième, cinq à six cents femmes vinrent arrêter cette voiture, et débitèrent quatre tonnes de sucre, à raison de 20 sous la livre, ce qui produisit une somme de 1,250 livres.

Le lendemain mercredi, nouveaux troubles plus violens que ceux de la veille. Vers une heure après midi, une multitude de femmes se présente à la porte du même magasin, et demande du sucre à 20 sous la livre. Un détachement de cavalerie arrive, et, trouvant les rues barricadées, il est obligé de forcer le passage le sabre à la main. Alors plusieurs individus montent au clocher de l'église de Saint-Marcel et sonnent le tocsin. A ce bruit une foule immense accourt, la générale se fait entendre dans ce quartier. On parvient à faire retirer du clocher ceux qui sonnaient le tocsin. Mais à trois heures et demie une nouvelle troupe de peuple enfonce la porte du clocher et répand encore l'alarme. Le nombre des curieux et le désordre s'augmentent; un détachement de cavalerie, commandé par M. Carle, accroît l'effervescence au lieu de la

calmer : on parvient cependant à faire descendre du clocher les sonneurs de tocsin. La troupe se retire et la foule commence à se dissiper.

A sept heures du soir la municipalité, ayant à sa tête le maire Pétion, escortée de sept à huit cents hommes de garde nationale, tant infanterie que cavalerie, se transporta dans le quartier Saint-Marcel, et au magasin du sieur Moinery, et y resta jusqu'à ce que quatre-vingt-un boucauts de sucre qui s'y trouvaient fussent transférés, sous l'escorte de la cavalerie, dans l'intérieur de la ville. A deux heures du matin la municipalité, après avoir laissé une garde suffisante devant le magasin du sieur Moinery, revint à l'Hôtel-de-Ville.

Il y eut quelques coups de sabre distribués, quelques pierres lancées. Le commissaire de la section des Gobelins, M. Juiné, en reçut une à la tête : il se fit panser sur la place, et ne quitta point son poste.

Presque tous les journaux du temps s'accordent à dire qu'on avait remarqué, parmi le peuple, plusieurs particuliers inconnus qui soufflaient le feu de la révolte, semaient les inquiétudes par de fausses alarmes, et excitaient les jeunes gens à des violences. Cette fois les malveillans ont encore manqué leur coup, dit un de ces journaux [1]. Un autre termine le récit de cette émeute par cette réflexion : « Pauvre peuple ! votre ignorance est l'arme la plus

[1] Révolutions de Paris, t. XI, p. 309.

» puissante que vos ennemis puissent employer
» contre vous [1]. »

Dans ce soulèvement, comme dans plusieurs autres, le but des instigateurs était d'armer les habitans contre la garde nationale, et de produire une guerre civile.

Pendant que nos ennemis tourmentaient sous divers prétextes la population de la France, les nobles, leurs serviteurs, les officiers des armées émigraient avec un nouvel empressement, et s'exilaient de leur patrie, dans l'espoir d'y rentrer prochainement et d'accroître leur fortune. Pleins de confiance dans leur projet, ils se berçaient d'espérances puériles, les communiquaient sans précaution à leurs partisans restés dans l'intérieur, afin de les attirer auprès d'eux. Leur correspondance, qui mettait au grand jour leur projet, leurs manœuvres et leurs fanfaronnades, était souvent interceptée par les patriotes, qui, indignés de leurs injures, commencèrent dans leurs écrits à ne plus respecter les convenances, et à leur répondre sur le même ton. Aux sarcasmes, aux plaisanteries amères succédèrent des paroles insultantes, et le style des journaux et des pamphlets de cette époque porte une couleur dure et grossière qui choque aujourd'hui. C'est ainsi que par des invectives les deux partis préludaient à une guerre d'extermination.

[1] Thermomètre du Jour, année 1792, p. 389.

Les ministres d'alors, pour soustraire leurs opérations à la censure et à la surveillance importune du public, et pour rétablir le pouvoir absolu, avaient fait une entreprise peu louable, insensée, et dont le succès, vu l'effervescence des esprits, devenait impossible. Il semblerait qu'il règne dans les cours un air contagieux qui égare le jugement et pervertit la morale de ceux qui le respirent. Ces ministres crurent pouvoir, à force d'argent et de corruption, changer l'opinion publique, et lui substituer une opinion de leur façon, une opinion conforme à la leur.

On douterait de l'existence d'un pareil projet, et de sa mise à exécution, si des pièces trouvées dans l'armoire de fer, plusieurs journaux du temps, et notamment l'ouvrage qu'a composé sur la révolution M. Bertrand de Molleville ne l'attestaient. Les étranges révélations que ce ministre a faites à ce sujet font plus d'honneur à sa franchise qu'à sa moralité.

Au commencement de 1790, M. Rivarol proposa à M. de La Porte un plan d'attaque contre l'opinion dominante. Pour la changer complètement, voici quels instrumens il proposait :

Des *auteurs*, des *journalistes*, des *chanteurs publics*, des *affidés* dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, dans ses bureaux, dans la société des jacobins, dans ses comités, dans toutes les sociétés politiques; des *applaudisseurs* dans chaque section de Paris; des *orateurs* et des *auteurs* pour com-

poser leurs discours ; des *motionneurs* dans les groupes, des *lecteurs* dans les places publiques ; des *ouvriers* dans les principaux ateliers, des *distributeurs*, des *observateurs*, un *chef* et plusieurs *sous-chefs*. L'auteur de ce plan, où près de quinze cents personnes étaient employées, estimait que la dépense pourrait s'élever à 200,000 livres par mois [1].

Ce plan fut adopté avec des modifications, et la dépense fut réduite à 164,000 livres par mois [2].

Dans l'espace de huit à neuf mois, sous l'Assemblée constituante, le ministère dépensa, pour le seul article des tribunes, plus de *deux millions cinq cent mille livres.* Malgré cette dispendieuse distribution, les tribunes, de l'aveu de M. Bertrand de Molleville, *ne furent favorables qu'aux jacobins.* Cependant rien, dit-il, n'était plus aisé que de s'assurer des tribunes en les payant [3].

Ce ministre fonda, dans une maison du Carrousel, un *club* appelé *national*, et qui ne méritait guère ce titre ; car on n'y admettait que des enne-

[1] Pièces comprises au premier inventaire de l'acte énonciatif, nos IX et suivans.

[2] *Idem.* Nos XIV et XV.

[3] M. Bertrand de Molleville, en décrivant ses actes de corruption, se félicite de ce que quelques-uns de ses soudoyés de tribune avaient levé le bâton « comme pour frapper, dit-il, » les députés qui étaient les plus près d'eux, et avaient répété » à plusieurs reprises : *Que cette assemblée était un tas de* » *gueux qu'il fallait assommer.* » (Histoire de la révolution, par M. Bertrand de Molleville, t. VIII, p. 76 et suiv.)

mis de la constitution, que des royalistes qui abondaient à Paris, des gardes parisiennes vendues, et même des ouvriers de divers ateliers. Ces sociétaires, pour mieux tromper les patriotes, devaient être armés de piques et coiffés de bonnets rouges. Les frais d'établissement de ce club coûtèrent environ 9,000 liv., et ceux de son entretien 1,000 liv. par jour.

Lorsque M. Bertrand de Molleville eut cessé d'être au ministère, il ne renonça pas à la cour, y conserva son influence, y continua ses manœuvres, et fit un autre établissement à Paris, semblable à celui dont on vient de parler; il y réunit une troupe d'hommes intrépides, propres aux coups de main, et mit à leur tête un nommé *Lieutaud*, connu à Marseille par sa violente opposition aux principes de la liberté.

L'ouvrage de ce ministre et les papiers trouvés dans l'armoire de fer concourent à nous apprendre que seize députés de l'Assemblée avaient été corrompus par les ministres, et que *Danton* avait coûté plus de 100,000 écus [1].

Quoique couvertes d'un voile mystérieux, ces manœuvres ne purent échapper à la surveillance publique. Les finesses ministérielles, comme il

[1] Mémoires de madame Campan. Éclaircissemens historiques, t. II, p. 393. Histoire de Bertrand de Molleville, t. VII, chap. XIV, p. 220; t. VIII, p. 78, 311, 324. Recueil premier des papiers trouvés dans l'armoire de fer, n. I, p. 2 et 3; n. III, p. 7 et 8; n. IV, p. 8; n. VI, p. 10, n. VII, p. 12 et 13.

arrive presque toujours, furent bientôt aperçues et dénoncées ; elles sont fréquemment signalées dans les journaux de cette époque.

Les ministres, par leur fausse politique, attiraient sur eux les sarcasmes des journaux, les dénonciations de l'Assemblée, les clameurs et les malédictions de la multitude. Ils paraissaient s'occuper de préparatifs de guerre ; mais ils favorisaient sourdement les plans de l'émigration et des puissances étrangères. Un gouvernement ne peut long-temps tromper un public éclairé [1].

Le marquis de Ferrières, redoutable à toutes les factions par son impartialité, parle ainsi de ce ministère : « Les ministres ne mettaient aucune bonne » foi dans leur conduite avec l'Assemblée ; tous » cherchaient à rejeter sur elle l'embarras des » choses et des frottemens qu'éprouvait la constitu- » tion, espérant rebuter l'Assemblée par les dé- » tails, s'imaginant qu'elle négligerait cette sur- » veillance minutieuse qui, dans une forme de gou- » vernement nouvelle et sujette à une foule de » contradictions, est le seul moyen de prévenir les » résistances. Ainsi, par une politique adroite au » premier aperçu, mais qui devint funeste à ses » auteurs, les ministres laissaient tout désorgani- » ser, et accusaient ensuite de cette désorganisa- » tion la constitution elle-même, assurant qu'elle

[1] La dissimulation n'agit plus que sur les êtres faibles et passionnés. Autrefois on disait : *Dissimuler c'est régner ;* aujourd'hui on doit dire : *Dissimuler c'est se perdre.*

» ne fournissait aucun moyen d'exécution de ses
» propres lois.

» Le point essentiel était de tenir les forces de
» terre et de mer dans un état de délabrement, en
» paraissant néanmoins s'occuper avec beaucoup
» d'activité de les mettre sur un pied respectable,
» afin que si, d'après les mouvemens de l'intérieur,
» l'occasion se présentait d'entrer en France, les
» puissances étrangères s'offrissent tout-à-coup
» sous l'appareil le plus formidable, et inspirassent
» une telle terreur, que le peuple épouvanté se
» remît volontiers entre les mains du roi, et le
» conjurât de dissiper l'orage prêt à fondre sur lui.
» C'était à quoi travaillait le ministre de la guerre
» (Narbonne) et le ministre de la marine (Ber-
» trand de Molleville). Ainsi, tandis que le mi-
» nistre Tarbé exagérait le désordre des finances
» et se plaignait à l'Assemblée de la non percep-
» tion des impôts, le ministre Du Portail rendait
» le compte le plus satisfaisant des armées, des ap-
» provisionnemens, de l'état de défense où étaient
» les places frontières [1]. »

Avec une Assemblée soupçonneuse et vigilante, sous le règne de la liberté de la presse, dans un temps où chaque citoyen se considérait comme une sentinelle de la prospérité publique, ce rôle de déception, rôle toujours difficile et dangereux, ne pouvait

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome III, page 36. (Collect. B. F.)

être long-temps joué avec succès. Un ministère qui trompait l'Assemblée nationale et la France entière devait être peu durable. Le ministre Narbonne vit de loin l'orage qui le menaçait, et se hâta de donner sa démission [1].

M. Bertrand de Molleville fut par le roi maintenu au ministère de la marine, et l'Assemblée nationale, dans sa séance du 10 mars, décréta d'accusation M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, qui, le lendemain, fut traduit dans la prison d'Orléans pour être jugé par la haute-cour. M. Duport-Dutertre, ministre de la justice, pareillement dénoncé sur vingt chefs d'accusation, parvint, dans la séance du 16 mars, à se justifier; puis il donna sa démission. Ainsi le gouvernement prit une face nouvelle.

Le roi nomma M. Dumouriez à la place de M. de Lessart au ministère des affaires étrangères, M. Lacoste au ministère de la marine, M. Clavières à celui des finances, M. Cahier de Gerville à l'intérieur. Celui-ci donna sa démission, et le 23 mars M. Garnier fut nommé ministre de la justice, et M. Roland de La Platière ministre de l'intérieur.

« Ce ministère, dit M. le marquis de Ferrières,
» formé d'hommes *inconnus*, parut très-ridicule

[1] Cette démission fut donnée, le 9 mars 1792, et le roi écrivit le 10 de ce mois, à l'Assemblée pour lui annoncer qu'il venait de nommer M. de Grave, à la place de M. de Narbonne.

» aux courtisans. On l'appela par dérision le *mi-*
» *nistère sans-culotte* [1].

» Roland ressemblait à Plutarque ou à un quaker
» endimanché. Des cheveux plats, peu de poudre,
» un habit noir, des souliers avec des cordons au
» lieu de boucles, le firent regarder comme le rhi-
» nocéros. Il avait cependant une figure décente et
» agréable [2].

» Le maître des cérémonies, effrayé de ce ren-
» versement de l'étiquette, s'approcha de Dumou-
» riez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix
» basse, contrainte, et, lui montrant Roland du
» coin de l'œil: *Eh! Monsieur, point de boucles à*
» *ses souliers!—Oh! Monsieur,* répondit Dumou-
» riez avec un grand sang-froid, *tout est perdu!* [3] »

Ce changement de ministère affecta fortement la reine; elle redoutait singulièrement Dumouriez, mais, d'après le bien que lui en dit le roi, elle désira le voir en particulier. Voici comment ce ministre décrit lui-même cette entrevue.

« Introduit dans la chambre de la reine, il la
» trouva seule, très-rouge, se promenant à grands
» pas avec une agitation qui présageait une expli-
» cation très-vive; il alla se poster au coin de la
» cheminée. Elle vint à lui d'un air majestueux et
» irrité, et lui dit: *Monsieur, vous êtes tout*

[1] Mémoires de Ferrières, tome III, p. 535. (Collect. B. F.)

[2] Vie de Dumouriez, t. II, p. 145 (Collect. B. F.)

[3] Mémoires du marquis de Ferrières, tome III, page 54. (Collect. B. F.)

» *puissant en ce moment ; mais c'est par la fa-*
» *veur du peuple qui brise bien vite ses idoles. Votre*
» *existence dépend de votre conduite. On dit que*
» *vous avez beaucoup de talens ; vous devez juger*
» *que ni* LE ROI, NI MOI, NE POUVONS SOUFFRIR TOU-
» TES CES NOUVEAUTÉS, NI LA CONSTITUTION. *Je*
» *vous le déclare franchement.* Il lui répondit :
» *Madame, je suis désolé de la pénible confidence*
» *que vient de me faire Votre Majesté. Je ne la tra-*
» *hirai pas ; mais je suis entre le roi et la nation,*
» *et j'appartiens à ma patrie. Permettez-moi de*
» *vous représenter que le salut du roi, le vôtre,*
» *celui de vos augustes enfans est attaché à la cons-*
» *titution.... vous êtes tous les deux entourés d'en-*
» *nemis qui vous sacrifient à leur propre intérêt.*
» *La constitution..... bien loin de faire le malheur*
» *du roi, fera sa félicité et sa gloire.....* L'in-
» fortunée reine, choquée de ce qu'il heurtait ses
» idées, lui dit en haussant la voix, avec colère :
» *Cela ne durera pas, prenez garde à vous !*
» Dumouriez répondit avec une fermeté modeste :
» *Madame, j'ai plus de cinquante ans ; ma vie a*
» *été traversée par bien des périls, et, en prenant*
» *le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsa-*
» *bilité n'est pas le plus grand de mes dangers. —*
» *Il ne manquait plus*, s'écria-t-elle avec douleur,
» *que de me calomnier. Vous semblez croire que*
» *je suis capable de vous faire assassiner.* »

Dumouriez employa les discours les plus propres à calmer la reine, à se justifier auprès d'elle ; re-

vint sur les matières politiques et de la révolution : « Elle n'était pas, lui dit-il, un mouvement populaire momentané, comme vous semblez le croire. » C'est l'insurrection presque unanime d'une grande » nation contre des abus invétérés. De grandes factions attisent l'incendie ; il y a dans toutes des » scélérats et des fous : il lui prouva qu'elle était » trahie dans son intérieur ; il lui cita des propos » tenus dans sa confidence la plus intime..... Cette » princesse, ajoute-t-il, lui parut *entièrement convaincue* [1]. »

Cette scène rapportée dans quelques journaux, et dans les Mémoires de Ferrières, communiquée par la reine à madame Campan, est, dans les Mémoires de cette dame, récitée différemment. Voici ce qu'elle dit :

« Tous les partis s'agitaient, soit pour perdre » le roi, soit pour le sauver. Un jour je trouvai » la reine extrêmement troublée; elle me dit qu'elle » ne savait plus où elle en était ; que les chefs des » jacobins se faisaient offrir à elle par l'organe de Dumouriez, et que Dumouriez, abandonnant le parti » des jacobins, *était venu* s'offrir à elle [2]; qu'elle lui » avait donné une audience; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds et lui avait dit qu'il avait enfoncé » le bonnet rouge jusqu'aux oreilles; mais qu'il n'é-

[1] Vie de Dumouriez, tome III, page 163, 164, 165. (Coll. B.F.)

[2] La mémoire de madame Campan l'a mal servie dans ce passage; il paraît certain que ce fut, non Dumouriez, mais la reine qui demanda cette entrevue.

» tait ni ne pouvait être jacobin ; qu'on avait laissé
» rouler la révolution jusqu'à cette *canaille de*
» *désorganisateurs* [1], qui n'aspirant qu'après le
» pillage était capable de tout, et pourrait donner
» à l'Assemblée une armée formidable prête à sa-
» per les restes du trône, déjà trop ébranlé. En
» parlant avec une chaleur extrême, il s'était jeté
» sur la main de la reine, et la baisait avec trans-
» port, lui criant : *Laissez-vous sauver !* La reine
» me dit qu'on ne pouvait croire aux protestations
» d'un traître. » Madame Campan ajoute que la reine comptait sur les *forces du dehors qui devenaient imposantes* [2].

Le ministère changé et recomposé par des amis de la révolution, et cette scène entre la reine et Dumouriez caractérisent l'état des choses à la cour, ainsi que les pensées et les vœux des personnes qui y dominaient. Ces personnes se trompaient sur les *forces du dehors* de la France et sur celles du dedans ; elles aimaient à croire ce qu'elles désiraient, et cette erreur leur devint très-funeste.

Les princes coalisés, il est vrai, se préparaient à la guerre, mais leurs dispositions étaient lentes et loin d'être terminées ; et des événemens imprévus vinrent encore les retarder. Dans le même mois de mars, deux de ces princes moururent,

[1] Madame Campan aurait dû parler avec moins de mépris du ministre Pitt qu'elle savait très-bien être le désorganisateur en chef.

[2] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 200. (Collect. B. F.)

Leopold, empereur et roi de Bohème et de Hongrie, le 2 mars ; et Gustave roi de Suède, assassiné le 16, expira le 29 de ce mois.

Ces événemens déconcertèrent un moment les directeurs des manœuvres, mais ne les découragèrent pas ; et les troubles continuèrent à se manifester sur plusieurs points de la France.

Les journaux de mars parlent surtout de mouvemens fanatiques et séditieux, d'embauchages pour l'émigration ; du bonnet rouge qui alors commençait à prendre faveur ; de correspondance interceptée ; de projet d'évasion du roi, et de nombreuses fabrications de faux assignats[1].

Dans le même mois, le 20 mars, fut rendu le décret définitif qui détermine le genre et la forme de l'instrument du supplice des condamnés à mort, d'après l'avis motivé de M. Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. Cet instrument est celui qu'on nomme aujourd'hui *Guillotine*. Il fut imaginé par M. *Guillotin*, docteur en médecine, d'où il a tiré son nom, et perfectionné par M. Louis. Puisque les hommes en société croient avoir le droit d'arracher la vie à leurs semblables, droit fort contesté, cette manière de donner la mort est encore préférable aux moyens variés,

[1] On fit arrêter et punir à Paris plusieurs fabricateurs de faux assignats, mais l'émission des faux assignats de 500 francs et d'autres sommes, fabriqués à Londres, et que certains émigrés étaient chargés de faire circuler en France, fut très-fatal au système financier.

longs et cruels que nous avait transmis notre barbarie ancienne. Ce changement dans notre code criminel doit, plus qu'on ne pense, contribuer à l'adoucissement de nos mœurs.

Le mercredi 25 avril 1792, fut faite la première expérience de cette machine de mort sur Nicolas-Jacques Pelletier, condamné comme voleur et assassin.

A la même époque, la guerre et la manière de l'entreprendre fut, dès le mois de décembre 1791, et dans les premiers mois de 1792, l'objet des discussions publiques et particulières. La question se réduisait à ces termes : Est-il plus utile aux Français de commencer l'attaque que de l'attendre? ou la guerre offensive est-elle préférable à la guerre défensive? Je ne parlerais pas de cette question, solennellement discutée dans la société des jacobins, si sa discussion n'eût amené que des résultats ordinaires; mais elle fût la cause ou au moins l'occasion d'une grande division parmi les patriotes, division qui eut des suites très-funestes.

Robespierre et plusieurs autres patriotes soutinrent que les Français devaient se borner à faire une guerre défensive. Brissot, Condorcet, Pétion et les députés de la Gironde se montrèrent d'une opinion contraire, et firent fortement sentir les avantages d'une guerre offensive. Ces diverses opinions étaient avec talent appuyées sur les circonstances de l'époque.

Robespierre, le plus irascible, le plus implacable

des hommes, le plus opiniâtre, le plus persistant dans ses opinions et dans ses projets de vengeance, ne put paisiblement supporter la contradiction. Battu par ses adversaires, il les accusa de conspiration contre l'Etat, il les qualifia d'*intrigans*, son injure familière.

On demanda des preuves à l'orateur, on les lui demanda vivement; il promit de les donner dans la séance suivante.

Je dois dire que Robespierre, connu avant cette époque par son patriotisme souvent exagéré, parut alors entièrement changé, et guidé par des vues ambitieuses, et sembla suivre une route nouvelle. Nommé accusateur public, fonction honorable et lucrative, il venait de donner sa démission, sous prétexte de veiller avec plus d'indépendance aux intérêts de sa patrie. Ses adversaires l'accusèrent d'aspirer au *tribunat*, et dans le même temps, son acolyte Marat disait, dans son journal, qu'il ne restait au peuple qu'une ressource, celle d'être gouvernée par un tribun, et que Robespierre était le seul homme digne de remplir cette haute magistrature.

L'auteur des Révolutions de Paris, frappé de ce changement, fit à Robespierre les reproches suivans : « Vous vous êtes rendu à une conférence se-
» crète qui s'est tenue naguère chez la Lamballe,
» en présence de Marie-Antoinette, et c'est à l'issue
» de ce conciliabule que vous donnâtes la démis-
» sion de votre place d'accusateur public, afin de
» la laisser occuper peu après par l'ex-ministre de

» la justice [1]. On ne dit pas les clauses du mar-
» ché ; mais on ajoute que c'est depuis cette époque
» qu'on s'est aperçu de quelques changemens dans
» vos mœurs domestiques et que vous conçûtes
» le projet d'un journal.... ; et quoique nous soyons
» en droit à présent de vous demander compte de
» vos moyens de subsister, puisque vous n'avez
» d'autre ressource que le salaire attaché à la place
» à laquelle vous renoncez, nous nous en reposons
» sur la fierté de votre ame, que nous ne confon-
» dons pas avec la hauteur qu'on vous reproche [2]. »

Le jour où Robespierre devait dévoiler des complots et des intrigues, et en produire les *preuves*, ce jour, le 27 avril, attendu avec une vive impatience, arriva. Monté à la tribune, il obtint le plus grand silence, parla longuement, et fut souvent interrompu par les cris : *Des preuves! des preuves!* Il n'en donna aucune, parla de ses actions, et fit son apologie. Dès-lors Robespierre et ses adhérens formèrent un parti appelé *robespierriste*, *maratiste*, qui outra constamment les mesures révolutionnaires, et ses adversaires en formèrent un autre nommé les *girondins*, les *brissotins*.

Ce dernier parti, doué de courage et de talens,

[1] Weber parle en effet de conférences tenues chez la princesse de Lamballe « dont l'objet était, dit-il, de réunir les » différens chefs de parti, afin de se concerter et de s'entendre pour sauver la constitution, l'État et le roi. » (Mémoires de Weber, t. II, p. 161. (Collect. B. F.)

[2] Révolutions de Paris, t. XII, p. 209, 210.

accusé d'intrigues et d'ambition, combattit assez constamment, sous les drapeaux d'une liberté légale, contre la licence, et tenta de modérer les violentes résolutions de Robespierre. Les louables efforts des chefs de ce parti les conduisirent au supplice, comme on le verra dans la suite.

Ces deux partis s'attaquèrent d'abord avec quelque modération, puis avec véhémence, enfin se firent une guerre à mort.

Les préparatifs de guerre, le changement opéré dans le ministère, les dissensions intestines n'empêchèrent pas les Parisiens de célébrer une fête qu'on nomma *Fête de la Liberté*. Voici à quel sujet.

On se rappelle les événemens de Nanci, et les soldats suisses de Château-Vieux, dont dix-sept furent pendus et quarante condamnés aux galères [1]. Ils invoquèrent l'amnistie accordée après l'acceptation de l'acte constitutionnel; l'Assemblée législative, dans sa séance du 31 décembre 1791, ordonna que ces quarante soldats seraient mis en liberté. Ce ne fut que le 13 janvier suivant que ce décret fut sanctionné.

Ces quarante Suisses, devenus libres, secourus par les patriotes de Brest et la plupart enrôlés dans les bataillons du Finistère, partirent à pied, le 13 mars, pour se rendre à Paris, furent fêtés le long de

[1] *Voyez* tome I[er] des Esquisses, chapitre IX, p. 393. (Collect. B. F.)

la route, et le 28 arrivèrent à Versailles. Ceux qui imaginèrent de donner une fête à ces militaires délivrés de leurs chaînes, y mirent une importance qui décèle l'esprit de parti. Si les soldats de Château-Vieux étaient innocens, on ne voit rien de plus juste que de les en féliciter, de les rendre à la liberté, et même de les dédommager amplement de leurs souffrances; mais on ne voit point de but utile dans la fête pompeuse qui, le 15 avril, leur fut donnée à Paris, et dont je vais donner des détails.

Les quarante soldats suisses de Château-Vieux, escortés d'un détachement de la garde nationale de Versailles, de deux députés de Brest, MM. Rabit et Vignon, et de leur défenseur, M. Collot d'Herbois, arrivèrent à Paris le 9 avril, et se rendirent d'abord à l'Assemblée nationale. Lorsqu'ils s'y présentèrent on agitait la question de savoir s'ils seraient admis dans l'enceinte des séances; un appel nominal décida l'affirmative, et ils défilèrent dans la salle; de là ils se rendirent dans l'enclos des jacobins de la rue Saint-Honoré, où un ample dîner leur était apprêté; le soir ils parurent à la société des amis de la constitution, où ils furent harangués à plusieurs reprises; ensuite on les conduisit à la commune de Paris.

Le dimanche, 15 avril, la fête destinée à ces soldats suisses, quel qu'en soit le motif, fut célébrée avec magnificence et mérite une description.

Il était près de dix heures lorsque le cortége

partit de la barrière du Trône; il parcourut la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et fit une première station sur l'emplacement de la Bastille. Il était divisé en plusieurs groupes.

Le premier, formé de citoyens et de citoyennes, marchant sur huit personnes de front, portait la *Déclaration des droits de l'homme*, inscrite sur deux tables conformes à celles qu'on place devant la figure du législateur Moïse, et était suivi de musiciens, de tambours, du bataillon des élèves de la patrie, et de pelotons de soldats invalides et sans armes.

Le deuxième groupe, composé de même, était signalé par les armes et les instrumens qui avaient servi à la conquête de la Bastille au 14 juillet 1789; au milieu d'eux on portait un modèle et le drapeau de cette forteresse; puis suivait le bataillon des vétérans sans armes.

Au troisième groupe se voyaient les drapeaux des nations anglaise, américaine et française, réunis par des rubans tricolores, précédés par les bustes de Franklin, de Sydney et de J.-J. Rousseau, entourés des élèves des maisons d'éducation, et suivis de gardes nationaux de diverses communes.

Le quatrième groupe offrait des pères de famille, des épouses, des mères, des jeunes gens, des gardes nationaux; au milieu d'eux paraissait le livre de la constitution: c'est à leur sollicitude que cette constitution fut confiée.

Dans le cinquième groupe figuraient des députés de l'Assemblée nationale, des officiers municipaux, des membres des diverses administrations, les juges des tribunaux, et des députés des quarante-huit sections de Paris; puis venaient des victimes du despotisme des deux sexes, portant le modèle d'une galère, des rames enlacées de fleurs et de rubans, de jeunes femmes portant les fragmens des chaînes des soldats de Château-Vieux. Au milieu du groupe se voyait un sarcophage de forme antique, sur lequel on lisait les noms des soldats du même régiment qui subirent la mort. Un autre sarcophage, de la même forme, consacré à la mémoire des gardes nationaux morts victimes de leur zèle pour l'exécution de la loi, était lié au premier par un rouleau portant cette légende : *Les tyrans sont seuls coupables*.

Ensuite la musique de la garde nationale exécutait des airs, chantait des stances analogues à la fête et précédait le char de la Liberté.

Ce char, l'objet le plus apparent du cortége, dont la masse et les diverses parties furent exécutées sur les dessins de David, était monté sur les quatre roues en bronze qui avaient servi au char de l'apothéose de Voltaire, et traîné par vingt chevaux, attelés sur quatre de front; au-devant de ce char, on voyait la figure de la renommée, posée sur un globe, annonçant à l'univers la liberté du peuple français et proclamant les droits de l'homme; elle était précédée de six trompettes. Les parties latérales de

ce char offraient des bas-reliefs en peintures représentant Brutus immolant ses fils à la liberté, et Guillaume Tell préparant celle de son pays en exécutant l'ordre barbare du tyran qui opprimait la Suisse; on y voyait aussi le despotisme, l'aristocratie, la féodalité, le fanatisme et les préjugés écrasés par la liberté, enfin on y voyait le triomphe de la raison et de la philosophie.

Ce char présentait sur le devant plusieurs gradins qui, en s'élevant, se terminaient jusqu'au socle qui portait le siége de la figure de la liberté. Sur ces gradins devaient être assis quatre-vingt-trois enfans des deux sexes, représentant les quatre-vingt-trois départemens, mais cette partie intéressante manqua à la décoration du char [1].

Sur la cime et à l'arrière de ce char était placée la figure de la liberté. Cette figure de couleur bronzée, de dix-huit pieds de proportion et d'un beau style était représentée assise, tenant d'une main le bonnet de la liberté et s'appuyant de l'autre sur une massue. Au pied de cette figure colossale, l'encens fumait dans des cassolettes de forme antique, la hauteur de ce char atteignait le second

[1] Les uns disent que les mères de ces enfans, craignant quelque accident, s'opposèrent à ce qu'ils y fussent placés. Suivant d'autres il s'éleva, entre les jeunes filles et les soldats de Château-Vieux, un débat de générosité. Elles voulaient aller à pied et céder leur place à ces soldats; ceux-ci s'y refusèrent, et le char resta vide.

étage des maisons, et l'on fut obligé d'ôter les réverbères sur son passage.

Autour du char marchaient les quarante soldats de Château-Vieux, revêtus de l'uniforme de leur régiment, leur défenseur Collot-d'Herbois, les deux députés de la ville de Brest, les ci-devant gardes-françaises et les enfans qui devaient être placés sur le char.

Immédiatement après, on voyait un homme, ridiculement vêtu, monté sur un âne, et représentant l'ignorance et la sottise.

La marche était fermée par un détachement de garde nationale et des gendarmes à cheval.

Le cortége arrivé sur le terrain de la Bastille, les soldats de Château-Vieux s'y placèrent, et la musique célébra, par des chants, la première victoire du peuple. Un groupe particulier, à la tête duquel était M. Palloy, portait quatre pierres tirées des ruines de cette forteresse; ces pierres, sur lesquelles on lisait des inscriptions en l'honneur des martyrs de la liberté, furent placées parmi des trophées.

Le cortége se dirigea par les boulevards jusqu'à la rue des Capucines, et fit une station sur la place Vendôme. Alors Collot-d'Herbois, les soldats de Château-Vieux, et les deux députés de Brest, se rendirent à l'Assemblée nationale pour lui présenter leur hommage.

A leur retour le cortége reprit sa marche et en

suivant la rue Saint-Honoré, arriva sur la place de Louis XV.

La statue équestre de ce roi parut alors revêtue des livrées du temps. On vit la tête colossale de cette statue couverte d'un vaste bonnet rouge, d'une main elle tenait, au lieu du sceptre, un drapeau tricolore; et les oreilles de son cheval étaient ornées de larges cocardes aux mêmes couleurs.

Le cortége arrivé au Champ-de-Mars, y trouva les talus couverts de curieux; on y dansa des rondes autour de l'autel de la patrie, sur lequel furent posées les deux tables colossales contenant la déclaration des droits de l'homme. Aux quatre angles dans des cassolettes l'encens fumait et donnait à cette fête un caractère religieux; on y répéta les chants que la musique avait déjà exécutés dans les diverses stations, et notamment le suivant, dont Chénier composa les paroles et Gossec la musique.

L'innocence est de retour,
Elle triomphe à son tour;
Liberté, dans ce beau jour,
Viens remplir notre ame.

Que ta voix nous enflamme,
Conserve au peuple français
La gloire et la paix à jamais.
Vous, frémissez, ennemis de la France,
Fils ingrats, despotes jaloux,
Si vous bravez sa puissance,
Vous tomberez tous sous nos coups.

La liberté nous servira de guide ;
Son glaive et son égide,
Marcheront devant nous contre vous.

Chœur en l'honneur de la Liberté, exécuté au Champ de la Fédération.

Premier bien des mortels,
O Liberté chérie !
Liberté, que notre patrie
Reconnaisse à jamais tes lois ;
Descends des cieux, viens embellir ta fête,
Que les palmes couvrent ta tête,
Reine des peuples et des rois.

Ennemis des tyrans, commencez vos cantiques,
Brûlez l'encens sur son autel,
Et que vos mains patriotiques
Couronnent son front immortel.

Pendant les apprêts de cette fête, on répandit dans Paris des bruits alarmans : elle devait être le signal ou l'occasion de grands désastres ; plusieurs habitans, crédules et timides, sortirent de Paris, et le roi fit fermer le jardin des Tuileries. Il y eut peu d'ordre et beaucoup de lenteurs dans la marche du cortége. Les spectateurs se mêlèrent souvent aux acteurs ; mais il n'arriva aucun accident, aucun trouble.

Pour faire ranger la foule, on employa, je crois, pour la première fois, au lieu de baïonnettes, un petit drapeau tricolore et un brin de paille.

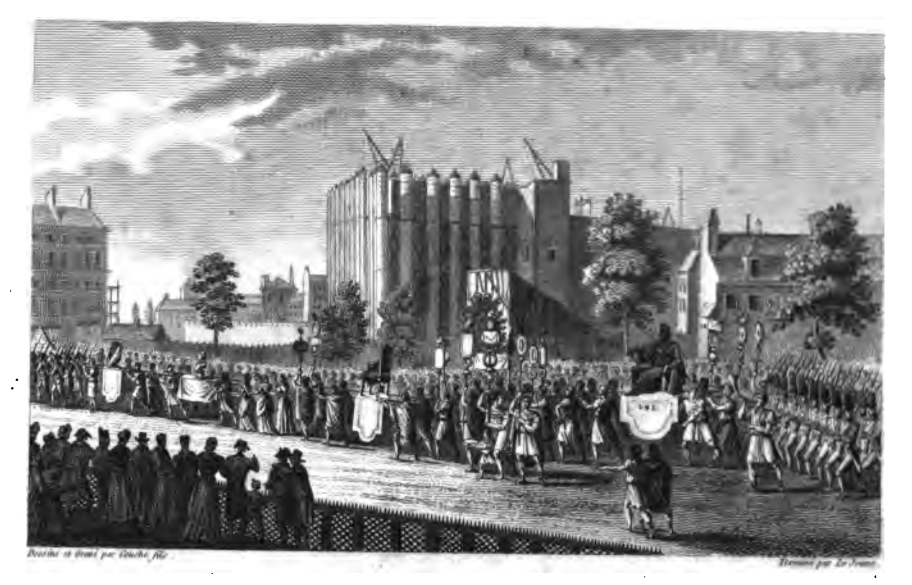
Cette fête ne plut pas à tout le monde ; la déli-

vrance des soldats de Château-Vieux ne parut pas autoriser suffisamment un étalage aussi pompeux; on le sentit, puisqu'on la dénomma simplement *Fête de la Liberté*. Il sembla aussi que les auteurs de cette fête avaient voulu rivaliser avec les ordonnateurs de la fédération ; avaient voulu en obscurcir la gloire, en effacer le souvenir, diviser les hommes et égarer les opinions, en opposant une fête à l'autre.

De plus, l'intérieur de la France se trouvant livré à d'affreuses agitations, et la guerre au-dehors étant près d'éclater, cette fête devenait intempestive.

Les Marseillais étaient en guerre contre les villes d'Arles et d'Avignon; les départemens en proie aux fureurs de divers attroupemens armés qui pillaient et dévastaient les châteaux; des émeutes se manifestaient à Gex, à Blois, à Colmar, etc.: elles avaient pour cause ou pour prétexte, la rareté des subsistances. Des perturbateurs étrangers excitaient à main armée les autorités locales à taxer le prix des grains: c'est ce qui arriva au maire de la ville d'Étampes.

Le 3 mars 1792, des hommes venus du côté d'Étrechy et de la Ferté, dont on évalua le nombre à plus de huit cents, armés de fusils, de sabres et d'instrumens de labourage, se portèrent au marché d'Étampes, taxèrent le prix du blé, et l'achetèrent d'après leur taxe. Henri Simoneau, maire de cette ville, s'opposa de tout son pouvoir à cette taxe forcée; voyant ses remontrances inutiles, il parla de faire proclamer la loi martiale : alors on se jeta



Pompe Funèbre à l'occasion de la mort du Maire d'Etampes.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36 A PARIS.

sur lui et on le terrassa. Percé de plusieurs coups de baïonnettes, avant d'expirer, il dit à ses agresseurs : *Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer; mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend.*

L'Assemblée nationale, dans sa séance du 18 mars, décréta qu'il serait élevé, sur la place du marché d'Étampes, une pyramide triangulaire où l'on inscrirait les dernières paroles de ce maire courageux.

La célébration de la fête de la Liberté fit naître au parti constitutionnel l'idée d'en célébrer une autre à la mémoire du maire d'Étampes qui brava et subit la mort par attachement à ses devoirs. Ce parti voulut opposer aussi une fête à une autre. L'esprit public, le patriotisme n'eussent rien perdu de leur force, si l'on n'eût célébré ni l'une ni l'autre de ces deux fêtes. Toutefois celle-ci ayant évidemment un but très-moral, sa description ne doit pas être omise.

L'époque de la fête en l'honneur du défunt maire d'Etampes fut définitivement fixée au 3 juin 1792.

Le cortége se réunit sur le boulevard Saint-Antoine, et marcha dans l'ordre suivant :

Avant-garde de la gendarmerie à cheval ; trompettes de la gendarmerie. Première bannière à l'antique aux couleurs nationales, portant ces mots : *La loi;* détachement de grenadiers de la gendarmerie nationale. Corps de musique. Modèle de la Bastille.

Faisceau d'enseignes des quarante-huit sections

de Paris, avec un drapeau portant cette inscription: *Indivisibles.*

Détachement de troupes de ligne. Il précédait un immense faisceau composé des enseignes des quatre-vingt-trois départemens, et surmonté du bonnet de la liberté. On y lisait cette inscription : *Soyons unis, nous serons libres !*

Puis suivaient un groupe de tambours, un détachement de troupes de ligne légère, et le drapeau de la loi, avec cette inscription : *Respect à la loi !* Un autre drapeau, avec cette autre inscription : *Mourir pour la défendre !* s'élevait du milieu d'un détachement de gardes nationales.

Des vétérans portaient une table sur laquelle était posé le glaive de la loi avec ces mots sur le socle : *Elle frappe pour défendre.*

Les commissaires de police, les membres de tous les tribunaux, et un détachement de vétérans.

Puis venait un groupe, composé des officiers municipaux de la ville d'Étampes, au centre duquel s'élevait un bas-relief, orné d'une couronne civique et d'une guirlande de lauriers, et représentant l'action vertueuse du maire de cette ville. On portait ensuite l'écharpe de ce maire, qu'un long crêpe unissait à une palme.

Groupe de maires et officiers municipaux du département, avec une enseigne portant l'article du décret de l'Assemblée nationale qui ordonne que l'*écharpe du maire d'Étampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français.*

La famille du vertueux Simoneau, couverte de voiles noirs, et les braves citoyens qui le défendirent ; le buste de ce maire, élevé sur un cippe, ayant une cicatrice au front et une sur la poitrine; le décret qui ordonna qu'il sera élevé un monument à sa mémoire ; le modèle de ce monument, et un groupe d'habitans d'Étampes couverts de voiles noirs.

Le livre de la loi ouvert, posé sur un trône doré, accompagné de trophées, et surmonté d'une petite figure de Minerve. Sur une des marches de ce trône on lisait : *La loi seule commande à tous.* Il était porté par des vieillards, escorté par des sapeurs, par divers membres des administrations parisiennes, et suivi de deux candelabres de forme antique, de groupes d'enfans répandant des feuilles et tenant des rameaux à la main.

Venait enfin la figure de la loi appuyée sur des tables symboliques, et tenant un sceptre, symbole de sa puissance ; les drapeaux, le socle, ses parties latérales portaient ces inscriptions : *Les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi; la loi; liberté, égalité, prospérité.*

Cette figure était escortée par un huissier tenant en main la couronne civique destinée au buste de Simoneau, par une députation de l'Assemblée nationale, par la garde, par des groupes de peuple divisés en classes, portant chacun une devise : celle des hommes était : *Notre force est dans la loi;* celle des femmes : *Nous instruirons nos enfans dans la*

loi; celle des filles : *La préférence aux soutiens de la loi;* celle des vieillards : *Vous nous devez et nos fils et la loi;* et celle des enfans : *Nous chérissons nos parens et la loi.*

Le cortége était fermé par un détachement de cavalerie.

Le cortége, ainsi composé, partit du boulevard Saint-Antoine, suivit les autres boulevards jusqu'à la place de Louis XV, traversa la Seine sur le pont de Louis XVI, prit la rue Saint-Dominique, traversa le Gros-Caillou jusqu'à l'allée de la Bourdonnaie, et, longeant la rive de la Seine, entra dans le champ de la Fédération par l'extrémité opposée à l'École-Militaire.

Un vaste palmier s'élevait à l'est de l'autel de la patrie. Au lieu des quatre cassolettes où, dans les cérémonies précédentes, brûlaient des parfums, on voyait des faisceaux de drapeaux de la garde nationale. Entré dans le champ de la Fédération, le cortége défila entre deux bataillons placés aux côtés de l'autel, et en fit le tour.

La figure de la loi fut adossée à l'autel; à droite était son trône, et à gauche son glaive. On plaça le buste du maire d'Étampes sur l'autel de la patrie. Le bas-relief qui représentait sa résistance et sa mort fut joint au palmier, et son écharpe étendue à une de ses branches.

Les députations des autorités constituées étant placées, le président de la députation de l'Assem-

blée nationale prit la couronne civique, et vint la poser sur la tête du maire d'Étampes.

Des hérauts-d'armes proclamèrent le décret de l'Assemblée nationale, relatif à ce maire vertueux. On brûla de l'encens sur l'autel de la patrie, on chanta une ode. On éleva et on montra au peuple le livre de la loi, pendant que les détonations mâles et pénétrantes d'une nombreuse artillerie disposaient l'ame des spectateurs à vénérer l'objet de cette cérémonie.

Les officiers du corps municipal et du département, les groupes qui portaient l'écharpe et le bas-relief, ainsi que la famille de Simoneau, allèrent au Panthéon, escortés d'un détachement de la garde nationale, où ils déposèrent l'écharpe et le bas-relief destinés à être appendus aux voûtes de ce temple.

Les doubles du bas-relief et du buste de Simoneau furent remis à la députation d'Étampes, pour être placés dans la maison commune de cette ville.

Une différence sensible, quoique un peu déguisée, se remarque entre l'ordonnance des deux fêtes célébrées, l'une à la liberté des soldats de Château-Vieux, l'autre à la mémoire du maire d'Étampes. Dans la première, les emblèmes de la liberté prédominent sur ceux de la loi; dans la seconde, les emblèmes de la loi, au contraire, surpassent de beaucoup ceux de la liberté. Cette différence résulte nécessairement de la diversité des sujets de ces fêtes, et résulte aussi de la diversité des

opinions des ordonnateurs. Les patriotes, ou, si l'on veut, les jacobins qui avaient fait célébrer la première, croyaient que la cour ne ferait jamais exécuter de bonne foi les lois constitutionnelles, et que la liberté publique était exposée à de grands périls; ils cherchaient en conséquence à la préconiser. Les constitutionnels qui redoutaient la république, et qui, comme ils le disaient, voulaient *la constitution*, *toute la constitution*, *rien que la constitution*, croyaient que, malgré les obstacles, cette constitution pouvait se soutenir et marcher. Les deux partis craignant de heurter l'opinion publique, cherchaient un peu à la ménager.

Ainsi à la fête des soldats de Château-Vieux figurait le *livre de la constitution*, et à celle de Simoneau, que donnèrent les constitutionnels, appelés *feuillans*, on remarquait au bout d'un faisceau d'enseignes des quatre-vingt-trois départemens, le bonnet de la liberté. Un parti fit tacitement des concessions à l'autre.

Si les patriotes jacobins ou constitutionnels étaient divisés par leurs passions et par l'effet des suggestions de l'ennemi commun, les royalistes émigrés n'étaient pas plus unis. Alors, parmi eux, on distinguait le parti de Breteuil et celui de Calonne; les intérêts de la famille royale étaient l'objet du premier, et le second avait un objet différent.

L'union parmi les Français de tous les partis

devenait cependant plus que jamais nécessaire : la guerre venait d'être déclarée.

Le 18 avril 1792, Dumouriez, ministre des affaires étrangères, fit au conseil du roi un rapport détaillé sur l'état de relations existantes entre la France et l'Autriche, exposa tous les griefs, les préparatifs de guerre, les actes d'hostilité de cette puissance, et conclut à une déclaration de guerre.

Le 20 avril, dans la séance du matin, le roi, escorté de tout son conseil, se présente à l'Assemblée nationale, s'assit à côté du président, et dit : « Je viens, Messieurs, au milieu de l'Assemblée na- » tionale pour un objet qui doit vous intéresser. » Mon ministre des affaires étrangères va vous lire » le rapport qu'il a fait sur notre situation poli- » tique. »

Après la lecture de ce rapport, le roi reprit la parole, et dit que les conclusions de ce ministre avaient été adoptées par son conseil et par lui-même. « Pour ne pas voir plus long-temps la dignité » du peuple français outragée et la sûreté natio- » nale menacée, je viens aujourd'hui, aux termes » de la constitution, proposer à l'Assemblée natio- » nale la guerre contre le roi de Hongrie et de » Bohême. »

A la séance du soir du même jour, la discussion s'engagea sur cet objet important. MM. Pastoret, Mailhe, Guadet, etc., opinèrent pour la guerre; quelques autres membres parlèrent dans un sens contraire; mais la majorité se prononça bientôt

et, la question mise aux voix, la déclaration de guerre fut décrétée presqu'à l'unanimité. Voici le décret rendu à ce sujet :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la pro- » position formelle du roi, considérant que la cour » de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'ac- » corder une protection ouverte aux Français re- » belles ; qu'elle a provoqué et formé un concert » avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'in- » dépendance et la sûreté de la nation française ; » que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, » a, par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers, » refusé de renoncer à ce concert ; que malgré la » proposition qui lui a été faite par la note du » 11 mars 1792, de réduire de part et d'autre, » à l'état de paix, les troupes sur les frontières, » il a continué et augmenté des préparatifs hos- » tiles ; qu'il a formellement attenté à la souverai- » neté de la nation française, en déclarant vouloir » soutenir les prétentions des princes allemands » possessionnés en France, auxquels la nation » française n'a cessé d'offrir des indemnités ; qu'il » a cherché à diviser les citoyens français et à les » armer les uns contre les autres, en offrant aux » mécontens un appui dans le concert des puis- » sances.

» Considérant enfin que le refus de répondre aux » dernières dépêches du roi des Français, ne laisse » plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négo- » ciation amicale, le redressement de ces différens

» griefs, et équivaut à une déclaration de guerre, » décrète qu'il y a urgence.

» L'Assemblée nationale déclare que la nation » française, fidèle aux principes consacrés par la » constitution, *de n'entreprendre aucune guerre » dans la vue de faire des conquêtes, et de n'em- » ployer jamais ses forces contre la liberté d'aucun » peuple*, ne prend les armes que pour la défense » de la liberté et de son indépendance; que la » guerre qu'elle est forcée de soutenir n'est point » une guerre de nation à nation, mais la juste » défense d'un peuple libre contre l'injuste oppres- » sion d'un roi;

» Que les Français ne confondront jamais leurs » frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne » négligeront rien pour adoucir le fléau de la » guerre, pour ménager et conserver les proprié- » tés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui » se ligueront contre sa liberté, tous les malheurs » inséparables de la guerre;

» Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, » abjurant la cause de ses ennemis, viendront se » ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts » à la défense de sa liberté; qu'elle favorisera même, » par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur » établissement en France.

» Délibérant sur la proposition formelle du roi, » et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre » contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

A peine le décret fut-il rendu que la salle, rem-

plie de curieux, retentit des plus vifs applaudissemens ; le décret fut, à onze heures du soir, offert à la sanction du roi qui l'accorda sur-le-champ.

Ainsi fut déclarée une guerre qui, suivant l'espérance de quelques hommes, ne devait durer que quinze jours, un mois au plus, et qui dura pendant vingt années consécutives, embrâsa l'Europe entière, donna la mort à des millions d'hommes; une guerre dont les résultats déplorables n'ont satisfait aucune des puissances belligérantes: c'était la guerre de l'amour du pouvoir contre l'amour de l'indépendance, de passions grandes et généreuses contre des passions qui ne le sont point. Cette guerre n'est point encore terminée.

Voici quelles étaient nos forces et celles de nos ennemis.

L'armée française ne se trouvait pas dans un état très-rassurant. Trente années d'une paix, interrompue seulement par l'expédition de Corse et par la campagne d'Amérique, et auxquelles peu de troupes prirent part, avaient laissé dans l'inaction les autres parties d'une armée très-inaccoutumée aux combats.

Elle n'était point au complet; au lieu de deux cent mille hommes, son effectif se montait à peine à cent vingt mille. Peu de chefs avaient vu la guerre, plus de la moitié des officiers étaient démissionnaires ou émigrés, et les mouvemens de la révolution avaient parmi les soldats autorisé l'indiscipline.

L'Autriche et la Prusse pouvaient seules mettre trois cent mille hommes en campagne. Leurs armées, que l'on affectait depuis long-temps de prendre pour modèle, avaient une réputation de supériorité qui devenait un danger pour l'opinion des armées françaises. « Il était aisé de prévoir » que ces deux puissances entraîneraient l'Empire » et toutes les armées du Nord. La Russie finissait » une guerre glorieuse contre le Turc; les branches » de la maison de Bourbon, établies en Espagne » et en Italie, assuraient leurs forces aux princes » français émigrés; celles du roi de Sardaigne, par » ses alliances de famille; celles de l'Angleterre par » sa rivalité et par ses intérêts politiques; enfin » tout ce qui tenait en Europe aux prérogatives » des couronnes, à la cause des opinions reli- » gieuses, aux distinctions de la noblesse, de- » vait se réunir contre la France [1]. »

A tant de chances défavorables, à tant de forces réunies, qu'avait à opposer notre pays? La force irrésistible d'une opinion nationale contrariée, la force des armées, composées de plus de patriotes que de soldats. La force de l'amour de la liberté, si féconde en miracles.

« L'opinion, dit un écrivain remarquable par » ses vues saines et profondes, l'opinion dut armer » un million d'hommes en France, et l'opinion » les arma. Aux premiers bruits de guerre, les

[1] Histoire de France depuis la révolution; par Toulongeon. t. II, p. 118, 119.

» villes, les villages, les hameaux envoyèrent une
» population armée ; les routes furent couvertes de
» bataillons de gardes nationales. On forma d'a-
» bord trois corps, l'un en Flandre, aux ordres
» du maréchal Rochambeau ; un sur la Moselle
» près de Metz, commandé par La Fayette ; le
» vieux maréchal Lukner commanda en Alsace
» dans les deux départemens du Rhin. Dumouriez
» dirigeait à la fois les opérations politiques et les
» opérations militaires [1]. »

[1] Histoire de France depuis la révolution, t. II, p. 119.



Dessiné et Gravé par Couché fils — Terminé par Le Jeune

Le Peuple pénètre dans le Chateau des Tuileries.

Le 20 Juin 1792.

BAUDOUIN, frères, Rue de Vaugirard, N° 36. A PARIS.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES HOSTILITÉS, JOURNÉE DU 20 JUIN.

Les derniers jours du mois d'avril 1792 éclairèrent les premières hostilités des armées françaises contre celles de l'Autriche et de la Prusse. On débuta par des tentatives contre les Pays-Bas où l'on avait des intelligences, et où l'on comptait trouver un appui parmi les Belges. L'attaque, afin de diviser les forces de l'ennemi, devait en même temps se faire sur trois points.

M. le lieutenant-général Biron, à la tête d'un corps de dix mille hommes, avait ordre d'attaquer Mons ; Théobald Dillon, maréchal-de-camp, de se porter sur Tournay, Carle sur Furnes, et le maréchal de Rochambeau, avec un corps composé de diverses garnisons, devait former une seconde ligne.

M. de La Fayette, à la tête d'un corps de dix mille hommes, suivi du reste de son armée, devait se porter à Givet, pour de là aller s'emparer de Namur, et marcher ensuite contre Bruxelles et Liége.

Biron partit le 28 avril de Valenciennes, vint camper à Quiévrain, s'empara de quelques places, et le 1er mai s'avança près de Mons. A peine fut-il approché de cette ville, que deux régimens de

dragons, sans voir l'ennemi, tournent bride, décampent en criant : *Nous sommes coupés, nous sommes trahis;* mettent l'infanterie en désordre, et l'entraînent dans leur fuite. Cette armée débandée rentre confusément à Valenciennes, et tente de massacrer le maréchal Rochambeau et ses officiers-généraux.

Le même jour, à la même heure, Théobald Dillon arrive à Bessieux avec trois mille hommes, y rencontre un petit corps d'Autrichiens sortis de Tournay. Alors sa cavalerie, notamment le régiment de la Reine, se conduit comme celle que commandait Biron, et poussant les mêmes cris, elle fuit et se rend à Lille, entraînant l'infanterie en désordre. Dillon rentre après eux dans cette ville, y est massacré par ses soldats qui l'accusent de trahison; son lieutenant-colonel du génie, nommé Berthois, éprouve le même sort [1].

Ces deux défections, arrivées dans le même temps,

[1] Voici ce qu'on lit dans la plupart des nouvelles du temps : le curé de la Madeleine de Lille, prêtre non-assermenté, fut saisi habillé en femme et excitant le peuple à la guerre civile; il fut victime de son entreprise criminelle et pendu par le peuple; on trouva dans ses poches des libelles et un plan de conspiration tendant à faire assassiner les patriotes de Lille pendant que les troupes françaises seraient battues à Tournay.

Voici ce que rapporte une lettre de Séchlestadt du 7 mai : *M. Dillon est mort sous les coups des aristocrates, quoique frappé par des bras patriotes.*

opérées dans le même but, par des troupes de même arme, avec les mêmes cris, résultaient évidemment d'une manœuvre secrète, d'un complot tramé par des ennemis qu'on ne désigne point [1].

« M. de La Fayette, après une marche forcée de » cinq jours, était arrivé à Givet, le 30 avril, avec » environ dix ou onze mille hommes. Il entra à » Bouvines ; y apprit les désastres de Valenciennes » et de Lille; le but était manqué. Il laissa à Bou- » vines une avant-garde de trois mille hommes, » et revint prendre une position au camp de Va- » lenciennes [2]. »

La politique intérieure, pour décourager l'armée et lui faire commencer la guerre par des revers, avait, suivant M. Toulongeon, préparé cette double défection : elle voulait rebuter Rochambeau et perdre La Fayette [3].

On a dit aussi que le plan d'attaque avait été communiqué aux ennemis.

Le mauvais succès de cette première expédition, loin d'affaiblir l'ardeur de l'armée, lui inspira une forte indignation et le désir d'effacer une tache que son honneur ne pouvait supporter : elle ne tarda guère à être satisfaite.

Pendant que la guerre commençait sur les fron-

[1] Vie de Dumouriez, tome III, page 235, 236. (Collect. B. F.)

[2] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon; t. II, p. 123.

[3] *Ibid.*, page 123.

tières de la France, à Paris se continuaient des hostilités d'un autre genre. Les deux partis principaux, toujours aux prises, s'étaient emparés des journaux pour en faire leur champ de bataille. Deux de ces journaux se distinguaient des autres par leur style injurieux, leurs calomnies et leurs fréquentes dénonciations contre les magistrats et les personnes les plus respectables. Les rédacteurs, divisés d'opinion en apparence, marchaient au même but.

L'un, intitulé l'*Ami du Roi*, ne méritait nullement ce titre; ses déclamations virulentes, ses mensonges, nuisaient plus à la cause de la royauté qu'ils ne la servaient.

L'autre intitulé l'*Ami du Peuple*, par Marat; sous le masque d'un patriotisme exagéré, divisait les patriotes, semait les soupçons, dénonçait tous ceux qui occupaient des fonctions, prêchait la révolte, le pillage et les assassinats, et ses prédications n'étaient pas toujours sans fruit. Cet homme paraissait être un agent expressément gagé pour, au nom de la liberté, faire détester la liberté, la rendre hideuse et intolérable, et faire désirer le retour de l'ancien régime. Le 3 mai 1792, l'Assemblée nationale décréta d'accusation l'*Ami du Roi* et l'*Ami du Peuple*.

On plantait à cette époque des arbres de la liberté, que Bonaparte fit dans la suite détruire en secret; on dénonçait dans tous les journaux le *comité autrichien* [1], nom que les patriotes donnaient à des

[1] Le roi écrivit le 20 mai, à l'Assemblée nationale pour se

réunions de courtisans qui se tenaient au château de Bagatelle et ailleurs; on multipliait les dons patriotiques; et tandis que certains ennemis de la révolution continuaient à se rendre hors des frontières, d'autres arrivaient précipitamment à Paris et à Lyon, où, disent les journaux, se préparait une vaste conspiration.

Il est certain que, depuis le mois de février jusqu'à la fin de mai, Paris vit affluer dans son sein une infinité d'individus accourus de divers départemens, et dont les noms, pour la plupart, se trouvent consignés dans les journaux. On faisait monter leur nombre à plus de vingt mille. Le maire de Paris, instruit de cette affluence extraordinaire, donna ordre au commandant de la garde nationale de doubler les postes; ce commandant communiqua cet ordre au roi qui écrivit à la municipalité pour s'en plaindre. Le maire publia une lettre à ses concitoyens, dont voici les phrases les plus historiques.

« Les circonstances dans lesquelles nous nous » trouvons sont difficiles; les esprits sont agités; » des étrangers, dont la plupart sont très-suspects, » affluent à Paris; la France entière en conçoit » des inquiétudes; on parle hautement de projets » conspirateurs; on parle d'exciter des mouvemens violens, au milieu desquels on commettrait » des attentats et on enlèverait le roi. Des lettres,

plaindre des calomnies répandues à l'occasion du *Comité autrichien*.

» des avis sans nombre dénoncent ces faits, et les
» environnent, les uns de vraisemblances, les
» autres de preuves..... Je reçus une lettre qui
» m'annonçait que la scène des poignards devait
» se renouveler, etc. [1]. »

Trois députés de l'Assemblée nationale furent alors arrêtés par ordre d'un juge de paix nommé La Rivière, et l'on décréta le procureur de la commune de Paris. On découvrit une fabrique de cocardes blanches et vertes; on surprit deux hommes qui, à l'aide d'échelles, avaient déjà fait des trous au mur du magasin à poudre de l'Arsenal. Les officiers des régimens ne craignaient pas de boire avec les soldats suisses pour les entraîner dans leur parti. Plusieurs de ces soldats séduits parurent à une fête de Neuilly avec des cocardes blanches à leurs chapeaux. Diverses scènes violentes se manifestèrent dans Paris.

Ces indices de la prochaine explosion d'un complot déterminèrent l'Assemblée nationale, dans la séance du 28 mai, à se déclarer *en permanence;* et la municipalité de Paris, vu le moment de crise où se trouvait cette capitale, prit plusieurs mesures de sûreté, et arrêta qu'elle serait aussi en permanence.

Dans la nuit du 29 au 30 mai, l'Assemblée, par les mêmes motifs, décréta que la garde du roi serait licenciée.

Chaque parti se disposait au combat; le plus puissant, avec la force du grand nombre jointe à

[1] Voir les journaux du temps, au 27 et 28 mai 1792.

la force de l'opinion; le moins puissant, avec les armes de la faiblesse, les manœuvres sourdes, la dissimulation et la corruption.

Les efforts de l'un et de l'autre parti étaient certainement très-naturels et dans l'ordre des passions humaines. Les patriotes auraient voulu que les aristocrates se laissassent, sans plainte et sans résistance, dépouiller de leurs anciens priviléges; et ceux-ci, plus exigeans, croyaient ne devoir rien céder à l'intérêt général, et déposséder les patriotes de leur liberté récemment conquise. Ces deux partis, d'ailleurs animés tour à tour par leur ennemi commun, s'étaient voué une haine implacable, et d'autant plus violente, qu'alors elle était contenue par un reste de respect pour les formes.

Sans m'arrêter aux intrigues de divers partis, au jeu des passions exaltées par l'amour du pouvoir et de la liberté, aux corruptions employées pour attacher aux intérêts d'un parti les membres influens d'un autre; sans reproduire ici les dénonciations sans cesse renouvelées contre la cour et le comité nommé *autrichien*, les fréquentes arrestations de chariots chargés d'armes et de lingots d'argent dirigés vers les frontières, je passe aux détails de la journée du 20 juin et de celles qui la précédèrent immédiatement.

Les ministres patriotes que le roi avait nommés ne purent long-temps se maintenir en place; la marche du gouvernement était sans cesse contra-

riée; un parti défaisait en secret ce qu'un autre parti faisait publiquement.

Le ministre Roland avait déjà, le 19 mai, adressé une lettre au roi sur ce sujet. Le 10 juin il lui en adressa une seconde où la grande question du jour était traitée, la formation d'un camp de vingt mille hommes près de Paris.

Ce projet, proposé par le ministre Servan après l'échec de Mons et de Tournay, fut d'abord accueilli par Dumouriez qui s'y opposa ensuite de toutes ses forces, et détermina le roi à refuser sa sanction au décret qui en ordonnait l'exécution. Voici les parties historiques de la lettre de Roland.

« Les tentatives de nos ennemis; les agitations » qui se sont manifestées dans la capitale; l'ex- » trême inquiétude qu'avait excitée la conduite de » votre garde, et qu'entretiennent encore les té- » moignages de satisfaction qu'on lui a fait donner, » par Votre Majesté, par une proclamation vrai- » ment impolitique dans la circonstance; la situa- » tion de Paris, sa proximité des frontières, ont fait » sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. » Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont » frappé tous les bons esprits, n'attend encore que » la sanction de Votre Majesté. Pourquoi faut-il » que des retards lui donnent l'air du regret, lors- » que la célérité lui gagnerait tous les cœurs? » Déjà les tentatives de l'état-major de la garde » nationale parisienne contre cette mesure, ont » fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration

» supérieure ; déjà les *déclamations de quelques dé-*
» *magogistes outrés réveillent les soupçons de leurs*
» *rapports avec les intéressés au renversement de la*
» *constitution ;* déjà l'opinion compromet les in-
» tentions de Votre Majesté ; encore quelques dé-
» lais, et le peuple contristé verra dans son roi
» l'ami et le complice des conspirateurs ! etc. »

Le 12 juin, à huit heures du soir, les ministres Servan, Roland et Clavières reçurent leur congé. Le lendemain le roi écrivit à l'Assemblée nationale pour lui annoncer le renvoi de ces trois ministres, et la nomination de M. Dumouriez au ministère de la guerre [1] ; de M. de Naillac à celui des affaires étrangères, et de M. Mourgues à l'intérieur.

L'Assemblée nationale décréta sur-le-champ que MM. Servan, Roland et Clavières, en quittant le ministère, emportaient les regrets de la nation.

Quatre jours après, le 15 juin 1792, le roi persistant à refuser sa sanction au décret contre les prêtres réfractaires et perturbateurs, quatre ministres, du nombre desquels était Dumouriez, donnèrent leur démission. Dans la séance du 18 juin, l'Assemblée nationale reçut une lettre du roi qui lui annonçait que M. Chambonas était nommé au ministère des relations étrangères, M. Terrier de Montciel, à celui de l'intérieur, M. de Lajard à celui de la guerre. Quelques jours après M. Dejoli

[1] On reconnaît plusieurs inexactitudes dans le récit que Dumouriez fait sur ce changement de ministres.

fut nommé au ministère des contributions; les autres ministres, Duranton et Lacoste, demandèrent à être remplacés : mais ils furent retenus par le roi jusqu'à nouvel ordre.

Pendant ces dislocations ministérielles, M. de La Fayette, dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale, se plaignait des ministres renvoyés, de la faction des jacobins, de l'empire qu'elle exerçait sur le gouvernement et l'opinion publique. Ses conseils sur le maintien de la constitution déplurent à l'Assemblée; elle douta même, avec quelque raison, que cette lettre fût l'ouvrage de M. de La Fayette.

Sans les adopter entièrement, voici les sentimens de M. Toulongeon sur l'état des diverses intrigues.

« Le fil des intrigues de cour, d'assemblée et de » parti, dit-il, est si mêlé à cette époque que l'his» toire peut à peine le suivre ; l'infortuné roi en » était successivement l'objet, l'instrument et la vic» time; trop méfiant pour se livrer à aucun parti, » trop faible pour les maîtriser tous. Les *Girondins* » lui promettaient leur service; la *Montagne*[1] le » menaçait; les jacobins l'insultaient à leur tribune » et dans les rues; les *feuillans* le servaient en » crainte et sans confiance; le conseil secret de la » reine lui promettait de les déjouer tous, et les

[1] Ces mots *Girondins* et *Montagne* qui désignaient deux partis, le premier assez modéré et l'autre très-exagéré, n'étaient pas encore en usage.

» *agens de l'étranger*, observant tous les partis,
» ayant des intelligences dans tous, instruits de
» tout et les opposant l'un à l'autre, seul arrivait à
» son but, *empêcher et détruire* [1]. »

« Entre ces partis étaient *les indépendans* qui, dit
» le même écrivain, tenaient la balance, votant
» alternativement et selon leur opinion du mo-
» ment, avec l'un et l'autre parti. Celui de la cour,
» continuant ses relations avec tous, se flattait de
» les déjouer, et était joué et desservi par les uns,
» servi avec hésitation par les autres [2]. »

Les choses étaient dans cet état inquiétant lorsque, dans les journées du lundi et mardi 17 et 18 juin, quelques rassemblemens tumultueux se faisaient remarquer dans le faubourg Saint-Antoine. Les chefs de ces rassemblemens avaient averti la municipalité de Paris, que le but de cet attroupement était de se rendre à l'Assemblée nationale, afin de présenter une pétition à cette Assemblée. La municipalité arrêta qu'elle passait à l'ordre du jour, et envoya son arrêté au directoire du département. Ce directoire, dans la journée du 19, fit afficher un arrêté qui défendait aux habitans des faubourgs de se porter en armes aux Tuileries, et écrivit à l'Assemblée nationale pour lui dénoncer le projet de ces habitans. L'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Cependant la municipalité, alarmée en appre-

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon, t. II, p. 148.

[2] *Ibid.* p. 164.

nant que la pétition devait être portée par un nombre très-considérable d'hommes armés, fit de bonne heure, dans la matinée du 20 juin, afficher l'arrêté suivant :

« Le corps municipal étant informé qu'un grand » nombre de citoyens, de toute arme et de tout » uniforme, se proposent de se présenter aujourd'hui à l'Assemblée nationale et chez le roi pour » remettre une adresse, et célébrer en même temps » l'anniversaire du serment du jeu de paume, le » procureur de la commune entendu, arrête que » le chef de légion, commandant-général de la » garde nationale de Paris, donnera à l'instant les » ordres nécessaires pour rassembler sous les drapeaux les citoyens de tout uniforme et de toute » arme, lesquels marcheront ainsi réunis, sous le » commandement des officiers des bataillons. »

Dès le point du jour les rassemblemens étaient formés dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. Vers les huit heures ils commencèrent à défiler en plusieurs colonnes. Ceux qui les composaient étaient armés de piques, de bâtons ferrés, de faulx, de haches, ornés de rubans tricolores, portant des bannières chargées d'inscriptions tour à tour patriotiques et menaçantes. Un homme, vêtu à peu près comme l'étaient, au 12 juillet 1789 et aux 5 et 6 octobre, les brigands qui par leur présence et leurs crimes souillèrent ces journées, présentait, dit M. Toulongeon, au bout d'une pique les lambeaux d'une culotte noire et cette inscription :

Tremblez, tyrans, voici les sans-culottes! Suivant d'autres, on lisait : *Libres et sans-culottes, nous en conserverons au moins les lambeaux.* Les autres inscriptions étaient celles-ci : *La nation, la loi.* — *Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes sont levés.* — *Avis à Louis XVI : le peuple, las de souffrir, veut la liberté tout entière ou la mort.* — *Nous ne voulons que l'union, la liberté ; vive l'égalité!* etc.

La troupe, parmi laquelle s'étaient mêlés des volontaires parisiens, s'avançait vers le lieu des séances de l'Assemblée, et rencontrait en divers lieux des colonnes de gardes nationales, sans qu'il parût, d'une part comme de l'autre, aucune animosité, aucun signe de mécontentement réciproque.

Pendant que les pétitionnaires, au nombre d'environ huit mille hommes, arrivaient aux portes de l'Assemblée nationale, les membres du directoire du département, admis à la barre, par l'organe de M. Rœderer, procureur-syndic, dirent : « Un rassemblement extraordinaire de citoyens armés a » lieu dans ce moment, malgré la loi, malgré deux » arrêtés, l'un du conseil-général de la commune, » l'autre du directoire de département, qui leur » rappelaient la loi. Il paraît que ce rassemble» ment, composé de personnes diverses par leurs » intentions, a aussi plusieurs objets distincts. » Planter un arbre en l'honneur de la liberté, faire » une fête civique et commémorative du serment » du jeu de paume, apporter à l'Assemblée natio-

» nale un nouveau tribut d'hommages et de nou-
» veaux témoignages de zèle pour la liberté, tel
» est certainement le but de la plus grande partie
» de ce rassemblement; mais nous avons lieu de
» craindre que ce rassemblement ne serve, à son
» insu peut-être, à appuyer, par l'appareil de la
» force, une adresse au roi, à qui il ne doit en
» parvenir, comme à toute autre autorité consti-
» tuée, que sous la forme de pétitions, etc. »

L'admission des pétitionnaires armés fut l'objet d'une vive discussion. Pendant qu'on délibérait, Santerre annonça leur arrivée. Vergniaud ne trouvait pas d'inconvéniens à les admettre, d'autant plus que plusieurs exemples autorisaient cette admission. M. Ramond s'y opposa. « Huit mille hom-
» mes, dit-il, attendent à vos portes votre réponse;
» mais vingt-cinq millions d'hommes en France ne
» l'attendent pas moins. » Les huit mille pétitionnaires, après de violentes oppositions, furent admis, et leur orateur ayant obtenu la parole, dit que le *peuple français* [1] venait exprimer ses craintes, demander un remède à ses maux, et savoir s'il était abandonné par l'Assemblée nationale. « Le
» peuple, disait-il, est à la hauteur des circons-
» tances, et prêt à se servir des *grands moyens*
» pour résister à l'oppression.

[1] C'était l'usage alors, dans les discours d'une classe de patriotes, de prendre la partie pour le tout, de nommer *nation* et *peuple français*, une très-petite fraction du peuple de Paris.

» Nous ne sommes d'aucun parti; nous n'en » voulons adopter d'autres que celui qui sera d'ac- » cord avec la constitution. Le sentiment de la » liberté est gravé dans nos ames; il ne s'en effa- » cera jamais; nous serons libres à quelque prix » que ce soit. »

L'orateur se plaint ensuite de la division qui règne dans l'Assemblée, se plaint de l'inaction de l'armée. « Le sang des patriotes, dit-il, ne doit pas » couler pour assouvir l'ambition du château des » Tuileries. Que tardez-vous? que tardons-nous? » Si les premiers défenseurs de la liberté eussent » temporisé, siégeriez-vous maintenant dans cet » auguste aréopage? etc. »

Après ce discours, auquel le président Français de Nantes, répondit avec une dignité remarquable, la troupe fut admise aux honneurs de la séance.

Les citoyens et citoyennes armés défilèrent ensuite dans la salle, en dansant et chantant par intervalles l'air usité : *Çà ira!* et criant : *Vivent les patriotes! vivent les sans - culottes! à bas le veto !* On demanda l'impression du discours de l'orateur; le président leva prudemment la séance.

La troupe se porta sur la place du Carrousel, où elle trouva, au-devant du château des Tuileries, des gendarmes, plusieurs bataillons de gardes nationales, des gardes-suisses et du canon : tout semblait disposé à la résistance.

« La plus grande partie de ce nombreux ras- » semblement s'était jointe sans objet et sans but.

» Plusieurs bataillons de la garde nationale et la
» gendarmerie à cheval occupaient les postes inté-
» rieurs de la demeure du roi; toutes les issues
» étaient fermées; la porte seule qui donnait sur
» la place du Carrousel était entr'ouverte et gardée.
» Sur le refus de l'ouvrir, un homme du peuple,
» s'emparant du commandement, fait approcher
» un canon, et rassemblant ceux qui l'entourent,
» leur fait jurer, sur la lumière du canon, qu'ils
» entreront dans le château. Alors un officier mu-
» nicipal ordonne d'ouvrir; la foule se précipite,
» force les passages, traîne le canon sur l'escalier
» jusqu'à la salle des gardes. En un moment les
» cours, les degrés, les vestibules, les premiers
» appartemens sont occupés, remplis, et les gardes
» se dispersent [1]. »

M. le marquis de Ferrières nous expose aussi les causes du défaut de résistance. Après avoir décrit les diverses troupes qui, dans le jardin, dans les cours, comme à l'intérieur du château, étaient placées pour le défendre, il ajoute : « Cent
» cinquante gentilshommes, parmi lesquels les
» maréchaux de Mouchy, de Mailly, de Beauvau,
» s'étaient réunis dans les appartemens; mais ces

[1] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon; t. II, p. 169. « Deux officiers municipaux, *Boucher-Réné* et *Sergent*, ordonnèrent d'un ton impérieux d'ouvrir les portes, disant que personne n'avait droit de les fermer. » (Mémoires de Ferrières, t. III. Éclaircissemens historiques, p. 428. (Col. B. F.)

» différens corps, divisés d'opinions et d'intérêts, » ne pouvaient agir de concert. La vue des nobles » occasiona des murmures; l'espèce de préfé- » rence qu'on parut leur donner, en leur confiant » la garde immédiate de la personne du roi, dé- » plut à la milice nationale. L'habit noir dont la » plupart de ces nobles étaient vêtus, et qui con- » trastait assez plaisamment avec l'appareil guer- » rier que l'on apercevait de toute part, excita de » grands cris d'*à bas la calotte!* Le roi se rappe- » lant la scène humiliante du 28 février 1791[1], et » craignant de la voir se renouveler sous ses yeux » dans une circonstance encore plus délicate, or- » donna aux nobles de sortir des appartemens; et » l'instant d'après, à la sollicitation de la garde » nationale qui les voyait encore avec une sorte » de défiance au milieu de ses bataillons, il leur » envoya dire de quitter le château.

» Cette cause de division ôtée, on se prépara » à repousser l'attaque des faubourgs. L'on s'aper- » çut bientôt qu'il ne fallait pas compter sur les » corps de troupes destinés à défendre le château. » Les gendarmes refusèrent de charger leurs fusils. » Carle (commandant d'un bataillon de la garde » nationale de Paris), ayant voulu faire quelques » dispositions, un capitaine de la milice pari- » sienne s'y opposa, et protesta qu'il ne laisserait

[1] Journée dite *des poignards*. Voyez tome premier, page 395.

» pas prendre ses canons, qu'il n'était pas là pour
» lui [1]. »

Ainsi rien ne s'opposa au débordement de la foule des pétitionnaires armés. « Il y eut un peu » plus de résistance aux portes des premiers ap- » partemens ; mais la présence d'un canon que les » sans-culottes y montèrent sur leurs épaules, » leva tous les obstacles. On donna un coup de » hache à la porte d'une autre pièce que Louis XVI » fit ouvrir lui-même, en criant : *Vive la nation !* » et en brandissant son chapeau.... il alla ensuite » s'asseoir sur une banquette haute, dans l'em- » brasure d'une fenêtre donnant sur la grande » cour, entouré de cinq à six gardes nationales [2]. »

Suivant quelques journaux du temps, il dit au peuple armé qui remplissait le salon des Tuileries: *Faites de moi ce que vous voudrez ; je suis prêt à périr, car j'ai fait mon testament et je me suis confessé ce matin.*

Quelques banquettes, et des grenadiers de la garde nationale, hommes dévoués, formaient le seul rempart qui le protégeait contre l'irruption populaire.

Les tables de la loi, sur lesquelles était inscrite la déclaration des droits de l'homme, furent posées en face de Louis XVI. Chacun voulait lui dire son

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 3. (Collect. B. F.)

[2] Révolutions de Paris, n° 154, t. XII, p. 553.

mot, lui faire sa demande et son reproche. Au milieu du désordre et des cris, on distinguait ces phrases qui indiquent le vœu et l'opinion de ceux qui composaient le rassemblement : *Sanctionnez les décrets ; rappelez les ministres patriotes ; chassez vos prêtres ; choisissez entre Coblentz et Paris ; à bas le* VETO, *vive la nation !*

Souvent le roi essayait de répondre aux reproches qu'on lui adressait confusément ; il employait même le bruit d'une sonnette pour obtenir du silence. Quelques écrivains du temps disent que ce prince ayant aperçu un bonnet rouge dans les mains de ceux qui l'entouraient, pour se concilier la bienveillance générale, le prit et le posa sur sa tête, ce qui produisit une sensation assez favorable dans l'assemblée ; d'autres rapportent que ce fut Legendre qui, pour la sûreté du roi, l'engagea à prendre ce bonnet [1].

Le roi ayant fait apporter des bouteilles de vin, en versait dans les verres des assistans et en buvait lui-même. Le marquis de Ferrières dit que n'ayant point de verre, le roi but à même de la bouteille, à la santé de la nation.

Le maire Pétion et plusieurs députés que l'Assem-

[1] Ce fait rappelle l'action d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris qui, le 22 février 1358, à la tête de trois mille Parisiens armés, ayant pénétré dans le Palais et fait égorger plusieurs courtisans, donna *son chaperon* aux couleurs de l'insurrection au dauphin épouvanté ; ce prince s'en coiffa sans hésiter, et Marcel prit le chaperon du dauphin.

blée nationale avait envoyés auprès du roi, essayèrent, autant qu'il leur fut possible, de ramener le calme. M. Lejosne, un de ces députés, dans son rapport à l'Assemblée, dit que le peuple s'était montré très-respectueux; que le roi était tranquille, et que pour prouver qu'il ne tremblait pas, il avait pris la main d'un garde national et lui avait dit, en la mettant sur son cœur : *Voyez si mon cœur palpite.*

Cependant Legendre, orateur des pétitionnaires, parvint à prononcer devant le roi le discours suivant :

« Sire, votre conduite a excité le peuple contre
» vous; en voulant traîner le peuple à sa perte,
» vous vous entraînez vous-même à la vôtre. Vos
» ennemis ne sont pas à Paris, ils sont à Coblentz;
» car quoique vous désiriez encore en ce moment
» aller auprès d'eux, sachez que s'ils vous tenaient
» ils vous assassineraient, au lieu que le peuple
» ne demande qu'à vous voir heureux, en suivant
» la ligne de la constitution, et que si vous la sui-
» viez de bonne-foi il vous aimerait encore; car,
» je vous le répète, il aurait du plaisir à vous ai-
» mer. Le peuple est mûr pour la révolution; il veut
» que la constitution marche et que vous sanc-
» tionniez les décrets; que vous rappeliez des mi-
» nistres qui ont sa confiance. Oui, nous maintien-
» drons la constitution; mais il faut qu'elle marche;
» nous périrons s'il le faut pour la défendre; mais

» alors nous vous entraînerons avec nous dans » notre chute. »

Le roi répondit que jamais il ne sortirait de la ligne de la constitution.

« Vous nous trompez encore, répliqua l'orateur; mais prenez-y garde. N'employez pas l'organe de M. Pétion, le peuple veut entendre » votre réponse de votre bouche. »

Le peuple criait : C'est inutile; il nous a trompé, et puis le refrain : *A bas le veto; sanctionnez les décrets; vive la nation!* [1]

M. Pétion harangua le peuple, l'invita à se retirer; le roi fit ouvrir ses appartemens, et la troupe, sans désordre, défila devant Sa Majesté.

Une seconde députation, envoyée aux Tuileries par l'Assemblée nationale, vit le roi coiffé d'un long bonnet rouge, occupé à verser à boire à ceux qui l'entouraient; les membres de cette députation, en se retirant, favorisèrent la sortie du roi, et le firent évader par une porte couverte d'une tapisserie [2].

[1] Thermomètre du Jour, second trimestre de 1792, p. 679.

[2] Ils suivirent le roi dans un corridor obscur et entrèrent avec lui dans une pièce voisine où ce prince offrit des rafraîchissemens à ces députés; et prenant sur une cheminée, un exemplaire de l'acte constitutionnel relié en maroquin, il le leur montra, en disant : *On dit que je n'aime pas la constitution, cependant on en trouve des exemplaires dans presque toutes les pièces des Tuileries.* (Note fournie par un membre de cette députation.)

La reine était restée dans la salle du conseil et placée derrière une grande table qui pouvait, jusqu'à un certain point, la garantir de l'approche des malveillans. Entourée de plusieurs dames de sa cour, tenant devant elle le dauphin assis sur la table, lequel était coiffé d'un bonnet rouge, elle avait eu aussi la précaution d'associer aux ornemens de sa coiffure une cocarde tricolore très-apparente. Fortifiée par ses dames, par la table, par le dauphin et son chapeau rouge, par son air majestueux et sa cocarde, la reine brava les périls de cette visite populaire.

Les Mémoires de madame Campan, d'où sont tirés ces derniers détails, parlent de quelques figures symboliques et menaçantes que l'on porta devant la reine, pendant que la troupe défilait; parlent aussi d'un entretien qu'eut la reine avec une femme qui l'insultait, et qui bientôt versa des larmes de repentir. Cette dame ajoute que *Santerre* qu'elle qualifie de *roi des faubourgs*, faisait défiler ses sujets le plus promptement qu'il pouvait : « On a cru, dit-» elle, qu'il avait ignoré le but de cette insurrec-» tion qui était le meurtre de la famille royale [1]. »

A huit heures du soir enfin, cet importun et dangereux rassemblement évacua les Tuileries.

Le lendemain, on eut dans le château quelques

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, pages 209, 210. (Collect. B. F.) Il est assez remarquable que madame Campan parle avec indulgence et ménagement du patriote *Santerre*, et cherche ici à l'excuser.

alarmes mal fondées; les portes du jardin du château furent pendant plusieurs jours fermées au public.

Le lendemain le maire Pétion accompagné de Sergent, officier municipal, se rendit auprès de Louis XVI. A son arrivée il vit une soixantaine de personnes réunies à la famille royale; alors il s'établit entre le roi et le maire le dialogue suivant:

Le roi, d'un ton sec : « Monsieur le maire, le » calme est-il rétabli dans Paris?

» *Le maire :* Sire, le peuple a fait ses repré- » sentations, et tout est parfaitement calme.

» *Le roi :* Avouez, Monsieur, que la journée de » hier a été d'un grand scandale et que la muni- » cipalité n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû pour » le réprimer.

» *Le maire :* Sire, la municipalité de Paris » a fait tout ce qu'elle a pu et tout ce qu'elle a dû.

» *Le roi :* Ça n'est pas vrai.

» *Le maire* : Sire, la municipalité ne manquera » pas de rendre compte de sa conduite à l'opinion » publique.

» *Le roi :* Dites à la nation entière; car c'est elle » qui la jugera.

» *Le maire :* Sire, la municipalité de Paris ne » craint pas d'exposer sa conduite au grand jour; » elle sait qu'elle doit compte à l'opinion publique; » elle fera son devoir.

» *Le roi :* Et comment Paris est-il à présent?

» *Le maire :* Sire, tout est tranquille.

» *Le roi :* Ça n'est pas vrai.

» *Le maire :* Sire, le magistrat du peuple....

» *Le roi :* Taisez-vous.

» *Le maire* (avec fermeté) *:* Le magistrat du » peuple n'a pas à se taire quand il fait son devoir, » quand il dit la vérité.

» *Le roi :* Au reste, Monsieur, je vous préviens » que le calme de Paris est sur votre responsabi- » lité; retirez-vous.

» *Le maire :* Sire, la municipalité connaît ses » devoirs; elle les a tous remplis et continuera à » les remplir sans qu'il soit nécessaire de les lui » rappeler [1]. »

Le 21, le roi écrivit une lettre à l'Assemblée nationale sur les événemens de la veille: « Paris en est » sans doute dans la consternation, dit-il; la » France les apprendra avec un étonnement » mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle » que l'Assemblée nationale m'a témoigné en cette » circonstance; je laisse à sa prudence de recher- » cher les causes de cet événement, etc. »

Ces causes, si on en juge par les effets, avaient pour unique objet celui d'humilier la cour, de troubler la France, de produire un grand scandale et de rompre tous les liens sociaux. Le renvoi des mi-

[1] Tous les journaux du temps, et les Mémoires de M. le marquis de Ferrières, t. III, Éclaircissemens historiques, p. 420; toutes les relations s'accordent au fond et ne diffèrent qu'en quelques paroles de peu d'importance.

nistres, le refus de sanctionner les deux décrets, n'étaient évidemment qu'un prétexte.

Il serait plus intéressant de découvrir les auteurs de ce mouvement. Les insurrections d'une masse de population ne sont presque jamais spontanées; elles s'opèrent par des instigateurs qui saisissent le premier sujet de mécontentement que donne un gouvernement pour monter les têtes, et répandent de l'argent pour armer les bras.

Quels étaient ces instigateurs? Je ne puis répondre que par des conjectures; et comme, dans ce mouvement populaire, on retrouve les couleurs, les hommes, le caractère des précédens mouvemens suscités par la faction de l'étranger, nous nous hasardons de placer celui-ci dans la même catégorie.

Ainsi, le ministère anglais aurait présidé à ce mouvement comme il avait présidé aux autres événemens de la révolution, aux crimes qui précédèrent et suivirent la prise de la Bastille, à ceux qui souillèrent les journées des 5 et 6 octobre, à la résistance du départ de Mesdames de France pour l'Italie[1]; à la révolte et aux massacres de Nanci, à la

[1] L'auteur des Mémoires de Mesdames, M. Montigny, dit, tome premier de ces Mémoires, que des hommes soudoyés distribuaient l'argent à pleines mains pour soulever le peuple contre ces princesses. « Cet argent, ajoute-t-il, que répandi-
» rent ces agens cachés, n'était pas celui du duc d'Orléans;
» ses finances étaient épuisées alors, c'était celui de l'Angle-
» terre. Le Parlement accordait au ministre tous les subsides

tentative de la démolition de Vincennes dans la journée des poignards, à la journée où la loi martiale fut proclamée au Champ-de-Mars, et à presque tous les troubles qui désolèrent Paris et les départemens.

Quant aux agens secondaires qui firent la journée du 20 juin, ils sont connus. Une enquête nous apprend que des conciliabules se tenaient chez *Santerre*, commandant du bataillon des Enfans-Trouvés, où se trouvaient, entre autres personnes, le sieur *Fournier*, se disant *américain*, électeur de 1791, le sieur *Rotondo*, se disant *italien*, le sieur *Legendre*, boucher, le sieur *Buirette-Verrières* (petit bossu fort actif), *Rossignol*, *Brière*, *Nicolas*, *Gonor*. Il résulte aussi de cette enquête, que la troupe ne pensait pas à se rendre au château des Tuileries, et n'y fut déterminée qu'à l'arrivée de *Santerre* et de quelques autres personnes, parmi lesquelles se trouvait *Saint-Huruge*, déjà fa-

» qu'il demandait, et le dispensait de rendre compte.» (Mém. de madame Campan. Éclaircissemens historiques, tome II, page 338.)

C'est sans doute parce que Pitt était autorisé à ne rendre aucun compte qu'il n'en exigeait pas de ses agens secondaires, et que dans une pièce déjà citée (t. I, chap. VII), on lit : « Que » l'argent ne soit point épargné; *milord désire que vous ne* » *pensiez pas à rendre aucun compte*, il désire même que » toutes les minutes soient détruites, vu que si elles étaient » trouvées, elles pourraient être dangereuses pour tous nos » amis en France. » (Texte et nouvelle traduction des lettre et note anglaises, p. 45.)

meux par de pareils exploits. D'ailleurs, je ne suis pas le seul de cette opinion. M. de Toulongeon dit que la faction des instigateurs, après cette expédition, ne pouvait plus reculer; toute marche en arrière cause une chute. « L'*étranger*, ajoute-t-il, » avait un motif ou prétexte de plus. On ne pou- » vait plus songer à traiter. »

Le roi publia une proclamation écrite avec dignité; la municipalité en publia aussi une, dont on remarque la concision et la sagesse. Quelques autorités constituées de Paris et des départemens blâmèrent la journée du 20 juin, et demandèrent qu'on en poursuivît les coupables; d'autres y applaudirent.

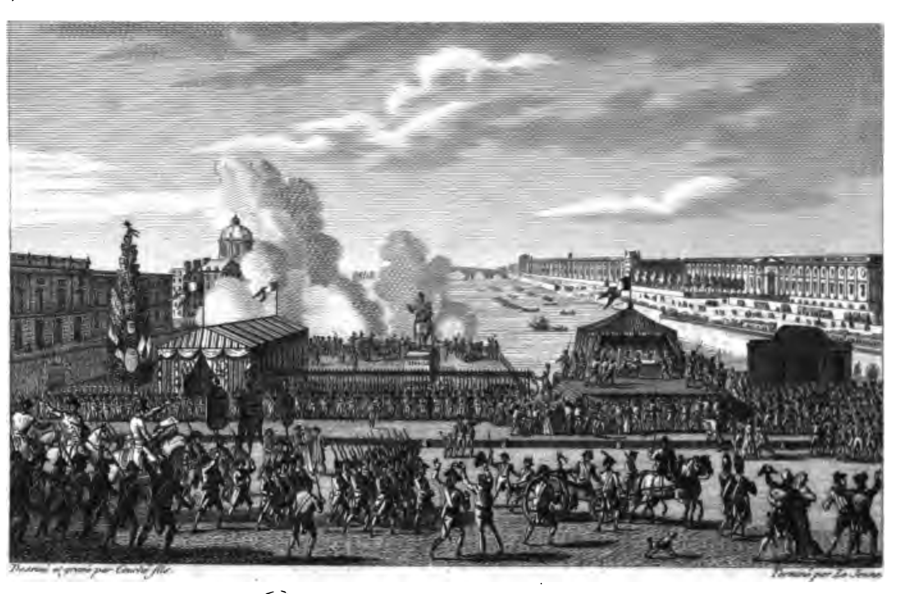
Pour prévenir les poursuites et les recherches contre les instigateurs de cette journée, une députation du faubourg Saint-Antoine vint à la barre de l'Assemblée nationale, et déclara que les habitans de ce faubourg étaient seuls coupables et auteurs de l'insurrection.

Ce fut en vain que des habitans de Paris, au nombre de *vingt mille*, dit-on, signèrent une adresse à l'Assemblée nationale pour demander la poursuite des coupables, cette demande fut sans effet, et leur signature devint, dans la suite, une liste de proscription. Ce fut en vain que M. de La Fayette, quittant l'armée qu'il commandait pour se rendre à Paris, y vit le roi, écrivit, le 28 juin, à l'Assemblée, et se présenta à sa barre le même jour, pour se plaindre des jacobins, et fortifier

les constitutionnels. L'Assemblée s'étonna de ce qu'il abandonnait son poste, le roi le remercia de sa démarche et ne profita point de ses offres de services; il partit.

Le directoire du département de Paris, irrité contre le corps municipal de cette ville, à l'occasion de la journée du 20 juin, prit un arrêté, du 6 juillet, qui suspend le maire Pétion et le procureur-général Manuel de leurs fonctions. Cette suspension donna une nouvelle activité à la fermentation des esprits, et fut, le 13 juillet suivant, levée par décret de l'Assemblée nationale.

Le 20 juin fut l'avant-coureur d'une journée plus terrible encore, et dont je parlerai dans le chapitre suivant.



Dessiné et gravé par Couché fils. Terminé par Le Jeune

Proclamation de la patrie en Danger

Le 22 Juillet 1792.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36 A PARIS.

CHAPITRE III.

ÉVACUATION DES PAYS-BAS PAR NOS ARMÉES, DÉCRET SUR LE DANGER DE LA PATRIE, RÉCONCILIATION DES PARTIS QUI DIVISAIENT LE CORPS LÉGISLATIF, TROISIÈME FÊTE DE LA FÉDÉRATION, PROCLAMATION DU DANGER DE LA PATRIE, ENRÔLEMENS VOLONTAIRES, ARRIVÉE DES MARSEILLAIS, DINER ET COMBATS QU'ILS SOUTIENNENT DANS LES CHAMPS-ÉLYSÉES, HYMNE DES MARSEILLAIS, VIOLENCES EXERCÉES SUR M. D'ÉPRÉMESNIL, DIVERS ÉVÉNEMENS.

La guerre sur les frontières du Nord se continuait avec des avantages et des revers de peu d'importance. Le 18 juin 1792, l'armée du vieux général Lukner, après être entrée sans résistance dans la place de Menin, s'empara de Courtrai. Mais elle ne put y tenir long-temps : des colonnes prussiennes, jointes à celles des Autrichiens, la forcèrent à évacuer entièrement les Pays-Bas et à se retirer au camp de Famars sous Valenciennes. Le premier juillet, en se retirant, M. Jarri, qui commandait l'avant-garde, crut devoir incendier les faubourgs de Courtrai, exploit facile, honteux, très-impolitique, dont la nation française se détermina volontairement à indemniser les victimes. Cette retraite, l'arrivée du roi de Prusse à Coblentz avec une forte armée, et quelques autres événemens fâcheux, jetèrent l'alarme parmi les membres de l'Assemblée nationale.

Dans sa séance du 3 juillet, elle rendit, sur la proposition de *Jean de Bry*, un décret relatif aux mesures de sûreté publique à prendre dans les dangers de la patrie. Après diverses discussions, le 11 de ce mois, la rédaction du décret fut adoptée, et un morne silence ayant succédé à cette délibération, le président, Aubert du Bayet, prononça dignement ces mots : *Citoyens*, *la patrie est en danger*.

Cet acte de l'Assemblée législative, qui plus tard fut solennellement proclamé dans toute la France, fit sur les esprits une impression profonde, et produisit un effet salutaire dont je parlerai en son lieu.

Lorsque, dans la séance du 7 juillet, l'Assemblée eut reçu la nouvelle de la réunion des armées du roi de Prusse à celles de l'Autriche, et de la marche des armées contre la France, les deux partis qui divisaient l'Assemblée législative, et se livraient à des accusations réciproques, et à des animosités très-funestes au salut de la France, furent invités à une réconciliation.

Le député Lamourette parla de la nécessité d'une réunion : « Deux partis de l'Assemblée, disait-il, s'inculpent réciproquement : le premier accuse le second de projeter le renversement de la monarchie, l'établissement d'une république ; et le second accuse le premier de vouloir l'anéantissement de l'égalité et l'établissement des deux chambres. *Foudroyons* ajoutait-il, *la république et les deux chambres*. Alors il demanda que le président mît aux voix sa pro-

position et que l'Assemblée prononçât son vœu par assis et levé.

Aussitôt un mouvement d'enthousiasme se manifeste ; les membres se lèvent, quittent leurs places, agitent leurs chapeaux, embrassent l'orateur et s'embrassent entre eux ; des applaudissemens vifs et prolongés couronnent cette scène de fraternité et de patriotisme ; scène toute française.

L'Assemblée décrète que le discours de M. Lamourette sera imprimé et envoyé, avec le procès-verbal de la séance, à tous les départemens. Brissot qui se trouvait à la tribune, demande à n'être entendu que le lendemain, afin d'avoir le temps de rayer, de son discours, quelques phrases qui pourraient réveiller les haines et troubler l'accord qui venait de s'établir dans l'Assemblée. Le député Rulh, plein d'âge et d'ardeur, demandait que l'on poursuivît, comme perturbateurs du repos public, les journalistes qui présenteraient cette séance d'une manière défavorable : cette demande n'eut pas de suite. L'Assemblée envoya une députation au roi pour lui faire connaître la réconciliation opérée parmi ses membres. Le roi ne tarda pas à se rendre dans le sein du corps législatif. Il félicita les députés sur cette réunion qu'il désirait depuis long-temps, dit-il ; il ajouta que la nation et le roi ne feraient plus qu'un, et que la constitution serait le point de ralliement de tous les Français ; le président répondit dans le même sens et la séance fut levée [1].

[1] Cette réconciliation, qui paraît avoir été inspirée par la

Sans doute, en ce moment, la réconciliation était sincère; mais elle ne dura pas plus que l'enthousiasme qui l'avait produite : la réflexion, toujours fatale aux élans généreux, et l'occasion renouvelèrent bientôt des impressions d'animosité trop profondes pour être effacées par cette pacification récente et factice.

Cependant de tous les départemens arrivaient à Paris des militaires ou citoyens destinés à figurer à la fédération dont on devait célébrer la fête anniversaire, le 14 juillet suivant. Le roi avait écrit au corps législatif pour l'en avertir, et pour lui annoncer que son dessein était d'aller, sur l'autel de la patrie, y renouveler son serment. L'ordre de cette fête fut réglé par la municipalité et modifié par la cour.

La veille de cette fête fut le jour de triomphe du maire de Paris : suspendu de ses fonctions par suite de l'affaire du 20 juin, l'Assemblée rendit un décret qui leva sa suspension; une foule de Parisiens l'accompagnèrent à la sortie de la séance et l'escortèrent jusqu'à l'hôtel de la Mairie, en criant : *Vive Pétion! vive le père du peuple!* etc.; la joie d'une partie du public fut portée à l'excès. Ce maire reçut de nouveaux témoignages de satisfaction à l'assemblée de la commune où, dans un discours improvisé, il peignit sa sensibilité et sa reconnaissance : dan-

cour, fut nommée *réconciliation normande*, et les embrassemens qu'elle produisit parmi les députés, *les baisers d'amourette*.

gereux triomphe, souvent avant-coureur d'une chute fatale !

Le lendemain 14 juillet, sur les onze heures et demie, une députation de l'Assemblée nationale se rendit sur l'emplacement de la Bastille, et son président, au son des instrumens de musique, posa la première pierre d'une *colonne de la liberté,* qui ne fut jamais construite. Un orateur des vainqueurs de la Bastille prononça un discours où l'on remarqua cette phrase : « Tous les rois conspirent la ruine » de la nation française... Eh bien ! jurons la perte » des rois »[1].

A midi, le cortége se mit en marche, aux cris de *vive la nation ! vive Pétion !* Cris qui se faisaient surtout entendre sur le passage de la municipalité. Le directoire du département recevait un accueil fort différent.

Louis XVI avec sa famille, escortée d'une nombreuse troupe armée, arriva en voiture à l'École-Militaire, et se plaça au balcon du premier étage de cet édifice. La reine, comme à son ordinaire, éleva son fils le dauphin, le montra au public, et quelques personnes, placées au-dessous du balcon, crièrent *vive la reine !*

[1] Cette phrase rappelle les premiers vers d'une chanson fort en vogue alors :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois, etc.

Le roi avait eu la précaution de se munir d'un plastron, composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie, consistant en un gilet et une large ceinture. Ce plastron, soumis à l'essai, résista aux coups de stylet et plusieurs balles s'y amortirent [1].

Les talus qui bordent le Champ de la Fédération, couverts d'amateurs, étaient aussi ornés de quatre-vingt-trois pavillons, chacun surmonté d'un drapeau aux trois couleurs et représentant les quatre-vingt-trois départemens.

On y remarquait une décoration nouvelle, et un arbre très-élevé, planté à l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, chargé d'armoiries et d'inscriptions portant les titres dont se parait la féodalité.

On mit le feu à l'arbre féodal, et les insignes de la vanité nobiliaire furent réduits en cendres.

Le cortége, qui n'y parut qu'à cinq heures du soir, n'était pas encore entièrement arrivé, lorsque le roi, fortement escorté, s'avança vers l'autel de la patrie, y monta, y prêta serment, se retira à l'École-Militaire, et de-là aux Tuileries.

Le président de l'Assemblée prêta aussi son serment sur l'autel de la patrie, et ne se retira qu'après la célébration de la fête.

Cette fête, que favorisait un beau jour, fut exécutée avec confusion; les spectateurs se mêlaient aux acteurs; les bataillons, séparés les uns des au-

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, pag. 214. (Coll. B. F.)



Commémoration de la Prise de la Bastille.

Le 14 Juillet 1790.

tres par la foule, ne présentaient pas l'ensemble, le bel ordre, ni l'unité de sentimens qui avaient régné dans la première fédération dont celle-ci n'était qu'une ombre, une contre-épreuve. On criait *vive la nation!* rarement *vive le roi!* et généralement *vive Pétion!* ce maire obtint les honneurs de la fête [1].

Au reste, on vit au Champ de la Fédération, sur l'emplacement de la Bastille et ailleurs, des orchestres, des danses, des festins, des illuminations et des feux d'artifices.

Ainsi, par des spectacles pompeux, par des scènes joyeuses, on préludait à des événemens d'où dépendaient les destinées de la France; on chantait, on dansait sur les bords d'un précipice.

Pendant qu'à Paris on se livrait à ces fêtes, un courrier apporte à l'Assemblée, dans sa séance du 15 juillet, la nouvelle de la défaite des révoltés de Jalès dans le département de l'Ardèche, opérée par les forces réunies de ce département, de celui du Gard, etc.; l'occupation des positions avantageuses qui environnent le château de Bannes et celui de Jalès, dont Du Saillant, au commencement de ce mois, à la tête de trois ou quatre mille hommes, s'était rendu maître; l'incendie du village de Saint-Pierre-de-Cluzières; l'arrestation de plusieurs conjurés, etc.

[1] Sur les chapeaux de plusieurs assistans était écrit avec de la craie blanche : *Vive Pétion!*

Dans la séance du 18, d'autres dépêches annoncent la prise du château de Bannes, l'arrestation de la plus grande partie des séditieux, et notamment celle de Du Saillant qui, fuyant, déguisé en prêtre, offrait, pour être relâché, soixante louis à un vétéran qui l'arrêtait : il fut presqu'aussitôt immolé à l'indignation publique. On apprit aussi que l'abbé La Bastide, un des chefs du camp de Jalès, avait subi le même sort ; que cinquante-une personnes du nombre des conjurés, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs prêtres et une demoiselle, étaient en arrestation, et que les châteaux de Bannes et de Jalès avaient été incendiés.

L'Assemblée rendit alors un décret d'accusation contre les cinquante-une personnes arrêtées, et accorda trois mille livres au vétéran qui, en se saisissant de la personne de Du Saillant, avait repoussé les moyens de séduction que lui offrait ce chef de conjurés.

Ces rebelles avaient pris les armes pour renverser les institutions nouvelles, et ramener celles de la barbarie qui leur étaient profitables. Les patriotes les combattaient pour maintenir la liberté qu'ils avaient juré de défendre. De part et d'autre on pillait, on brûlait, on s'entretuait ; de part et d'autre se commettaient tous les crimes de la guerre civile : tant un ordre de choses, fondé sur la raison et la justice, est difficile à établir !

Ces conjurés avaient appelé, je ne dis pas la religion, mais les croyances populaires et le fa-



Dessiné et gravé par Couché fils — Terminé par Le Jeune

Prise du Camp de Jalès par les Patriotes
En Juillet 1792.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.º 36 A PARIS.

natisme à leur secours. Ils prenaient le titre de *défenseurs du roi et de la religion ;* leur cri de guerre était : *Nous combattons pour la religion et pour notre bon roi Louis XVI.* Ils avaient pour signe de ralliement un cœur de Jésus couronné, et portaient à leurs chapeaux une croix d'or.

Tous ces moyens, propres à exalter les têtes des ignorans, furent découverts après leur déroute. On découvrit aussi, parmi leurs papiers, des preuves incontestables de leur connivence avec les chefs de l'émigration, et un plan concerté entre Coblentz et Jalès ; plan qui, comme tant d'autres, était mal conçu, parce que ses auteurs, trop présomptueux, ne daignaient jamais faire entrer dans leur calcul, la force et la résistance de l'opinion publique.

A cette levée de boucliers, quoique criminelle et par conséquent inexcusable, se rattachait toutefois, non quelque chose de louable, mais une sorte d'héroïsme qui tempérait ce qu'elle avait d'odieux. Elle coïncidait, il est vrai, avec les mouvemens de plusieurs contre-révolutionnaires de l'intérieur, notamment avec la révolte de la ville d'Arles et de la fameuse société de ce lieu, nommée *la Chiffonne*, parce que ses membres, pour signe de ralliement, portaient un siphon en métal à leur boutonnière. Mais ces chefs contre-révolutionnaires de l'Ardèche combattaient à découvert et faisaient la guerre franchement.

On préfèrera cette guerre ouverte à une guerre

dissimulée, fort en usage alors; on aimera mieux être attaqué en face que par derrière; par l'ennemi qui se montre que par l'ennemi qui, en vous embrassant, vous poignarde. On préfèrera la conduite de Du Saillant et de ses complices à celle de certains ministres français.

On a dit que quelques ministres entreprirent de réformer l'opinion publique; qu'ils soldèrent à grands frais des bandes d'écrivains, de pamphlétaires, de journalistes, d'orateurs, d'observateurs, d'applaudisseurs, etc. On voyait en conséquence sur les quais, sur les places publiques, des groupes nombreux; et au centre de chacun d'eux un orateur qui pérorait contre la révolution; on y voyait aussi de petites tribunes portatives où se plaçait un lecteur de journaux et de pamphlets dirigés contre les patriotes. Cette entreprise immorale était de plus insensée; mais celle dont M. Bertrand de Molleville se vante d'être l'auteur, qui consistait en un club composé de contre-révolutionnaires armés de piques, coiffés du bonnet rouge, déguisés en jacobins, était une perfidie [1].

Il ne peut, quoi qu'on en dise, exister deux morales, l'une pour les gouvernans, l'autre pour les gouvernés: la morale est une, elle est de tous les temps, de tous les lieux; elle oblige les hommes de toutes les classes; elle est vénérée par la

[1] Voyez présent volume (pag. 30 et 31.)

probité, et, comme on le voit, foulée aux pieds par la politique.

Une entreprise plus vaste, plus criminelle, et dont les effets devaient être éminemment désorganisateurs, fut conçue et exécutée à cette époque. Son but était de détruire la liberté par les excès de la liberté, et la révolution par la révolution.

Le 4 avril 1792, un émigré écrivait à M. de Laporte, intendant de la liste civile : « *Les piques se » tourneront contre les piques*, mon cher ami; en» core un peu de patience [1]. »

Des hommes, qui avaient figuré dans les rangs des patriotes, succombèrent aux séductions du pouvoir; d'autres, royalistes dévoués, furent dominés par l'espoir d'opérer le triomphe de leur parti. Les premiers gardèrent le masque du patriotisme; les seconds le prirent, et, en apparence ennemis, ils s'unirent pour perdre la liberté à force d'exagérations. La corruption, ou, comme on le disait alors (sans certitude), *l'or de la liste civile* opérait ces métamorphoses.

Pour obtenir du succès, il fallait commencer par attaquer les fondateurs de la liberté, les plus solides soutiens du nouvel ordre politique. Pendant plusieurs mois, et notamment pendant ceux de juin et de juillet 1792, on les attaqua avec fureur; on dénonça MM. Bailly et de La Fayette comme traîtres; on demanda leur arrestation et leur

[1] Lettre trouvée dans le secrétaire de M. de Laporte.

jusqu'à sept heures du soir; pareilles salves furent faites à l'Arsenal.

Deux cortéges, chacun formé de cavalerie et d'officiers municipaux, précédés par des canons, des tambours, des trompettes, et par un garde national à cheval portant une grande bannière tricolore où se lisait cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger!* partirent, dès huit heures du matin, de la place de Grève, et se dirigèrent, l'un sur la partie méridionale de Paris, l'autre sur sa partie septentrionale. Le danger de la patrie fut proclamé sur les places principales. Une des bannières portant l'inscription énonciative de ce danger, fut, après la proclamation, placée sur la façade de la maison commune, et l'autre au parc d'artillerie du Pont-Neuf. Ces deux bannières y restèrent jusqu'à ce que le corps législatif eût déclaré que la patrie n'était plus en danger.

On dressa, à la suite de cette cérémonie, dans plusieurs places, des amphithéâtres sur lesquels étaient des tentes ornées de banderolles tricolores et de couronnes de chêne enlacées entre elles. Devant chaque amphithéâtre était placée une table portée sur deux tambours : sur cette table on enregistrait les noms des jeunes gens qui se présentaient pour être enrôlés, comme défenseurs volontaires de la patrie. Trois officiers municipaux, assistés de six notables, délivraient aux citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement.

On compta dans Paris huit de ces amphithéâtres,

élevés sur la Place-Royale, au parvis Notre-Dame, sur la place Dauphine, à l'Estrapade, sur la place Maubert, et sur celles du Théâtre-Français, du Théâtre-Italien, et du carré Saint-Martin.

Le roi fit afficher une proclamation tendante à favoriser cette impulsion donnée à la jeunesse. Les Parisiens ne virent, dans cette intervention, qu'un moyen de se populariser; ils accueillirent cette proclamation avec indifférence; on en déchira même les affiches. La voix du trône n'était plus entendue.

Les enrôlemens furent nombreux et durèrent pendant huit jours [1]. Les départemens employèrent le même moyen, et la jeunesse française, inspirée par l'amour de la liberté, brûlant de verser son sang pour la plus noble, la plus sainte des causes, la défense de la patrie, fut promptement organisée en compagnies de volontaires, et fit dans la suite sentir aux ennemis la supériorité des soldats patriotes, sur des soldats mercenaires.

Cependant le parti, dominant alors, voyant que, dans ce moment de crise, la cour n'offrait aucune garantie à la liberté publique, avait conçu un projet

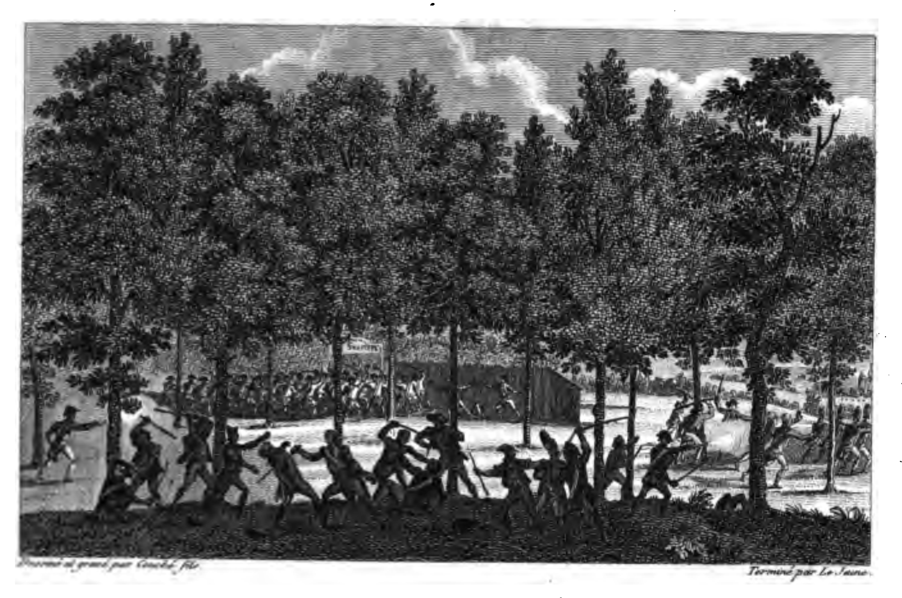
[1] Depuis le 22 juillet jusqu'au 26, dans l'espace de quatre jours, le nombre des enrôlés se monta à 5,339, plus environ 700 qui quoique enrôlés ne purent se rassembler; plus, 3,000 volontaires, arrivés des départemens, qui firent leur soumission; 200 autres arrivés depuis; 922 fédérés venus à la fédération; ce qui fait monter le nombre à 10,715 enrôlés, destinés à former le camp de Soissons. Dans ce nombre n'étaient point compris 1200 Bretons et 500 Marseillais.

hardi dont je parlerai dans le chapitre suivant, ou plutôt ce projet lui avait été suscité par l'ennemi constant de la France et de la monarchie ; car, en révolution, souvent tel se croit l'auteur d'un projet, qui n'est que l'exécuteur du projet d'un autre.

Ce parti manda des fédérés de quelques départemens; ceux de Bretagne, arrivés à Paris le 25 juillet, furent accueillis par les Parisiens aux cris de *vive la nation!* et logés à la caserne des Cordeliers. Le matin du 30 du même mois, les fédérés marseillais firent leur entrée dans cette capitale. Ils furent reçus avec des transports de joie; conduits à l'hôtel de la Mairie, ils défilèrent devant le maire, puis furent invités à un dîner patriotique. De cinq cents qu'ils étaient, cent restèrent à la caserne de la Nouvelle-France, et quatre cents se rendirent aux Champs-Élysées, chez un restaurateur qui portait pour enseigne : *Le grand salon du couronnement de la constitution* [1].

Près de ce grand salon, où se rendaient les Marseillais, était une maison pareille, appelée *Jardin-Royal*, où venaient de dîner quarante ou cinquante particuliers, la plupart grenadiers des sections des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, où se trou-

[1] En se rendant aux Champs-Élysées, ces 400 Marseillais commirent quelques violences : ils arrachèrent de la tête de quelques particuliers, des chapeaux ornés de cocardes de rubans, cocardes proscrites par invitation depuis quelques jours; ce début, qui annonçait l'exaltation de leur patriotisme, ne fut point approuvé.



Dessiné et gravé par Couché fils. — Terminé par Le Jeune.

Diner des Marseillais aux Champs Elysées
Le 30 Juillet 1792.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N° 36 A PARIS.

vaient aussi quelques gardes-du-corps, des officiers suisses et des hommes attachés au service des Tuileries, presque tous vêtus en gardes nationales. Ils sortaient de table au moment où les Marseillais allaient s'y mettre chez le traiteur voisin.

Il s'éleva bientôt entre ces deux compagnies de dîneurs une scène violente que les partis ont diversement racontée. Toutefois il paraît certain que des personnes inconnues vinrent dire aux Marseillais réunis, que les dîneurs du voisinage avaient crié *vive le roi! vive la reine! à bas la nation!* avaient chanté des chansons inciviques; qu'ayant témoigné leur indignation, ces personnes furent insultées, menacées, poursuivies. A ce récit se joignirent ces cris: *A nous les Marseillais! aux armes!* Alors ceux-ci s'élancent hors de la maison, franchissent les barricades qui les séparaient de celle où se trouvaient les grenadiers des Filles-Saint-Thomas; le peuple crie qu'il faut les désarmer; les Marseillais répondent que, pour cette opération, il faut les conduire dans un corps-de-garde On se bat : les grenadiers des Filles-Saint-Thomas résistent, mais cèdent bientôt à la supériorité du nombre, à l'impétuosité des Marseillais, et fuient à travers les Champs-Élysées; plusieurs se réfugient dans le jardin des Tuileries, et font, après eux, fermer le Pont-Tournant. Des combats particuliers s'engagent sur la place de Louis XV, et des coups de sabre sont donnés. Un coup de pistolet blesse un Marseillais à l'épaule. Un nommé

Duhamel, accusé de l'avoir tiré, est poursuivi par *le peuple* jusqu'à la rue Saint-Florentin; il est arrêté et massacré par ce même *peuple* qui avait suscité la querelle.

Il est évident que cet événement était prémédité et arrangé par le génie malfaisant qui déjà avait si souvent rempli la France de troubles et de crimes. Barbaroux, dans ses Mémoires, dit, au sujet de ce dîner : « J'ai lieu de croire que cette partie ne fut » pas proposée par le sentiment, mais par une » *noire combinaison* [1]. » En effet, pourquoi placer dans le même voisinage des compagnies d'hommes de partis contraires? *Santerre* fit cette disposition. Santerre, qui portant le masque d'un patriotisme exagéré, ne laissait pas de se montrer souvent docile aux factions ennemies de la liberté. Qui amena cette troupe nombreuse d'hommes et de femmes, troupe étrangère aux dîners, troupe qui ne semble avoir été placée là que pour faire des rapports sans doute mensongers, allumer les brandons de la discorde, irriter les Marseillais contre leurs voisins et les provoquer à une lutte sanglante? Remarquons que parmi cette troupe se trouva la fameuse *Reine Audu* qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, et dans d'autres journées, suscitées par le ministère anglais, figura au premier rang des femmes turbulentes et sanguinaires.

Les Marseillais, fatigués d'un long voyage, ar-

[1] Mémoires de Barbaroux, page 53. (Collect. B. F.)

rivés le même jour à Paris, devaient être plus disposés à dîner qu'à combattre. Et les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et autres, au nombre de 44 ou 45, et parmi lesquels se trouvaient des hommes âgés et prudens, n'auraient pas été chercher querelle à 400 Marseillais.

Après cette échauffourée, où il y eut un mort et plusieurs blessés, les Marseillais se retirèrent dans leur caserne de la Nouvelle-France et y firent transporter le dîner commandé pour eux aux Champs-Élysées.

Dans la nuit du 3 au 4 août les Marseillais quittèrent leur caserne et vinrent occuper celle des Cordeliers, rue de l'Observance. L'assemblée de la section du Théâtre-Français, qui siégeait dans la maison de ce couvent, leur donna une fête où fut chanté, pour la première fois, l'hymne fameux nommé, à cause de cette circonstance, *l'hymne des Marseillais*, dont les paroles et la musique ont pour seul auteur M. Rouget de l'Ile; hymne qui a soutenu, excité le courage des Français au milieu des combats, et les a souvent conduits à la victoire. Elle peint les alarmes, les opinions du moment, elle tend à allumer, dans l'ame des jeunes Français, un courage que la circonstance rendait absolument nécessaire; je n'en citerai que deux strophes, la première et la dernière.

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;

Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé... (*bis.*)
Entendez-vous, dans les campagnes,
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras,
Égorger vos fils, vos compagnes.
Aux armes, citoyens, formez vos bataillons!
Marchez! marchez!
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs;
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! (*bis.*)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accens;
Que tes ennemis expirans
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes, etc.

Depuis le 20 juin, l'entrée du jardin des Tuileries était interdite au public, et cette interdiction dura pendant le mois de juillet. Cependant il fut ouvert le lendemain de la réconciliation éphémère proposée par le député Lamourette; mais on le referma quelques jours après. L'Assemblée rendit le 25 juillet un décret portant que, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, serait comprise la terrasse de ce jardin, appelée *terrasse des Feuillans*, contiguë à la salle des séances de cette assemblée.

Pour faire respecter ce décret, pour que le public ne franchît pas un mur peu élevé, ne des-

cendît pas dans le jardin par les escaliers de cette terrasse, il fallait établir une barrière; elle fut établie. Elle ne consistait qu'en un frêle ruban, tendu dans toute la longueur de la terrasse et soutenu par les arbres qui la bordent. A l'extrémité occidentale, à l'endroit où commence une autre terrasse plus élevée, on se borna à tracer une ligne sur le sable, le peuple respecta et cette ligne tracée et le ruban auquel on appendit plusieurs inscriptions [1].

Voici comment madame Campan rapporte ce fait: « Il fut décidé que le jardin des Tuileries serait » fermé. Aussitôt que cette mesure fut prise, l'As- » semblée décréta que toute la longueur de la ter- » rasse des Feuillans lui appartenait, et l'on fixa les » limites entre ce qu'on appelait *la terre nationale* » et *la terre de Coblentz,* par un ruban aux trois » couleurs, tendu d'un bout à l'autre de la ter- » rasse [2]. »

Le soir même où cette barrière fut posée, M. d'Eprémesnil, se mêlant imprudemment parmi le public

[1] Les plus remarquables de ces inscriptions étaient celles-ci.

On brise les fers d'un tyran;
On respecte un simple ruban.

Le citoyen sage respectera cette barrière, jamais la liberté n'en aura mis une plus glorieuse entre elle et l'odieux despotisme.

[2] Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 231. (Collect. B. F.)

qui remplissait cette terrasse, dit, à ce qu'on rapporte, qu'il était aristocrate, mais que la vue de cette barrière le rendait démocrate. On prit ces paroles pour une provocation à franchir la barrière. On se jette sur lui, on le frappe; à ses cris, quelques députés lui font un rempart de leur corps et le conduisent dans la cour qui précédait la salle des séances.

M. d'Eprémesnil, un des premiers instigateurs de la révolution [1], et qui en abandonna de bonne heure les principes, avait alors, parmi les patriotes, acquis une funeste réputation. Son nom, prononcé dans cette circonstance, passa de bouche en bouche, réveilla l'attention d'une troupe de malveillans, toujours prêts à saisir les occasions de causer des troubles et de commettre des violences. Cet imprudent fut arrêté, entraîné au Palais-Royal et très-maltraité en chemin. On lui déchira ses habits; on le frappa de plusieurs coups de sabre. « Quelques » gardes nationales parviennent à l'arracher des » mains de cette populace, dit le marquis de Ferrières, et le portent à la Trésorerie où on le » couche sur un mauvais matelas. On court avertir » Pétion..... Il entre dans la chambre où l'on avait » mis d'Eprémesnil; à la vue de cet homme, autrefois l'idole du peuple, en ce moment couvert » de sang et de blessures et devenu tout-à-coup » l'objet de sa haine et de ses fureurs, Pétion s'ar-

[1] Voy. tome I, page 13, 17, 18, 20.

» rête. *Et moi aussi, M. Pétion, lui crie d'Epré-» mesnil, j'ai été chéri de ce peuple : il m'a donné » des couronnes : j'étais le plus ferme soutien de » ses droits ; vous voyez comme il me traite*[1].

» Pétion, soit pressentiment, ne put cacher son » émotion. Ce tableau frappant de l'instabilité de » la *faveur populaire*, lui inspira un triste retour » sur lui-même, il s'approche avec des paroles con-» solantes ; mais, comme il fallait toujours que le » *peuple* eût raison, on conduisit d'Eprémesnil à » l'Abbaye Saint-Germain; il en sortit au bout de » quelques jours ; ses blessures étant guéries, il se » retira à la campagne[2]. »

Un journal rapporte que l'abbé de Lille, venu sur la terrasse des feuillans, dit : « Quel peuple ! » il a pris la Bastille, il brave tous les jours les » baïonnettes et le canon, et il se contient à la vue

[1] Cette conclusion, comme plusieurs autres qu'on a tirées de semblables événemens, étant basée sur des faits inexacts, manque entièrement de justesse : ce n'était pas le *peuple* qui maltraitait M. d'Eprémesnil, mais une soixantaine de misérables, soudoyés par on ne sait quel ministère, qui journellement s'attroupaient devant les portes du lieu des séances de l'Assemblée et qui n'attendaient qu'une occasion ou un signal de leur chef pour commettre des violences. Il est temps de redresser les idées sur ce qu'on appelle *peuple*, et de faire sentir combien, à ce sujet, sont mal fondées les déclamations des contempteurs de la révolution.

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, tome III, page 160. (Collect. B. F.)

» d'un ruban : un fil de soie est une barrière qui
» l'arrête aujourd'hui tout court [1]. »

Si Paris, à la fin de juillet, se trouvait dans un état d'irritation et voisin de l'anarchie, si les partis, sous différens masques, cherchaient à se surmonter réciproquement, les départemens méridionaux n'étaient pas à l'abri de pareilles convulsions. Les ennemis de la France avaient organisé dans ces régions un plan de conjuration qui devait éclater en même temps sur différens points; ils employèrent, comme à leur ordinaire, l'aristocratie pour porter les premiers coups, et la démocratie pour les repousser avec violence et cruauté.

Les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône étaient les théâtres de cette perturbation. A Pertuis, le 15 juillet, l'aristocratie, au signal du son d'une cloche, attaque les patriotes de cette ville; ceux-ci, pris au dépourvu, résistent faiblement; mais, secourus par quelques communes voisines, ils obtiennent l'avantage. Six aristocrates périrent sur-le-champ ou des suites de leurs blessures.

A Marseille, des conjurés avaient formé le plan d'égorger tous les patriotes de cette ville, et l'attaque devait éclater dans la nuit du 14 au 15 juillet. Le projet fut dénoncé; des preuves palpables furent découvertes; une grande partie des conjurés s'évada et quelques-uns furent traduits dans les prisons. Le peuple les força et en arracha les détenus, les

[1] Révolutions de Paris, t. XIII, p. 212.

massacra, et le lendemain il exerça encore sa vengeance sur six particuliers qui reçurent la mort de ses mains[1].

A Toulon, troubles semblables. Une députation du département des Bouches-du-Rhône, d'après des craintes très-fondées, était venue demander au directoire de ce département la levée de six mille hommes pour défendre les frontières du côté du Piémont, alors menacées par les nombreuses troupes du roi de Sardaigne; pour défendre les côtes de la Méditerranée, pareillement menacées par des flottes ennemies; enfin pour se mettre en garde contre les secrètes conspirations de l'intérieur. Les membres de ce directoire ne décidaient rien, gagnaient du temps, et un d'eux, nommé Reboul, semblait se réjouir de l'alarme générale, et disait: *Bientôt les Savoisiens viendront manger la soupe à Toulon.*

Les Toulonnais, justement irrités et peut-être instigués par des agens de trouble, toujours prêts à profiter du mécontentement, s'attroupent et viennent demander au directoire une réponse définitive. Les membres du district et de la municipalité se réu-

[1] Ces bris de prisons, ces massacres précipités, opérés par le prétendu *peuple*, étaient généralement instigués par des directeurs de conspirations qui, voyant la mine éventée, les chefs exécuteurs arrêtés, les sacrifiaient en les faisant tuer, afin que le plan et les noms de ces directeurs, restés inconnus, pussent échapper aux informations et aux interrogatoires de la justice. Cette pratique criminelle fut mise en usage dans presque tous les mouvemens révolutionnaires.

nissent et renouvellent la même demande. Ils n'obtiennent rien de satisfaisant. Alors huit membres du directoire sont saisis et pendus au fer d'un réverbère.

Lyon était aussi menacé d'une crise ; la plupart des émigrés résidans à Nice, secrètement et par ordre, s'étaient rendus à la même époque dans cette ville. On comptait dix-huit mille hommes à Lyon, tous disposés à seconder les attaques des Piémontais. Cette réunion d'hommes alarma les habitans, et les disposa à se tenir sur leurs gardes.

Les patriotes de ces pays méridionaux, se voyant abandonnés de toutes parts, se réunirent, se concertèrent pour se protéger réciproquement, et ils établirent à Toulon un comité central, où, le 18 juillet, ils jurèrent de s'entre-secourir, de n'accorder aux ennemis intérieurs et extérieurs aucune trève et de les poursuivre sans relâche.

Plusieurs autres cantons de la France éprouvèrent, à la même époque, les mêmes craintes, et des troubles suivis de violences semblables. Lorsqu'un chef de nation laisse échapper de ses mains les rênes de l'État, les partis s'en saisissent, se les arrachent ; les intrigues et les passions gouvernent.

Tel était l'état de la France vers la fin de juillet, à la veille d'une catastrophe terrible, celle du renversement du trône : la guerre sur les frontières sans succès décisifs ; au-dedans, des tentatives de guerres civiles suivies de massacres ; un gouver-

nement auquel il ne restait de force que sa liste civile, dont il prodiguait sans discernement l'or pour se faire des partisans, et ne s'en faisait pas. Les moyens artificieux que lui suggérait sa faiblesse, toujours découverts et dénoncés au public, nuisaient plus à la cause du trône qu'ils ne servaient à sa défense. Le mal s'accrut avec le mécontentement, parce que ce gouvernement, toujours séduit par de vaines espérances, toujours entraîné par l'habitude, par des préjugés, suivit la fausse route que lui avaient tracée ses passions, méconnut constamment la puissance de l'opinion publique, et dédaigna l'unique moyen de salut que lui présentaient les circonstances, celui de s'attacher franchement et de bonne foi à la cause de la majorité des Français. Fortifié par cette réunion, il aurait facilement réprimé les ambitions de l'intérieur, aurait même triomphé de la faction plus redoutable du ministère anglais. Mais pour prendre, pour exécuter une telle résolution, il fallait en être capable, il fallait être doué d'une force d'ame, d'une force de raison, supérieures à celles du commun des hommes.

CHAPITRE IV.

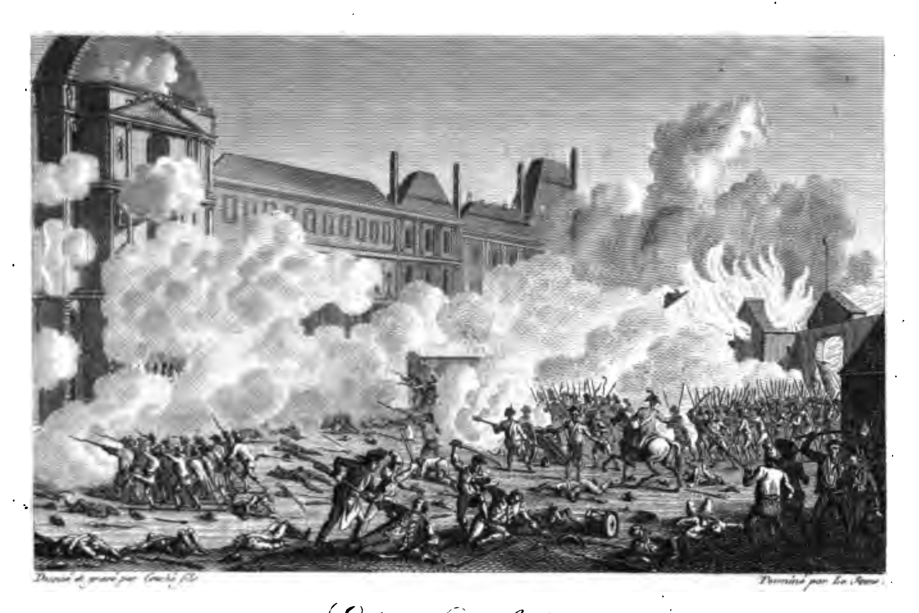
JOURNÉE DU 10 AOUT 1792, CHUTE DU TRÔNE, EMPRISONNEMENT DE LA FAMILLE ROYALE.

Je ferai ici le récit des faits, et peu de réflexions.

Le trône de France n'était qu'ébranlé, et déjà on parlait d'en élever un nouveau, d'y placer une nouvelle dynastie: le duc de Brunswick était indiqué pour y remplacer les Bourbons. Quelques ambitions subalternes osaient aussi se produire; l'on rêvait l'établissement d'une république, et l'état des choses en fit naître la pensée.

Les deux partis de l'Assemblée nationale, même celui qui désirait le plus le maintien de la constitution, et la monarchie, en considérant les entraves secrètes qu'on opposait à sa marche pendant qu'on paraissait la favoriser, sentaient, dans une circonstance aussi périlleuse, l'impossibilité de soutenir avec succès la guerre étrangère, et faire taire les factions qui désolaient l'intérieur du royaume. Où il fallait de l'énergie, une grande activité, une droiture d'intention on ne trouvait qu'indifférence et promesses vaines. On marchait en apparence au but, mais on employait des lenteurs, on prenait des détours pour n'y arriver jamais à propos, ou pour ne pas y arriver.

Dans la séance des 26 et 27 juin, on avait lu les



Dessiné et gravé par Couché fils — Terminé par Le Jeune.

Événements de la journée

du 10 Août 1792.

adresses des villes de Brest, de Blois, de Lyon, etc., qui dénonçaient Louis XVI, demandaient qu'on examinât sa conduite ou qu'on agitât la question de sa déchéance. Dans la séance du 9 juillet, Brissot proposa l'examen de la conduite du roi et la question de la déchéance. Duhem, le 25 juillet, demanda que la commission extraordinaire fît un rapport sur la conduite du roi, et que l'Assemblée décidât s'il était censé avoir abdiqué la royauté. Dans les journées du 26 et du 27 juillet, les sections de Paris agitèrent la question de la déchéance de Louis XVI; et sur quarante-huit sections, quarante-sept votèrent cette déchéance.

Enfin, le maire de Paris, au nom de la commune de cette ville, vint, le 3 août, à l'Assemblée nationale, y traça le tableau de la conduite de Louis XVI, et finit par demander sa déchéance. Il demanda de plus que l'Assemblée nommât, hors de son sein, un ministère, solidairement responsable, jusqu'après le danger de la patrie, jusqu'au temps où l'on pourrait convoquer une Convention nationale.

Des demandes de déchéance venaient de plusieurs villes de la France, et une pétition livrée pendant trois jours aux signatures du public sur l'autel de la patrie, fut, dans la séance du 6 août, présentée à l'Assemblée nationale. Un des pétitionnaires portait une pique, au bout de laquelle était un écriteau où on lisait ces mots : *Déchéance du roi.* L'Assemblée exigea que cet écriteau fût dé-

posé. Elle entendit la pétition, et admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance.

Le 8 août au soir, lorsque les députés sortaient de la séance, plusieurs d'entre eux, peu favorables aux opinions du jour, furent, par une foule séditieuse, insultés, menacés, assaillis, et obligés de se réfugier, les uns dans des corps-de-garde, les autres dans des maisons particulières; le commandant du poste de l'Assemblée reçut plusieurs coups de sabre: cette attaque, dénoncée le lendemain à l'Assemblée, y causa une discussion tumultueuse. On manda à la barre le procureur-syndic du département. Il y vint et annonça que la section des Quinze-Vingts avait le projet de faire sonner le tocsin dans la nuit suivante, si, à minuit, la déchéance du roi n'était pas décrétée.

Quelques momens après, M. Condorcet fit le rapport sur la demande en déchéance, présentée par les sections de Paris; il dit que la décision, quelle qu'elle fût, pouvait attirer de grands malheurs, et qu'il convenait préalablement de décider si l'Assemblée était compétente pour traiter une si grande question.

La cour, exactement instruite de tout ce qui se tramait contre elle, s'était préparée à une défense dont elle attendait d'heureux effets. « Loin » de craindre une insurrection, elle espérait en » profiter pour se rendre maîtresse de Paris [1].»

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 179. (Collect. B. F.)

« Le soir, le roi fit appeler Pétion qui trouva le » château extrêmement garni de satellites. Le roi » lui demanda quel était l'état de Paris; Pétion ne » lui en cacha pas la fermentation; mais tous ces » interrogats n'étaient qu'un prétexte. On avait » appelé ce maire pour le retenir en ôtage; il sentit » le piége. Déjà ses amis l'avaient aperçu, ils en » avaient instruit divers députés qui le firent à » l'instant mander à la barre. Des huissiers, pré- » cédés des grenadiers du corps législatif, vinrent » lui signifier le décret dans le jardin des Tuile- » ries où il était retenu depuis trois heures, non » sans quelques provocations. Pétion obéit et sortit » ainsi des mains de la cour [1]. »

Un directoire secret avait depuis quelque temps organisé une insurrection. « Il fut formé, dit un des » membres de ce directoire, par le comité central » des fédérés, établi dans la salle de correspon- » dance des Jacobins Saint-Honoré. Ce fut, des » quarante-trois membres qui s'assemblaient jour- » nellement, depuis le commencement de juillet, » dans cette salle, qu'on en tira cinq pour le » directoire d'insurrection.... La première séance » active de ce directoire se tint dans un petit ca- » baret, au Soleil-d'Or, rue Saint-Antoine, près » de la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi » 26 juillet, après la fête civique donnée aux fé- » dérés sur l'emplacement de la Bastille. Le pa-

[1] Mémoires de Barbaroux, page 66. (Collect. B. F.)

» triote Gorsas parut dans ce cabaret d'où nous
» sortîmes à deux heures du matin pour nous
» porter près de la colonne de la Liberté, sur l'em-
» placement de la Bastille, et y mourir, s'il le fallait,
» pour la patrie. Ce fut dans ce cabaret du Soleil-
» d'Or, que Fournier l'Américain nous apporta
» le drapeau rouge dont j'avais proposé l'inven-
» tion, et sur lequel j'avais fait écrire ces mots : *Loi*
» *martiale du peuple souverain contre la rébellion*
» *du pouvoir exécutif.* Ce fut aussi dans ce même
» cabaret que j'apportai cinq cents exemplaires
» d'une affiche où étaient ces mots : *Ceux qui*
» *tireront sur le peuple seront mis à mort sur-le-*
» *champ.* Cette affiche, imprimée chez le libraire
» Buisson, avait été apportée chez Santerre, où
» j'allai la chercher à minuit. Notre projet man-
» qua cette fois par la prudence du maire qui
» sentit vraisemblablement que nous n'étions pas
» assez en mesure en ce moment; et la seconde
» séance active du directoire fut renvoyée au 4 août
» suivant.

» Les mêmes personnes à peu près se trouvèrent
» dans cette séance, et en outre Camille-Desmou-
» lins ; elle se tint au Cadran-Bleu sur les vieux
» boulevards, et, sur les huit heures du soir, elle
» se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-
» constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'As-
» somption, juste dans la même maison où de-
» meure Robespierre. L'hôtesse de Robespierre
» fut tellement effrayée de ce conciliabule, qu'elle

» vint, sur les onze heures du soir, demander à » Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre. » *Si quelqu'un doit être égorgé*, dit Antoine, *ce* » *sera nous, sans doute; il ne s'agit pas de Robes-* » *pierre, il n'a qu'à se cacher*[1].

» Ce fut dans cette seconde séance active que » j'écrivis de ma main tout le plan de l'insurrec- » tion, la marche des colonnes et l'attaque du » château. Simon fit une copie de ce plan, et nous » l'envoyâmes à Santerre et à Alexandre, vers mi- » nuit; mais une seconde fois notre projet manqua, » parce qu'Alexandre et Santerre n'étaient pas en- » core assez en mesure, et que plusieurs voulaient » attendre la discussion, renvoyée au 9 août, sur » la suspension du roi.

» Enfin la troisième séance active de ce direc- » toire se tint dans la nuit du 9 au 10 août der- » nier, au moment où le tocsin sonna, et dans » trois endroits différens en même temps; savoir : » Fournier l'Américain avec quelques autres au » faubourg Saint-Marceau; Westermann, Santerre » et deux autres au faubourg Saint-Antoine; Garin, » journaliste de Strasbourg, et moi, dans la caserne » des Marseillais et dans la chambre même du com-

[1] Robespierre ne fut point du nombre de ces conjurés. Il se tint caché pendant l'événement du dix août. Ses relations secrètes avec la cour, vraies ou fausses, lui causaient sans doute des craintes. Voyez le présent volume, p. 42.

» mandant où nous avons été vus par tout le ba-
» taillon [1]. »

La cour, exactement instruite du plan d'une partie de ses ennemis qui ne se cachaient guère, paraissait sans méfiance sur d'autres ennemis plus cachés et plus dangereux; elle attendait leur attaque avec une sécurité étonnante. « Elle croyait s'être
» assurée de la plus saine partie de la garde natio-
» nale. Mandat, qui la commandait, était dans ses
» intérêts. On avait réuni au château douze cents
» suisses, hommes sûrs, auxquels s'étaient joints,
» sous le même uniforme, plusieurs jeunes gens de
» la garde du roi. Six cents personnes, la plupart offi-
» ciers retirés, gardaient les appartemens. Un corps
» considérable, composé d'hommes qui n'étaient
» pas d'une naissance à avoir leur entrée au châ-
» teau, ou d'un âge à ce qu'on pût les y introduire sans
» causer de justes soupçons, devaient se rassembler
» aux Champs-Élysées et se porter, par le Pont-
» Tournant, sur l'Assemblée nationale [2]. »

Ils n'étaient pas les plus à redouter, ces patriotes

[1] Précis historique et très-exact sur l'origine et les véritables auteurs de l'insurrection du dix août; Annales patriotiques du 30 novembre 1792, par Carra; Mémoires de Ferrières, t. III, Éclaircissemens historiques, p. 480.

Les aveux que fait M. Carra avaient pour objet de produire ses services patriotiques et de repousser les attaques de Robespierre et de sa faction.

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 179, 180. (Col. B. F.)

ardens, ces *Barbaroux*, ces *Carra*, qui nous exposent de si bonne foi le plan d'insurrection, et qui la croyaient assez justifiée : c'étaient les hommes qui les enflammaient, les dirigeaient à leur insu, les lançaient dans les dangers comme des enfans perdus, se promettaient bien, après le succès, d'en recueillir tous les fruits, et même de sacrifier ceux qui l'avaient obtenu. C'est ce qu'ils firent comme on le verra.

Mandat, commandant-général de la garde nationale, dévoué aux Tuileries, étant, dit-on, porteur d'un ordre qu'on avait obligé Pétion de signer pendant qu'il était retenu aux Tuileries, ordre qui l'autorisait à repousser la force par la force, se disposait à le mettre à exécution. Il fait armer plusieurs légions de la garde parisienne ; il place des forces devant la colonnade du Louvre, dans l'intention, dit-on, de fondre sur les derrières de ceux qui attaqueraient les Tuileries, et ordonne au commandant du poste de l'Hôtel-de-Ville de tirer sur les bataillons du faubourg Saint-Antoine lorsqu'ils déboucheraient par l'arcade Saint-Jean. On l'accusait aussi d'avoir, sans autorisation, fait conduire sur le Pont-Neuf les canons de plusieurs sections.

Manuel, procureur de la commune, envoya à ce général l'ordre de se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; il y arrive, y est accusé d'abandonner les intérêts du peuple, et se justifie mal. Les nouveaux officiers municipaux ordonnent qu'il sera conduit à l'Ab-

baye. En sortant il est assailli par la multitude qui le massacre, et son corps, jeté dans la Seine, est vainement réclamé par son fils qui veut lui rendre les derniers devoirs.

Le commandement de la garde nationale échut alors à M. de la Chenaye qui le garda moins de deux heures.

La nouvelle de la mort de Mandat déconcerta la cour et lui fit perdre espérance.

De fausses patrouilles, parties des Tuileries, parcoururent différens quartiers de Paris. Une d'elles, arrêtée par la garde nationale aux Champs-Élysées, fit une décharge; il en résulta un combat, à la suite duquel plusieurs individus de ces patrouilles furent pris et conduits au corps-de-garde des Feuillans. Six d'entre eux sur lesquels on avait trouvé des poignards, dont l'un était un abbé Bouillon, l'autre le journaliste Suleau, furent entraînés hors du corps-de-garde par le peuple, et décapités sur la place Vendôme. Les autres échappèrent à la mort par l'intervention de quelques citoyens qui formèrent une espèce de tribunal pour les juger, et ils les sauvèrent.

Cependant, dès trois heures du matin du 10 août, des colonnes composées de Marseillais, de Bretons, des sections du faubourg Saint-Marcel et du faubourg Saint-Antoine, et d'individus d'autres sections, parties de différens points, s'avançaient lentement vers les Tuileries, et faisaient des stations pour arriver en même temps au lieu du rendez-vous.

La cour s'occupait aussi de sa défense. Le général Vioménil en avait déterminé le plan. M. de J.... fut chargé de l'exécution. « A quatre heures du matin, la reine sortit de la chambre du roi, et vint » nous dire qu'elle n'espérait plus rien ; que » M. Mandat, qui s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville » pour avoir de nouveaux ordres, venait d'y être » assassiné, et que sa tête était promenée dans les » rues [1]. »

Le roi, la reine, madame Élisabeth descendirent et passèrent la revue de la garde nationale que Mandat, avant sa mort, avait placée au château. « On cria *vive le roi!* dans quelques endroits. J'étais » à une fenêtre du côté du jardin ; je vis des canon- » niers quitter leur poste et s'approcher du roi, » lui mettre le point sous le nez, en l'insultant par » les plus grossiers propos. MM. de Salvert et de » Briges les éloignèrent avec vigueur. Le roi était » pâle comme s'il avait cessé d'exister. La famille » royale rentra ; la reine me dit que tout était » perdu, que le roi n'avait montré aucune énergie, » et que cette espèce de revue avait fait plus de » mal que de bien [2]. »

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, pag. 241. (Coll. B. F.)

[2] Une relation écrite par le commandant de garde au poste des appartemens de Louis XVI, parle ainsi de cette revue : « Par les croisées de mon poste, j'ai vu le roi passer en revue » les différens détachemens des cours et du jardin qui ont » crié au moment de son passage : *Vive la nation !* et les

Le marquis de Ferrières dit que, dans cette revue, la reine saisissant un pistolet qu'un seigneur portait à sa ceinture, le remit au roi, et d'un ton très-animé, lui adressa ces mots : *Voici, Monsieur, le moment de vous montrer.* « Mais Louis XVI, ajoute » cet écrivain, doué d'un courage tranquille, d'une » pieuse résignation, n'avait point reçu la valeur » guerrière en partage [1]. »

Le roi traversa tous les jardins, alla jusqu'au poste qui gardait le Pont-Tournant, qu'il trouva dans un état rassurant; mais, à son retour, il fut assailli par les acclamations : *à bas le véto! à bas le traître!* Il trouvait des ennemis parmi ceux-là même qui devaient le garder. Arrivant au château, il ordonna qu'on en barricadât le vestibule.

« J'étais avec mes compagnes dans la salle de » billard, dit madame Campan; nous nous plaçâmes sur des banquettes élevées. Alors je vis » M. d'Hervilly, l'épée nue à la main, ordonner à » l'huissier d'ouvrir à la noblesse française. Deux » cents personnes entrèrent dans cette pièce, la

» courtisans, qui accompagnaient le roi à cette revue, continuaient de crier *vive le roi.* Toutes les troupes après le » passage du roi, me parurent témoigner du mécontentement. » A peine le roi fut-il remonté, qu'une partie des troupes et » de l'artillerie qu'il avait passées en revue, se retirèrent à cinq » heures trois quarts; il ne nous restait plus qu'environ deux » mille hommes. »

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 187. (Collect. B. F.)

» plus rapprochée de celle où était la famille. » D'autres se rangèrent de même sur deux haies » dans des pièces précédentes. Je vis quelques » gens de cour, beaucoup de figures inconnues, » quelques personnes qui figuraient ridiculement » parmi ce qu'on appelait la noblesse, mais que » leur dévouement ennoblissait en cet instant. » Tous étaient si mal armés que, même dans cette » position, l'esprit français, qui ne cède à rien, » amenait des plaisanteries sur le fait le moins » plaisant. M. de Saint-Souplet, écuyer du roi, et » un page portaient sur l'épaule, en place de » fusil, la paire de pincettes de l'anti-chambre du » roi, qu'ils venaient de casser et de se partager. » Un autre page, un pistolet de poche à la main, » en appuyait le bout sur le dos de la personne » qui le précédait et le pria de vouloir bien le » poser autrement. Une épée et une paire de pis- » tolets étaient les seules armes de ceux qui avaient » eu la prévoyance de s'en munir [1]. »

[1] Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 241, 242. (Collect. B. F.)

Cette noblesse n'était pas aussi nombreuse au château qu'elle aurait dû l'être, et se trouvait dépourvue d'armes, parce que la cour ne s'attendait à être attaquée que le 12 août. « M. de Lescure, dit madame de La Rochejaquelein, » s'apprêtait à aller passer cette nuit au château, lorsqu'il » vit arriver M. de Monmorin, gouverneur de Fontainebleau; » il était resté à Paris par ordre du roi. Il est inutile, lui dit- » il, d'aller au château ce soir, j'en viens; le roi sait positive-

François Viard, capitaine de chasseurs, qui commandait, dans la nuit du 9 au 10 août, un poste dans les appartemens du roi, parle ainsi de ces chevaliers et de leurs armes : « Cette foule de courtisans, au nombre de six à huit cents, déployèrent chacun leurs armes, les uns des espingoles, d'autres des poignards, des sabres courts, des pistolets, des couteaux de chasse, des pelles, des flambeaux, etc. [1] »

Pendant ces préparatifs, la commune de Paris venait d'opérer dans son sein une sorte de révolution. La municipalité avait été suspendue et un conseil général de la commune provisoire, nommé, dit-on, par des sections de Paris, venait d'être installé et remplaçait la municipalité légale. Pétion, Manuel et Danton furent maintenus dans leurs fonctions. Le maire Pétion, entouré d'une garde nombreuse, fut consigné dans sa maison, afin que l'exercice de ses devoirs ne fût pas un obstacle au succès de l'insurrection, et le nommé Huguenin fut élu pré-

» ment qu'on ne cherchera à l'attaquer que le 12 ; il y aura » du bruit cette nuit, on s'y attend, mais ce sera du côté de » l'Arsenal, le peuple veut y prendre de la poudre, et cinq » mille hommes de la garde nationale sont commandés pour » s'y opposer. Ainsi ne vous inquiétez pas quelque chose que » vous entendiez.» (Mémoires de madame de La Rochejaquelein, p. 15.)

[1] Mémoires de François Viard, Recueil de pièces justificatives, pièces comprises au premier inventaire, etc., p. 144, 145.

sident de cette municipalité provisoire dont quelques membres accusés de divers crimes paraissent avoir été vendus à des factions étrangères et intéressées à bouleverser la France.

Des troupes destinées à l'attaque des Tuileries, les Marseillais furent les premiers qui se présentèrent au Carrousel en face de ce château, et s'y rangèrent en bataille. Les hommes du faubourg Saint-Antoine se firent attendre. Voici comment Barbaroux expose la cause de ce retard : « Le général » Westermann se porta dans ce faubourg et y » avait trouvé Santerre invitant les bataillons à » ne point marcher au château, sous prétexte que » la cour était en force ; mais Westermann, lui portant l'épée sur la poitrine, s'écria que les Marseillais étaient au Carrousel. Il n'y eut plus alors à » balancer : Santerre changea de langage et se mit » en marche ; mais à la maison commune il quitta » sa troupe pour aller se faire proclamer commandant-général, et on ne le vit plus de toute la » journée. Son premier acte fut de faire demander » aux Marseillais leurs deux pièces de canon » pour la Mairie, comme si le champ de bataille » était là [1]. »

Reportons-nous à l'Assemblée nationale. Dejoly, ministre de la justice, s'y présenta avant l'attaque des Tuileries, et dit que le mal était à son comble ; que le château investi pouvait être forcé ; que la

[1] Mémoires de Barbaroux, page 69. (Collect. B. F.)

moindre résistance occasionerait de grands malheurs; que les ministres ne répondaient plus de la conservation de la personne du roi; qu'ils ne voyaient d'autre moyen de le sauver que l'envoi d'une députation du corps législatif qui couvrirait de son inviolabilité le roi et sa famille; que Louis XVI désirait et demandait cette députation; qu'il n'oublierait jamais l'effet heureux qu'avait produit une pareille démarche le 20 juin, et qu'il ne doutait pas que, dans les circonstances présentes, les résultats n'en fussent aussi avantageux [1].

Cette proposition, appuyée par quelques membres, fut rejetée par plusieurs autres. Ceux qui avaient composé la députation auprès du roi, dans la journée du 20 juin, se plaignirent d'avoir été insultés au château. La proposition n'eut pas de suite.

Le château des Tuileries, comme le disait le ministre, était alors investi. Les Marseillais, les Bretons, et la colonne du faubourg Saint-Antoine, grossie en route, étaient rangés en bataille sur la place du Carrousel. Un bataillon du faubourg Saint-Marcel pénètre par la terrasse des Feuillans dans le jardin des Tuileries; un bataillon de la Croix-Rouge se saisit du Pont-Royal. Des gendarmes et des bataillons entiers de gardes natio-

[1] Mémoires de Ferrières, tom. III, p. 183, 184. (Collect. B. F.)

nales, destinés à la défense du château, quittent le poste qui leur était assigné, et, aux cris de *vive la nation!* se replient sur le Petit-Carrousel, se rangent parmi les assaillans.

La cour, assiégée de toutes parts, avait fait placer des troupes à chaque barricade de ses portes et des canons sur divers points.

On voyait les officiers suisses encourager leurs soldats, leur distribuer du pain, de l'eau-de-vie, et leur dire que les Marseillais qu'ils avaient à combattre n'étaient que des malfaiteurs, des galériens, de ces hommes qui avaient désarmé le régiment d'Ernest, qui les désarmeraient aussi, et assassineraient ensuite la famille royale. Vaines exhortations!

« On croyait tellement au château que l'attaque » n'aurait pas lieu, qu'à sept heures du matin, on » s'y occupait encore à rédiger une pétition à » l'Assemblée, pour demander l'éloignement des » Marseillais. Cette pétition circula et fut couverte » d'un assez grand nombre de signatures [1]. Le

[1] Quelques signatures furent surprises. Voici ce que rapporte un des signataires. « On vint me dire que l'état-major » faisait une pétition pour être présentée à l'Assemblée nationale afin d'obtenir un décret qui était d'avance mon » vœu, c'était de conduire le roi et sa famille à l'Assemblée. » En effet on apporta cet écrit, j'y apposai ma signature... » J'appris une demi-heure après que je n'avais pas signé ce » que j'avais cru; mais bien une pétition tendante à demander » qu'il fût rendu un décret pour le renvoi dans la matinée de » tous les fédérés qui sont dans la capitale, ainsi que les Mar-

» conseil se tenait toujours dans le cabinet du » roi, où se trouvaient aussi la reine et la famille » royale.

» Vers huit heures, un officier municipal était » entré et avait apporté la nouvelle que les co- » lonnes rassemblées se portaient de tous les » points de Paris sur les Tuileries. *Eh bien! que* » *veulent-ils?* dit le garde-des-sceaux Dejoly. Le » municipal répondit: *La déchéance. Eh bien! que* » *l'Assemblée la prononce donc!* La reine dit: » *Mais que deviendra le roi?* L'officier municipal » se courba sans répondre.

» Alors le procureur général (*Rœderer*), à la tête » du département, revêtu de son écharpe, entra » et dit : *Personne ne doit s'interposer entre le dé-* » *partement et le roi; je dois être seul ici avec le* » *roi et la reine*. On se retira.

» Il leur déclara que le péril était à son comble; » que la majeure partie de la garde nationale était » séduite; que le reste incertain était insuffisant » pour défendre la demeure du roi; qu'infailliblement le roi, la reine, leurs enfans et tout ce qui » se trouvait près d'eux, seraient égorgés, si le » roi ne prenait sur-le-champ le parti de se ren- » dre à l'Assemblée nationale. La reine s'opposa » fortement à l'exécution de ce conseil. Elle avait

» seillais et les Bretons. » (Mémoires de François Viard, capitaine-chasseur, pièces comprises au premier inventaire des pièces justificatives, p. 142, 143.)

» déjà dit qu'elle préférait *se faire clouer aux murs* » *du château, plutôt que d'en sortir*. Elle pressa » même le roi, en lui présentant des armes. On lui » dit alors : *Vous voulez donc, Madame, nous ren-* » *dre responsables de la mort du roi, de votre fils,* » *de Madame, de vous-même et de toutes les per-* » *sonnes qui sont ici pour vous défendre*[1]*?* »

Voici comment le marquis de Ferrières rend cette scène : « La reine s'élève avec force contre » cette proposition de Rœderer; elle la trouve » déshonorante; tous gardent le silence. *Quoi!* » s'écrie la reine dans un moment de dépit, *nous* » *sommes seuls! personne ne peut agir? — Oui,* » *Madame, seuls*, répond Rœderer, *l'action est* » *inutile, la résistance impossible*. M. Gerdret, » membre du département, ajoute quelques ob- » servations. La reine l'interrompt brusquement : » *Taisez-vous, Monsieur, vous êtes le seul qui* » *n'ayez pas le droit de parler ici; quand on a fait* » *le mal, on ne doit pas vouloir le réparer*. M. Ger- » dret se tait[2]. »

Le roi, entraîné par la dernière réflexion de M. Rœderer, sans répondre[3] se leva, et fit un geste

[1] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon, t. II, p. 344.

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, tom. III, p. 190. (Col. B. F.)

[3] M. Toulongeon dit que le roi ne répondit rien; d'autres personnes lui attribuent diverses paroles; suivant Ferrières, le roi s'écria « En élevant la main au ciel : *Allons, donnons*

qui annonçait qu'il désirait que son action fût imitée. La reine dit à M. Rœderer : *Monsieur, vous répondez de la personne du roi ; vous répondez de celle de mon fils.* — *Madame*, répliqua Rœderer, *nous répondons de mourir à vos côtés : voilà tout ce que nous pouvons garantir.*

La famille royale sortit du château par la porte qui s'ouvre sur le jardin des Tuileries, et le traversa diagonalement pour se rendre dans la salle du corps législatif ; elle fut, dans ce trajet, escortée par un peloton des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas et par un peloton des gardes-suisses, par MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizers, aide-major, Chollet et Allimann, adjudans. M. de Salis-Zizers disposa ces troupes en bataillon carré, et fit faire halte devant quelques hommes audacieux et féroces qui portaient la tête de Mandat, et leur imposa par sa bonne contenance. Arrivé sur la terrasse des Feuillans couverte d'individus, le roi éprouva quelques obstacles. Le passage lui fut refusé. La reine eut dans cette traversée quelques désagrémens à souffrir [1]. M. Rœderer adressa à la multitude un discours où il parlait de lois et de constitution : son éloquence fut perdue.

» *encore, puisqu'il le faut, cette dernière marque de dévouement.* » Suivant madame Campan, il dit, s'adressant aux ministres et aux personnes qui l'entouraient : *Allons, Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici.*

[1] *Point de femme !* criait-on, en assaisonnant ces mots de paroles injurieuses.

« Alors un homme, à figure rébarbative, adressa des paroles grossières au roi, s'approche du dauphin que la reine tenait par la main, l'enlève et le prend dans ses bras. La reine pousse un cri. *N'ayez pas peur*, dit cet homme, *je ne veux pas lui faire du mal.* Lorsque les obstacles qui s'opposaient à l'introduction de la famille royale dans l'Assemblée furent levés, cet homme, qui était un sapeur appelé *Rocher*, déposa le jeune dauphin sur le bureau[1]. »

Aussitôt que les membres de l'Assemblée nationale furent instruits que le roi se disposait à entrer dans le lieu de leur séance, ils chargèrent une députation improvisée d'aller au-devant de lui. Elle facilita l'entrée de la famille royale dans la salle de l'Assemblée.

Le roi, accompagné des six ministres et de quelques personnes de sa cour, en entrant et avant de prendre place, dit : « Messieurs, je viens ici pour » éviter un grand crime qui pouvait se commettre; » je me croirai toujours en sûreté, moi, ma famille » et mes enfans, lorsque je serai au milieu des re- » présentans de la nation; j'y resterai avec mes » ministres jusqu'à ce que le calme soit rétabli. »

Vergniaud, qui présidait alors en l'absence de Merlet, répondit : « Sire, vous pouvez compter sur » la fermeté de l'Assemblée nationale; ses mem-

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, p. 245, 246. (Collect. B. F.)

» bres ont juré de mourir en soutenant les droits
» du peuple et les autorités constituées. »

Le roi se plaça auprès du président; mais bientôt on lui fit observer que sa présence suspendait l'effet légal des délibérations. Alors il alla se placer avec sa famille sur les bancs des administrateurs. En objectant la même raison, on lui fit sentir qu'il ne devait pas être dans l'enceinte intérieure de la salle; il offrit de s'asseoir à la barre ou à l'une des extrémités de la salle : enfin l'avis fut ouvert de le placer dans la loge des rédacteurs du journal intitulé le *Logographe*, loge de douze pieds de longueur, située derrière le fauteuil du président.

Les uns ont loué, les autres ont blâmé le parti que M. Rœderer fit prendre au roi de se réfugier dans l'Assemblée nationale. Des écrivains royalistes et patriotes se sont accordés à dire que si le roi se fût mis à la tête de ses forces disponibles, il aurait pu triompher des factions qui l'attaquaient. M. Toulongeon fait des réflexions fort sages à ce sujet. « Il est digne et convenable à un magistrat
» populaire d'éviter l'effusion du sang de ses con-
» citoyens... Il était beau et humain et d'une poli-
» tique vraiment philantropique de sortir le roi du
» lieu du combat pour empêcher le combat.....
» Renonçant à la défense de la personne du roi....
» comment s'obstina-t-on à la défense de sa de-
» meure? Une fois rendu au corps législatif, la
» défense du château n'était plus que la défense
» d'un poste sans importance, et le sang, justement

» ménagé pour la défense d'un homme, ne devait
» pas être prodigué pour la défense de ses meu-
» bles [1]. »

Si les événemens eussent suivi leur cours ordinaire, la journée du 10 août se fût terminée là, ou bien ce qui restait à faire aurait été l'objet des délibérations de l'Assemblée nationale. Le roi s'était livré à cette Assemblée : les deux armées qui défendaient et menaçaient d'attaquer le château des Tuileries n'avaient plus de motif de combat. Mais on ne fit rien pour éclairer ces deux armées sur cette nouvelle circonstance, on fit beaucoup pour les irriter, pour allumer entre elles le feu de la discorde; mais un parti occulte était avide de troubles et de sang.

On négligea d'instrûire ces armées du départ de la famille royale, et de leur remontrer que les effets devaient cesser avec la cause. Une proclamation de l'Assemblée nationale à ce sujet aurait désarmé les deux partis, et prévenu l'effusion du sang, des crimes et des malheurs.

Madame Campan, qui se trouvait alors au château, et qui connaissait par conséquent la situation des choses, dit : « Les assaillans ignoraient que le
» roi et sa famille se fussent rendus au sein de l'As-
» semblée, et ceux qui défendaient le palais du côté
» des cours l'ignoraient de même. On a présumé

[1] Histoire de France depuis la révolution; par Toulongeon, t. II, p. 245, 246.

» que s'ils en eussent été instruits, le siége n'eût » pas eu lieu [1]. »

Les défenseurs du château des Tuileries, affaiblis par la retraite successive de plusieurs bataillons de la garde nationale, et par l'escorte nombreuse qui avait accompagné la famille royale à l'Assemblée, étaient peu disposés au combat.

« On était las d'attendre, dit Barbaroux, et l'im» patience provençale l'emporta sur la considéra» tion du danger. Les Marseillais, ayant sur leurs » ailes les Bretons, s'avancent fièrement et pénè» trent dans la cour des Princes [2] au pas de charge. » Les Suisses garnissaient les fenêtres du château; » ils criaient aussi : *Vive la nation!* On parlemente » long-temps; une douzaine d'entre eux et quel» ques gendarmes vinrent se ranger parmi les » Marseillais; ils jettent des fenêtres, en signe d'a» mitié, des cartouches sans balles; Granier, com» mandant en second du bataillon, pénètre jus» qu'aux appartemens; il croyait n'y recevoir que » des témoignages de fraternité; déjà même on » l'avait embrassé. Tout-à-coup une décharge ter» rible de fusils, de carabines, d'espingoles, part » des fenêtres du château. Au mouvement des » armes qui précède le feu, les Marseillais, par » une impulsion naturelle, reculent quelques pas

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 246. (Collect. B. F.)

[2] Il y avait alors plusieurs cours devant les Tuileries du côté du Carrousel, celle des princes était la plus vaste.

» et couchent en joue les Suisses. Cette manœuvre les sauva; la grêle des balles frappe sur la place qu'ils venaient de quitter. Tous auraient péri s'ils y fussent restés. Il en tombe sept; le commandant est atteint d'une mitraille à la jambe; les autres soutiennent le choc [1]. »

Le marquis de Ferrières parle aussi des témoignages d'amitié et de bonne intelligence que les Suisses donnèrent aux assaillans. « Les Suisses, » dit-il, mirent la baïonnette dans le fourreau, témoignant, par ce signe de paix, qu'ils n'avaient point d'intentions hostiles; quelques-uns jetèrent les cartouches qu'ils avaient dans leurs gibernes. Tout semblait annoncer une pacification. Déjà plusieurs soldats suisses s'étaient mêlés dans les rangs des Marseillais, et fraternisaient avec eux; lorsqu'un coup de fusil, parti du bas de l'escalier, vint donner le signal du carnage [2]. »

François Viard, capitaine de chasseurs de la garde parisienne, confirme les principaux traits de ces relations; il dit que, pendant son absence, le jeune Monne, son lieutenant, de concert avec les officiers suisses, envoya une députation aux Marseillais, chargée de leur dire que les soldats étaient bien éloignés de souiller leurs armes du sang de leurs frères; que les Suisses, en cette occasion,

[1] Mémoires de Barbaroux, p. 70, 71. (Collect. B. F.)

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 195. (Coll. B. F.)

voulant donner des signes de paix ou d'amitié aux Marseillais, « jetèrent des paquets de cartouches » par les croisées. Au même instant les cris de *vive* » *la nation!* retentirent partout, et les membres de » la députation envoyée vers les Marseillais et les » volontaires, croyant que les Suisses se rendaient » au vœu du peuple, se présentèrent en foule et » sans ordre au grand escalier de l'appartement » du roi.

» Ces Suisses assassins firent feu de bataillon sur » nos frères, et de suite feu de file, de sorte qu'en » trois décharges, il resta plus de cent victimes de » leur férocité sur ledit escalier[1]. »

Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* : « On s'accorde à dire que les Suisses faisaient signe de » leurs bonnets aux citoyens, en criant *vive la* » *nation!* La porte du Carrousel fut ouverte. Des » Suisses protestaient de leur civisme et serraient » la main aux Marseillais. Nous-mêmes, continue » le rédacteur, avons entendu dire à plusieurs » fédérés bretons qui ont, dans cette journée, » perdu beaucoup de leurs camarades : *Oui,* » *Monsieur, nous avions encore la bouche sur leurs* » *joues, quand tout-à-coup une grêle de balles et* » *de mitrailles a été dirigée sur nous.* »

On voit que l'attaque des Suisses se porta sur deux points : sur la foule qui remplissait le grand

[1] Recueil de pièces justificatives sur le procès de Louis XVI, pièces comprises au premier inventaire, p. 146, 147.

escalier du château, et sur celle dont la cour des Princes était couverte.

Ces témoignages d'amitié et de paix que les Suisses donnèrent aux Marseillais étaient-ils une feinte? Voulaient-ils, par ces démonstrations de bienveillance, leur tendre un piége, les attirer auprès d'eux pour les immoler avec plus de sûreté? On ne peut, on ne doit pas le croire; une troupe nombreuse ne devient pas si subitement perfide.

Quel fatal incident vint donc arrêter les progrès d'une réconciliation si désirable, fit succéder si brusquement aux doux élans de la fraternité toutes les fureurs de la colère, de la vengeance, aux embrassades les coups mortels?

M. le marquis de Ferrières attribue ce changement dans les dispositions des esprits à un coup de fusil qui, du vestibule, fut tiré sur les Suisses réunis sur l'escalier du château. Un coup de fusil a pu être tiré; mais M. de Ferrières ne dit point de quelle main il est parti, ni quelle fut l'occasion de cet acte d'hostilité.

Deux écrivains, MM. Peltier et Toulongeon, qui ont tracé avec grand détail le tableau des événemens du 10 août, donnent plus de développement sur les causes jusqu'alors peu connues de ce changement subit. Voici ce que dit M. Peltier.

« Une douzaine de sans-culottes, et *non de* » *Marseillais*, avec un officier national à leur tête,

» plus hardis que les autres, s'avancèrent enfin » jusqu'au pied du grand escalier; ils y saisirent » le premier factionnaire suisse et successivement » cinq autres; ils s'en emparaient au moyen de » piques à crochets; ils les dardaient dans leurs » habits, les attiraient à eux et les désarmaient » aussitôt de leur sabre, fusil et giberne, en fai- » sant de grands éclats de rire. Encouragée par le » succès de ses premiers enfans perdus, la masse » entière se porta au pied du grand escalier, et » l'on y massacra à coups de massue les cinq Suisses » déjà saisis et désarmés. A ce moment, tous les » Suisses de ce poste se mettent en bataille aux » ordres des capitaines Turler et Castelberg..... Ce » fut en voyant ces cinq Suisses massacrés que » M. de Castelberg exécuta l'ordre de repous- » ser la force par la force, et commanda le » feu [1]. »

M. Toulongeon parle aussi de cet incident qui ut la cause et le signal des hostilités et des maux épouvantables qui s'ensuivirent.

« Par une manœuvre singulière, dit-il, quel- » ques hommes précédés d'un officier municipal, » pénétrèrent à l'entrée du vestibule, et, avec des » piques à crochets, tirèrent à eux quatre ou cinq » factionnaires suisses, et les désarmèrent. La

[1] Récit des événemens du dix août, par M. Peltier; Mémoires du marquis de Ferrières, t. III, p. 195; Éclaircissemens historiques, p. 471.

» foule s'approcha, et ces cinq prisonniers furent » tués. L'officier suisse fit faire feu [1]. »

Quels étaient ces individus, au nombre de huit à dix, armés de piques à crochet, qui, suivant M. Peltier, n'étaient pas des Marseillais, et qu'il qualifie de *sans-culottes ?* Ces individus, qui surviennent dans le moment où l'on se réconcilie, où l'on s'embrasse, où l'on dépose les armes, semblent n'être intervenus que pour arrêter ce généreux élan, que pour souffler le feu de la discorde prêt à s'éteindre, que pour provoquer le combat? Ne seraient-ils pas du nombre de ces hommes féroces qui, si souvent, ont souillé la révolution par leurs excès sanguinaires? Quel était ce municipal ou cet homme portant une écharpe, et dont on ne dit pas le nom? Ne serait-il pas un des nombreux agens que le ministère anglais payait pour désoler la France et sa capitale, pour déshonorer la révolution et la faire détester? Je n'ose point prononcer sur une matière aussi délicate; mais, je l'avoue, j'incline pour l'affirmative, parce que je vois les mêmes manœuvres et le même but.

L'explosion inattendue des Suisses, les décharges redoublées qui partirent des fenêtres du château et même de ses combles, mirent en fuite les fédérés marseillais, bretons, etc., en tuèrent et en

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon, t. II, p. 250.

blessèrent un grand nombre, tant sous le vestibule que dans la cour des Tuileries et dans la place du Carrousel. Cette cour et cette place furent en un instant presque entièrement vides d'assaillans.

Le capitaine Turler profite de cette déroute momentanée, et, à la tête de cent vingt Suisses, s'empare de deux pièces de canon, dont il ne peut se servir faute des ustensiles nécessaires. Il s'avance jusque sur la place du Carrousel, fait faire feu sur ceux qui s'y trouvaient encore ou qui s'y présentaient. Du côté de la place de Louis XV, semblable déroute. Trois cents Suisses qui défendaient le Pont-Tournant des Tuileries firent un feu roulant sur environ dix mille hommes postés sur cette place : la fortune sembla favoriser les assiégés. M. de Boissieux, officier-général, donna ordre de faire avancer contre les assaillans cinq cents hommes de cavalerie postés sur la place de Grève ; mais cet ordre ne put être exécuté, la plupart des cavaliers ayant des opinions peu favorables aux Tuileries.

Au premier coup de canon le roi dit : J'avais *défendu de tirer*. Aussitôt il envoya M. d'Hervilly pour ordonner aux Suisses de se replier sur les troupes rangées autour de l'Assemblée nationale. Cet officier arriva au moment où les Suisses de Turler, après avoir poursuivi les assaillans, rentraient du Carrousel dans les cours des Tuileries. Ces Suisses, au nombre de cent environ, furent conduits au corps-de-garde de l'emplacement des Feuillans, et sur l'ordre de leurs officiers y déposèrent leurs

armes. Ces officiers, au nombre de douze, recueillis par le corps législatif, furent mis en sûreté dans les salles du comité des inspecteurs.

Les forces des Tuileries se trouvèrent encore diminuées par cet ordre.

Les Marseillais, les Bretons, fortifiés par leur indignation, par plusieurs bataillons du faubourg Saint-Antoine qui survinrent, et par des gendarmes qui se rangent sous leurs bannières, reprennent bientôt l'offensive. Quelques partis d'assaillans mis en fuite, se sentant soutenus, entrent dans le jardin des Tuileries par ses portes latérales, attaquent le château de ce côté, tandis qu'en même temps il l'était du côté du Carrousel par des batteries de canon placées aux angles des rues qui aboutissaient alors à cette place [1].

Le château des Tuileries fut attaqué sur ses deux façades; ceux qui s'y trouvaient perdirent l'espoir de le défendre. Les cinq ou six cents nobles qui devaient combattre, déposent leurs uniformes de suisses ou de gardes nationales, s'évadent précipitamment par la galerie du Louvre, où ils s'étaient ménagé des issues, sortent en criant de toute leur force *vive la nation!* et laissent les Suis-

[1] Les boulets de canon, tirés alors, firent plusieurs brèches sur les colonnes et les murs du vestibule du château; on répara dans la suite ces brèches; mais, pour en conserver le souvenir, on inscrivit, à la place de chacune d'elles, ces mots : DIX AOUT. Elles y restèrent jusqu'au règne de Bonaparte qui les fit effacer.

ses et les femmes du château en proie aux fureurs des vainqueurs irrités. Si l'on en croit madame Campan, plusieurs de ces nobles furent tués dans leur fuite.

Les Suisses, au nombre de huit cents environ, se rallièrent sous le vestibule, y furent vivement attaqués, et presque tous périrent en se défendant.

Dès-lors plus d'obstacle; le château fut envahi par les assaillans; et aux braves qui tuaient en combattant, succédèrent les lâches qui assassinaient. Tous les hommes qui s'y trouvèrent furent tués; on n'épargna que les femmes. Madame Campan va nous représenter, comme témoin, les scènes qui en ce moment de crise se passèrent dans l'intérieur du château, le danger, les alarmes des personnes qui y étaient restées.

La reine, en quittant les Tuileries et se rendant avec le roi à l'Assemblée nationale, lui avait adressé ces mots : *Attendez dans mon appartement; je reviendrai vous joindre, ou je vous enverrai chercher pour aller je ne sais où.* Elle décrit ensuite en raccourci le gros des événemens; puis, passant à l'entrée de l'armée victorieuse dans le château, elle ajoute : « MM. Pallas et de Marchais, huissiers de la » chambre du roi, sont tués en défendant la porte » de la salle du conseil; beaucoup d'autres servi- » teurs du roi tombent victimes de leur attache- » ment pour leurs maîtres. Je cite ces deux per-

» sonnes, parce que, le chapeau enfoncé [1], l'épée » à la main, ils criaient, en se défendant avec une » inutile, mais louable valeur : *Nous ne voulons » plus vivre ; c'est notre poste, nous devons y mou- » rir.* M. Diet se conduisit de même à la porte de » la chambre à coucher de la reine : il éprouva le » même sort. Madame de Tarente (fort désolée » d'être laissée aux Tuileries) avait heureusement » fait ouvrir la porte d'entrée de l'appartement. » Cependant nous allions toutes périr, quand un » homme à longue barbe arriva en criant : *Faites » grâce aux femmes ; ne déshonorez pas la na- » tion !* »

Madame Campan dit ensuite que, cherchant sa sœur dans un entresol, elle n'y rencontra que deux femmes de chambre et l'un des deux heiduques de la reine. Elle vit « cet homme, d'une très-haute » taille et d'une physionomie tout-à-fait martiale, » pâle et assis sur un lit ; je lui criai : *Sauvez-vous, » les valets de pied le sont déjà. — Je ne le puis,* » me dit cet homme, *je suis mort de peur.* Comme » il me disait ces mots, j'entends une troupe mon- » ter précipitamment l'escalier : ils se jettent sur lui, » et je le vois assassiner. Je cours vers l'escalier, » suivie de nos femmes. Les assassins quittent » l'heiduque pour venir à moi. Ces femmes se jet-

[1] Alors beaucoup d'hommes et surtout de la cour, portaient le chapeau non sur la tête mais sous le bras, et quand ils voulaient se battre, ils l'enfonçaient sur leur tête.

» tent à leurs pieds et saisissent les sabres. Le peu » de largeur de l'escalier gênait les assassins ; mais » j'avais déjà senti une main terrible s'enfoncer » dans mon dos pour me saisir par mes vêtemens, » lorsqu'on cria du haut de l'escalier : *Que faites-* » *vous là-haut?* L'horrible Marseillais qui allait » me massacrer, répondit un *heim* qui ne sortira » jamais de ma mémoire. L'autre voix répondit ces » seuls mots : *On ne tue pas les femmes.*

» J'étais à genoux ; mon bourreau me lâcha, et » me dit : *Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce...* » Cinq à six hommes s'emparèrent de moi et de » mes femmes, et nous ayant fait monter sur des » banquettes, placées devant les fenêtres, nous » ordonnèrent de crier *vive la nation!* etc [1]. »

Madame Campan raconte ensuite les événemens qu'elle éprouva, les scènes dont elle fut témoin pendant sa traversée des Tuileries à la maison de sa sœur. Ces détails lui sont personnels ; elle eut à éprouver les brusqueries de la part de ceux qui la conduisaient ; elle avoue aussi qu'ils eurent des égards pour elle et pour sa sœur.

Joignons à ce tableau celui que, sur ce sujet terrible, nous offre Barbaroux dans ses Mémoires. Après avoir parlé de la victoire, il dit : « La clé» mence devait la suivre, la fureur l'accompagna. » Pouvait-on arrêter la vengeance d'un frère cou-

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 147 et suiv. (Coll. B. F.)

» vert du sang de son frère, et l'indignation du » peuple vengeant le peuple? Au milieu des mas- » sacres, il n'y eut de vraiment coupables que les » lâches fugitifs pendant l'action, assassins après » la victoire, et ces tueurs de cadavres qu'ils pi- » quaient avec leur épée pour se donner les hon- » neurs du combat. On massacrait dans les appar- » temens, sur les toits, dans les caves, les Suisses » armés ou désarmés, les chevaliers, les valets, » tous ceux qui peuplaient le château. Notre dé- » vouement n'y put rien; nous parlions à des » hommes qui ne nous connaissaient plus. Après » le premier succès, la foule était devenue immense, » et ses excès ont été imputés depuis aux seuls en- » fans de Marseille. Notre vie, en défendant les » Suisses, était plus exposée peut-être que ne l'avait » été une heure auparavant celle des assiégeans, car » souvent on se méprenait sur nos intentions. Deux » Marseillais pénètrent dans les chambres les plus » reculées; ils y trouvent deux jeunes filles éplo- » rées; le désir de les sauver se fait entendre dans » leurs cœurs avant qu'elles leur aient demandé » la vie; ils les enlèvent dans leurs bras, et, le » sabre à la main, ils traversent les appartemens, » les colonnades, les cours, les jardins, les volon- » taires irrités, la multitude amoncelée, et les » portent au-delà des Tuileries pour les rendre à » la vie et à leurs mères, etc. [1]. »

[1] Mémoires de Barbaroux, p. 73, (Coll. B. F.)

Tous les hommes, Suisses ou Français, trouvés dans les Tuileries, furent impitoyablement égorgés, et leurs cadavres, jetés par les fenêtres, bientôt dépouillés par la classe la plus abjecte de la ville, restèrent jusqu'au lendemain dans un état complet de nudité, et bordaient du côté du jardin et de celui du Carrousel les deux façades des Tuileries.

L'horreur qu'inspire le récit de ces massacres est un peu calmée par la rencontre de quelques traits d'humanité; il en est plusieurs. Les Suisses qui purent échapper aux fers des égorgeurs, furent recueillis par des particuliers ou par le corps législatif. Ils trouvèrent même des protecteurs parmi ceux qui paraissaient les plus acharnés à leur destruction.

Toutefois ceux que l'on nommait improprement *le peuple*, se montraient sans pitié; habitués au carnage, ils se faisaient un plaisir, peut-être une gloire, de verser le sang des hommes. Vers une heure et demie, une soixantaine de Suisses, échappés aux massacres, s'étaient réfugiés dans les bâtimens qu'on nomme *les Petites-Écuries*, situées sur le Carrousel; ils furent découverts et conduits à l'Hôtel-de-Ville, devant la commission permanente qui y siégeait. Les égorgeurs les forcèrent d'en sortir, et descendant l'un après l'autre l'escalier de cet hôtel, ils furent dans la cour même égorgés l'un après l'autre.

Quelques journalistes, exagérés dans le parti

royaliste, trouvés en habit de grenadier, se rendant au château, furent massacrés.

Le nombre des Suisses morts surpassa de beaucoup celui des Suisses qui survécurent. D'après les inscriptions du monument élevé à Lucerne à la mémoire de ces victimes, il résulte que *vingt-six officiers*, et environ *sept cent soixante* soldats suisses périrent au 10 août, et que *seize officiers* et environ *trois cent cinquante soldats* échappèrent à la mort.

Ces massacres commencés vers midi furent terminés avant deux heures. On pouvait alors sans danger [1], mais non sans éprouver un sentiment d'horreur, parcourir le jardin des Tuileries. A tous les dix pas on rencontrait un cadavre, on rencontrait même des portions de corps humains qui prouvaient que quelques massacreurs avaient poussé la barbarie jusqu'à dépecer les membres de ceux qu'ils avaient égorgés. Il semblait que les furies eussent choisi le plus beau jardin de Paris pour en faire le théâtre de leurs affreux exploits, et y laisser les traces de leur puissance infernale.

Mais laissons ces tableaux affligeans, et repor-

[1] Pourvu qu'on ne fût pas vêtu d'un habit rouge. Le peuple s'irritait à la vue de cette couleur, celle des habits des Suisses Un jeune homme, traversant les Tuileries avec un habit rouge, se voyant menacé, se cacha vite derrière un if du parterre, y déposa son habit et se retira sans obstacle. Dans la rue Saint-Honoré, deux chasseurs bretons, montés à cheval, furent pris pour des Suisses et devinrent les victimes de cette erreur.

tons-nous au lieu des séances de l'Assemblée nationale.

Louis XVI y était entré roi, il en sortit captif. On verra par quels degrés il descendit du trône à la prison.

Le bruit du canon et de l'artillerie s'y faisaient entendre; des balles, qui pénétraient par les fenêtres de la salle des séances et en frappaient le plafond, n'intimidèrent point les membres de l'Assemblée. Dans le moment le plus critique, ils se lèvent simultanément, crient, *vive la liberté! vive l'égalité!* et levant les mains au ciel, jurent de mourir pour sauver la patrie.

On procéda à un appel nominal pour connaître les députés qui n'étaient point à leur poste, et chaque membre appelé prêta le serment suivant: *Au nom de la nation, je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste.*

Les administrateurs provisoires de la commune de Paris viennent présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale. Léonard Bourdon est leur orateur. Ils prêtent le serment de fidélité *à la loi du salut du peuple.*

Divers individus qui, après la victoire des Marseillais, étaient entrés en foule dans le château, viennent apporter à l'Assemblée les objets précieux qu'ils y avaient trouvés; les pierreries de la reine, de l'argent monnoyé, des bijoux, et des papiers importans.

Après avoir rendu quelques décrets urgens, l'As-

semblée entend le rapport de Vergniaud qui, au nom de la commission extraordinaire, offre un projet de décret, dont le premier article contient la convocation d'une *Convention nationale;* le second porte la suspension *provisoire* du pouvoir exécutif, jusqu'au moment où la Convention nationale aura décrété des mesures propres à assurer l'indépendance de la nation. Ce projet porte en outre la suspension de la liste civile et la nomination d'un gouverneur pour le dauphin.

Ce projet contient les articles suivans : « Le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif; et le département fera, dans le jour, préparer au Luxembourg un appartement pour les loger, etc. » Ce projet est adopté.

Jusqu'alors la suspension du roi n'est que provisoire, et le logement qu'on lui destine n'est point une prison.

On déclare que les ministres n'ont plus la confiance de la nation, et on se dispose à en nommer de nouveaux. On rappelle d'abord les ministres expulsés par Louis XVI, *Roland*, *Clavière* et *Servan.* Ensuite l'appel nominal donne, pour les autres ministères, *Danton* à la justice, *Monge* à la marine, *Lebrun* aux relations extérieures; *Grouvelle*, qui avait partagé les voix pour ce dernier ministère, est nommé secrétaire du conseil.

La séance du 10, suspendue le 11 à trois heures du matin, est reprise à neuf heures.

L'état des Tuileries, pendant la nuit du 10 au

11 août, servira à compléter le tableau, et la relation suivante, inédite et composée par un témoin digne de foi, remplira une lacune laissée par tous ceux qui ont décrit la journée du 10 août.

« J'étais un des secrétaires de la section du » Théâtre-Français. Vers les onze heures du soir, » les membres du bureau, ayant témoigné de l'inquiétude sur l'état de Paris, me chargèrent de » me rendre au corps-de-garde de la section, d'y » inviter le commandant du poste à faire partir » une patrouille qui se porterait notamment au » château des Tuileries; de me placer dans cette » patrouille, et de revenir ensuite leur faire un rapport de ce que j'aurais observé. Je me rends au » corps-de-garde, une patrouille de cinquante » hommes est formée : je m'arme d'une pique, et » nous partons.

» Arrivés à l'extrémité du Pont-Neuf, nous rencontrâmes une autre patrouille aussi nombreuse » que la nôtre; nous nous joignîmes à elle. Nous » suivîmes ensemble le quai jusqu'aux arcades, » appelées *Guichet de Marigny*, sans rencontrer » rien de remarquable.

» A peine entrés sur la place du Carrousel, nos » yeux sont frappés par un spectacle étrange et » horrible. Il était alors près de minuit. A notre » droite, nous aperçûmes, sur différens points de » cette place, quatre ou cinq monticules d'environ » vingt pieds de hauteur chacun, composés de » cadavres entièrement nus. Au centre de la place

» était un feu très-vaste, autour duquel nous » remarquâmes deux ou trois hommes debout, qui » nous parurent immobiles et insensibles au milieu » de ces nombreux et déplorables résultats du » carnage.

» A notre gauche, un long bâtiment, remplacé » aujourd'hui par une grille, bâtiment composé » d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur, » qui séparait la place du Carrousel des cours des » Tuileries, et où se trouvaient les casernes des » Suisses, était en proie à un incendie. Sur cette » scène de feu et de cadavres régnait un silence » qui n'était troublé que par le bruit de notre » marche lente, et par celui des planchers et » des poutres qui, se détachant des murs, s'é- » croulaient; et leur chute faisait jaillir par les » fenêtres des torrens de flammes.

» Les deux patrouilles réunies pour se rendre dans » la cour des Tuileries, passèrent sous ce bâtiment » incendié. Le bois des deux battans de la porte » était réduit à l'état de charbons ardens, et leur » chaleur, sentie aux jambes, faisait doubler le pas » à ceux qui franchissaient ce passage dangereux. » Arrivés dans la cour, nous y fîmes une longue » station, parce que quelques gardes, récemment » placées dans le château, s'opposaient à l'entrée » de notre double patrouille. Ce retard nous donna » le loisir d'observer les scènes affreuses qui nous » environnaient.

» La lumière d'un grand feu, allumé au milieu

» de la cour, celle des bâtimens incendiés éclai-
» raient un tableau désolant. Ici on voyait des amas
» de cadavres; là, épars sur le pavé, d'autres cadavres
» gissaient parmi des corps animés, mais endormis
» par l'ivresse. On ne distinguait les morts des vi-
» vans qu'aux vêtemens dont ces derniers étaient
» couverts.

» Nous vîmes au milieu du feu des corps à
» demi consumés, et l'odeur qui s'exhalait de
» cette combustion de chair humaine ajoutait à
» l'horreur que nous causait ce spectacle.

» Nous détournions les yeux, et les portant vers
» le château, à travers le vestibule, nous aper-
» çûmes dans le jardin des lumières errantes,
» semblables à ces météores ignés qui s'élèvent et
» vaguent, pendant les chaleurs des nuits, au-des-
» sus des terrains marécageux. Tant que nous
» fûmes stationnaires dans la cour, notre imagi-
» nation s'exerca, se tourmenta vainement pour
» découvrir la cause de ce phénomène. Un poëte,
» nous voyant placés dans le séjour des morts, au
» milieu des flammes dévorantes, aurait pris ces
» lueurs voltigeantes pour des ames, cherchant à
» se réunir au corps dont elles venaient d'être sé-
» parées. Enfin nous pûmes pénétrer sous le ves-
» tibule du château; notre impatiente curiosité fut
» satisfaite, et, à de vagues conjectures, succéda
» une triste réalité.

» Ces feux errans étaient des chandelles allu-

» mées que nous apercevions dans l'obscurité, sans » voir les personnes qui les portaient. Ces per- » sonnes auxquelles la garde qu'on venait d'établir » refusait l'entrée du vestibule faisaient des tenta- » tives pour y entrer. Cette double action produi- » sait l'agitation des lumières. Ces personnes vou- » laient entrer dans le château des Tuileries, et » s'étaient munies de chandelles allumées pour » pénétrer dans les lieux obscurs, et pour s'y » livrer au pillage.

» Arrivés sous le vestibule, au bas de l'escalier » qui conduisait à la chapelle et aux appartemens, » nous y fîmes une longue et pénible station. Les » espaces qui se trouvaient des deux côtés de cet » escalier entre les rampes et les murs étaient rem- » plis de cadavres nus.

» Enfin nous montâmes dans les pièces qui pré- » cèdent la chapelle et dans la chapelle elle- » même où se trouvait un officier de garde. Après » quelques explications sur la difficulté que nous » avions éprouvée pour pénétrer jusque-là, et sur » l'objet de notre visite, nous sortîmes du château, » et nous nous rendîmes, vers une heure et demie » du matin, au lieu des séances du corps légis- » latif.

» Admis à la barre, nous parlâmes de l'incen- » die qui dévorait le bâtiment situé entre la place » du Carrousel et les cours des Tuileries; nous » dîmes que, si l'on ne se hâtait d'en arrêter les » progrès, le feu se communiquerait aux Tui-

» leries et à la galerie du Louvre. L'Assemblée » nomma un commissaire, M. Thuriot, qui vint » avec la patrouille examiner l'état de l'incendie, » et qui ne parut pas en être fort alarmé.

» Nous reconduisîmes ce député au corps lé- » gislatif; puis nous longeâmes la façade des Tui- » leries du côté du jardin. Il semble que celui » qui nous commandait ait voulu, en prenant cette » direction, mettre notre sensibilité à l'épreuve. » Le bas de cette façade était entièrement bordé » de cadavres nus. Dans l'obscurité, malgré nos » soins, il nous était bien difficile de ne pas poser » les pieds sur quelque corps, de ne pas fouler » quelques membres. Pendant que nous marchions » à travers ces cadavres, un jeune homme qui se » trouvait en ligne avec moi, me dit dans un mo- » ment d'émotion : *Ah! Monsieur, que la liberté* » *coûte cher!* Ce bon jeune homme se méprenait.

» Après avoir parcouru plusieurs rues du fau- » bourg Saint-Germain, la patrouille, vers les trois » heures du matin, rentra au corps-de-garde. J'y » déposai ma pique, et j'allai à ma section faire » ce rapport. Les tableaux que m'offrit cette nuit » ayant laissé de profondes impressions dans ma » mémoire, je les retrace ici avec une rigou- » reuse fidélité. »

Le 11 août, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale rentra en séance, et décréta, sur la motion de Thuriot, que toutes les statues des rois qui se trouvaient à Paris et en France seraient ren-

versées sous la surveillance des autorités constituées.

Ce jour-là, parmi une classe du peuple, la fermentation fut extrême. Il paraît que les agens de troubles étaient en grande activité; que l'argent avait été répandu à profusion, et que les chefs voulaient s'approprier les fruits du mouvement de la veille. Un trône vacant a tant d'attraits!.... Il enflamme toutes les ambitions: le malheureux qui aspire à y monter ne recule devant aucun danger, devant aucun crime. Pour ceux qui, comme le ministère anglais et ses adhérens, ne désiraient produire qu'un désordre universel, que des embarras inextricables, que mettre la France à feu et à sang, l'occasion était favorable; ils la saisirent; et avec leurs instrumens ordinaires, l'or et le peuple, ils tentèrent d'exciter un bouleversement complet.

On bat le rappel, les boutiques se ferment, et une foule tumultueuse se porte à la prison de l'Abbaye pour en tirer M. d'Affry père et l'égorger.

Une foule semblable est devant le bâtiment des Feuillans où des Suisses échappés aux massacres avaient été recueillis. Elle demande à grands cris les têtes de ces malheureux. L'Assemblée députe plusieurs de ses membres pour rappeler à ces hommes sanguinaires ce qui est dû à la justice et à l'humanité. Elle parvient à les éloigner.

La municipalité provisoire vient annoncer que

des juges de paix ayant lancé des mandats d'arrêt contre des malfaiteurs, le *peuple* s'est jeté sur ces malheureux prévenus et les a égorgés.

Toutes les statues des rois, d'Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, sont, dans la journée du 11, entièrement renversées [1].

La municipalité provisoire arrête que les bustes de Louis XVI, de Bailly, de Necker et de La Fayette seront ôtés de la maison commune; cet arrêté s'exécute sur-le-champ, et ces bustes sont brisés.

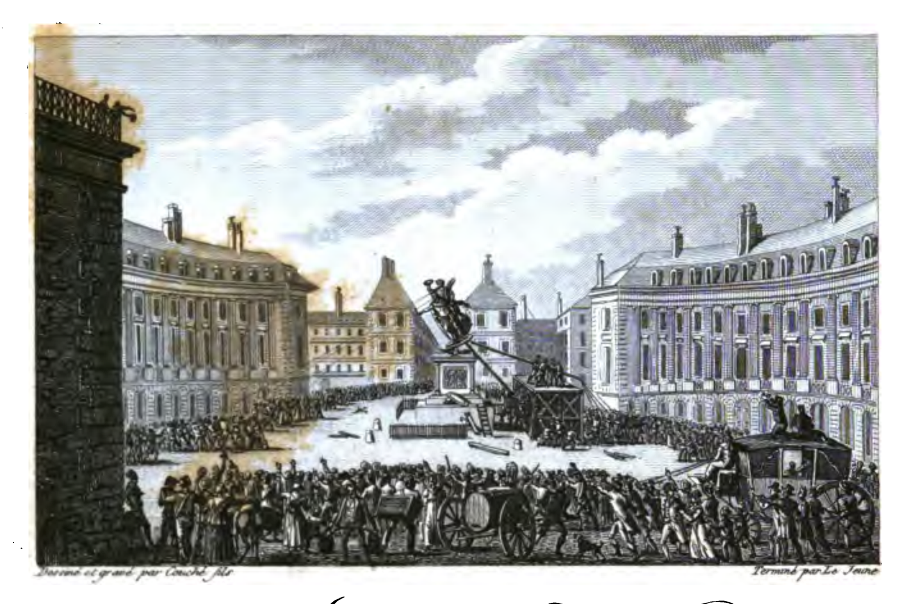
On remarqua dans ces agitations tumultueuses des agens de troubles qui excitaient le peuple à fondre sur l'Assemblée nationale, afin de se défaire de tous ses ennemis : ce fait fut dénoncé à cette Assemblée.

Le directoire du département de Paris, les comités des sections, sont suspendus; le comité central des juges de paix est supprimé; on licencie l'état-major de la gendarmerie, et on établit une cour martiale pour juger cet état-major et celui des Suisses.

Vers les sept heures du soir, le procureur de la commune, accompagné d'un cortége imposant, parcourt les rues de Paris et proclame le décret sur les Suisses qu'on avait sans obstacle transférés dans le palais Bourbon.

Louis XVI et sa famille avaient couché dans la

[1] Un témoin du renversement de la statue de Louis XIII assure que cette opération était dirigée par un Anglais.



Statue de Louis XIV abattue Place des Victoires.

Les 11.12.13. Août 1792.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36 A PARIS.

chambre du bâtiment des Feuillans, où ils pouvaient recevoir librement toutes les personnes qui s'intéressaient à leur sort [1]. Madame Campan et autres dames se rendirent auprès de la reine qui leur dit : « Nous sommes perdus, nous voilà » arrivés au moment où l'on nous a menés depuis » trois ans par tous les outrages possibles; nous » succomberons dans cette horrible révolution; » bien d'autres périront après nous. Tout le » monde a contribué à notre perte : les novateurs » comme des fous, d'autres comme des ambitieux, » pour servir leur fortune. Les jacobins voulaient » de l'or et des places, et la foule attend le pil- » lage : il n'y a pas un patriote dans toute cette » infâme horde [2]. Le parti des émigrés avait ses » brigues et ses projets; les *étrangers* voulaient

[1] Le duc de Choiseul-Stainville se rendant auprès du roi aux Feuillans fut rencontré par le député Merlin de Thionville, qui lui dit : *Si l'on vous voit, vous êtes perdu;* le duc répond : *Que voulez-vous, je les ai aimés puissans, je ne puis les abandonner malheureux. — Vous faites bien,* dit le député, *c'est votre devoir, comme le mien est d'aller voter à l'instant la déchéance; mais gardez-vous des membres du comité de surveillance.* Ce comité était voisin des pièces où la famille royale était logée.

[2] Voilà comment on jugeait à la cour! On n'y voyait, en secret, que quelques intrigans, avides de pouvoir et de fortune, qui se disaient patriotes, et mettaient à prix leur influence populaire, et l'on croyait que le nombre immense des patriotes français leur ressemblait.

» profiter des dissensions de la France : tout le
» monde a sa part dans nos malheurs [1]. »

Dans la séance du dimanche 12 août, l'Assemblée décréta que Louis XVI et sa famille seraient logés dans l'hôtel du ministre de la justice, place Vendôme; qu'il lui serait donné une garde pour sa sûreté, et alloué cinq cent mille francs pour la dépense de sa maison jusqu'au jour de la réunion de la Convention nationale. Bientôt après, une députation de la commune se présente, et demande que Louis XVI et sa famille soient logés au Temple avec une garde de vingt hommes que fourniront les quarante-huit sections. On fait observer à l'orateur que l'Assemblée vient de décréter que le roi serait logé dans l'hôtel du ministère de la Justice; alors cet orateur dit que la municipalité, étant responsable de la personne du roi, ne pouvait en répondre dans un hôtel entouré de maisons par lesquelles il serait facile de s'échapper, au lieu que le Temple est isolé et environné de hautes murailles.

L'Assemblée, déjà très-obséquieuse envers la municipalité provisoire, rapporta le décret qu'elle venait de rendre, et adopta sans discussion la proposition que lui faisait cette municipalité.

Le 13 au soir, le roi et sa famille furent transférés au Temple. Le maire Pétion était avec eux dans le même carrosse. Le roi, voyant la foule du

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 253. (Collect. B. F.).

peuple qui l'accompagnait et lui criait des injures, eut l'air effrayé. Sa voiture fut quelque temps arrêtée sur la place Vendôme; et là il eut encore le déplaisir de voir la statue équestre qui s'élevait au centre de cette place récemment renversée. La translation du roi s'opéra sans accident. Le maire Pétion vint en rendre compte à la municipalité, et lui demander si elle persistait à loger Louis XVI dans la tour du Temple ou dans le palais prieural. Après quelques discussions, la municipalité arrêta que le roi et sa famille habiteraient la tour, espèce de forteresse gothique, bâtie par les anciens Templiers, et où l'ordre de Malte qui les avait remplacés plaçait ses archives : c'était une prison.

Ainsi disparut le trône : ainsi l'antique monarchie des Francs, de la dynastie capétienne, établie par la force dans des temps barbares, fut anéantie par la force dans des temps civilisés.

L'ascendant de la municipalité provisoire sur toutes les autres autorités commença à se manifester en cette occasion : ici elle se montre envers Louis XVI très-rigoureuse, et ses arrêtés l'emportent sur les décrets du corps législatif.

Dans la nuit du 12 au 13, Robespierre, au nom de cette municipalité, vint à la barre faire une pétition tendante à la rendre indépendante du directoire du département. Il demanda que ce directoire n'eût aucune surveillance sur le conseil de la commune en ce qui concerne la police; que cette com-

mune pût correspondre directement avec le corps législatif, et que le directoire départemental se bornât à la partie des contributions.

Cette municipalité arrêta, dans sa séance du 13 août, qu'un fossé serait creusé autour du donjon du Temple, et qu'un corps de réserve serait établi au rez-de-chaussée pour la garde du roi.

Dans la séance du 16, considérant que le tribunal criminel a perdu la confiance *du peuple*, elle arrête que la suspension de ce tribunal sera sur-le-champ demandée à l'Assemblée nationale. Cette demande adoptée, le lendemain un nouveau tribunal criminel, nommé *tribunal du 17 août*, du jour de son installation, fut constitué et composé d'hommes dévoués au parti qui s'emparait de l'autorité souveraine. Ce tribunal fut le précurseur du fameux *tribunal révolutionnaire*.

Cette municipalité envoie des commissaires à l'armée de M. de La Fayette ; elle fait suspendre l'exécution de deux hommes condamnés à mort pour avoir contribué à l'assassinat du maire d'Étampes [1]. elle fait constituer prisonniers un grand nombre d'individus des deux sexes, journalistes, courtisans, femmes et enfans d'émigrés et plusieurs domestiques des Tuileries ; elle leur fait subir interrogatoires.

Dans la séance du 22 août, elle arrête que le bas-relief en bronze représentant Henri IV à

[1] Voyez présent volume (pag. 52).

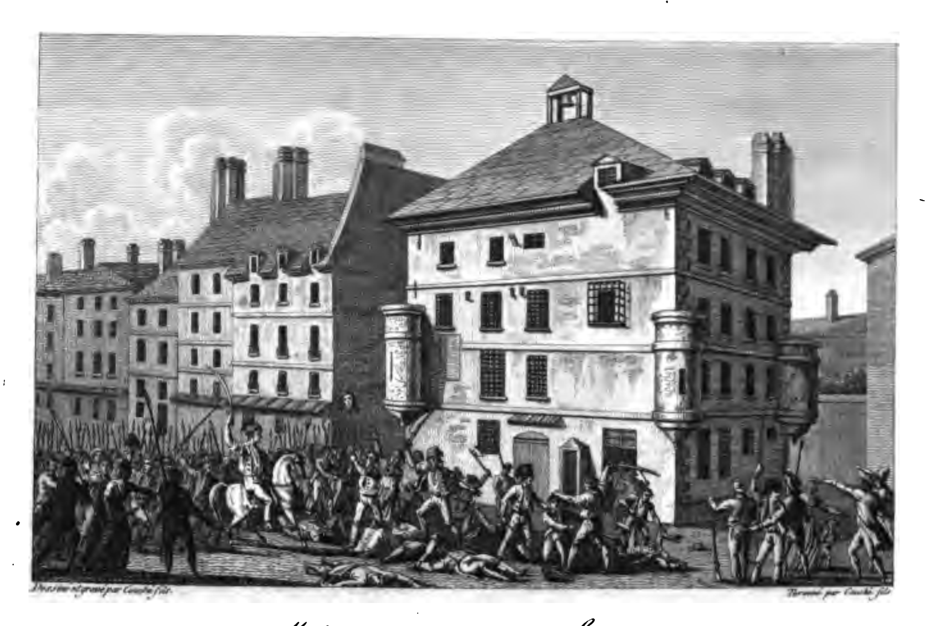
cheval, bas-relief placé au-dessus de la principale porte de la maison commune, sera enlevé et qu'on y substituera une inscription relative à la circonstance; elle arrête que la statue pédestre en bronze, représentant Louis XIV, placée dans la cour, sera enlevée et remplacée par une statue de la liberté.

Ces figures enlevées mais non détruites ne furent remplacées par aucune autre : cette municipalité ne voulait que détruire.

Le même arrêté porte que les arcs de triomphe des rues Saint-Martin et de Saint-Denis seront démolis. Cette démolition heureusement n'a pas été exécutée.

Les audacieuses invasions de cette fameuse et terrible municipalité s'accrurent dans la suite de telle manière, qu'elle effraya tous les esprits capables de pénétrer dans l'avenir. Le corps législatif, finissant sa session, fut dominé, menacé par elle; fut subjugué par l'audace de ses empiétemens que des circonstances critiques, que l'anarchie résultant de la chute du trône semblait favoriser; fut intimidé par la force épouvantable de *son peuple* qu'elle dirigeait et pouvait seule contenir. On verra cette municipalité envahir successivement tous les pouvoirs, ne s'en servir que pour maintenir, accroître le désordre et organiser les massacres. On la verra dans la suite, fortifiée par plusieurs de ses membres, élus à la Convention nationale, couvrir la France d'effroi, de malheurs, de prisons et d'échafauds. Jamais les ennemis de

la France, le parti étranger, n'avaient encore employé des agens plus dévoués, des auxiliaires plus actifs, ni plus propres à rendre la liberté insupportable et la révolution hideuse. Il a fallu aux Français un esprit public fortement enraciné, un patriotisme bien robuste pour triompher tour à tour des attaques de leurs ennemis connus et de leurs ennemis masqués.



Massacres des 2, 3, 4, 5 et 6 Septembre

1792

CHAPITRE V.

NOUVELLES INVASIONS DE POUVOIRS PAR LA MUNICIPALITÉ PROVISOIRE, MASSACRES DANS LES PRISONS, MASSACRES DES PRISONNIERS D'ORLÉANS TRANSFÉRÉS A VERSAILLES, VOL DU GARDE-MEUBLE, COMBAT ET VICTOIRE DE VALMY.

PENDANT que la commune provisoire de Paris démolissait, renversait, brisait les monumens des arts, les monumens de la reconnaissance nationale; qu'elle supprimait les institutions, même celles établies en faveur de la révolution et de la liberté publique; qu'elle en créait d'autres plus favorables aux projets de ses meneurs; enfin pendant qu'elle organisait l'anarchie et jetait les fondemens de cette épouvantable et longue domination qu'on a nommée le *régime de la terreur*, les départemens, les armées françaises apprirent la chute du trône, et la prison de la famille royale. Ces nouvelles firent sur les esprits des impressions diverses, suivant la position et les principes des individus, suivant la force ou la flexibilité de leur caractère.

Les journaux, les proclamations, en faisant connaître ces changemens, disposèrent les esprits à les accueillir. Plusieurs départemens, qui avaient sollicité la déchéance du roi, étaient déjà préparés

à cette catastrophe ; elle leur parut la conséquence des vœux qu'ils avaient exprimés, et ne produisit ni mécontentement ni troubles notables. D'ailleurs, les habitans des départemens étaient alors, dans les assemblées électorales, fort occupés, conformément au décret du 11 août, à nommer des députés à la Convention nationale.

Les armées partageaient les opinions de la grande majorité des Français ; elles obéissaient aux décrets, sans s'occuper de la nature du pouvoir qui les promulguait, de la faction qui les arrachait : une révolution de plus ne les étonna point ; elles la crurent nécessaire. Il n'en fut pas ainsi des officiers-généraux : ils jugèrent diversement de la journée du 10 août.

A l'arrivée des commissaires que l'Assemblée nationale envoya dans toutes les armées, Dumouriez, sans balancer, prêta et fit prêter à son armée le nouveau serment exigé.

Le général Dillon se montra d'abord contraire au nouvel ordre de choses ; il avait fait récemment renouveler à son armée le serment de fidélité à la constitution ; mais à l'arrivée des commissaires, conseillé par Dumouriez, il changea d'opinion et prêta le serment d'être fidèle à la liberté et à l'égalité.

Le général de La Fayette agit différemment. Attaché à ses sermens, attaché à une constitution à laquelle il avait coopéré, et bien informé que la faction, qui le poursuivait depuis long-temps et qui

dominait alors, était l'ennemie déguisée de la liberté publique, et se confiant trop sur l'appui de plusieurs départemens et sur les soldats de son armée, il se mit en insurrection ouverte, fit arrêter les commissaires de l'Assemblée nationale, et, de concert avec la municipalité de Sedan, les fit conduire prisonniers dans le château de cette ville. Cette résistance n'eut point les résultats espérés. Ce général se voyant abandonné de ses soldats, et ne pouvant plus être utile à la France, prit le parti de s'en éloigner. Il espérait traverser, inconnu, les postes ennemis, et gagner la Hollande. Il partit dans la nuit du 19 au 20, accompagné de MM. Bureau de Puzy, La Tour-Maubourg, Alexandre Lameth, du maire de Sedan, etc. Arrivé à Bouillon, il renvoya son escorte de vingt-cinq hommes, et donna des ordres pour que son armée n'eût rien à souffrir de son absence, et que personne ne fût victime de son éloignement. Des obstacles imprévus le firent tomber dans un poste de troupes impériales; il fut arrêté à Rochefort, et ensuite, transféré, de prisons en prisons, il eut à souffrir pendant cinq années toutes les rigueurs d'une captivité barbare et impolitique.

Décrété d'accusation par l'Assemblée nationale, il était parti avant que l'ordre de son arrestation fût arrivé. Dumouriez le remplaça dans le commandement de l'armée du Nord.

Diétrick, maire de Strasbourg; les officiers-généraux, Victor Broglie et Desaix, avaient organisé un système de résistance qui ne réussit pas mieux.

Les soldats abandonnèrent leurs généraux qui restèrent seuls avec leur projet et ses fatales conséquences. Peu de temps après, Diétrick et de Broglie périrent sur l'échafaud; Desaix, que sa destinée réservait à une carrière de gloire, fut absous.

Le vieux général Lukner, étonné de l'événement du 10 août, restait indécis sur le parti qu'il devait prendre, recevait des conseils de plusieurs partis et ne savait lequel suivre. « Il écrivait à La » Fayette de compter sur lui; il disait à ses soldats: » *Mes camarades, il est arrivé un accident à Paris;* » *mon ami La Fayette a fait arrêter les commis-* » *saires, et il a bien fait.* Peu de jours après, ap- » pelé à la municipalité de Metz, il jura, en pleu- » rant, tout ce qu'on voulut [1]. »

Les généraux Biron et Kellermann prêtèrent sans balancer le nouveau serment; ceux de l'armée du Midi en firent autant.

Dans l'intérieur de la France et parmi la grande majorité des Français, le sort malheureux de la famille royale, il faut le dire, ne produisit point de sensations notables. Les familiers de la cour y prenaient seuls intérêt; l'attention des Français était entièrement absorbée par les dangers de la patrie et par les élections; le plus grand nombre croyait que la prison du roi était un acte de justice; les classes faibles et non pensantes, qui se

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon. t. II, p. 269.

règlent et s'appuient sur l'opinion du plus grand nombre et sur celle des hommes influens, le croyaient ou paraissaient le croire. Voilà ce qui produisit une multitude d'adhésions aux nouveaux décrets.

Les usurpations de la municipalité provisoire, ses actes violens semblaient commandés par les circonstances, semblaient même nécessaires au salut de la patrie, et on ne pensait guère à disputer à cette autorité la légalité de son existence, de ses opérations; on disait que lorsqu'il s'agit de défendre la patrie attaquée, les bienséances, les formes ordinaires, les lois même doivent se taire, que le danger justifie tout. Lorsque le feu dévore une maison, on en jette les meubles par la fenêtre.

Les ennemis attaquaient vivement nos frontières. Dans la séance du 15 août, on apprit que les Prussiens, maîtres de Rodemarck et de Sierk, assiégeaient Thionville et avaient ouvert la tranchée. Des lettres du 21 du même mois annonçaient que ces Prussiens étaient entrés en France, marchant sur deux colonnes; qu'ils menaçaient d'attaquer Bitche et Longwy. Cette dernière ville fut prise sans résistance ou livrée par trahison. Ces nouvelles et quelques autres de même nature servirent de prétexte à des mesures extraordinaires de surveillance. On s'occupa avec une louable activité de la défense publique. On rétablit, dans les places de Paris, les amphithéâtres d'enrôlemens.

On leva de nombreuses recrues, on les habilla, on les arma, et on les fit partir pour divers camps, ou bien on les réserva pour le camp de Paris décrété par l'Assemblée nationale; on s'apprêtait à se défendre, à exterminer les ennemis de la France : c'était un devoir, un acte de vertu.

En même temps on montrait un acharnement excessif à dénoncer, à interroger, à emprisonner et à faire périr sur l'échafaud toutes les personnes attachées au service ou à la garde de la famille royale, et qui avaient participé aux sourdes manœuvres des ministres. Les formes ordinaires parurent trop lentes; on s'occupa de les abréger.

La commune provisoire, par un arrêté du 27 août, ordonne le désarmement de tous les habitans signataires de la pétition faite contre la journée du 20 juin.

Le 29 août, Danton, ministre de la justice, vient au conseil proposer de nouveaux moyens de vigueur. Il fait, entre autres, cette sinistre proposition : « Qu'il soit dressé, dans les sections, un état » de tous les citoyens nécessiteux capables de faire » le service militaire, et qu'il leur soit assuré une » paie. »

On ordonne que la caisse soit battue pour annoncer à tous les citoyens, absens de leur domicile, qu'ils aient à s'y rendre, sous peine de n'y pouvoir rentrer avant que le danger de la patrie soit passé. On fit, pendant la nuit, des visites domiciliaires pour s'assurer si, dans chaque maison, il

n'existait pas des armes cachées, ou plutôt pour y découvrir et arrêter des personnes que l'on redoutait.

On ordonne la fermeture des barrières pendant quarante-huit heures; on ordonne de plus qu'il sera formé, hors de ces barrières et dans les villages voisins de Paris, une seconde ligne de circonvallation, composée de gardes nationaux, afin, porte le procès-verbal, d'arrêter toute personne suspecte *qui pourrait tenter de s'échapper.*

On ordonne l'arrestation d'un grand nombre de personnes suspectes qui se cachent depuis le 10 août, et de tous les ecclésiastiques qui, assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et par celle du 17 avril 1791, n'auront pas prêté ce serment ou l'auront rétracté.

La commune provisoire ordonne aussi que les travaux des assemblées primaires seront suspendus, et ce qui décèle ses affreux projets, elle fait suspendre, contre le vœu formel de la loi, les séances du jury et même toutes les procédures commencées par le tribunal criminel: il était inutile de juger ceux qu'on se proposait d'égorger.

La rigueur de ces mesures et la promptitude que mit la commune à les prendre, en fit présager de plus violentes encore: on avait fait sortir des prisons tous ceux qu'on y détenait pour dettes, et on les avait remplies de personnes dévouées à la cour, suspectes de royalisme ou plutôt contraires aux opinions des dominateurs.

Cependant Marat signalait la noirceur de son caractère; son journal ne suffisait pas à l'épanchement de son humeur corrosive. Quoique *pauvre*, il faisait, à grands frais, imprimer et afficher sur les murs de Paris de nombreux placards. On sait qu'il demanda quinze mille livres au ministre Roland par la voie d'une affiche; et que le ministre ayant repoussé cette demande, il en adressa une pareille, par la même voie, au duc d'Orléans. On ignore le succès de cette dernière demande.

Après la nouvelle de la prise de Longwy, l'Assemblée nationale ayant décrété qu'il serait levé trente mille hommes dans Paris pour être envoyés sur nos frontières entamées, le lendemain Marat fit afficher dans tous les carrefours de cette ville un placard nouveau où il déchire Condorcet, Brissot; crie à la trahison; dit qu'on veut livrer la France à Brunswick et envoyer trente mille Parisiens à la boucherie; invite les Parisiens à ne point s'enrôler, et dit *qu'il faut fouler aux pieds les décrets de l'Assemblée nationale*. Marat fut quelques jours après nommé membre du comité de surveillance de la commune, ou *comité de salut public;* il fut de plus, par l'assemblée électorale, sur laquelle Robespierre exerçait une influence révoltante, nommé député à la Convention nationale.

Je dois dire aussi que Marat, dans une autre affiche, propose comme unique moyen de sauver la France, l'établissement d'un *triumvirat*. On sait que les triumvirs devaient être *Robespierre, Dan-*

ton et *Marat*. Dans la suite, Marat demanda un *tribun*, un *défenseur*, et trois cent mille têtes.

L'Assemblée nationale souffrait de voir l'autorité de la commune provisoire s'élever au-dessus de son autorité ; disposer, au mépris des lois, des administrations, des personnes et des biens, et exercer une dictature qu'elle avait envahie ; mais cette Assemblée, dans ce moment de danger, d'exaltation et d'anarchie, loin de commander, semblait n'exister que par la tolérance des dominateurs. Les ministres n'étaient pas dans une position plus avantageuse. Celui de l'intérieur se plaint à l'Assemblée, dans sa séance du 30 août, qu'ayant nommé un administrateur des vivres, cet administrateur venait d'être destitué par la commune qui en avait nommé un autre, de sorte qu'il ne pouvait plus répondre de l'approvisionnement de Paris. Il se plaint aussi d'un des membres de cette commune, qui a enlevé du garde-meuble un canon damasquiné, objet de curiosité, et plusieurs papiers contenus dans un secrétaire de ce garde-meuble dont il avait brisé la serrure.

Dans la même séance, on apprend que cette commune avait envoyé une force populaire investir l'hôtel du ministre de la guerre, sous prétexte d'y saisir Girey-Dupré, rédacteur du journal dit *le Patriote Français*, qui, dans un article, avait déplu aux dominateurs.

L'Assemblée nationale rendit sur-le-champ un décret qui casse et dissout le conseil-général de la

commune de Paris; mais le lendemain les députés Thuriot et Charlier parvinrent à faire rapporter ce décret.

Cependant de nouveaux excès de cette commune firent naître de nouvelles plaintes. L'Assemblée en manda les principaux membres à sa barre. Ils s'y présentèrent le 31 août. *Talien*, qui avait rédigé le discours, le débita devant le corps législatif. Il était ainsi terminé : *Tout ce que la commune a fait, le* PEUPLE *l'a sanctionné.*

L'Assemblée eut encore la faiblesse de paraître se contenter de pareilles excuses, de décréter l'impression du discours, et d'inviter ses auteurs et adhérens aux honneurs de la séance.

Le 1er septembre, Robespierre prononça au conseil-général de la commune un discours apprêté, où il se plaignit amèrement des manœuvres employées pour enlever aux membres du conseil de la commune la confiance publique, et proposa de remettre au peuple les pouvoirs que ces membres tenaient de lui.

Il paraît, par cette proposition singulière, que Robespierre voulait se débarrasser du conseil-général dont tous les membres n'étaient pas ses partisans, et arriver par le moyen de *son peuple* à la dictature qu'il ambitionnait, etc. Si c'était son plan, Manuel, procureur de la commune, en arrêta l'exécution, en rappelant aux membres du conseil qu'ils avaient tous prêté serment de rester et de périr à leur poste. Le conseil rejeta la proposition

de Robespierre. Manuel, environ un an après, mourut assassiné par le *peuple*.

Les membres du conseil-général de la commune, dirigés par Robespierre, Danton et Marat, se qualifiaient de *représentans du peuple*, et en conséquence ne reconnaissaient point d'autorité supérieure à la leur, rivalisaient avec l'Assemblée nationale, et la dominaient par la terreur. Dans la séance du matin, du 31 août, on essaya le degré d'énergie de cette Assemblée. On vint annoncer au président qu'une foule menaçante se portait sur le lieu des séances. Bientôt après, trois individus connus pour suspects se présentent à la barre, se prétendant les députés du *peuple*. L'orateur se plaignit de ce que ce peuple n'était pas assez libre, et à cette plainte, le président répondit : *Et nous, sommes-nous libres?* Quelques personnes allèrent vérifier hors de l'encèinte du lieu des séances quel était l'attroupement populaire dont ces trois individus se disaient les délégués; il n'existait point d'attroupement. On voulait essayer ce que produirait l'effroi sur l'ame des députés, ou les obliger par la terreur à vider leur salle. Ce manège avait souvent été employé contre les électeurs dans les premiers jours de la révolution.

Le président de l'Assemblée nationale demande au président de la commune en vertu de quel droit il avait mandé à sa barre Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote Français?* Les hommes de la commune

répondent : *En vertu des pouvoirs illimités qu'ils avaient reçus dans la nuit du* 9 *au* 10 *août.* Réponse impudente, mensongère, et qui valut à ceux qui la firent les honneurs de la séance.

Cette commune était en pleine insurrection; elle ne ménageait, ne laissait subsister le corps législatif que par crainte de l'opinion publique, et parce que ses membres, découragés, soumis par la terreur, sanctionnaient ses attentats et lui servaient d'auxiliaires.

Les entreprises audacieuses de la commune et la timide condescendance de l'Assemblée nationale étaient également manifestes. Il est vrai que les circonstances pressantes, l'entrée de l'ennemi sur le territoire français, commandaient des mesures extraordinaires. Mais c'était au corps législatif, autorité suprême et légalement constituée, à les prendre, et non à cette réunion illégale d'hommes soupçonnés d'être les agens d'une puissance étrangère; réunion qui, formée sans élection, s'était créée d'elle-même, s'était à elle-même attribué une autorité sans base comme sans bornes. Elle s'appuyait constamment sur la volonté de *son peuple*, qui n'était ni le peuple de France, ni même celui de Paris, mais qui se composait alors d'environ deux cents misérables salariés, les uns anciens agens, façonnés aux séditions sanglantes; les autres, aveuglés, entraînés par l'exaltation du patriotisme, et croyant servir la patrie, la liberté, en servant ses plus dangereux ennemis.

Telle était la force de cette commune, qui, dans la suite, fit couler tant de sang : elle aurait été moins redoutable, si on l'eût mieux connue, si l'état d'agitation et d'alarme où se trouvaient les Français leur eût permis d'ouvrir les yeux sur son existence politique et sur les principes des hommes qui la composaient.

Les progrès des armées ennemies servirent puissamment les usurpations de pouvoirs et les projets de cette commune; et la coïncidence de l'entrée des Prussiens en France avec ces usurpations, semblerait le résultat d'un calcul politique; mais c'est une conjecture, qui quoique vraisemblable, étant dénuée de preuves, ne mérite pas qu'on s'y arrête; toutefois il est certain que les meneurs de la commune surent mettre à profit les fâcheux événemens de la guerre, unirent leurs préparatifs de défense publique avec des préparatifs de crimes, et pensèrent qu'à la faveur des uns on excuserait les autres.

La commune, ne craignant plus aucune opposition de la part des autorités, dont les unes étaient dissoutes, les autres abattues par la terreur, avait fait toutes ses dispositions; les prisons étaient remplies de futures victimes; les sacrificateurs ne craignaient plus qu'elles échappassent à leurs coups : ainsi le 1er de septembre elle arrêta que les barrières de Paris seraient ouvertes.

En ce jour Danton vient annoncer à l'Assemblée nationale les mesures prises par la commune pour

sauver la patrie. « Le canon sonnera, dit-il, mais » ce n'est point le canon d'alarme; c'est le pas de » charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour » les atterer, que faut-il? De l'audace, encore de » l'audace, toujours de l'audace. »

Dans la matinée du 2 septembre, la commune fit afficher la proclamation suivante :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. » Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir plus de huit » jours. Tous les citoyens qui défendent le château » ont juré de mourir plutôt que de se rendre. » C'est vous dire que, quand ils vous font un » rempart de leur corps, il est de votre devoir de » voler à leur secours.

» Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que » tous les amis de la liberté se rangent sous les » drapeaux! Allons nous réunir au Champ-de- » Mars. Qu'une armée de soixante mille hommes » se forme sans délai, et marchons aussitôt à l'en- » nemi, ou pour tomber sous ses coups ou l'ex- » terminer sous les nôtres [1]. »

Vers les deux heures après midi du même jour, dimanche 2 septembre, le canon d'alarme, la générale, le tocsin, se font entendre dans tous les quartiers de Paris. Au bruit de ces signaux de

[1] La plupart des Mémoires relatifs aux événemens de cette journée disent que cette proclamation annonçait la prise de Verdun : on voit qu'ils se sont trompés; il est vrai qu'on fit circuler dans Paris le bruit prématuré de cette prise.

danger, les citoyens se portent en armes dans leurs sections; de-là ils se rendent au Champ-de-Mars; et la ville, sans défense, reste en proie aux manœuvres d'affreux ennemis.

C'est pour l'écrivain une tâche bien pénible que d'avoir des tableaux désolans, des scènes sanglantes à décrire, et d'exciter tour à tour, dans l'ame des lecteurs, et l'horreur que causent les meurtriers, et la compassion qu'inspirent leurs victimes. Si je n'eusse consulté que mon inclination, un voile épais aurait couvert ces actes abominables; mais l'histoire sévère commande le récit des plus grands forfaits; ce récit amène des leçons utiles, et les crimes racontés ont leur sens moral. D'ailleurs cette matière, toute repoussante qu'elle est, m'offre l'occasion de remplir un devoir que j'affectionne, celui de disculper la France et Paris d'accusations injustes, d'absoudre la révolution des atrocités qui n'appartiennent qu'à ses ennemis, qu'à une poignée d'exécuteurs soudoyés, qu'à la politique infernale de quelques hommes puissans, et qui, pour dégoûter les nations de la liberté et la rendre hideuse, lui ont attribué leurs propres attentats.

Je ne crois pas que les bagnes, les cachots de Bicêtre et de la Conciergerie aient jamais renfermé des êtres plus scélérats que les secrets auteurs des crimes de la révolution.

Au milieu du tumulte causé par le bruit de la générale, du tocsin et du canon d'alarme, un cri sinistre se fait entendre : *Nos véritables ennemis*

sont à Paris! Aux prisons! aux prisons! A ce signal, des hommes poussés par une fureur naturelle ou factice, la plupart étrangers à la ville, se divisent par troupes, armés de fusils, de pistolets, de sabres, et se dirigent vers les prisons.

Une de ces troupes rencontra sur le Pont-Neuf six carrosses de place contenant des prisonniers que l'on transférait sous escorte de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye. Dans l'une de ces voitures était l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, arrêté deux jours avant, et le jeune Massieu, son élève et son suppléant. Arrivées dans la rue Dauphine, ces voitures furent assaillies avec des huées. *Il faut les tuer!* criaient ces furieux; *ce sont des scélérats!* Un des prisonniers eut l'imprudence de frapper de sa canne celui qui marchait le plus près de sa voiture; il fut aussitôt égorgé avec quatre de ses compagnons; deux autres furent blessés auprès de l'abbé Sicard. Cet affreux cortège les accompagna jusqu'à la prison; de nouvelles victimes furent frappées en descendant de voiture. L'abbé Sicard et quelques autres prisonniers échappèrent à la mort en se réfugiant dans la salle où se tenait le comité civil de la section des Quatre-Nations.

Le massacre avait déjà commencé aux *Carmes* de la rue de Vaugirard. On y avait renfermé la plus grande partie des prêtres suspects ou non assermentés. On les avait chassés de l'église de ce couvent, et parqués dans le jardin, au nombre de cent quatre-vingts, pour qu'ils ne trouvassent au-

cune retraite. Les hommes chargés de leur arracher la vie pénétrèrent sans peine dans cette enceinte; eux seuls purent y entrer; les portes du couvent étaient fermées au peuple dont on associait le nom à des atrocités qu'il ignorait. Quelques citoyens, restés en dehors, se demandaient la cause de cet épouvantable appareil; ils entendaient les coups de fusil, les gémissemens des victimes; mais, désarmés, frappés de stupeur, dépourvus de conseils et de guides, ils n'osaient et ne pouvaient agir.

Le premier coup de fusil frappa un prêtre qui, avec une partie de ses compagnons, cherchait un asile dans une chapelle du jardin : ils imploraient à genoux la miséricorde du ciel et peut-être aussi celle des meurtriers. Ceux-ci crièrent : *Où est l'archevêque d'Arles?* Il fut bientôt reconnu. Ce prélat, dit-on, ne chercha point à éviter son sort ; il se nomma et tomba frappé de trois coups de sabre sans proférer un seul murmure; l'assassin l'acheva en lui enfonçant sa pique dans la poitrine; son cadavre fut insulté, et ce triomphe fut célébré avec une allégresse digne d'un tel exploit.

La chapelle était fermée par une grille, les assaillans ne prirent pas la peine de la forcer, ils firent plusieurs décharges, presque à bout portant, sur ces malheureux agenouillés, qui tombaient en foule les uns sur les autres; un assez grand nombre eut le malheur de ne pas expirer sous les premiers coups, et d'attendre, dans les angoisses de

l'agonie, qu'il plût aux massacreurs d'achever leur ouvrage.

L'évêque de Beauvais grièvement blessé fut réservé pour un second massacre et mourut un des derniers, après avoir été témoin du meurtre de ses compagnons de supplice.

L'évêque de Saintes avait la jambe cassée par un coup de balle; on eut l'horrible attention de le transporter dans un lit; on lui donna des gardes pour le protéger jusqu'à l'instant marqué pour sa mort.

D'autres prêtres s'étaient furtivement dispersés dans le jardin, et cherchaient à se dérober aux coups de fusils. On vit, dit notre auteur, des hommes faire la chasse à leurs semblables comme à des bêtes fauves; on les poursuivait sur les arbres, sur les murs, derrière les buissons, on en tua ainsi plus de quarante; quelques-uns, en escaladant les murs et en se jetant dans la rue Cassette et dans les cours des maisons voisines, se sauvèrent, et les meurtriers furent privés de quelques victimes; ils s'en aperçurent et résolurent de tuer avec plus d'ordre: le feu cessa. On fit rentrer dans l'église, à coups de plat de sabre, les prêtres qui pouvaient marcher, on ramassa ceux qui n'étaient que blessés. Alors commença un massacre régulier qui fut dirigé par un chef de la horde; les prêtres descendaient deux à deux de l'église dans le jardin et trouvaient la mort au bas de l'escalier.

Ainsi périt l'évêque de Beauvais qui, après avoir

été blessé et transporté dans le sanctuaire, avait cru trouver un refuge sur les marches de l'autel; un seul prêtre fut tué dans l'église; il s'était caché sous un matelas et fut découvert.

L'évêque de Saintes montra à ses derniers momens une douceur et une résignation sublimes. L'ame, flétrie à l'aspect de tant d'horreurs, se détourne des bourreaux et cherche les victimes: car à mesure que dans les uns la nature humaine se dégrade, dans les autres elle s'élève au-dessus d'elle-même; des héros se forment à côté des lâches meurtriers.

J'emprunte le récit de l'historien de la *Révolution du 10 août*. « L'évêque de Saintes fut un des der-
» niers qu'on demanda; les gendarmes de garde
» entouraient son lit, ce qui donna d'abord quel-
» que peine à le trouver; ces malheureux, qui
» étaient égaux en nombre aux assassins, le lais-
» sèrent enlever. Il ne pouvait marcher; il répon-
» dit à ses bourreaux qui lui ordonnaient de les
» suivre : *Messieurs, je ne refuse pas d'aller mourir*
» *comme les autres; mais vous voyez l'état où je*
» *suis, j'ai une jambe cassée, je vous prie de m'ai-*
» *der et j'irai volontiers au supplice.* Deux brigands
» le soutinrent par-dessous les bras jusqu'à l'es-
» calier où il reçut le complément de son mar-
» tyre [1]. »

[1] Je donne ces détails faute d'autres, mais je ne garantis pas leur exactitude, car j'ignore où l'auteur les a puisés: si

Les meurtriers des Carmes se montrèrent sans déguisement; ils ne cherchèrent pas à donner à leur fureur quelques apparences de légalité. Ils ouvrirent les portes du couvent, et ne craignirent pas d'exposer leurs affreux exploits aux yeux épouvantés du public qui put y compter, suivant un royaliste, onze cent soixante-huit ecclésiastiques, et, suivant un patriote, cent soixante-trois cadavres.

Dans d'autres prisons, à l'Abbaye et à la Force, ils voulurent procéder juridiquement. Ils y établirent des tribunaux, et ils élurent entre eux des commissaires ou jurés. On ne sait ce qu'il y avait de plus exécrable, ou de cette sorte de naïveté du crime, ou de cette imitation dérisoire des formes de la justice. Cependant ces dégoûtans simulacres de juges, cette apparence de procédure et de débats sauvèrent quelques accusés qui eurent le courage de se défendre et le bonheur de se faire écouter : tant le sentiment de la justice a d'empire sur le cœur de l'homme!

Traçons rapidement les scènes non moins horribles qui souillèrent l'*abbaye de Saint-Germain*. *Maillard*[1], ordonnateur immédiat de ces massacres,

tous les prêtres furent égorgés, quels sont ceux qui ont pu l'en instruire? il aurait dû nous l'apprendre.

[1] Maillard a toujours figuré au premier rang dans les scènes sanguinaires de la révolution, à la tête des brigands soldés par l'étranger pour souiller cette belle cause ; ce fut lui qui, dans la journée du 5 octobre, conduisit à Versailles les

fait boire ses sanguinaires satellites, et les entraîne à cette prison. Là, entre deux guichets qui séparaient la prison du lieu de l'exécution, s'établit un tribunal composé de douze hommes qui remplissent les fonctions de jurés. Maillard les préside. Ils environnent une table où se voient, pêle-mêle, le registre des écroux, celui où s'inscrivent les noms des condamnés et des absous, où se voient des bouteilles et des verres. L'interrogatoire était court et l'instruction sommaire. On avait imaginé une formule de sentence mystérieuse qui n'était pas comprise de l'accusé. Les juges de l'Abbaye prononçaient l'arrêt de mort en disant : *A la Force!* Ceux de la Force disaient : *A l'Abbaye!* Le condamné croyait qu'on allait le conduire à une autre prison; il se livrait à ses guides qui le menaient à la porte extérieure où l'attendaient les assassins.

Ceux qui étaient absous sortaient accompagnés des satellites qui criaient : *Vive la nation!* Ce cri les rendait sacrés, et ils se retiraient sans péril.

Pour que rien ne manquât à l'imitation des formes juridiques, on avait simulé jusqu'à la publicité. Des femmes, ou plutôt des furies, représentaient l'auditoire; les unes assistaient au jugement, les autres à l'exécution.

C'est avec ces formes et cette horrible solennité que le tribunal, présidé par Maillard, condamna,

bandes de brigands, d'hommes et de femmes. (Voy. tom. I, pag. 303, 304, 309, 310, etc.)

dit-on, quinze cent quatre-vingt-quatre prisonniers détenus à l'Abbaye, y compris les Suisses et les prêtres renfermés dans le cloître, nombre fort exagéré. Quelques-uns prévinrent la sentence en se donnant la mort.

On massacra d'abord les prêtres, ensuite les Suisses, au nombre de cent cinquante-six. Nul d'eux ne fut absous.

Parmi les premiers se trouvaient l'abbé l'Enfant, prédicateur de l'empereur Joseph II, ensuite de Louis XVI, homme d'une piété douce et tolérante, et l'abbé Chapt de Rastignac, vicaire-général du diocèse d'Arles, membre de l'Assemblée constituante. Il ne put être sauvé par les efforts courageux de madame de Fausse-Lendry, sa nièce, dont le nom mérite une place parmi ceux des Sombreuil et des Cazotte. En marchant au supplice, ces deux ecclésiastiques passèrent dans la tribune de la chapelle où étaient déposés un grand nombre de prisonniers. Ils leur annoncèrent que leur mort prochaine était inévitable, et les exhortèrent à se recueillir pour recevoir leur bénédiction. Ces infortunés la reçurent à genoux, et une demi-heure après ils entendirent les cris de ces deux vieillards qu'on égorgeait hors de l'église [1].

[1] Les égorgeurs étaient animés d'une sorte de fanatisme qui excluait tout autre sentiment que la fureur du carnage ; ils se faisaient une vertu du désintéressement ; de moment en moment, on apportait au conseil de la commune de l'or ou des effets appartenant aux prisonniers morts. Le comité des Qua-

Les ouvriers de mort étaient échauffés au carnage par des instigateurs qui vantaient leurs exploits, et qui leur versaient du vin mêlé d'un breuvage qui les poussait à la colère.

De pareils stimulans étaient inutiles à ceux qui faisaient le mal en connaissance de cause, qui exécutaient des ordres et recevaient un salaire. Dans cette classe on a reconnu des étrangers, des Anglais. Il s'en est trouvé dans presque tous les troubles de la révolution. Voici à ce sujet la déclaration de M. Jourdan, alors président de la section des Quatre-Nations, révélation d'un grand prix, et qui met à jour les secrets ressorts d'un affreux complot. « En sortant de l'église, dit ce magistrat, je » fus arrêté dans la cour par une haie de specta- » teurs qui regardaient passer une victime que l'on

tre-Nations délibérait dans une salle dépendant du bâtiment de l'Abbaye; l'abbé Sicard, qui y avait trouvé un asile, raconte ainsi ce dont il fut témoin. « On apportait sur la table » du comité les bijoux, les porte-feuilles, les mouchoirs dé- » gouttans de sang, trouvés dans les poches de ces infortunés. » J'étais assis autour de cette table, on me vit frémir à cette » vue; le président (le citoyen Jourdan) témoigna le même » sentiment: un des commissaires nous adressa la parole : » *Le sang des ennemis, nous dit-il, est pour les yeux des pa-* » *triotes l'objet qui les flatte le plus.* Le président Jourdan et » moi nous ne pûmes retenir un mouvement d'horreur. »

On lit encore dans la relation de l'abbé Sicard qu'un des bourreaux vint demander au comité la permission de se servir des souliers des *aristocrates ;* d'autres demandaient du vin pour humecter les lèvres sèches de leurs frères *qui travaillaient.*

» traînait à la mort en la tirant par les pieds et en
» la hachant à coups de sabres.

» Je vis alors deux Anglais, un de chaque côté
» de la haie, vis-à-vis l'un de l'autre. Ils tenaient
» des bouteilles et des verres. Ils offraient à boire
» aux massacreurs, et les pressaient en leur por-
» tant le verre à la bouche. J'entendis un des mas-
» sacreurs qu'ils voulaient faire boire, leur dire :
» *Eh f.....! laissez-nous tranquilles ; nous n'en*
» *voulons pas davantage.* Je remarquai, à la lueur
» de quelques flambeaux qui entouraient la vic-
» time, que ces deux Anglais étaient en redingotes ;
» elles descendaient jusqu'aux talons. Celui à côté
» de qui j'étais me parut être un homme de trente-
» huit ans, de la taille d'environ cinq pieds quatre
» à cinq pouces, d'une complexion grosse ; sa re-
» dingote était d'un vert-clair tirant sur l'olive ;
» l'autre Anglais était plus maigre. Sa redingote
» me parut d'une couleur foncée tirant sur l'ar-
» doise. Je reconnus que c'étaient des Anglais,
» parce que je les entendis parler entre eux ; et
» quoique je ne sache pas leur langue, je la con-
» nais assez pour la distinguer de toute autre, et
» en connaître l'accent. »

Tout porte le caractère de la vérité dans cet important témoignage, et rien n'est oiseux dans les minutieux détails du signalement de ces deux étrangers. Dès long-temps l'histoire n'a plus de doute sur les ordonnateurs des massacres de septembre ; mais Danton, Tallien, Marat, Billaud de

Varennes, et les membres influens de la commune de Paris, n'auraient-ils été que les agens subalternes d'une conspiration que des personnages plus éminens auraient tramée ?

Non, le peuple français n'a pas trempé dans les atrocités de septembre ! Non, on ne doit pas accuse r notre nation du crime de deux cents misérables, instigués par des étrangers et par quelques Français vendus aux ennemis de leur patrie.

On avait déjà dit de la Saint-Barthélemy : *Ce crime fut tout italien.* Espérons que l'histoire, guidée par de nouvelles lumières, ne tardera pas à dire avec assurance à quelle nation appartient le crime de cette autre Saint-Barthélemy.

Passons rapidement sur les détails du crime, et arrêtons-nous aux actes de vertu et d'héroïsme où nous reconnaîtrons des hommes et des Français.

J'ai dit que l'ancien ministre Montmorin avait été distrait du tribunal révolutionnaire pour être transféré à l'Abbaye. Lorsqu'il lui fallut comparaître devant le jury des égorgeurs, le désespoir qui s'empara de lui éclata avec la dernière violence. Dans sa fureur, il brisa une table à coups de poings ; il déclara qu'il ne reconnaissait pas les nouveaux juges qu'on lui avait donnés ; il demanda qu'on le renvoyât devant le tribunal saisi de sa cause. Un des juges dit alors à Maillard : « *Les crimes de M. de Montmorin sont connus ; mais puisqu'il prétend que son affaire ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé à la Force.* —

Oui, *oui*, *à la Force!* » s'écrièrent tous les juges.

L'infortuné se crut sauvé. Il ne savait pas que ces mots *à la Force!* signifiaient *à la mort*.

Dans le petit nombre des détenus qui furent absous, s'est trouvé le chevalier Jourgniac-Saint-Méard, capitaine au régiment du roi, qui, arrêté sous divers prétextes, s'était attiré l'inimitié des hommes puissans de cette époque par sa caustique et intrépide gaieté. Il paraît qu'il avait offensé Manuel, alors procureur-syndic de la commune. Il fut arrêté et conduit à l'Abbaye. Il a écrit sous ce titre : *Mon Agonie de trente-huit heures*, une relation des événemens dont il fut témoin pendant sa détention. Le ton de franchise qui règne dans cet écrit, et qui s'accorde avec le caractère connu de l'auteur, donne un grand intérêt aux détails qu'il rapporte. Je ne puis mieux faire que de lui emprunter une partie de son récit, pour donner une juste idée du monstrueux tribunal présidé par Maillard, et de la justice qu'on y rendait.

« Enfin le mardi (4 septembre), à une heure » du matin, après avoir souffert une agonie de » trente-sept heures, qu'on ne peut comparer » même à la mort; après avoir bu mille fois le » calice d'amertume, la porte de ma prison s'ou- » vre; on m'appelle, je parais : trois hommes me » saisissent et m'entraînent dans l'affreux guichet.

» A la lueur de deux torches, j'aperçus le ter- » rible tribunal qui allait me donner ou la vie ou » la mort. Le président, en habit gris, un sabre

» à son côté, était appuyé debout contre une table, » sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, » des pipes et quelques bouteilles. Cette table était » entourée par dix personnes assises ou debout, » dont deux étaient en veste et en tablier; d'autres » dormaient étendues sur des bancs. Deux hom- » mes, en chemises teintes de sang, le sabre à la » main, gardaient la porte du guichet; un vieux » guichetier avait la main sur les verroux. En » présence du président, trois hommes tenaient » un prisonnier qui paraissait âgé de soixante ans.

» On me plaça dans un coin du guichet; mes » gardiens croisèrent leur sabre sur ma poitrine, » et m'avertirent que, si je faisais le moindre mou- » vement pour m'évader, ils me poignarderaient.... » Je vis deux gardes nationaux présenter au pré- » sident une réclamation de la section de la Croix- » Rouge, en faveur du prisonnier qui était vis-à-vis » de lui [1]. Il leur dit « que ces demandes étaient » inutiles pour les traîtres. » Alors le prisonnier » s'écria : « *C'est affreux; votre jugement est un* » *assassinat.* » Le président répondit : « *J'en ai les* » *mains lavées; conduisez M. Maillé.....* » Ces mots » prononcés, on le poussa dans la rue où je le » vis massacrer par la porte du guichet.....

» Le président s'assit pour écrire, et après qu'il » eut apparemment enregistré le nom du mal-

[1] M. de Maillé avait été blessé au château des Tuileries, le 10 août.

» heureux qu'on expédiait, j'entendis dire : *A un* » *autre.*

» Aussitôt je fus traîné devant cet expéditif et » sanglant tribunal, en présence duquel la meil- » leure protection était de n'en point avoir, et où » toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si » elles n'étaient pas fondées sur la vérité. Deux de » mes gardes me tenaient chacun une main, et le » troisième par le collet de mon habit.

» Le président, m'adressant la parole : *Votre* » *nom, votre profession ?*

» Un des juges : *Le moindre mensonge vous* » *perd.*

» — *L'on me nomme Jourgniac-Saint-Méard;* » *j'ai servi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et* » *je comparais à votre tribunal avec l'assurance* » *d'un homme qui n'a rien à se reprocher, qui par* » *conséquent ne mentira pas.*

» Le président : *C'est ce que nous allons voir; un* » *moment*[1]...... *Savez-vous quels sont les motifs de* » *votre arrestation ?*

» — *Oui, M. le Président, et je peux croire,* » *d'après la fausseté des dénonciations faites contre* » *moi, que le comité de surveillance de la commune* » *ne m'aurait pas fait emprisonner sans les précau-*

[1] Il regarda les écrous et les dénonciations qu'il fit ensuite passer aux juges.

(*Note de M. de Saint-Méard.*)

» *tions que le salut du peuple lui commandait de*
» *prendre......* »

Ici M. de Saint-Méard donne sur sa vie tous les renseignemens qui lui sont demandés, et s'explique avec une franchise et une fermeté qui impose au tribunal et captive l'attention des juges. Plusieurs faits qu'il expose pour sa justification sont attestés par des témoins présens, et reconnus vrais. J'abrège les détails qui sont personnels à M. de Saint-Méard, pour m'arrêter aux traits qui peignent ces juges d'une étrange espèce.

« Un des juges qui, pendant mon interroga-
» toire, parut s'intéresser à moi, dit à demi-voix :
» *Un coupable ne parlerait pas avec cette assu-*
» *rance.*

» Un autre juge : *De quelle section êtes-vous ?*

» — *De celle de la Halle-au-Blé.*

» Un garde national qui n'était pas du nombre
» des juges : *Ah ! ah ! je suis aussi de cette section.*
» *Chez qui demeurez-vous ?*

» — *Chez M. Teyssier, rue Croix-des-Petits-*
» *Champs.*

» Le garde national : *Je le connais ; nous avons*
» *même fait des affaires ensemble, et je peux*
» *dire si ce certificat est de lui*[1]...... Il le regarda

[1] Ce certificat attestait que M. de Saint-Méard n'était pas sorti de Paris depuis vingt-trois mois: une des charges de l'accusation ou plutôt de la délation, portait qu'il avait été aux frontières faire des recrues pour les émigrés.

» et dit : *Messieurs, je certifie que c'est la signa-*
» *ture du citoyen Teyssier.*

» Avec quel plaisir j'aurais sauté au cou de cet
» ange tutélaire ! mais j'avais des choses si impor-
» tantes à traiter, qu'elles me détournèrent de ce
» devoir; et à peine eut-il achevé de parler, que
» je fis une exclamation qui rappela l'attention de
» tous, en disant : *Eh ! Messieurs, d'après la dé-*
» *claration de ce brave homme qui prouve la faus-*
» *seté d'une dénonciation qui pouvait me conduire*
» *à la mort, quelle idée pouvez-vous avoir de mon*
» *dénonciateur ?*

» Le juge qui paraissait s'intéresser à moi dit :
» *C'est un gueux, et s'il était ici, on en ferait justice.*
» *Le connaissez-vous*[1] *?*

» — *Non, Monsieur ; mais il doit être au comité*
» *de surveillance de la commune, et j'avoue que si*
» *je le connaissais, je croirais rendre service au pu-*
» *blic, en l'avertissant, par des affiches, de s'en*
» *méfier comme d'un chien enragé.* »

M. de Saint-Méard est ensuite interrogé sur le grief d'aristocratisme dont il est chargé. Il fait l'exposé de ses opinions. Un incident suspend un moment l'interrogation ; on égorge un prisonnier sous les yeux du tribunal qui reprend tranquillement les débats.

[1] L'homme qui avait dénoncé M. de Saint-Méard était le citoyen L. . . , dont les principes exagérés lui avaient valu le surnom de *Marat de la Halle-au-Blé*.

« Un juge d'un air impatienté : *Vous nous dites* » *toujours que vous n'êtes pas ça, ni ça : qu'êtes-* » *vous donc ?*

» — *J'étais franc royaliste.*

» Il s'éleva un murmure qui fut miraculeuse- » ment apaisé par le juge qui avait l'air de s'in- » téresser à moi, qui dit mot pour mot :

» *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous* » *sommes ici ; c'est pour en juger les résultats.* »

M. de Saint-Méard, profitant de l'heureuse disposition des juges et de l'impression qu'avait produite la sage réflexion de l'un d'eux, acheva sa défense, et parla avec une chaleur qui entraîna le tribunal.

« Le président, après avoir ôté son chapeau, dit : » *Je ne vois rien qui doive faire suspecter Mon-* » *sieur ; je lui accorde la liberté. Est-ce votre avis ?*

» Tous les juges : *Oui, oui ; c'est juste.* »

Cet arrêt était en effet la justice et la sagesse même, et de véritables magistrats n'en auraient pas prononcé d'autre. Quelle inspiration avait révélé à un de ces hommes de sang cette pensée, que des tribunaux ne sont pas institués pour juger des opinions; que la conscience est indépendante des juges; que les opinions ne sont pas des crimes ? De la part de tels hommes, cette sentence étonne parce qu'elle est juste ; elle étonne parce que l'accusé était l'ennemi de la révolution, le partisan de la cour, que ses écrits correspondaient à ses opinions, lesquelles il a courageusement déclarées. Je laisse aux lecteurs à découvrir les motifs de cette étrange excep-

tion, de ce notable monument de jurisprudence établi par des septembriseurs [1].

Cette sentence fut accueillie par la multitude qui attendait à la porte les résultats des délibérations; elle applaudit à cette décision avec des transports de joie et d'enthousiasme. Elle fut proclamée par trois exécuteurs envoyés en députation pour l'annoncer. Ces députés rentrèrent, firent mettre au prisonnier absous son chapeau sur la tête, et le conduisirent hors du guichet. « Aussitôt que je » parus dans la rue, dit l'auteur de la relation, un » d'eux s'écria : *Chapeau bas!... Citoyens, voilà* » *celui pour lequel vos juges demandent aide et* » *secours*. Ces paroles prononcées, le *pouvoir exé-* » *cutif* m'enleva, et, placé au milieu de quatre » torches, je fus embrassé de tous ceux qui m'en- » touraient. Tous les spectateurs crièrent : *Vive la* » *nation!* »

[1] M. de Saint-Méard a franchi avec sécurité toutes les scènes orageuses de la révolution, il est toujours resté en France; en 1822 il sollicita sa retraite et le grade de colonel, on lui objecta qu'*il n'avait point émigré*. Il fit imprimer un Mémoire où on lit ces mots : « N'est-ce donc pas un service actif que » celui d'un vieux et bon capitaine qui, après vingt ans pas- » sés sous les drapeaux, n'a cessé, à Paris, à Nancy, aux Tui- » leries, de s'offrir en février, juin, août et septembre, aux » baïonnettes, aux piques, aux poignards, et qui a cru de- » voir, sans observations et sans crainte, attendre, au poste » que *son souverain lui avait indiqué*, l'heure du dénoû- » ment? »

On remit à M. de Saint-Méard un extrait de son arrêt d'absolution ainsi rédigé en forme de certificat : « Nous, commissaires nommés *par le peuple*
» pour faire justice des traîtres détenus dans la
» prison de l'Abbaye, avons fait comparaître, le 4
» septembre, le citoyen Jourgniac Saint-Méard,
» ancien officier décoré, lequel a prouvé que les
» accusations portées contre lui étaient fausses, et
» n'être jamais entré dans aucun complot contre
» les patriotes : nous l'avons fait proclamer inno-
» cent en présence du peuple qui a applaudi à la
» liberté que nous lui avons donnée, en foi de
» quoi nous lui avons délivré le présent certificat,
» à sa demande : nous invitons tous les citoyens à
» lui accorder aide et secours.

» Signés *Poir... Ber...* »

Que ne puis-je citer un grand nombre de faits semblables ! mais à défaut d'autres exemples d'équité, nous en trouvons du moins de dévouement et d'héroïsme. Cazotte, vieillard aimable, auteur du poëme d'*Olivier*, du *Diable amoureux*, du *Lord impromptu*, etc., était détenu à l'Abbaye après avoir été conduit de prison en prison.

Sa fille, Élisabeth Cazotte, renfermée avec lui, déclarée innocente, sollicita et obtint la faveur de rester auprès de son père; puis on l'en sépara au moment de le conduire à la mort. Elle fut placée dans le logement du concierge avec mesdemoiselles de Sombreuil et la nièce de l'abbé Chapt de Ras-

tignac. (Cet abbé fut égorgé avec l'abbé l'Enfant.)

Lorsque mademoiselle Cazotte entendit son père descendre l'escalier, entraîné par les bourreaux, elle s'élança malgré les efforts de ceux qui cherchaient à la retenir, fendit la foule des assassins qui, touchés de sa jeunesse et de sa beauté, étonnés de son courage, suspendirent leurs coups; elle saisit son père et l'emmena hors de la prison, sans que personne pût ou osât l'arrêter. Ce triomphe ne fut pas de longue durée, et ne fit que retarder l'instant fatal. Cazotte périt dix jours après sur l'échafaud.

Mademoiselle de Sombreuil, plus heureuse, sauva son père. On sait à quel prix il lui fallut acheter l'horrible clémence des bourreaux. Ils lui présentèrent un verre de sang..... Elle emporta son père dans ses bras.

L'abbé Sicard aurait péri sans le courage de Monnot, horloger; lui-même a consigné cette noble action dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale et dictée par l'enthousiasme de la reconnaissance. « Dix-sept infortunés avaient été égor-
» gés sous mes yeux: la force publique n'avait pu
» les sauver, et j'allais périr comme eux; le brave
» Monnot s'est placé devant moi; il a ouvert sa
» poitrine, et a dit : « *Voilà, concitoyens, la poi-*
» *trine qu'il faut frapper avant d'aller jusqu'à*
» *celle de ce bon citoyen. Vous ne le connaissez*
» *pas, mes amis; vous allez le respecter, l'aimer,*
» *tomber aux pieds de cet homme sensible et bon,*

» *quand vous saurez son nom. C'est le successeur*
» *de l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard.* »

L'Assemblée nationale décréta que Monnot avait bien mérité de la patrie. Encourager le bien par sa sanction, voilà tout ce qu'il lui était permis de faire; elle était impuissante pour empêcher le mal et même pour le connaître.

L'abbé Sicard lui avait adressé une autre lettre pour l'informer des nouveaux périls qu'il courait, et implorer ses secours; il lui peignait en même temps la situation horrible de la prison. Cette lettre ne parvint que tronquée et falsifiée à l'Assemblée nationale; elle envoya même des commissaires dans cette prison, qui, malgré leurs discours, leurs instances, et qui, n'étant appuyés d'aucune force, ne purent désarmer ces êtres féroces. Elle ordonna de faire cesser les massacres : ses ordres furent méconnus, ou demeurèrent sans effet. Ceux qu'elle avait députés pour prendre connaissance des faits, manquèrent de courage. Billaud-Varennes excitait la fureur, au lieu de l'apaiser [1] : Danton et la

[1] Voici ce que je lis dans un écrit du temps : « Arrive (à » l'Abbaye, le 2 septembre 1792 à 5 heures du soir) Billaud » de Varennes, substitut du procureur de la commune; il » avait son écharpe, le petit habit puce et la perruque noire » qu'on lui connaît; il marche sur les cadavres, fait au peu- » ple une courte harangue et finit ainsi : *Peuple, tu immoles* » *tes ennemis, tu fais ton devoir.* »

Le même écrit nous apprend que le lendemain 3 septembre, ce même substitut du procureur de la commune revint à la

commune régnaient seuls et étaient seuls écoutés.

Manuel, procureur-syndic de cette sanguinaire commune, envoyé par elle pour calmer *l'irritation des esprits*, n'opposa aux égorgeurs qu'une molle ou complaisante sévérité; le peu de mal qu'il empêcha a fait croire qu'il aurait pu en empêcher davantage. A la sollicitation de madame de la Trémoille, il fit mettre en liberté madame de Saint-Brice qui se déclara enceinte, et mademoiselle de Tourzel, âgée de dix ans, détenue à la Force. Madame de Staël lui dut une protection qui la sauva des plus grands dangers. Il n'était ni sanguinaire ni initié dans les affreux secrets de ces tragédies; il était faible et contraint par la terreur.

M. d'Affry à cause de son grand âge fut déclaré absous. M. Jouneau, député à l'Assemblée nationale, détenu à l'Abbaye pour une querelle qu'il

prison de l'Abbaye. «Voici, dit-il, les paroles abrégées, mais » textuellement fidèles de Billaud de Varennes aux massa- » creurs : Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scé- » lérats, vous avez sauvé la patrie; la France entière vous » doit une reconnaissance éternelle. La municipalité ne sait » comment s'acquitter envers vous. Sans doute le butin et la » dépouille de ces scélérats (montrant les cadavres) appar- » tiennent à ceux qui nous en ont délivrés; mais, sans croire » pour cela vous récompenser, *je suis chargé* de vous offrir, » à chacun, vingt-quatre livres qui vont vous être payées sur- » le-champ. Respectables citoyens, continuez votre ouvrage, » et la patrie vous devra de nouveaux hommages.» (Mémoires sur les journées de septembre 1792, Éclaircissemens historiques, p. 329, 337 et 338.)

avait eue avec un autre député, fut réclamé par un décret et sortit de cette prison sans accident.

Mais poursuivons courageusement notre sanglante carrière, et parlons des meurtres qui se reproduisirent dans les autres lieux de détention de la ville de Paris.

Dans la rue Saint-Victor, et dans l'ancien collége des Bons-Enfans converti en un *séminaire dit de Saint-Firmin*, on avait entassé un grand nombre d'ecclésiastiques; les égorgeurs s'y portèrent, et tuèrent sans aucune formalité tous les détenus; on dit même qu'ils mutilèrent leurs cadavres et en jetèrent les lambeaux par les fenêtres. On a beaucoup exagéré le nombre de ces victimes, en le portant à *mille cent quarante-cinq*.

Dans le *cloître des Bernardins* on avait déposé des hommes condamnés aux galères, ils étaient au nombre de soixante-treize, ils furent tous égorgés.

En frappant des mêmes coups et en même temps les criminels et ceux qui ne l'étaient pas, les directeurs de ces massacres trouvaient un moyen de s'excuser et d'accuser le peuple; ils établissaient que les emportemens de sa fureur étaient impossibles à maîtriser; qu'il confondait le juste et l'injuste, et que ces expéditions avaient moins la politique pour objet que la sûreté publique.

L'*hôpital de la Salpétrière* eut son tour; il renfermait des femmes condamnées par les tribunaux ou séquestrées par la police à cause de leur mauvaise vie: plusieurs furent violées, toutes furent im-

pitoyablement égorgées. Parmi ces malheureuses se trouvait la veuve du fameux Desrues, condamnée à une prison perpétuelle, et qui était sur le point d'obtenir sa grâce et sa liberté. Parmi les journaux du temps, les uns font monter le nombre des femmes égorgées dans cet hôpital à *quatre-vingt-deux,* et d'autres à *quarante-cinq*.

Même carnage aux prisons du *Grand-Châtelet* qui ne renfermait aucun détenu pour délit politique. On y retenait entre autres les personnes accusées ou soupçonnées de fabrication ou d'émission de faux assignats. On dit que le beau-frère de M. d'Éprémesnil se sauva par le secours d'un garde national, sous le déguisement d'un égorgeur. Le nombre des morts, autant qu'il a pu être évalué, doit être d'environ trois ou quatre cents.

Les officiers suisses avaient été séparés des soldats et conduits à la *Conciergerie du Palais*. Parmi eux était le major Bachmann, Suisse : il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud. Montmorin avait été extrait de la Conciergerie, et conduit à l'Abbaye. Les officiers suisses restaient au nombre de dix ; les autres prisonniers étaient des malfaiteurs : tous périrent de la même mort. Les journaux ont compté *quinze cent quatre-vingt-quatre* victimes ; mais ce nombre semble fort exagéré.

Les meurtriers y trouvèrent une femme dont le procès avait été célèbre : c'était une bouquetière du Palais-Royal condamnée à mort pour avoir mu-

tilé un grenadier aux gardes-françaises, son amant. Ils inventèrent pour elle des supplices atroces et dont l'idée révolte à la fois l'humanité et la pudeur [1].

Les cadavres du Châtelet et ceux de la Conciergerie furent entassés sur le Pont-au-Change en attendant que des chariots les enlevassent pour les transporter aux carrières de Mont-Rouge.

A *Bicêtre* le massacre dura trois jours et trois nuits. Cette maison servait alors, comme aujourd'hui, de prison et d'hôpital, triste réceptacle du crime, de la misère et de la folie. Quelle rage aveugle pouvait animer la troupe des assassins contre des malheureux, rebut de l'humanité, et qui, plus que tous les autres, étaient leurs semblables? Ils coururent en foule à Bicêtre, et outre leurs armes ordinaires, ils y traînèrent de l'artillerie. Le concierge voulut leur résister; à leur approche il avait fait braquer contre eux deux pièces

[1] Dans la journée du 3, le conseil-général de la commune avait remplacé le nommé Louis, geôlier de la Conciergerie; soit qu'on le soupçonnât de vouloir soustraire des prisonniers à la mort, soit qu'en effet on le crût complice des fabricateurs de faux assignats : du moins cette dernière inculpation fut le motif apparent de sa destitution et de son incarcération. La même mesure fut prise sous divers prétextes à l'égard de plusieurs autres geôliers, concierges ou guichetiers. Le ministre de la justice écrivit au conseil-général pour demander compte de la cause de l'arrestation du concierge Louis; sa lettre demeura sans réponse.

de canon. Au moment d'y mettre le feu il reçut le coup mortel. Les prisonniers, conduits par leurs gardiens, défendirent leur vie, leurs cachots et leurs chaînes, comme de généreux citoyens défendraient leur patrie et leur liberté. On vit des insensés recouvrer à ce terrible moment la raison et le sentiment de l'existence, vendre chèrement leur sang et redevenir des hommes. Plusieurs traînaient encore les fers qu'on n'avait pas eu le temps de détacher de leurs pieds et de leurs mains, et en frappaient leurs ennemis : ils démolissaient leurs repaires pour s'armer de pierres et de barreaux. Dans cette lutte hideuse, les assaillans eussent peut-être été vaincus sans le secours de leur artillerie. Ils pointèrent leurs canons sur une cour où les prisonniers avaient établi leur principale défense, et tirèrent à mitraille. Ils poursuivaient les fuyards à coups de fusil, et achevaient les blessés à coups de sabre et de piques.

Ceux qui purent échapper à cette boucherie se réfugièrent dans les cachots souterrains dont l'obscurité pouvait les soustraire aux yeux des meurtriers. On imagina d'inonder avec des pompes ce dernier asile.

Pétion arriva au moment où le sang avait cessé de couler dans les cours, et où l'on poursuivait dans les caves et dans les cabanons quelques fugitifs échappés à la mitraille et à la fusillade. Il fit d'inutiles efforts pour mettre fin au carnage ; son auto-

rité fut méconnue. Il se retira saisi d'horreur, et sans doute confus de son impuissance [1].

Une lettre d'un prisonnier de cette maison, échappé aux massacres, en donne des détails qui sont très-peu connus.

Il accuse d'abord Marat d'être le principal auteur des massacres. « Quel moment affreux! s'écrie-t-il; » quel tourment! je ne puis y penser sans frémir » d'horreur! Nous attendions la mort le 2 sep- » tembre; elle ne vint point nous frapper, et ce » retard prolongeait notre supplice, et nous faisait » savourer plus douloureusement ses angoisses. La » nuit vint assoupir mes sens. Je me livrai quelque » temps au sommeil qui ne suspendait point mes » peines. Un songe affreux me présenta Marat et » ses sanguinaires satellites prêts à attenter à ma » vie. Je me réveille : sept heures sonnent, et » m'annoncent l'approche de ma mort. Il me vint » en idée de me munir d'un ruban tricolore, » croyant que ce signe respectable suspendrait les » coups de mes bourreaux; mais ils ne respectaient » rien. Je comptais les momens qui me restaient à » vivre : huit heures sonnent; un grand bruit

[1] Le conseil-général de la commune avait, dans la séance du 3 septembre au soir, commis un de ses membres pour se rendre à la grande poste et y retirer toutes les lettres adressées à Bicêtre. Cette mesure fut prise à la suite de la motion d'un autre membre qui, dans la séance du matin, avait instruit la commune de la résistance opposée par les prisonniers. Cette nouvelle avait jeté l'alarme dans le conseil général.

» m'attire à la fenêtre de ma prison : je vois arriver » une foule d'assassins armés de sabres, de piques, » de massues et de coutelas. Mes compagnons de » malheur me demandent ce que c'est : *Hélas!* dis-» je, *ce sont nos bourreaux; ce n'est point là les* » *patriotes du 10 août; ce sont des tyrans, ce sont* » *leurs satellites : il faut mourir!* A ces mots, mes » camarades se livrent au plus morne désespoir. » Dans moins de trois heures, plus de deux cents » individus sont égorgés. Je voyais la fumée qui » s'élevait de leur sang répandu. Je ne voyais que » sang de toutes parts! ce n'était plus la lumière » du jour qui m'éclairait, c'était du sang!

» Trois mots suffisaient pour juger ces malheu-» reux et les livrer aux couteaux des assassins : » comme des moutons conduits à la boucherie, ils » n'essayaient pas même de détourner le coup » qu'on leur portait. Cette affreuse journée se » passa. La nuit approchait : j'attendais toujours la » mort; je voyais les instrumens de mon supplice! » Vers minuit, des êtres féroces, tout dégouttans de » sang, vinrent me tirer de mon réduit; ils me » traînent sur des cadavres, et me les montrent en » me disant : *Voilà ton sort....* J'allais être massacré.

» Eh bien! citoyen, croiriez-vous ce qui m'a » sauvé? le voici. Les assassins s'étaient partagé » les victimes qu'ils devaient égorger; chacun avait » un nombre égal qui lui était fixé; on dispute à » mon bourreau le plaisir d'accroître le nombre de » ses assassinats : chacun compte ses cadavres; il

» se trouve qu'en m'égorgeant, chaque bourreau » aurait dû en égorger un de plus. *Ami*, dit l'un » d'eux, *il est tard*, *en voilà bientôt assez;* et je » fus reconduit dans une chapelle où les angoisses » de la mort dont je venais d'approcher sans la subir, » le spectacle qui m'entourait, me plongèrent dans » la plus affreuse agonie. Les massacres furent sus- » pendus le lendemain, et je suis resté prisonnier » sous le joug d'un jugement correctionnel. »

Il a été impossible de compter les morts de Bicêtre : quelques rapports en ont porté le nombre à six mille. Cette évaluation est sans doute exagérée; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute c'est que les meurtriers n'épargnèrent personne : prisonniers, malades, gardiens, tout périt, excepté deux cents qui n'avaient point été flétris et qui furent enfermés dans l'église.

La commune avait commencé le triage de ses victimes à l'hôtel de *la Force*. Dans la nuit du 2 au 3, les douze membres du conseil-général, nommés pour tenir la séance de nuit, avaient chargé deux commissaires, Truchon et Duval-Desteing[1], pour faire une visite au quartier des femmes. Ces commissaires en mirent en liberté vingt-quatre, au nombre desquelles était madame de Saint-Brice et mademoiselle de Tourzel, qui durent leur salut à

[1] Ce même Truchon fut, quelques jours après, destitué de ses fonctions de membre de la commune, à la demande de la section qui l'avait élu et qui déclara qu'il avait perdu la confiance de ses commettans.

la protection spéciale de Manuel. Cependant le sang coulait déjà à l'arrivée des commissaires ; ils ne jugèrent pas à propos de dérober aux égorgeurs un plus grand nombre de victimes ; et, soit oubli, soit dessein formé, la princesse de Lamballe ne fut pas comprise dans l'exception, et elle demeura parmi les nombreuses victimes destinées à mourir à la Force. De quel crime pouvait-on l'accuser, et que pouvait-on redouter d'une jeune femme qui n'était connue que par ses grâces et par ses douces et bienfaisantes vertus ?

Les deux commissaires, de retour de la Force, rendirent compte à la commune de ce qui se passait. Il fut arrêté qu'ils s'y transporteraient derechef *pour hâter de calmer les esprits.* (Ce sont les termes de l'arrêté.) On leur adjoignit deux collègues, Tallien et Guiraut. Ils retournèrent à la prison, et devinrent tranquilles spectateurs (pour ne rien dire de plus) des atrocités qui s'y commettaient [1].

Les massacres furent organisés à la Force à peu près comme à l'Abbaye : seulement les douze juges se donnèrent le titre de jurés. Ils prononçaient, sur leur conscience, leur déclaration ; et ces mots :

[1] Dans la même nuit la commission du corps législatif demanda au conseil-général des renseignemens sur les prisons : les quatre commissaires de la Force furent chargés d'instruire l'Assemblée nationale de l'état des choses, et de se concerter avec elle sur les mesures à prendre.

Qu'on l'envoie à l'Abbaye, ou *qu'on l'élargisse*, étaient la formule de l'arrêt de mort.

Les meurtres, commencés pendant une partie de la journée du 2, se continuèrent pendant la nuit et le jour suivans.

Le maire Pétion, dès qu'il fut instruit de ces massacres, se rendit aussitôt à la prison de la Force. Voici comment il raconte lui-même sa démarche et ses résultats : « Le 2 septembre arrive...
» O jour de deuil !... On se précipite dans les pri-
» sons ; on égorge, on assassine ! Manuel, plusieurs
» députés de l'Assemblée nationale se rendent dans
» ces lieux de carnage : leurs efforts sont inutiles ;
» on immole les victimes jusque dans leurs bras !
» Hé bien ! j'étais dans une fausse sécurité : j'igno-
» rais ces cruautés ; depuis quelque temps on ne
» me parlait de rien. Je les apprends enfin, et com-
» ment ? d'une manière vague, indirecte, défigurée :
» on m'ajoute en même temps que tout est fini. Les
» détails les plus déchirans me parviennent ensuite;
» mais j'étais dans la conviction intime que le jour
» qui avait éclairé ces scènes, ne reparaîtrait
» plus ; cependant elles continuent : j'écris au
» commandant-général, je le requiers de porter
» des forces aux prisons ; il ne me répond pas : j'é-
» cris de nouveau ; il me dit qu'il a donné des or-
» dres ; rien n'annonce que ces ordres s'exécutent.
» Cependant elles continuent encore : je vais au
» conseil de la commune ; je me rends de-là à
» l'hôtel de la Force avec plusieurs de mes col-

Quelques assistans parurent céder à un sentiment de pitié : le mot *grâce* fut prononcé. On lui dit de jurer la liberté et l'égalité; elle y consentit. On ajouta : Jurez la haine du roi et de la reine; elle refusa. Alors un juge prononça la fatale formule : *Qu'on élargisse madame.* Elle sortit.

On a dit que le dessein était de lui sauver la vie. Voici ce que rapporte à ce sujet Peltier, auteur de l'*Histoire de la révolution du* 10 *août* : « Les uns disent que lorsqu'on ouvrit le guichet, on lui avait recommandé de crier *vive la nation!* mais, qu'effrayée à la vue du sang et des cadavres qu'elle aperçut, elle ne put répondre que ces mots : *Fi! l'horreur!* et que les assassins, appliquant cette exclamation si naturelle au cri de *vive la nation!* l'avaient frappée à l'instant. D'autres prétendent qu'elle ne dit, à la porte du guichet, que ces seuls mots : *Je suis perdue!* Quoi qu'elle eût dit, sa mort était si bien résolue, qu'à peine eut-elle passé le seuil de la porte, elle reçut derrière la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang. Deux hommes la tenaient fortement sous les bras, et l'obligèrent de marcher sur des cadavres. Elle s'évanouissait à chaque instant. Elle se trouvait alors dans ce passage étroit qui mène de la rue Saint-Antoine à la prison, et qu'on nomme *Cul-de-sac-des-prêtres*, lorsqu'elle tomba dans une telle faiblesse qu'il ne lui fut plus possible de se relever; on l'acheva à coups de piques sur un tas de corps morts.

Tout ce qu'on a pu dire pour diminuer l'hor-

reur d'un si lâche assassinat paraît peu vraisemblable; d'ailleurs s'il est vrai, comme trop de raisons portent à le croire, que les massacres de septembre furent l'œuvre d'une faction étrangère conjurée contre la liberté, et qui voulait la rendre odieuse en commettant des crimes en son nom, il était de l'intérêt de cette faction de frapper les victimes les plus dignes de pitié et d'intérêt. Le meurtre de la princesse de Lamballe était trop conforme à une telle politique pour n'avoir pas été résolu et prémédité.

Les attentats qui suivirent sa mort ne furent pas commis sans dessein; son corps dépouillé de tous ses vêtemens fut exposé deux heures aux regards du peuple; des hommes semblaient être chargés de lui faire des outrages: ma plume se refuse à décrire les atrocités que l'on dit avoir été commises sur le corps de cette malheureuse dame.

Au moment où elle expira, les effets et papiers trouvés dans ses poches furent portés à la commune. Des officiers municipaux s'empressèrent d'y chercher des preuves de ses complots, de ses crimes; ils y trouvèrent un anneau d'or, un paquet de petites clefs, une paire de lunettes, et enfin un billet qui lui avait été adressé par la duchèsse de Bourbon, dans lequel les commissaires déclarèrent n'avoir rien vu de suspect.

Sa tête, placée au bout d'une pique, fut portée dans les rues de Paris et au Temple.

On craignit que les massacreurs n'entrassent

dans l'intérieur de cette forteresse et n'y commissent des violences, et c'était, à ce qu'il paraît, leur dessein. La commune ne crut pas convenable de leur laisser commettre de nouveaux crimes ; et le succès de sa conduite prouva qu'elle aurait pu, si elle en eût eu la volonté, prévenir ceux qui furent commis dans les autres prisons.

Elle prit une précaution connue et fit tendre à l'entrée de cette prison un ruban tricolore, avec cette inscription : *Citoyens, respectez cette barrière; elle est nécessaire à la responsabilité de vos magistrats*. Les massacreurs, arrêtés par cette barrière, harangués par des magistrats, n'insistèrent plus [1]; seulement ils exigèrent l'autorisation d'aller en petit nombre au bas des fenêtres de cet édifice, et d'y présenter cette tête sanglante aux yeux de la famille royale; à cette vue la reine et madame Elisabeth furent saisies d'horreur, et le roi, moins ému si l'on en croit un journal de ce temps, répondit avec résignation à celui qui lui portait la parole : *Vous avez raison, Monsieur*.

Il fallut inhumer les corps de ceux qu'on avait tués; leur nombre s'élevait, dit-on, à environ douze mille huit cents, mais ce résultat paraît fort exagéré. Tous les cimetières et charniers de Paris et des environs, ceux de Clamart, de Montrouge, de Vau-

[1] Etrange contraste ! ils respectaient un ruban, et ne respectaient pas les lois les plus sacrées de la société, ni la vie de leurs concitoyens !

girard, les carrières de la Tombe-Isoire à Montsouris, s'enrichirent de ces cadavres qui furent couverts d'une couche de chaux afin de hâter leur dissolution. Pour prouver que les exécuteurs n'étaient point le peuple de Paris, que les massacres n'étaient point l'effet de sa volonté spontanée, qu'ils étaient concertés par les membres influens de la commune, on a prétendu que ces membres, avant les massacres, avaient fait creuser des fosses pour recevoir les corps de ceux qu'ils projetaient de faire égorger. Ce fait n'est pas solidement établi, mais la certitude et l'abondance des preuves sur cette préméditation de crime doit faire rejeter celles qui ne sont pas suffisamment appuyées.

Le conseil-général de la commune paya les ouvriers massacreurs que les meneurs avaient employés dans les prisons. Billaud de Varennes, substitut du procureur de cette commune, avait déjà, pendant les diverses expéditions, répandu de l'argent aux exécuteurs: un arrêté du conseil de la commune du 6 septembre constate ainsi le salaire en déguisant le nom odieux du travail;

« Le conseil-général arrête qu'il sera délivré un » mandat sur le trésorier de la ville, de la somme » de *mille quatre cent soixante-trois livres,* pour le » salaire de toutes les personnes qui ont *travaillé* » au péril de leur vie à conserver la salubrité de » l'air dans les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre » dernier, ainsi que de ceux qui ont présidé à ces

» opérations aussi importantes pour la société que » dangereuses pour eux [1]. »

Quelques exécuteurs mal informés pour recevoir le paiement de leur meurtre, s'adressèrent au ministre de l'intérieur et au maire Pétion, et s'y adressèrent en vain.

Le ministre Roland était absent lorsque se présentèrent chez lui quatre égorgeurs, armés de piques et d'épées; ils s'adressèrent à un chef de bureau appelé Faypoult, et lui demandèrent le prix de leurs travaux; ce chef, feignant de ne pas comprendre quelle était l'espèce d'ouvrage dont ils réclamaient le salaire, leur dit : *Vous avez bien travaillé, vous demandez qu'on vous paie, rien n'est plus juste; adressez-vous à ceux qui vous ont employés.* Ils se retirèrent mécontens.

Le soir du même jour, un de ces hommes revint au même ministère; il était porteur d'un mandat adressé à M. Valet-de-Villeneuve, trésorier de la commune de Paris, mandat qui lui enjoignait de payer à chacun de ces quatre hommes dont les noms étaient inscrits, la somme de douze livres *pour l'expédition des prêtres de Saint-Firmin.* Le porteur de ce mandat croyait que le trésorier demeurait au ministère de l'intérieur : on lui donna son adresse et il partit [2].

[1] Procès-verbaux de la commune de Paris, Mémoires sur les journées de septembre 1792, p. 286.

[2] *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes,* par Louvet,

Les directeurs des massacres ne bornèrent pas leurs attentats à faire égorger des prêtres, des hommes et des femmes de la cour de Louis XVI; et, ce qui décèle le secret de leur complot et lui enlève son voile patriotique, c'est qu'ils attaquèrent les partisans de la révolution, ses plus zélés défenseurs, même ceux qui se trouvaient dans des fonctions éminentes.

Le dimanche, 2 septembre, vers cinq heures du soir, ils envoyèrent à l'hôtel du ministère de l'intérieur environ deux cents hommes qui, avec le ton de la menace, demandèrent à grands cris le ministre et des armes. Ce ministre était absent; ils insistaient pour lui parler. Voici la description de cette scène par madame Roland elle-même : « J'ordonnai qu'on allât, de ma part, inviter dix » d'entre eux à monter; ils entrent : je leur de» mandai paisiblement ce qu'ils voulaient; ils me » dirent qu'ils étaient de braves citoyens prêts à » partir pour Verdun; mais qu'ils manquaient d'ar-

p. 33. Ce fait, rapporté par Louvet, est très-exact. Voici ce qu'on lit dans l'*État des sommes payées par le trésorier de la commune*, etc. « Mandat du 4 septembre, signé N..., Jé..., La..., » commissaires de la commune, visé M..., au profit de Gil... » Pet..., pour prix du temps qu'ils ont mis, lui et trois de ses » camarades, *à l'expédition des prêtres de Saint-Firmin* pen» dant deux jours, suivant la réquisition qui est faite aux» dits commissaires par la section des Sans-Culottes qui les » a mis en ouvrage, ci.... 48 livres. » (Mémoires sur les journées de septembre 1792, p. 314, 315.)

» mes, qu'ils venaient en demander au ministre, » et qu'ils voulaient le voir. Je leur fis observer » que jamais le ministre de l'intérieur n'avait d'ar- » mes à sa disposition; que c'était au département » de la guerre et chez le ministre de ce départe- » ment qu'il fallait en demander. Ils répliquèrent » qu'ils y avaient été, qu'on leur avait dit qu'il n'y » en avait pas, que tous ces ministres étaient de » f..... traîtres, et qu'ils demandaient Roland. Je » suis fâchée qu'il soit sorti, car il vous convain- » crait par ses bonnes raisons. Venez visiter l'hô- » tel avec moi; vous vous assurerez qu'il n'est pas » chez lui, qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous » réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir. » Retournez à l'hôtel de la guerre, ou, si vous » voulez que Roland vous parle, rendez-vous à » l'hôtel de la marine, tout le conseil y est assem- » blé : ils se retirent. Je me plaçai au balcon sur la » cour; je vis un furieux, en chemise, les manches » retroussées jusqu'au coude, le sabre à la main, » déclamant contre les trahisons des ministres: » mes dix députés se répandent parmi la foule et » déterminent enfin la retraite au son du tambour, » mais emmenant avec eux le valet de cham- » bre comme ôtage; ils le firent courir dans les » rues durant une heure, puis le laissèrent aller [1]. »

Madame Roland parle ensuite du mandat d'arrêt

[1] Mémoires de madame Roland, tom. II, pag. 28. (Collect. B. F.)

que lança, le 4 septembre, le comité de surveillance de la commune contre le ministre son mari, mais que Danton fit révoquer.

Le même comité de surveillance, le 2 septembre, lança un mandat d'arrêt contre Brissot et contre Guadet. Les commissaires de la commune se rendirent d'abord chez Brissot : « Ils lui montrèrent » leurs pouvoirs. Dans le principe, on en avait » voulu faire un arrêt de mort; mais on s'était ravisé, je ne sais par quelle crainte : ce n'était plus » qu'une sentence diffamatoire. Les mots : *Mandons d'arréter*, étaient seulement couverts d'un » trait de plume si léger, qu'ils demeuraient parfaitement lisibles. Restait un *ordre de visiter*. » Brissot n'y voulut mettre aucun obstacle : on » chercha dans ses papiers....; on ne trouva rien. » Germeuil, l'un des commissaires, dit à Brissot » qu'il avait huit mandats pareils contre des députés de la Gironde, et qu'il comptait commencer par Guadet.... *J'ai bien voulu souffrir votre » visite* (dit Brissot)*; mais Guadet, prenez garde! » les gens de bien le trouvent toujours doux et paisible; mais il est violent contre le crime* [1]. »

Les commissaires du comité de surveillance de la commune ne se présentèrent point chez les députés de la Gironde.

Des intrigans, sans vertu, sans patrie, des agens

[1] *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, par Louvet, pag. 47.

qui, loin du péril, avaient, à la faveur du trouble général, profité des effets de la journée du 10 août, créé, exercé une autorité nouvelle qui leur permît de maîtriser, dissoudre et enchaîner les autorités préexistantes, furent les auteurs de tous ces crimes et de ces massacres. Ces êtres vénaux, dont plusieurs, je suis fondé à le croire, étaient les agens salariés des factions étrangères, réunirent environ *deux cents hommes* ridiculement appelés *le peuple*, parmi lesquels, comme on l'a vu, se trouvaient des Anglais, les enivrèrent, leur firent des promesses, leur peignirent les massacres comme nécessaires à la liberté, et les dirigèrent dans leurs expéditions. Je le répète, ces intrigans servaient les ennemis de la France, lesquels voulaient déshonorer, rendre odieuse, aux yeux des nations, la révolution française, la souiller de crimes et produire en même temps, dans tout l'Etat, une désorganisation générale, dont ils auraient profité [1]; ils voulaient faire croire que l'ordre était incompatible avec la liberté, et pour arriver à ce but ils répandaient partout et secrètement des semences de désordres et de troubles. Les créateurs et les directeurs du conseil-général de la commune de Paris,

[1] « Nous avons parmi nous, disait Pétion, dans le compte » qu'il rendit sur l'état de Paris, en une séance de l'Assemblée » nationale, nous avons parmi nous, et je ne cesserai de le » dire, *des agens payés par nos ennemis pour amener l'anarchie ;* car c'est un sûr moyen pour parvenir au despo» tisme. »

et notamment les membres du comité de surveillance de ce conseil, les servaient avec plus de zèle que de succès et prolongèrent le mal en l'opérant avec maladresse[1].

Ce comité envoya aux départemens une circu-

[1] Lorsque la Convention nationale fut organisée, la majorité des membres, indignés de ces massacres, en attaquèrent les auteurs présumés, Danton, Robespierre, Marat, Tallien, etc. Ceux-ci se défendirent; Robespierre, par de longues phrases dénuées de raison, Danton par la force de ses poumons, Marat par des injures et des dénonciations; Tallien publia un écrit pour se justifier. Tous s'accordaient à dire que les massacres ne furent point concertés, qu'ils eurent pour cause la lenteur des tribunaux à rendre la justice, qu'un criminel condamné cria sur l'échafaud : *Vive le roi! vive la reine! vive monseigneur La Fayette! au diable la nation!* ce qui excita l'indignation publique; que ce criminel, dans son interrogatoire, avait déclaré que l'argent avait été répandu dans les prisons, et qu'au premier signal les prisonniers se seraient armés pour la cause des contre-révolutionnaires; que les prisonniers fabriquaient de faux assignats; que l'entrée des Prussiens sur le territoire français, la prise de Longwy et de Verdun (la prise de cette dernière place n'était pas alors connue), répandirent l'alarme à Paris; que les Parisiens, prêts à partir pour les frontières, ne voulaient pas laisser derrière eux des prisonniers dangereux à leurs familles, des scélérats qui pourraient égorger leurs femmes et leurs enfans. Telles furent les bases de la justification des hommes accusés d'avoir organisé les massacres de septembre. On leur répondit par des faits, des preuves incontestables, on prouva leur crime; mais on ne pensa pas à prouver, ce qui serait facile aujourd'hui, que ces quatre hommes étaient des agens des factions étrangères. (Voyez la circulaire mentionnée à la page suivante.)

laire fameuse qui ne laisse aucun doute sur les auteurs des massacres, où la commune s'en avoue coupable et dont voici une analyse exacte.

Cette circulaire parle d'abord d'un prétendu projet d'égorger tous les patriotes de la France, projet dans lequel, y est-il dit, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis. C'est ce projet, ajoute-t-elle, qui détermina la commune de Paris « à la cruelle nécessité de » se servir de la *puissance du peuple pour sauver la* » *nation ;* elle n'a rien négligé pour bien mériter » de la patrie. »

Cette commune se dit fière de jouir *de toute la plénitude* de la confiance nationale ; puis elle ajoute aussitôt qu'elle ne s'en glorifiera que lorsqu'elle aura obtenu l'approbation des départemens, lorsque ces départemens auront sanctionné *ses mesures de salut public*. Elle blâme l'Assemblée nationale qui l'a destituée, et qui a senti la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rapporter son décret de destitution ; elle semble proposer l'union de toutes les municipalités de France à celle de Paris, union qui aurait établi le gouvernement municipal et détruit le gouvernement représentatif. Au surplus la commune de Paris n'ambitionne d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, et, *dès qu'il n'y aura plus rien à redouter*, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins populeuse : ce qui signifie que, tant qu'il y aura du danger, elle aura l'ini-

tiative et la suprématie sur toutes les communes du royaume : elle savait le secret de faire durer le danger. Enfin elle termine par déclarer, ainsi qu'il suit, quelles sont *les mesures de salut public* qu'elle a prises.

« Prévenue que des hordes barbares s'avancent » contre elle, la commune de Paris se hâte d'in- » former ses frères de tous les départemens qu'une » partie des conspirateurs féroces, détenus dans les » prisons, *a été mise à mort par le peuple ;* actes » de justice qui lui ont paru indispensables pour » retenir, par la terreur, les légions de traîtres » renfermés dans ses murs, au moment où il allait » marcher à l'ennemi ; et, sans doute, la nation, » après la longue suite de trahisons qui l'a conduite » sur le bord de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce* » *moyen* si utile, si nécessaire, et tous les Français » se diront, comme les Parisiens : *Nous marchons* » *à l'ennemi, et nous ne laisserons pas derrière* » *nous des brigands pour égorger nos femmes et* » *nos enfans.*

» *Signé Pierre* DUPLAIN, PANIS, SERGENT, MARAT,
» LEFORT, JOURDEUIL,

» Administrateurs du comité de salut public » constitué à la mairie. »

« *P. S.* Nos frères sont invités à remettre cette » lettre sous presse et à la faire passer à toutes les » municipalités de leur arrondissement. »

Pour convaincre les membres de la commune d'être auteurs ou complices des massacres, ajoutons les paroles que Louvet adresse à Robespierre : « Tu

» prétends que le conseil-général a fait tout ce qui
» était en son pouvoir pour empêcher ces massacres; mais d'où étaient-ils donc ces deux municipaux qui, couverts de leur écharpe, y présidaient[1]? »

Voici ce qu'à ce sujet on lit dans un ouvrage imprimé quelques années après ces massacres par un écrivain connu; « T..... et G..... disaient, le 3 » au soir, à la commune, *qu'il fallait que les massacres durassent environ trente jours dans les départemens*. Nous tenons ce propos de leur » propre bouche; c'est un fait historique que la » mort ne nous ferait pas rétracter[2]. »

La circulaire que je viens de mentionner fut envoyée dans les départemens sous le couvert de Danton, ministre de la justice; elle révolta en plusieurs lieux ceux qui la reçurent, et se trouva, en quelques autres, accueillie par des imitateurs trop dociles.

A Bordeaux, il fut fait des tentatives pour massacrer les prisonniers; mais le maire, secondé par la garde nationale, arrêta le cours de cette expédition sanguinaire.

A Meaux, le 4 septembre, des individus se portent chez les prêtres de cette ville et des environs,

[1] *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, par Louvet, pag. 31.

[2] *Considérations philosophiques sur la révolution française*, par le citoyen J. Lachapelle, notes et citations, p. 67: il est évident que le premier des noms, dont l'auteur ne donne que les initiales, est celui de *Tallien*.

leur coupent la tête qu'ils promènent dans les rues.

A Lyon, dans les journées des 9 et 10 septembre, des furieux demandent à grands cris la mort des prisonniers détenus au château de Pierre-Encise, et les tuent presque tous. A la prison de Saint-Joseph et à celle de Roanne, le nombre des victimes ne fut pas fort considérable, parce que la garde nationale parvint à mettre en fuite les massacreurs; néanmoins dix-sept têtes d'officiers et de prêtres, chacune placée au bout d'une pique, furent promenées dans les rues de cette ville.

Le 11 septembre, on manda de Lisieux que des hommes de la campagne brûlaient les châteaux et coupaient les têtes des prêtres non assermentés.

A Caen, dans le même temps, des troubles éclatent; M. Bayeux, procureur-syndic du département, accusé de correspondre avec les émigrés, est mis à mort par la multitude. Plusieurs châteaux des environs sont brûlés, et quelques prêtres arrêtés; on se borne à leur raser la tête et à les baigner dans la rivière.

Il y eut aussi, dans les journées du 9 et du 10 septembre, des troubles à Rouen; le drapeau rouge y fut déployé. A Besançon, l'agitation populaire fut plus grave; à Avignon, les grenadiers du troisième bataillon des Bouches-du-Rhône se battirent vivement contre les fusiliers du bataillon; à Tarascon, plusieurs habitans se mirent en insurrection; à Pamiers un officier municipal fut décapité et sa tête promenée dans les rues.

Tous ces événemens qui se sont passés depuis le 3 jusqu'au 10 septembre, pendant que dans les villes on procédait aux élections, paraissent pour la plupart les effets de la circulaire émanée du comité de surveillance.

Quelques départemens méprisèrent cette circulaire, d'autres la dénoncèrent à l'Assemblée nationale. Le conseil du département de la Somme la renvoya à cette Assemblée qui, pour la première fois, apprit son existence et s'en indigna. D'autres événemens déplorables eurent lieu dans les environs de Paris, et partirent de la même source.

M. de La Rochefoucauld, ex-président du directoire du département de Paris, fut arrêté à Forges-les-Eaux par six gendarmes, en vertu d'un ordre du comité de surveillance de l'Assemblée nationale. Le conseil-général de la commune de Paris dut participer à cette arrestation ; il est certain qu'elle en paya les frais [1].

Les gendarmes, conduisant M. de La Rochefoucauld au lieu de sa destination, le firent passer à Gisors où il arriva le 4 septembre, accompagné de sa mère, de son épouse, d'une autre dame et d'un ami. Sa voiture était de plus escortée par un nommé Bouffart, ancien professeur du collége de Vernon, qui donnait des ordres à la gendarmerie et qui se

[1] Etat des sommes payées par le trésorier de la commune de Paris; Mémoires des journées de septembre 1792, pages 315, 316.

présenta à la municipalité en qualité de commissaire du comité de surveillance pour l'arrestation de M. de La Rochefoucauld ; il montra sa commission, datée du 16 août, et signée Bazire, Merlin et Le Cointre.

Les officiers municipaux remontrèrent à ce commissaire qu'il était dangereux de faire séjourner le prisonnier dans Gisors ; il n'eut point égard à cet avis. Quatre compagnies de volontaires nationaux des départemens de la Sarthe et de l'Orne venaient d'arriver dans cette ville. Instiguée par on ne sait qui, une partie de ces volontaires se porta à l'auberge de l'Écu où était logé le prisonnier. La municipalité, alarmée, requit la garde nationale et fit tous ses efforts pour dissiper l'attroupement. M. de La Rochefoucauld se montra à la fenêtre dans une posture suppliante. Cette action, loin de calmer les volontaires, excita leur fureur ; ils menaçaient même les municipaux, et disaient que, si le prisonnier ne sortait pas, ils allaient monter dans sa chambre et lui couper la tête.

Vers les quatre heures après-midi, M. de La Rochefoucauld sortit de l'auberge, monta en voiture ; mais les volontaires exigèrent qu'il en descendît, jurant qu'il ne lui arriverait aucun mal : il marcha à pied. Arrivé au milieu du faubourg appelé Faubourg-de-Paris, on le crut sauvé ; il se disposait à remonter dans sa voiture, lorsque quelques volontaires s'élancent à travers les chevaux, à travers la garde nationale et la municipalité, et arrivent

jusqu'au prisonnier. Un d'eux lui porte un coup de pointe au-dessus des côtes; un second lui lance à la tête un pavé qui le renverse; les autres l'achèvent : il meurt percé de mille coups dans les bras des municipaux [1].

Les habitans de Gisors et l'escorte du prisonnier furent étrangers à ce meurtre, et employèrent tous les moyens possibles pour l'empêcher. On ignore quel homme a excité contre M. de La Rochefoucauld les volontaires qui ne le connaissaient pas.

Le 9 septembre éclaira une scène plus atroce encore; voici comment elle fut amenée. L'Assemblée nationale, après le 10 août, avait ordonné que les prisonniers détenus à Orléans pour être jugés par la haute cour, seraient transférés à Paris. Le ministre Roland, qui sentait le danger de cette translation, en retardait l'exécution, et désirait que ces prisonniers fussent envoyés dans des lieux éloignés de Paris, notamment à Saumur qu'un précédent décret leur avait assigné pour demeure; mais ses vues philanthropiques furent combattues par le ministre de la justice Danton.

Les prisonniers partent d'Orléans au nombre de cinquante-trois, escortés d'environ deux mille hommes armés.

Le 8 septembre, le ministre de l'intérieur adresse

[1] Extrait d'une lettre de la municipalité de Gisors adressée le 16 septembre 1792 au rédacteur du Thermomètre.



Dessiné et gravé par Couché fils. Terminé par Le Jeune

Translation du corps de Voltaire au Panthéon.

Le 11 Juillet 1791.

à la municipalité de Versailles une lettre où il lui annonce l'arrivée de ces prisonniers et de leur nombreuse escorte, l'exhorte à pourvoir à leur logement et à leur nourriture, et lui recommande « les précautions les plus sages pour pré- » server de tous événemens des personnes qui, » sous le glaive de la loi, méritent tous les » égards de l'humanité. » Le conseil municipal de Versailles jugea qu'il était dangereux d'introduire ces prisonniers dans cette ville, « où depuis plu- » sieurs jours, porte son arrêté, des hommes per- » vers *cherchent, par des instigations perfides*, à » égarer le civisme de cinq à six mille volontaires » arrivés à Versailles, et à les porter à des exécu- » tions sanglantes. » En conséquence, il résolut de les loger dans les bâtimens de la Ménagerie où tout fut préparé.

Le lendemain, 9 septembre, cette municipalité publia une proclamation très-propre à disposer les habitans en faveur des prisonniers, et à les recevoir avec les égards dûs au malheur. Les municipaux avaient aussi résolu de faire arriver l'escorte à la Ménagerie sans passer dans Versailles; mais les chariots, les canons, les caissons rendirent ce projet impossible.

Vers deux heures après midi, les prisonniers et leur escorte entrent dans Versailles, parcourent plusieurs rues, sont assaillis par les huées de quelques individus qui cependant ne paraissent pas disposés à se livrer à des excès. On arrive dans la

rue de l'Orangerie; l'inquiétude commence à se manifester.

Le maire, qui d'abord était placé à côté des chariots sur lesquels étaient les prisonniers, d'après l'avis qu'on lui donna que le peuple serait plus calme s'il se plaçait à la tête de l'escorte, se porta à l'avant-garde.

Le maire, avec cette avant-garde, traversait la grille de l'Orangerie, lorsqu'on lui crie que la multitude arrête les chariots contenant les prisonniers; alors il revient au galop, trouve le premier chariot entouré par une foule menaçante, et s'écrie : *Ne vous déshonorez pas; laissez agir la justice; elle vous vengera des traîtres; il peut y avoir des innocens.* Plusieurs répondent : *Nous avons confiance en vous, vous êtes le maire de Versailles; mais vous êtes trop bon pour les scélérats; ils méritent la mort.*

Le maire donne l'ordre de faire marcher les chariots; alors on lui dit : *Livrez-nous au moins Brissac et Delessart; nous vous laisserons amener les autres; autrement ils périront tôt ou tard, nous irons à la Ménagerie; si nous les laissions aller, on les sauverait encore.*

La multitude avait fermé la grille de l'Orangerie, de sorte que l'avant-garde fut séparée du corps de l'escorte. Quelques fonctionnaires tentent en vain de la faire ouvrir : le maire y réussit, se place entre les deux battans; mais il est enlevé de ce poste dangereux; la grille se referme, on l'ouvre de nouveau, elle se referme encore.

Le maire fait plusieurs autres tentatives pour sauver la vie des prisonniers; il court vers le premier chariot, voit les sabres levés sur les malheureux qui s'y trouvent; il se jette au-devant des coups, en s'écriant : *Quoi! vous qui devez être les défenseurs de la loi, vous voulez vous déshonorer aujourd'hui? Ce ne sont pas les prisonniers que je ne connais pas qui m'intéressent le plus; c'est vous, c'est votre honneur, citoyens, laissez agir la loi.*

« On ne l'écoutait pas : les hommes approchent » de plus près les prisonniers; ils ont le sabre levé, » ils vont frapper..... M. le maire se précipite sur » le chariot; il couvre de son corps les prison- » niers qui s'attachent à son habit; il veut parler, » les sanglots étouffent sa voix; il se couvre la » tête, on l'enlève; il voit le massacre..... Le sang, » la mort, des cris plaintifs, des hurlemens affreux, » des membres épars...... Quelques prisonniers » parviennent à se sauver dans la foule; les autres » sont mis en pièces. »

Les prisonniers et leur escorte étaient arrivés à deux heures après midi à Versailles; à deux heures et demie, le massacre fut consommé.

Bientôt les meurtriers viennent déposer à la municipalité l'argent, les bijoux et les dépouilles sanglantes de leurs victimes.

Leur fureur n'était pas assouvie : ils se portent aux prisons de Versailles; ils s'autorisent de l'exemple de Paris, et l'imitent.

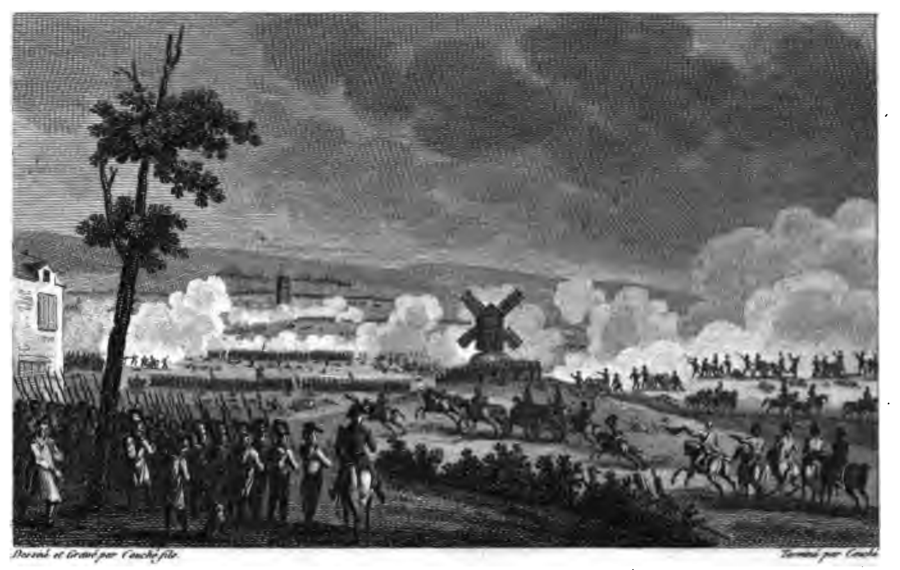
Le maire, M. Richaud, car il faut nommer ce

digne et courageux fonctionnaire, assisté de M. Germain, président du département, vole à la prison, dite Maison-de-Justice, parvient sur le théâtre des massacres. Déjà tous les prisonniers des cachots étaient expédiés; le maire parle aux égorgeurs : *Vous pouvez sacrifier des innocens*, leur dit-il, *et sauver des coupables; vous faites un métier infâme...* Il parvient à faire cesser le carnage : les homicides l'accompagnent jusqu'à la maison commune, en criant : *Vive la nation! vive le maire de Versailles!*

Mêmes scènes dans la maison d'arrêt. Les magistrats qui s'y rendirent firent de vains efforts pour désarmer la fureur des meurtriers qui, à l'exemple des égorgeurs de Paris, nommaient des jurés examinaient le registre des écrous, et sur cette seule pièce jugeaient à mort les prisonniers. Ils les mandaient dans la cuisine du concierge; puis, poussés dehors, ceux-ci étaient aussitôt assommés: il périt treize prisonniers dans cette maison d'arrêt. Ces scènes se continuèrent jusqu'à la fin du jour: le maire et les officiers municipaux eurent encore d'autres atrocités à voir, leur courage à exercer et des dangers à courir.

Le procès-verbal de la municipalité de Versailles porte ces mots : « Parmi tous ces hommes » qui se sont souillés par tant d'assassinats, il n'en a » pas été reconnu pour être habitans de cette » ville; ainsi, s'il y en avait, du moins étaient-ils en » petit nombre. »

Cinq personnes eurent le bonheur d'échapper;



Bataille de Valmi Gagnée par le Gl. Kellerman

Le 20 Septembre 1792.

BAUDOUIN frères, Rue de Vaugirard, N° 36, A PARIS.

trois, furent par la municipalité, envoyées au comité de surveillance de l'Assemblée nationale. Ils y trouvèrent une porte ouverte par laquelle ils s'évadèrent de ce comité [1].

M. Claude Fournier, surnommé *l'Américain*, avait, par la commune de Paris, été chargé de commander les volontaires parisiens et marseillais qui escortèrent les cinquante-trois prisonniers depuis Orléans jusqu'à Versailles. Il fut accusé d'avoir le premier donné le signal de leur massacre. Il publia, dans le temps, une brochure pour se justifier de cette accusation.

Enfin me voilà quitte de la description de ces scènes dégoûtantes et horribles; et je passe avec plaisir à des actes moins affligeans.

Le 2 septembre, Verdun fut pris par les Prussiens, ou plutôt les habitans et la garnison capitulèrent malgré Beaurepaire, commandant du bataillon de Maine-et-Loire. Indigné de voir des magistrats livrer la place aux ennemis de la patrie, en présence des fonctionnaires publics, il se donna courageusement la mort. L'Assemblée nationale, dans sa séance du 12 septembre, décréta que le corps de Beaurepaire serait déposé au Panthéon français,

[1] Procès-verbal des événemens des 8, 9 et 10 septembre, à l'occasion des massacres des prisonniers d'Orléans et des prisonniers détenus dans les prisons de Versailles. — Mémoires des journées de septembre 1792, p. 358 et suiv.

et que sur son tombeau on graverait cette inscription :

Il aima mieux mourir que de capituler avec des tyrans.

Le président fut chargé d'écrire à la veuve et aux enfans de ce brave homme [1].

L'honneur français, banni de Paris par la tyrannie abjecte et sanguinaire de la commune de cette ville, semblait s'être réfugié dans les camps. Le noble élan de la jeunesse qui s'armait et se précipitait volontairement aux frontières pour la défense de la patrie, offrait en même temps un spectacle digne d'admiration, un exemple à offrir à toutes les nations libres, et un dévouement semblable à celui de la jeunesse des républiques de l'antiquité : ce mouvement généreux contrastait fortement avec les actions ignobles et cadavéreuses des meneurs de la commune de Paris, qui, après des massacres, ne surent produire que des vols.

Le 13 septembre, le ministre de l'intérieur écrit à l'Assemblée nationale, pour l'informer que des commissaires de la commune de Paris parcourent

[1] Gamon, député à la Convention nationale, a publié une tragédie intitulée *Beaurepaire*, et le poëte Lebrun a célébré son action courageuse dans ces vers :

Des Beaurepaire, des Désilles,
La mort a prédit nos succès ;
Venez, phalanges de Xercès,
Et nous aurons nos Thermopyles.

les départemens, munis de pouvoirs qui les autorisent à enlever, dans plusieurs maisons et châteaux désignés, l'argenterie et les choses précieuses qui pourraient s'y trouver.

Le 14 septembre, on vit, dans les rues de Paris, des hommes décorés de l'écharpe municipale, enlever en plein jour, aux femmes, leurs boucles d'oreilles, leurs bijoux, et aux hommes leurs boucles de souliers et leur montre. Dans la séance de ce jour, le ministre Roland dénonça ces attentats à l'Assemblée nationale. L'Assemblée décréta que le maire Pétion rendrait compte par écrit des moyens employés pour arrêter cet étrange brigandage.

De pareils vols se commirent dans les villages voisins de Paris. La municipalité de Colombe vint, le 15 septembre, dénoncer à l'Assemblée nationale les pillages que des individus, se disant commissaires de la commune de Paris, avaient exercés sur les habitans de ce lieu.

La municipalité de Courbevoie vint, dans la séance du 17 septembre, se plaindre de certains commissaires armés qui, au nom de la commune de Paris, enlèvent les chevaux des propriétaires, chevaux qu'ils avaient déjà déclarés. Même plainte de la municipalité de Ris, près de Corbeil : cette municipalité fit arrêter les commissaires et les gendarmes qui les escortaient.

Il paraît que les crimes commis avaient épuisé les finances des meneurs, ou que, se proposant d'en commettre d'autres, ils sentaient le besoin d'une

grande force pécuniaire. Arracher des bijoux et des montres aux passans, était un moyen vulgaire peu productif, et qui ne pouvait durer; envoyer dans les départemens pour piller l'argenterie et le numéraire de quelques maisons désignées, l'entreprise était hasardeuse et le succès incertain. La faction le sentit, et résolut d'opérer plus grandement.

Dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 septembre, un vol très-considérable fut fait dans le Garde-Meuble de la couronne [1].

Le dimanche, à dix heures du soir, une patrouille de la section des Tuileries aperçut un homme qui descendait du réverbère du Garde-Meuble ; elle s'en saisit et trouva les poches de ce voleur remplies de bijoux et de diamans; elle vit, jeté sous la colonnade, le superbe vase d'or, appelé *présent de la ville de Paris*. Un autre voleur voulant s'échapper, se laissa tomber d'une fenêtre et se cassa la cuisse : il fut trouvé sur lui beaucoup d'objets du plus grand prix. Il portait un mouchoir plein d'or, d'argent, de diamans et d'autres pierres précieuses.

Ces deux voleurs n'étaient pas les seuls; ils portaient pour armes de longs poignards; ils furent conduits chez le ministre qui les interrogea; ils nommèrent plusieurs complices. Ils parurent à ce

[1] Il existait un poste militaire dans le Garde-Meuble ; mais ce poste, resté dans l'intérieur de l'édifice et n'ayant point placé de sentinelles au-dehors, ne s'aperçut point du vol.

ministre avoir reçu de l'éducation, et être de la classe de ceux qu'on appelait gens d'importance [1].

Ce ministre fut même informé que des hommes puissans protégeaient les voleurs; mais il n'en remplit pas moins son devoir en les faisant poursuivre et condamner [2].

Les voleurs manœuvres furent punis; les voleurs ordonnateurs échappèrent au châtiment : on n'a encore que des soupçons sur les noms de ces derniers.

On évalua les objets volés à trente-six millions. « Ces millions, dit madame Roland, passèrent aux » mains de gens qui devaient s'en servir pour per» pétuer l'anarchie, source de leur domination [3].»

On faisait tout alors pour amener une anarchie complète. *Marat*, comme je l'ai dit, demandait, comme unique moyen de salut, *toutes les têtes des grands*, *trois cent mille têtes* et un *triumvirat;* on parlait de la *loi agraire;* on attaquait les intérêts de toutes les classes, de tous les propriétaires, pour les faire soulever.

On suscitait journellement quelque émeute à Paris : il y en eut à l'Arsenal et au Carrousel; on faisait courir les bruits les plus inquiétans; la commune de Paris continuait à remplir, par des actes

[1] Séance du 17 septembre 1792.

[2] Mémoires de madame Roland, tom. II, pag. 40. (Coll. B. F.)

[3] *Idem,* p. 39.

illégaux, les prisons de Paris qu'elle venait de vider par des massacres, et l'on parlait du renouvellement de ces scènes horribles. On ajoutait que plusieurs députés de l'Assemblée et les députés à la Convention nationale, déjà arrivés dans cette ville, devaient être égorgés, et que le 20 septembre serait l'époque de la crise la plus affreuse de la révolution. On alla jusqu'à projeter de démolir le Louvre.

Dans la séance du 19 septembre, le ministre de l'intérieur se plaignit du patriote Palloy : il devait borner ses travaux à arrêter les progrès de l'incendie qui s'était manifesté le 10 août dans les bâtimens qui séparaient les cours des Tuileries du Carrousel : il avait excédé ses pouvoirs, fait plusieurs travaux et démolitions qui ne lui étaient pas commandés, et s'était retiré aux frontières, laissant sans paiement ses ouvriers qui menaçaient de se soulever. Il a causé, dit-il, plus de cent mille écus de perte à la nation.

Le ministre ajoute que des hommes, autorisés par la municipalité, veulent actuellement commencer la démolition des bâtimens du Louvre [1].

A tant de subversions et de projets ruineux, qui ne reconnaîtrait les inspirations des ennemis de la France !

Après le 10 août, l'Assemblée avait établi un camp près de Paris. Un grand nombre d'ouvriers y

[1] Voyez dans les journaux du temps, la séance du 19 septembre 1792.

travaillaient ou feignaient d'y travailler. La commune ne les pressait pas. Ces ouvriers commençaient à devenir un sujet d'inquiétude; ils furent, dans la suite, une arme puissante dans les mains des agens des factions étrangères.

« Je sais, à n'en pas douter, porte une lettre lue » à l'Assemblée nationale dans la séance du 17 » septembre, que si les projets de campagne de » Brunswick ne réussissent pas, *on a* résolu, pour » dernière ressource, de salarier des scélérats à » Paris, de tenter une insurrection, et de faire » assassiner la famille royale [1].

Dans la même séance, le député Lasource dit, au nom d'une commission : « Le but de vos ennemis est de désorganiser l'armée et les auto- » rités constituées, de piller et incendier Paris, » afin que le camp ne se forme pas. Apprenez, » citoyens, que Coblentz et Brunswick ont dans » Paris *cinq ou six cents agens secrets* qui se ré- » pandent dans les groupes, dans les cafés, et prê- » chent la révolte et l'assassinat.... Mais le plus » affreux de tous les systèmes est celui d'empêcher » la Convention nationale de s'assembler. On fait » circuler le bruit que beaucoup de députés de » cette Assemblée doivent être massacrés; on veut

[1] Ces accusations sont si graves, les personnes accusées sont d'un tel rang que j'ai cru devoir faire quelques changemens dans cette lettre et n'en donner que quelques lignes. Son contenu est invraisemblable.

» massacrer ceux des députés de la Convention qui » sont actuellement à Paris, afin d'empêcher les » autres d'y arriver; on croit, par cette manœu- » vre, tout désorganiser, et amener, sans risque, » les ennemis dans cette ville[1]. »

Si ces projets ont existé, ce que je ne garantis pas, leur exécution fut arrêtée par l'événement que je vais raconter.

Après la prise de Verdun, l'armée prussienne continuait à s'avancer sur le territoire français, sa force s'élevait à cent ou cent dix mille hommes. Brunswick, Clairfayt, etc., généraux très-renommés, la commandaient. Dumouriez, général d'une partie des forces françaises sur la frontière du nord, commandait le camp de Grand-Pré, situé à cinq lieues de Sainte-Menehould. Ce camp se composait de vingt mille hommes; il fit avancer plusieurs corps de troupes, et avec ces forces réunies il composa une armée d'environ soixante mille hommes, et fit occuper tous les passages par où l'armée prussienne devait s'avancer.

L'armée prussienne, le 8 septembre, parut dans la grande plaine depuis Briquenay et Buzancy jusqu'à Clermont, et son apparition réjouit l'armée française.

Les Prussiens attaquèrent surtout le front des avant-postes et furent repoussés partout. Ces atta-

[1] Lasource, qui eut le courage de dévoiler le secret des ennemis, périt sur l'échafaud.

ques ne faisaient qu'enflammer le courage des soldats [1].

Je n'entrerai pas dans des détails topographiques, je ne parlerai pas des marches, des contremarches, des négligences de quelques officiers, des ordres mal exécutés, de la disette qui se faisait sentir dans l'armée française comme dans celle des ennemis, des succès et des défaites successives, de la levée du camp de Grand-Pré que l'armée du roi de Prusse occupa le 16 septembre; du désordre résultant de quelques alarmes causées par la malveillance, événement qui obligea Dumouriez à écrire à l'Assemblée nationale : « Dix mille hommes » ont fui devant quinze cents hussards prussiens, » dit-il, la perte ne se monte pas à plus de cin- » quante hommes et quelques bagages : tout est » réparé et je réponds de tout [2]. »

Je passe sous silence les excès commis par huit ou dix bataillons de fédérés qui se distinguèrent par leur fuite et leurs crimes: j'arrive au résultat.

Les armées de Dumouriez, de Beurnonville et de

[1] Le prince de Hohenlohe fit demander un rendez-vous à Dumouriez; celui-ci, ne pouvant y aller, y envoya le général Duval. Le général prussien s'y rendit, il fut surpris de voir le bon ordre qui régnait dans ses postes et tant d'officiers polis et éclairés. « Les émigrés avaient dit aux Prussiens que l'ar- » mée n'était commandée que par des bijoutiers, des tailleurs » et des cordonniers. » (Mémoires de Dumouriez, tome III, page 27. — Collect. B. F.)

[2] Mémoires de Dumouriez, tom. III, pag. 33.

Kellermann parvinrent, le 18 septembre, à se rapprocher. Ce dernier général établit son camp près du village de Valmy, situé à environ deux lieues à l'ouest de Sainte-Menehould. Ce fut sur son armée que les Prussiens dirigèrent leur principale attaque. Le général Kellermann, dans sa lettre au ministre de la guerre, dit que le 20 septembre, dès la pointe du jour, les ennemis, marchant sur plusieurs colonnes, forcèrent son avant-garde à se replier sur son corps d'armée. « Le général Valence à la » tête des grenadiers, dit-il, les a contenus long- » temps, sur une hauteur en avant de celle où je » formais mes troupes; et pouvant difficilement » pénétrer, ils ont prolongé leur troupe sur ma » droite, sous la protection d'une immense artil- » lerie; je me suis alors rangé en bataille : bien » loin de croire qu'une aussi grande partie de leur » armée eût passé par la trouée de Grand-Pré, je » lui ai présenté le combat depuis sept heures du » matin jusqu'à sept heures du soir; ils n'ont ja- » mais osé m'attaquer, malgré la très-grande dif- » férence du nombre, et la journée s'est passée en » une canonnade de quatorze heures, de très-près, » et qui nous a coûté beaucoup de braves gens. » On dit que les ennemis ont prodigieusement » perdu, surtout de leur cavalerie. »

Le général parle ensuite de l'intrépidité de la cavalerie, des carabiniers, des officiers-généraux et des troupes en général. « Je les ai vus, dit-il, » perdre des rangs entiers par l'explosion de trois

» caissons, incendiés par un obus, sans sourciller
» ni déranger leur alignement... Je citerai parmi
» ceux qui ont montré le plus grand courage M. *de*
» *Chartres* et son aide-de-camp M. de *Montpensier*,
» dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à un
» des feux les plus soutenus que l'on puisse voir,
» extrêmement remarquable. La nation française,
» après ce que j'ai vu hier, peut être sûre que les
» soldats les plus aguerris ne doivent pas l'emporter
» sur ceux qui se sont consacrés à la défense de la
» liberté [1]. »

Chacune des deux armées tira plus de vingt mille coups de canon. La bonne contenance des Français sauva leur armée et leur patrie dont le salut était fort aventuré.

Cette affaire eut des suites funestes aux ennemis de la France : la saison avancée, la disette des vivres, les pluies continuelles, l'ardeur des Français, l'habileté des généraux, leur enlevèrent les fruits de cette campagne. Le courage des Français se fortifia, les cœurs s'ouvrirent à l'espérance, et cette victoire fut le prélude de plusieurs autres.

Les armées françaises ne recueillirent pas seules les avantages de cette journée, les affaires civiles en ressentirent l'influence. Les sinistres événemens qu'on annonçait ne s'effectuèrent point ; les cons-

[1] Voyez dans tous les journaux la séance du samedi 22 septembre 1792.

pirateurs, déconcertés, remirent à d'autres temps le soin de renouer leurs trames scélérates. La Convention nationale put, sans danger, ouvrir sa session dont je décrirai les travaux et les orages.



Adieux du Roi à sa famille.

CHAPITRE VI.

OUVERTURE DE LA SESSION DE LA CONVENTION NATIONALE, ABOLITION DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE, AGITATION DES PARTIS, INFLUENCE DU MINISTÈRE ANGLAIS, MOTIFS DES PUISSANCES DANS LEUR GUERRE CONTRE LES FRANÇAIS, SIÉGE DE LILLE, BATAILLE DE JEMMAPES, CONQUÊTES DE DUMOURIEZ, SA DÉFECTION.

Il n'est pas prouvé, mais plusieurs circonstances portent à croire qu'il existait un projet tendant à empêcher la réunion des députés élus à la Convention nationale. Le député Lasource, organe du comité de surveillance de l'Assemblée législative, avait, dans la séance du 17 septembre, dénoncé ce projet [1]. Le 20 du même mois, le président de la section de Popincourt vint, à onze heures du soir, dans le lieu des séances de la Convention nationale, et annonça que beaucoup d'individus peu connus, tous enrégimentés et depuis long-temps prêts à partir pour les frontières, étaient retenus à Paris, on ne savait pourquoi; que, dans ce moment, on remarquait une grande fermentation parmi eux, et qu'ils parlaient d'aller massacrer quatre cents députés, etc. Ajoutons qu'à cette époque les murs de Paris se couvraient de placards séditieux, et qu'on

[1] Voy. ci-dessus, présent volume, p. 247.

parlait d'exécuter de nouveaux massacres dans les prisons et de piller le Mont-de-Piété. Si ce projet d'empêcher les députés de se réunir, et de dissoudre l'assemblée après l'ouverture de sa session, n'a pas été suivi de son exécution, il paraît avoir existé; mais ce qui est très-certain, c'est que les hommes soupçonnés de l'avoir formé cherchèrent à restreindre, comme je le dirai, la durée de cette session; les ombres de leurs nombreuses victimes semblaient les poursuivre et remplir leur imagination de frayeurs; ils redoutaient la justice de la Convention, quoiqu'ils ne connussent pas encore ses dispositions: ils redoutaient le châtiment de leurs crimes.

Cette assemblée, après avoir tenu aux Tuileries, dans la journée du 19 et dans une partie de la matinée du 20 septembre, des séances destinées à la vérification des pouvoirs, envoya un message à l'Assemblée législative pour lui annoncer que la Convention nationale était constituée.

Bientôt tous les membres de l'assemblée dont la session expirait se rendirent aux Tuileries auprès de l'assemblée naissante, et leur président, M. François de Neufchâteau, qui fut leur organe, prononça un discours éloquent où il félicita, conseilla les nouveaux députés, parla d'espérances, et termina en disant que le but unique des grands travaux de la Convention nationale devait être la liberté, la loi et la paix; on répondit à ce discours; on se fit des complimens. Vaines ostentations de talens, vœux stériles, déplacés au milieu des orages politiques,

inutiles pour l'homme probe, sans fruit pour l'homme pervers, et qui ne changent rien aux plans des factions et aux événemens qu'elles amènent!

Après ces discours de parade, les membres des assemblées sortirent deux à deux du château des Tuileries pour se rendre au lieu ordinaire des séances. On remarqua, pendant ce trajet, le duc d'Orléans qui, voulant sans doute prouver son assentiment au nom de l'*Égalité* que Manuel, depuis peu de temps, lui avait conseillé de prendre, s'accosta et prit le bras du député conventionnel, Armonville, un des moins apparens du cortége et qui ne s'est distingué, pendant la session, que par sa constance à garder le bonnet rouge.

La séance ne présenta d'abord que des propositions qui n'eurent pas de suite. Manuel voulait que le président de la Convention fût logé aux Tuileries et précédé dans sa marche par les insignes de la souveraineté et de la force publique. Mathieu demandait que la Convention, pour faire un acte de puissance illimitée, détruisît et rétablît sur-le-champ toutes les autorités constituées. Danton, pour dissiper les alarmes qu'avaient causées les projets de *tribunat*, de *triumvirat* et de *loi agraire*, proposa de déclarer qu'*il ne peut y avoir de constitution si elle n'est acceptée par le peuple.* Cette proposition fut adoptée.

On parla de juger Louis XVI; on demanda une déclaration solennelle sur la royauté; ce fut alors qu'un homme vénérable par ses mœurs, la droi-

ture de ses intentions, par ses talens et ses vastes connaissances, qui, à ces nobles qualités, joignait un zèle ardent pour la liberté, M. Grégoire, évêque de Blois, appuya la proposition de l'abolition de la royauté par cette saillie, sans doute indiscrète: *L'histoire des rois est le martyrologe des nations.*

Après plusieurs propositions, celle de Collot d'Herbois fut adoptée; la voici: *La Convention déclare que la royauté est abolie en France.*

Voilà la forme du gouvernement changée; et ce changement, je dois le dire, était depuis long-temps projeté par le ministère anglais. Sans doute ce n'était point l'abolition de la royauté ni une république que ce ministère désirait en France; mais il voulait un changement quelconque, sauf à renverser le gouvernement nouveau s'il ne convenait pas à ses intérêts.

En Angleterre, dans la séance de la Chambre des pairs du 17 février 1794, lord Lansdowne s'élève contre la conduite du ministère britannique, démontre l'impossibilité de subjuguer l'opinion des Français, et dit à ce propos: « *Le changement de* » *gouvernement en France a été préparé depuis* » *un grand laps d'années.* C'était l'avis d'un des » plus grands hommes d'État de l'Angleterre, lord » Chatam, père du ministre Pitt, qui l'avait an- » noncé [1]. »

[1] Influence du gouvernement anglais sur la révolution française, par Portiez, p. 107.

Ce projet de renverser le trône de France et de changer son gouvernement n'était pas, comme on l'a vu dans cet ouvrage, inconnu à Louis XVI ni à la reine son épouse[1]; on sait encore que, dans la plupart des scènes violentes et sanguinaires de la révolution, il s'est commis des crimes étrangers au caractère des Français; qu'on y voyait figurer des agens de l'Angleterre, des Anglais même, et qu'on recommandait à ces agens de répandre l'argent avec profusion. Aussi M. Erskine, membre de la Chambre des communes du parlement d'Angleterre, dans un ouvrage curieux qu'il publia en 1795, après avoir parlé des factions qui s'entre-choquaient et troublaient la France, dit : « Au milieu de cette crise unique, des hommes capables » de juger sainement des choses s'attendaient, à » chaque courrier, à apprendre la chute de ce » gouvernement monstrueux; mais *ils n'avaient* » *pas le mot de l'énigme*, ou plutôt ils perdaient » de vue les causes qui devaient consolider ce » gouvernement. Ils ignoraient que *le ministère* » *britannique était la Minerve qui couvrait la France* » *de son égide*, et lui donnait cette force prodi- » gieuse qu'on l'a vue déployer. En effet, la néces- » sité de résister aux attaques extérieures, balan- » çait victorieusement toutes les causes de désunion, » résultant des mouvemens intérieurs [2]. »

[1] Voy. tom. I, p. 270.

[2] Coup-d'œil sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France, 23e édition, p. 37.

Les gens raisonnables en Angleterre n'avaient pas *le mot de l'énigme*, mot qui aurait dévoilé la politique du ministère anglais, et ne connaissaient pas la force de l'influence que ce ministère exerçait sur les événemens de la révolution française. La masse des Français était alors et est encore aujourd'hui dans la même ignorance; on ne voyait et on ne voit que la surface des événemens, que l'action des instrumens, sans apercevoir les secrets ressorts qui les faisaient ou qui les font mouvoir.

Le ministère anglais voulait diffamer la révolution française par des déchiremens, des meurtres et des crimes de toute espèce, voulait la rendre odieuse, en dégoûter les Français et les nations qui seraient tentées de les imiter; mais n'ambitionnant que ses colonies et la ruine de ses ports, et ne désirant conserver l'intégrité de la France que pour la dominer à sa manière, il ne voulait pas non plus que les Français étendissent trop avant leurs conquêtes, parce qu'ils auraient acquis en Europe une supériorité qui aurait gêné ou neutralisé l'action de son influence : aussi ce ministère, dès qu'il vit les succès de nos armes, déclara-t-il la guerre à la France. Il ne voulait pas non plus que les puissances ennemies de la France, les Prussiens, les Autrichiens, etc., se partageassent cette proie, comme ils en avaient le dessein.

Le plan de ce partage était connu des ministres anglais; il le fut bientôt des émigrés eux-mêmes qui en furent alarmés. Un des plus influens d'entre

eux, M. Malouet, fut chargé de faire à ce sujet des représentations au comte de Mercy, ministre autrichien, qui lui répondit : *Ah! vous croyez donc que nous faisons la guerre pour vos beaux yeux; vous en verrez bien d'autres* [1].

Cet aperçu de la politique et des plans de nos ennemis était nécessaire pour l'intelligence des événemens dont je vais reprendre le récit. On y verra que ces événemens sont en parfaite concordance avec ces plans.

Au moment où les membres de la Convention commencèrent à se réunir, les ennemis s'attachèrent à dissoudre cette assemblée, ou au moins à la discréditer par des dissensions violentes, afin de l'empêcher d'acquérir une consistance qui aurait dérangé leurs projets. Ils furent bien secondés par les députés parisiens qui avaient des crimes à expier, des châtimens à craindre.

Ainsi à la cinquième séance, celle du 25 septembre, une vive agitation éclata dans le sein de l'assemblée conventionnelle. Marat en fut la cause. Marat, exclu récemment de la commune de Paris, aurait dû montrer moins d'audace, et sa nouvelle dignité de membre de la Convention lui commandait plus de mesure et de circonspection; mais cet homme, poussé par une influence étrangère, emporté par son tempérament éminemment atra-

[1] De la Belgique, par M. de Pradt, ancien archêveque de Malines, pag. 107.

bilaire, ne respectait rien, ne se respectait pas lui-même.

Voici une courte analyse de cette séance du 25 septembre; elle donnera la mesure des partis, offrira un préliminaire indispensable aux événemens qui suivirent. Il fut question dans la séance du matin d'un parti qui voulait une dictature. « Que l'on me désigne, dit Merlin de Thionville, » celui qui a la folie, l'ambition de tyranniser » son pays, et je le poignarderai moi-même : j'in- » terpelle mon collègue Lasource, qui m'a dit » hier qu'il existait une faction qui voulait un dic- » tateur. »

Lasource s'élance à la tribune, développe plus exactement son assertion, parle de la garde départementale que dans les séances précédentes on avait proposée pour la sûreté de la Convention, non pour la protéger contre les Parisiens dont il se loue, et qui l'ont défendu dans une circonstance où cinquante sabres, dit-il, étaient levés sur ma tête; mais contre des scélérats qui prétendent dominer la Convention et la France. Ces scélérats existent, puisque hier Merlin m'a dit que je serais assassiné sur ma porte. Je ne crains point les poignards, mais je crains ceux qui décernaient des mandats d'arrêt contre des membres de la précédente Assemblée, tandis qu'on égorgeait les détenus dans toutes les prisons de Paris.

Un député de Marseille déclare qu'il existe un parti qui veut établir le triumvirat ou la dictature,

et que le chef de ce parti est Robespierre; que des hommes de ce parti ont fait à lui et à son collègue Barbaroux des confidences et des propositions qui tendaient à nous associer à leurs projets.

Danton demande que la peine de mort soit prononcée contre ceux qui oseraient proposer la création d'un triumvirat ou de la dictature. S'il existe un pareil projet, il peut aussi en exister un autre, celui de faire un démembrement de la France, et d'élever dans la partie méridionale une puissance nouvelle [1].

[1] Ce démembrement dont parle ici Danton n'a jamais existé qu'en projet, au commencement de l'année 1792, à une époque où la liberté en France était en péril, époque où il était permis à ses partisans d'aviser aux moyens de la conserver : un démembrement de la France fut en effet proposé ; voici ce qu'à ce sujet, on lit dans les Mémoires de Barbaroux :

« Un jour que nous revenions, Rebecqui et moi, des Champs-» Élysées où nous nous étions entretenus de nos projets, nous » rencontrâmes Roland et Lanthenas.... Nous les embrassâ-» mes avec transport. Roland nous témoigna le désir de con-» férer avec nous sur les malheurs publics : nous convînmes » que je me rendrais chez lui le lendemain....

» Je fus exact au rendez-vous. Roland logeait dans une » maison de la rue Saint-Jacques au troisième; c'était la re-» traite d'un philosophe; son épouse fut présente à la conver-» sation et la partagea.... Roland me demanda ce que je pen-» sais de la France..... Il me dit que la liberté était perdue si » l'on ne déjouait sans retard les projets de la cour...; que » l'armée du centre toute désorganisée, manquant de toutes » les espèces de munitions, ne pouvait empêcher l'ennemi de

Sans doute, continue Danton, il existe un homme qui a été le Royou des contre-révolutionnaires, c'est Marat. J'invoque votre président; il m'a vu aux prises avec cet homme, à qui cependant il faut rendre justice. Il ne faut attribuer l'âpreté, l'exagération de ses opinions qu'aux persécutions qu'il a éprouvées.

En demandant la peine de mort contre ceux qui prétendaient au triumvirat, à la dictature, Danton la demanda aussi contre ceux qui tenteraient de démembrer le sol de la France.

Le président allait mettre aux voix cette double

» faire une trouée, et qu'enfin tout était disposé pour que les
» Autrichiens fussent à Paris dans six semaines. *N'avons-*
» *nous donc,* ajouta-t-il, *travaillé depuis trois ans à la plus*
» *belle révolution, que pour la voir renversée dans un jour? Si*
» *la liberté meurt en France, elle est à jamais perdue pour le*
» *reste du monde..... La plus cruelle tyrannie pèsera sur la*
» *terre : prévenons ce malheur, armons Paris et les départe-*
» *mens du Nord, ou s'ils succombent portons dans le Midi la*
» *statue de la liberté, et fondons quelque part une colonie*
» *d'hommes indépendans ;* il me disait ces mots et des larmes
» roulaient dans ses yeux. »

Ils calculèrent les moyens de défense qu'on pourrait opposer aux ennemis et la position d'une seconde ligne de troupes qui, en cas de succès dans le Nord, aurait arrêté les progrès de leurs armes : ce projet était conditionnel; d'ailleurs les patriotes d'alors, attaqués au dehors, attaqués dans l'intérieur, éprouvaient fortement la nécessité de se défendre. Ce projet s'était évanoui avec les circonstances qui l'avaient inspiré. (Mémoires de Barbaroux, pages 36 et suivantes. — Collect. B. F.)

proposition, lorsqu'un membre à la tribune, dit que la faction dont on vient de parler est celle dont Robespierre paraît le chef, et que lui et Cambon ont été mis dans la confidence..... Un grand murmure s'élève dans l'Assemblée; Robespierre s'élance à la tribune, et ne répond que par une longue apologie de ses actions patriotiques, et toutes ses phrases commencent par ces mots: *C'est moi qui ai fait, qui ai proposé, qui ai conseillé* telle ou telle mesure utile. L'Assemblée témoigne son mécontentement sur cette manière de se justifier. Le Cointre lui crie: *Robespierre, ne nous dis pas ce que tu as fait; dis-nous si tu as proposé la dictature.* Cette apostrophe reste sans réponse, et Robespierre finit par traiter la dictature de ridicule [1] et par appuyer le projet de loi proposé par Danton.

Ce fut alors que Barbaroux dit que les braves Marseillais, arrivés dans cette capitale et admis dans les sociétés patriotiques, furent sollicités par divers partis qui voulaient se les attacher: On nous fit venir chez Robespierre; on nous dit qu'il fallait se rallier aux citoyens qui avaient acquis de la popularité. Le citoyen Panis nous désigna nominativement Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France.

Barbaroux ajouta que lui et ses compatriotes se refusèrent à cette proposition. Les Marseillais ne

[1] Il traitait alors de ridicule et d'impossible une dictature qu'il exerça dans la suite dans toute sa plénitude.

veulent, dit-il, aucun tyran, quel que soit le nom qu'il porte. Barbaroux cite tous les excès de pouvoirs dont la commune de Paris s'est rendue coupable. Boileau et Cambon aggravent, en alléguant divers faits, les attentats de cette commune.

Panis monte à la tribune, se défend d'avoir tenu le propos qu'on lui impute, et demande quels sont les témoins de Barbaroux? *Moi*, s'écrie Rebecqui. Panis persiste dans sa dénégation en disant que Rebecqui, étant l'ami de Barbaroux, devient récusable, soutient n'avoir approuvé ni conseillé la dictature et descend de la tribune [1].

Aussitôt un député vient donner un nouvel aliment à la discussion et dénonce un placard récent signé Marat, où le dictatoriat est ouvertement proposé, où il dit que, si la constitution n'est pas terminée *dans quinze jours*, il faudra nommer un dictateur.

« Il est donc vrai, répond Marat, que j'ai ici » beaucoup d'ennemis particuliers. — *Tous*, *tous*, » crient plusieurs députés. — Oui, j'ai jeté dans le » public, continue-t-il, des idées non de dictatoriat, » mais des idées qui tendent à mettre, à la tête du » peuple, un homme vertueux et ferme qui pût

[1] Entre l'affirmation de deux personnes, et la dénégation formelle d'une seule, l'historien ne peut guère découvrir la vérité. M. Panis a soutenu et soutient encore aujourd'hui sa dénégation; je ne puis que livrer cette affaire, toute personnelle, au jugement des lecteurs.

» contenir les conspirateurs et les faire tomber » sous le glaive de la loi : j'ai signé cet écrit, il » m'a été dicté par l'amour de l'ordre et de la pa» trie. Si vous ne vous élevez pas à la hauteur des » circonstances, si vous n'adoptez pas la mesure » que je propose, tant pis pour vous. » A ces mots Marat quitte la tribune.

Vergniaud lui succède et lit la circulaire que le comité de surveillance de la commune avait, pendant les massacres des premiers jours de septembre, adressée à tous les départemens, circulaire où parmi les signatures se trouvait celle de Marat [1].

Marat se présente pour justifier cette circulaire, mais il est interrompu par Boileau qui demande à donner lecture du numéro de son journal de ce jour, où le rédacteur provoque les Français à une nouvelle insurrection, en disant : « Ce qui m'ac» cable, c'est que mes efforts pour le salut du peu» ple n'aboutiront à rien, à voir la trempe de la » plupart des députés. » Ici le lecteur, interrompu par Marat, lui adresse ces mots : *Marat, il y a plus de patriotisme dans mon cœur que de folie dans ta tête.* « A voir la trempe de la plupart des dé» putés, je désespère du salut public, si, dans *les*

[1] On en a donné l'analyse, voyez ci-dessus, présent volume, p. 230, 231.

Dans la séance du soir de ce jour, le conseil-général de la commune vint désavouer cette circulare faite, dit-il, à son insu.

» *huit premières séances*, toutes les bases de la constitution ne sont pas posées [1]; n'attendez plus rien » de cette assemblée, vous êtes anéantis pour tou» jours; cinquante ans d'anarchie vous attendent, » et vous n'en sortirez que par un *dictateur*, vrai » patriote et homme d'État. »

Cette lecture, souvent interrompue par des cris d'indignation, est suivie de la demande d'un décret contre Marat. L'Assemblée, par un mouvement spontané, se lève et prouve qu'elle adhère au décret proposé; cependant il était juste d'entendre la défense de Marat. Il monte à la tribune et dit que le numéro du journal qu'on vient de lire est imprimé depuis dix jours; que c'est par erreur que l'imprimeur y a mis la date d'aujourd'hui [2]. Pour prouver que ses principes sont ceux de la paix et de la jus-

[1] *Marat* demandait d'abord que la constitution fût proposée, discutée, décrétée dans l'espace de *quinze jours ;* il réduit ici le temps de ces opérations à *huit jours*. Quelques jours avant Chabot disait à la tribune des Jacobins qu'il fallait que le peuple *forçât* la Convention à faire cette constitution dans *quinze jours*, et Marat écrivait en outre qu'il serait à désirer que le peuple tout entier pût assister aux séances de la Convention pour *lapider* les membres qui n'iraient pas à sa fantaisie. Pourquoi ces hommes étaient-ils si pressés de voir une constitution terminée? c'est qu'ils n'en voulaient pas; c'est que leurs directeurs suprêmes voulaient la continuation des troubles et ne voulaient pas le rétablissement de l'ordre.

[2] Mauvaise excuse; on ne peut pas changer le numéro d'un journal imprimé, à moins de faire ce qu'on nomme un carton.

tice, il fait lecture du premier numéro d'un journal intitulé le *Publiciste*, dont il est auteur. On remarque en effet, dans la lecture de ce numéro, plus de modération que dans les autres. Marat achève sa justification par un acte plus dramatique qu'oratoire; il tire de sa poche un pistolet, applique le bout du canon sur sa tempe, et ajoute à cette pantomime ces mots : *Messieurs, si le décret d'accusation eût été porté contre moi, je me serais brûlé la cervelle.*

Les députés gémirent d'avoir un tel homme pour collègue.

Cette discussion personnelle durait depuis quatre heures ; elle fut terminée par l'énonciation de ce principe : La Convention nationale déclare que *la république française est une et indivisible.*

Cette déclaration devait tranquilliser ceux qui redoutaient ou feignaient de redouter le système du fédéralisme qui ne fut en projet qu'avant la journée du 10 août, et qui ne le fut que momentanément ; et cependant c'est sur ce projet éphémère que l'on fonda dans la suite une horrible persécution contre tous ceux qui contrarièrent ou n'adoptèrent pas les plans subversifs et sanguinères de Marat, de Robespierre et des ennemis de la république.

Tous les gouvernemens seraient bons si ceux qui gouvernent étaient les meilleurs des hommes. L'histoire nous apprend que, dans les crises politiques, le triumvirat, le dictatoriat ou le despotisme temporaire ont souvent été utiles ; mais il faut que

les hommes chargés de ces fonctions pénibles et dangereuses ne soient animés que par une seule passion, celle de l'amour de la patrie, n'ayent d'autre ambition que son salut. Puisque la France se trouvait dans un moment de crise, ce n'était pas contre la nature des gouvernemens proposés, contre le triumvirat et le dictatoriat qu'il fallait s'élever, mais contre les hommes qui se présentaient ou se faisaient présenter pour être élevés à ces fonctions, hommes qui, par leurs passions, leurs fureurs, leur vénalité, étaient indignes de la confiance publique, comme l'a prouvé leur conduite subséquente.

Robespierre, dictateur de fait et non de droit, son régime atroce, les crimes qu'il a commis, les malheurs innombrables qu'il a causés, enfin sa tyrannie bien connue, justifient les accusations que les Girondins, au commencement de la session conventionnelle, portaient contre lui. Ils avaient prévu la dictature de Robespierre.

Pendant ces débats, qui offrent les premiers traits de caractère des divers partis qui troublèrent la Convention nationale, les armées françaises continuaient d'obtenir des succès. Dans la nuit du 21 au 22 septembre, un détachement de l'armée du Midi reçut ordre du général Montesquiou d'attaquer trois redoutes situées près des abîmes de Mians, qui défendaient l'entrée de la Savoie. M. de Laroque, maréchal-de-camp, commandant de ce détachement, détruisit ces redoutes, pénétra, sans éprouver

beaucoup de résistance, sur le sol de la Savoie, s'empara de plusieurs forteresses que venaient d'abandonner les troupes du roi de Sardaigne, et prit possession de la ville de Montmeillan qui ouvrit ses portes aux Français. Ce succès était le prélude de plusieurs autrès. La première lettre qu'ensuite Montesquiou adressa au ministre de la guerre, était datée de Chambéry, capitale de la Savoie. Tout ce pays fut conquis sans coup férir. Les habitans allaient avec joie au-devant des Français, les recevaient comme des libérateurs : les uns et les autres étaient déjà des frères. L'armée de la Savoie se retira dans le Piémont. Montesquiou avait fait afficher dans toutes les villes conquises cette proclamation : *Au nom de la Nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples.*

D'un autre côté, la flotte que commandait le contre-amiral Truguet favorisa les entreprises du général Anselme qui s'empara de Nice et des passages des Alpes-Maritimes, et de plusieurs places [1].

Après la nouvelle de la conquête de la Savoie, la Convention, dans sa séance du 7 octobre, rapporte le décret d'accusation que, le 13 septem-

[1] Le général Anselme demanda pour cette expédition, à la ville de Marseille, six mille hommes armés, des vaisseaux et un million en numéraire : les Marseillais fournirent promptement ces divers secours et l'expédition réussit:

bre, l'Assemblée législative avait porté contre le général Montesquiou.

Depuis la bataille de Valmy les Prussiens, tourmentés par la dyssenterie, manquant de vivres, vivement harcelés par les troupes françaises dont le nombre s'était accru, ne songèrent qu'à rétrograder et manœuvrèrent pour se retirer avec moins de perte possible; ils abandonnèrent Verdun et Longwy. Leur général, le duc de Brunswick, craignant d'être inquiété pendant sa retraite ou plutôt de perdre entièrement son armée, eut diverses conférences avec les généraux français et notamment une avec Kellermann. «Le prince fit annoncer » à ce général que son objet était de traiter de la » paix, et l'invita à donner une base : elle est » simple, lui dit-on, reconnaissez la république le » plus authentiquement possible, et ne vous mêlez » jamais directement ni indirectement du roi, ni » des émigrés. On en convint sans objection. *Eh* » *bien !* dit Brunswick, *nous nous en retournerons* » *donc chacun chez nous, comme gens de noces?*... » Et Brunswick termina en invitant le général ré- » publicain à faire part de ces ouvertures à la Con- » vention et à l'inviter à nommer des plénipoten- » tiaires, en indiquant le temps et le lieu du ren- » dez-vous.... Ces propositions ne furent point » communiquées au comité de salut public, quoi- » que le compte en eût été rendu au conseil exé- » cutif; soit que les amis de l'Autriche eussent » trouvé le moyen de les écarter, soit que les suc-

» cès de Dumouriez dans la Belgique donnassent
» de plus hautes prétentions [1]. »

Le roi de Prusse, très-sensible aux pertes qu'il venait de faire, se retira à Berlin; son armée l'y suivit. Il vit les chefs de l'émigration, leur reprocha de l'avoir trompé sur la force des armées françaises; et, suivant une lettre que le général Dumouriez adressa, le 9 octobre, à la Convention, il joignit des menaces à ces reproches; mais les rapports de ce général ne sont pas toujours exacts.

Nous parlerons des succès de Dumouriez après avoir donné quelques détails sur le siége de Lille.

Le 26 de septembre, une armée d'Autrichiens, commandée par M. Albert de Saxe-Teschen, assiégea cette ville. Ce commandant fit aux habitans une sommation à laquelle le conseil général de la commune répondit ainsi : « Nous venons de re-
» nouveler notre serment d'être fidèles à la nation,
» de défendre la liberté, l'égalité, et de mourir à
» notre poste : nous ne sommes pas des parjures. »

Le 29 septembre, à trois heures après midi, commença l'attaque; les boulets rouges, les obus, les bombes ne cessèrent jour et nuit, jusqu'au 6 octobre suivant, de fondre sur cette ville qui fut considérablement endommagée. La garnison, commandée par le général Duhoux, ainsi que les habitans, attaqués avec une ardeur féroce, se défen-

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon. t. II, p. 355.

dirent de même; les Autrichiens perdirent beaucoup d'hommes; sur la ville furent tirés soixante mille boulets; elle éprouva plusieurs incendies et destructions : le quartier de Saint-Sauveur, le plus peuplé, n'offrait qu'un amas de ruines.

Une lettre, lue à la Convention dans la séance du 8 octobre, porte que l'archiduchesse Christine voulut repaître ses yeux de cette horrible tempête, et se donna le plaisir de mettre elle-même le feu à une pièce chargée à boulet rouge.

Le 7 octobre, l'armée autrichienne leva le siége, et la gloire d'une généreuse défense resta à la ville et à sa garnison [1]. Pour en conserver la mémoire, Paris donna à la rue et à la place Dauphine le nom de *Lille* qu'elles ont conservé jusqu'en 1814.

Il sembla que la bataille de Valmy, donnant le signal à toutes les armées, leur eût commandé la victoire, et que l'ouverture de la session conven-

[1] Tout en déplorant leur perte, devant les commissaires envoyés par la Convention, les citoyens de Lille chantaient l'air *çà-ira :* un d'eux, nommé Vauvigneur, servant une pièce de rempart, apprenant qu'une bombe incendiait sa maison, tourna la tête froidement, vit sa maison en flammes, et dit : *Je suis à mon poste ; allons, mes camarades, rendons-leur feu pour feu.*

Un boulet de canon perce le mur du lieu des séances de l'assemblée électorale, passe entre le curé de Marchiennes et le secrétaire ; ce curé se lève et dit : *Mes amis, nous sommes en permanence, je fais la motion que ce boulet y soit aussi et qu'il reste dans ce lieu comme un monument de notre fermeté.*

tionnelle dût être couronnée par des succès militaires. A l'affaire de Valmy succédèrent celles de la Savoie, de Nice, de Lille, et à celles-ci plusieurs autres. Le 4 octobre, le général Custine s'empare des villes de Spire, de Worms et de ses magasins, lève de fortes contributions sur les habitans, le chapitre et l'évêque, et fait partir pour l'Hôtel des Monnaies de Paris plusieurs objets précieux : la châsse de saint Marcel, en vermeil, pesant quatre cent trente-six marcs, ornée de pierres précieuses; plusieurs saints en argent, et notamment les douze apôtres en même métal.

Ces succès amenèrent la prise de Mayence qui se rendit le 20 octobre suivant. Custine suivit le cours de sa bonne fortune, et leva des contributions sur plusieurs villes situées au-delà du Rhin, à vingt lieues de Mayence, et s'avança jusqu'à Francfort. Il montra dans ces expéditions plus d'ardeur que de prudence, et se vit bientôt forcé de reculer.

Je passe à l'armée de Dumouriez : ce général, après avoir séjourné quelques jours à Paris, pour y concerter son plan de campagne avec le conseil exécutif, et de retour à son armée, fit toutes ses dispositions, donna ses ordres aux divers corps d'armée, et marcha à la conquête de la Belgique. Après plusieurs combats, tels que ceux de Thulin et de Boussu, fut donnée, le 6 novembre, la fameuse bataille de *Jemmapes*.

Les deux armées occupaient chacune une posi-

tion demi-circulaire. L'armée autrichienne couronnait les hauteurs en avant de Mons; tout son front était couvert par des retranchemens formés de grosses redoutes élevées par étages en amphithéâtre, depuis le village de Cuesme jusqu'à celui de Jemmapes, sur le penchant boisé des hauteurs. La ligne de l'armée française dépassait les deux flancs de l'armée ennemie; le nombre de ses combattans était environ le double de celui de l'armée autrichienne; cent bouches à feu couvraient le front des deux lignes, et un espace d'environ mille toises les séparait.

Après avoir tout disposé et parcouru son front, le général Dumouriez ordonna au général Beurnonville, qui commandait l'aile droite, d'attaquer la position de Cuesme, située sur une hauteur et garnie de cinq grosses redoutes.

La gauche de l'armée française était conduite, en l'absence de Miranda, par trois maréchaux-de-camp, Ferrand, Blottefières et Rozières, qui devaient attaquer le village de Quaregnon de deux côtés; ce village était protégé par plusieurs redoutes qui le dominaient. Ferrand, le plus ancien, commanda cette attaque.

Au centre était le lieutenant-général de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans.

L'armée ennemie, dans une position formidable, commandée par le duc Albert de Saxe-Teschen, se composait, suivant les uns, de dix-neuf mille



Horace Vernet del.

Bataille de Jemmapes.

hommes, suivant les autres, de vingt-huit mille.

Laissons parler le général en chef.

« Il vit qu'on attaquait très-mollement le village de
» Quaregnon ; il fit avancer le général Rozières avec
» deux pièces de douze et quatre bataillons, pour
» soutenir et pousser en avant l'infantérie belge et
» française ; le village fut emporté en sa présence.
» Il donna ordre au général Rozières de continuer
» à marcher par le grand chemin, d'y mettre en
» bataille sa cavalerie, consistant en huit esca-
» drons, et d'attaquer avec l'infanterie le flanc
» droit du village (de Quaregnon). Il ordonna au
» général Ferrand d'attaquer l'angle et l'extrémité
» droite du front du village, dès qu'il verrait le
» général Rozières monter sur le flanc droit, de ne
» plus s'amuser à canonner, et de marcher tête
» baissée la baïonnette au bout du fusil...... Il lui
» laissa des officiers d'état-major qu'il devait lui
» renvoyer pour l'avertir des progrès de son at-
» taque, et lui dit qu'il allait attendre de ses nou-
» velles à la division du centre.

» Il se rendit promptement au centre où il atten-
» dit jusqu'à onze heures des nouvelles de Beur-
» nonville et de Ferrand. L'attaque de Beurnon-
» ville était lente ; mais il était retenu par le feu
» très-vif des cinq redoutes qu'il ne pouvait pas
» éteindre par celui de son artillerie, quoique le
» général l'eût renforcée de quatre pièces de
» seize. Quant à Ferrand, son retard était inex-
» cusable.

» Dumouriez y envoya le général Thouvenot » avec ordre de commander lui-même l'attaque. » Thouvenot trouva en arrivant que le vieux gé- » néral Ferrand avait perdu la tête [1], continuait » à canonner inutilement et ne se décidait point; » que le général Rozières se tenait caché derrière » les maisons de Quaregnon et ne débouchait » point; que les troupes, pleines d'ardeur, mur- » muraient et s'impatientaient. Alors il prend le » commandement de la part du général en chef, » ébranle les colonnes, se porte rapidement sur » le flanc droit et sur le front du village; il em- » porte les redoutes avec cette impétuosité fran- » çaise à laquelle il est si difficile de résister, et » cette attaque brusque décide l'affaire à la gauche.

» Le général, qui n'attendait que ce mouve- » ment, met en colonne de bataillon l'infanterie » de son centre, et la fait avancer avec la même » impétuosité contre le centre du village; il fait » masquer la trouée (ouverture et chemin qui » servait d'entrée à Jemmapes) par sept escadrons » de dragons et de hussards. Ce centre traverse la » plaine assez rapidement pour perdre très-peu » de monde; mais une brigade qui marchait sur la » trouée, voyant déboucher de la cavalerie enne-

[1] Suivant l'ouvrage intitulé *Victoires et conquêtes des Français*, le général Ferrand ne perdit pas la tête, comme le dit ici et le répète ailleurs Dumouriez, il montra beaucoup de sang-froid et de bravoure et eut un cheval tué sous lui.

» mie, se jette à droite, derrière une maison, et
» laisse un espace vide par lequel cette cavalerie
» aurait pu percer ce centre.

» Dans le moment, le jeune Baptiste Renard,
» valet de chambre du général, inspiré par un
» mouvement héroïque et par son attachement
» pour son maître, part au grand galop, va trou-
» ver le général Drouin qui commandait cette
» brigade, lui fait honte de sa retraite, ramène
» la brigade, occupe la trouée, va chercher les
» sept escadrons que le mouvement timide de
» cette infanterie avait arrêtés, les conduit dans
» la trouée, et revient trouver son maître après
» avoir rétabli le combat.

» En même temps que le général Drouin avait
» plié, la brigade qui était à sa gauche avait fait
» halte; elle ne fuyait pas; mais les trois colonnes
» de bataillons qui la composaient s'étaient mises
» en marche et en confusion et perdaient beaucoup
» de monde, restant exposées à un feu de canon à
» mitraille, à demi-portée de fusil. Le duc de
» Chartres s'y porte précipitamment, les rallie,
» en forme une grosse colonne mélangée qu'il
» appelle gaiement le *bataillon de Jemmapes*, ré-
» tablit le combat, force les trois étages de redou-
» tes et de retranchemens; des escadrons de hus-
» sards, de chasseurs et de dragons s'y portent
» avec autant de rapidité que l'infanterie. On se
» bat avec acharnement. Thouvenot, qui avançait
» par la droite du village, met les Impériaux entre

» deux feux; plus de quatre cents se noient dans » l'Haine, et la bataille est gagnée au centre et à la » droite du village.

» Pendant que le duc de Chartres ralliait le cen- » tre avec autant de vigueur, Dumouriez avait une » autre inquiétude. L'attaque de Beurnonville ne » faisait aucun progrès; il s'y porte rapidement..... » Jamais général n'est arrivé plus à propos. Il » trouve sur la hauteur de Cuesme deux brigades » d'infanterie, dont une composée de trois batail- » lons de Paris, de ses anciennes troupes du camp » de Maulde. Elles débordaient la gauche de cinq » redoutes qui étaient garnies de grenadiers hon- » grois. Elles avaient devant elles une nombreuse » cavalerie impériale qui paraissait être prête à les » attaquer; et, à cinq cents pas en avant, sur leur » gauche, une colonne d'infanterie attendait le » mouvement de la cavalerie, pour achever de les » détruire. A cent pas, derrière ces deux brigades, » étaient dix escadrons de hussards, dragons, » chasseurs, exposés au canon des redoutes qui » les prenaient en écharpe, et à celui du général » d'Harville qui, par une erreur inconcevable, » les prenant pour les ennemis, les écrasait par » derrière.

» Ces troupes n'avaient aucun général en tête; » car le fameux *Dampierre*, qui devait les com- » mander, ne s'y trouvait pas, quoique la veille il » eût fait une algarade indécente à son général en » chef, sur ce qu'il avait remis l'attaque au lende-

» main [1]. Beurnonville venait derrière, à la tête de » deux autres brigades et du reste de sa cavalerie.

» Le général n'a que le temps de passer devant » le front de deux brigades, et de leur dire, » qu'ayant à leur tête leur *père*, ils n'ont rien à » craindre. Les cris de *vive Dumouriez!* l'assurent » de la bonne volonté de cette troupe qui avait une » contenance héroïque; il passe à la tête de la ca- » valerie: il était temps, elle se mêlait et allait fuir. » Il envoya un aide-de-camp à Beurnonville pour » le hâter. Dans le même moment, les dragons im- » périaux s'avancent au galop pour enfoncer les » deux brigades qui, par une décharge à bout » portant, se font un rempart de plus de cent che- » vaux ou cavaliers devant eux. Un escadron en- » nemi arrive par le grand chemin, veut enve- » lopper cette infanterie. Le général, qui avait » rallié sa cavalerie, détache les hussards de » Berchiny qui enfoncent ces dragons. Toute » cette cavalerie impériale fuit jusqu'à Mons, et » la colonne d'infanterie se met aussi en retraite.

» Dumouriez fait occuper le terrain du combat

[1] Cette accusation ne paraît pas fondée : suivant plusieurs documens historiques, ce fut Dampierre qui détermina Beurnonville à fondre sur l'ennemi ; il le chargea à la tête du régiment de Flandre et des bataillons de volontaires de Paris, enleva les deux premières redoutes, en tourna les canons contre les Autrichiens et fit 1600 prisonniers. Suivant la Biographie des Contemporains, il contribua beaucoup au succès de cette journée ; il partagea avec Dumouriez, à Mons, la couronne qui fut décernée au vainqueur.

» par Beurnonville qui arrive; fait faire un à-gauche » aux braves brigades qui venaient de décider l'af- » faire; aux chasseurs à cheval, commandés par » l'aîné Frécheville et par Fournier; aux hussards » de Chamborand, commandés par le cadet Fré- » cheville; et à ceux de Berchiny, commandés par » Nordmann; il entonne l'*Hymne des Marseillais,* » se met à leur tête, et ils vont gaiement et avec un » courage qu'on ne peut pas décrire, attaquer les » redoutes par la gorge; il s'y fait un grand mas- » sacre de grenadiers hongrois.

» Cependant, toujours inquiet pour son centre, » il retire de cette attaque, quand il la voit bien » décidée, Frécheville l'aîné avec six escadrons » de chasseurs, et repartant à leur tête au grand » trot, il longe le village pour aller au secours » du centre. Il n'a pas fait cinq cents pas, qu'il » voit arriver au grand galop Montpensier, jeune » frère du duc de Chartres, qui vient lui annoncer » que le centre est victorieux, et que son frère est » maître du village après un sanglant combat. Thou- » venot arrive au même instant de la gauche, ayant » traversé le village et longeant derrière les redou- » tes, et lui dit que tout est en fuite [1]. Le combat avait » commencé à midi, et il n'était que deux heures. »

Dumouriez parle ensuite de la fatigue et du besoin de nourriture des troupes qui, malgré trois

[1] Alors on entendit dans tous les rangs les soldats crier: *Ils sont partis; vive la république! vive le petit bon homme.* Dumouriez n'était pas d'une haute stature.

nuits de bivouac, quatre jours de combats, et manque absolu de beaucoup d'objets nécessaires, montraient beaucoup d'ardeur et de constance. A cette occasion il fait ressortir leur courage, en disant qu'*alors on n'enivrait pas les soldats pour les mener au combat.*

Il se plaint du général d'Harville, de son indocilité, de ses lenteurs qui lui empêchèrent de poursuivre l'ennemi, et de s'emparer le même jour de Mons. Il attribue le succès de cette bataille au colonel Thouvenot, au duc de Chartres, à l'impétuosité de l'attaque que lui, Dumouriez, fit sur les redoutes de la droite, et à son valet de chambre Baptiste Renard [1].

Cette victoire, la première remportée en bataille rangée, coûta aux Français environ deux mille hommes dont six à sept cents morts [2], et leur valut la conquête de la Belgique [3].

[1] Dans la séance du 9 novembre, Baptiste Renard accompagné de l'aide-de-camp Larue, porteur de la dépêche de Dumouriez à la Convention, fut admis aux honneurs de la séance, reçut du président le baiser fraternel, fut armé et équipé aux frais de la république.

[2] On soupçonne que Dumouriez qui déclare ce nombre, n'a pas, comme c'est l'usage, dit toute la vérité. Dans la lettre que ce général adresse au président de la Convention, il évalue le nombre des morts à trois cents et le nombre des blessés au double. On croit que son armée perdit presqu'autant d'hommes que celle des Autrichiens, dont la perte, de leur propre aveu, s'éleva à cinq mille hommes.

[3] Pendant les succès de Dumouriez dans la Belgique, plu-

Reportons-nous sur un autre champ de bataille, foyer des événemens, à la Convention nationale; là nos ennemis, sous d'autres couleurs, avec d'autres armes, livraient à la liberté française des combats où la perfidie devait triompher du courage.

Pendant que nos guerriers, marchant à la victoire, faisaient respecter et craindre le gouvernement, quelques membres de la Convention, accusés d'usurpations et des crimes de septembre, accusation dont ils s'étaient mal justifiés, et à laquelle ils étaient d'autant plus sensibles qu'elle

sieurs lettres de nos ennemis furent interceptées; elles contenaient des faits si faux qu'ils en étaient ridicules. On y lisait que l'armée de Dumouriez tout entière était prise par le duc de Brunswick, et que les soldats avaient crié : *Vive le roi de Prusse ! Vive le duc de Brunswick ! Vivent les émigrés !* que le général français avait un bras emporté, et s'était présenté devant le général prussien pour lui offrir humblement son épée.

Dans une autre lettre on lisait : « Il est malheureux qu'un prince de Brunswick échoue *vis-à-vis d'un Dumouriez.* »

Une princesse écrivait de Bruxelles, le 6 octobre, à un prince : « Vous savez que l'armée recule pour prendre inces » samment ou ses quartiers d'hiver ou d'autres détermina- » tions qui ne seront pas meilleures. *Voilà assurément une* » *belle cacade;* il faut que tout le monde ait perdu la » tête. »

La princesse en écrivant ces mots: *Une belle cacade*, ne se doutait pas que la gaieté française en tirerait parti; l'on composa et l'on chanta une chanson assez plaisante dont le refrain était : *Quelle cacade !*

était véritable, étonnés, intimidés, parurent momentanément résister à l'influence étrangère, et renoncer à leur plan de conduite; ils laissèrent pendant environ un mois la Convention en repos. Bientôt irrités, craignant les poursuites, et poussés par les conspirateurs en chef, ils renouèrent leurs trames et recommencèrent leurs manœuvres ordinaires.

D'autre part, les membres de la Convention sentant le besoin d'une force militaire pour faire respecter leurs décrets, proposèrent de s'environner d'une garde départementale. Les partisans de l'anarchie et même plusieurs députés amis de l'ordre s'y opposèrent: la proposition fut rejetée.

Marat, comme enfant perdu, était lancé en avant: dans son numéro du 20 octobre, il jette dans l'assemblée de nouveaux brandons de discorde, et dit que les électeurs des départemens, *corrompus par l'or de l'aristocratie des intrigans*, avaient porté dans cette assemblée *des hommes indignes, prêts à seconder les ambitieux.*

Le 23 octobre, il parvint à faire soulever quatre ou cinq mille ouvriers travaillant au camp près de Paris, et les dirigea contre la Convention, sous prétexte de demander à être payés à la journée et non à la tâche. Un officier municipal, appelé Mercier, en prévint la Convention, ce qui n'empêcha pas ces ouvriers de s'y présenter; mais elle refusa de les admettre.

Le même jour, dans le jardin du Palais-Royal

(alors nommé jardin du *Palais-Égalité*), un orateur, monté sur une chaise, provoqua hautement un rassemblement : *Rassemblons-nous*, disait-il, *trois ou quatre cents hommes, et fondons sur la Convention nationale.*

Le même jour, on afficha sur les murs de Paris un placard qui invitait les habitans de cette ville à se rassembler en armes pour forcer la Convention à donner un million, afin de rembourser les billets de la maison de secours.

Le 24 octobre, Marat, monté à la tribune, dénonce, sous un vain prétexte, le ministre Roland, et demande le décret d'accusation contre lui. A son tour, Barbaroux dénonce Marat, et sa dénonciation est appuyée sur un procès-verbal rédigé par les officiers marseillais, qui porte que cet homme était venu le matin dans leur caserne pour séduire les soldats de ce bataillon, les soulever contre les dragons casernés à l'École-Militaire, et qu'il avait invité trois Marseillais, par compagnie, à venir déjeuner chez lui. Marat se défend mal, et néanmoins persiste à demander le décret d'accusation contre le ministre Roland [1].

Le 24 octobre, aussi à la séance des jacobins, Fabre d'Églantine fit la proposition formelle de rédiger un manifeste que l'on ferait revêtir de trois cent mille signatures, dans lequel on demanderait la *dissolution de la Convention nationale*, et la for-

[1] Voyez dans les journaux la séance du 24 octobre 1792.

mation d'une *faction du salut public*, d'une *sainte ligue de salut public* [1].

Tous ces faits et quelques autres prouvent qu'un coup était monté pour le 24 octobre; mais le levier des agitateurs ne se trouva pas assez puissant pour remuer la masse du peuple : ils ne se découragèrent pas.

Cette conspiration s'étendit sur plusieurs lieux de France; impuissante à Paris, elle obtint ailleurs un funeste succès. Entre autres villes où, à la même époque, éclatèrent de semblables mouvemens, nous citerons la ville de Lyon. Le 25 octobre les habitans furent frappés de voir un rassemblement d'hommes sans aveu, de vagabonds, se porter à la commune, demander avec menace l'instrument du supplice appelé *la guillotine*, l'arracher avec effraction du lieu où il était déposé, se porter aux prisons, en tirer plusieurs détenus pour les décapiter. Sans les efforts des magistrats et de la garde nationale, qui parvinrent à soustraire ces victimes à leurs bourreaux, et à les rétablir dans les prisons, le crime était consommé; mais ces magistrats, malgré leurs soins, ne purent préserver deux prisonniers qui furent massacrés en chemin. Le lendemain les ouvriers des manufactures, excités par des agens secrets, se soulevèrent et demandèrent impérieusement une augmentation de

[1] Journal de la Société des jacobins, séance du 24 octobre 1792.

paie. Dans plusieurs départemens, de pareils soulèvemens se manifestèrent avec plus ou moins de succès.

Il est évident que ces mouvemens opérés en même temps en différens lieux, au centre du gouvernement et ailleurs, étaient l'exécution d'un seul plan combiné par les secrets directeurs de tous les troubles de la France.

Le grand projet de ces perturbateurs était de dissoudre l'Assemblée conventionnelle, de mettre ses membres en fuite par la violence, ou de s'en défaire par des massacres : ils tentèrent plusieurs fois l'exécution de ce projet.

Le peu de succès de la conspiration du 24 octobre, leur prouva qu'ils n'étaient pas en mesure ; ils sentirent que tant qu'ils ne disposeraient pas de l'action du gouvernement, qu'ils n'auraient pas des ministres dévoués à leur parti, toutes les entreprises qu'ils pourraient faire à l'avenir échoueraient; ils mirent donc tous leurs soins, toute leur industrie à composer un ministère dont ils fussent les maîtres. Le ministre Roland les gênait; sa probité inflexible était un obstacle continuel à leurs projets; ils accablèrent de dégoût lui et son épouse, ils en firent les objets principaux de leurs dénonciations et finirent par obtenir la démission de ce ministre qui la donna le 20 janvier 1793.

Ce succès obtenu, le ministère se trouva composé d'hommes aveuglément dévoués aux conspirateurs,

et d'hommes honnêtes, mais faibles, frappés de terreur, qui donnaient à leur condescendance, à leur faiblesse, les couleurs de l'impartialité : ainsi la minorité de la Convention parvint à se rendre à peu près maîtresse de l'action du gouvernement.

Cette conquête fut suivie d'une autre: sous prétexte d'utilité publique, ils parvinrent à faire décréter l'envoi de plusieurs commissaires dans les départemens, afin d'éclairer l'opinion de leurs habitans, et eurent soin de faire nommer leurs partisans à ces diverses missions, et de les endoctriner avant leur départ. La majorité s'aperçut à peine de cette manœuvre qui fortifia le parti de la minorité, nommé la *Montagne*. Les événemens qui suivirent prouveront l'usage que fit ce parti de ses forces croissantes. Une poignée d'hommes audacieux, qui se concertent, parvient toujours à triompher d'une grande multitude d'hommes qui ne se concertent pas. C'est là le secret des usurpateurs et des tyrans.

Laissons le champ de ces intrigues et reportons-nous à nos armées. Les victoires de Kellermann, celles de Custine, celles de l'armée d'Italie, avaient rempli les cœurs de joie et d'espérances. Les jeunes gens, même ceux qui avaient reçu une éducation distinguée, désertaient les foyers paternels pour aller aux frontières partager la gloire de nos défenseurs. Les femmes même, sensibles à cet élan patriotique, voulurent imiter ce généreux dévouement.

Celles à qui il restait encore des bijoux les sacrifiaient de bon cœur à la patrie; et les dons patriotiques se multiplièrent; de jeunes filles ne voulaient pour époux que des jeunes gens qui avaient servi ou servaient aux frontières.

Au commencement de novembre, on vit des dames de Tournay, ville récemment conquise par les Français, arriver à Lille montées sur des voitures ornées de rubans tricolores et de lauriers entrelacés de cocardes, visiter les ruines de cette ville, déplorer les malheurs et honorer le courage de ses habitans.

Le général Dumouriez se glorifiait de posséder dans son état-major deux jeunes sœurs, les demoiselles Fernig, filles du colonel de ce nom : l'une, Félicité, n'avait pas plus de seize ans lorsqu'elle prit le parti des armes; la seconde, Théophile, n'était âgée que de treize ans. Placées sur le théâtre de la guerre, accoutumées aux alarmes, aux dangers des combats, elles étaient brûlantes de patriotisme. Pendant une nuit, lorsque leur père, à la tête d'une compagnie de volontaires, surveillait les patrouilles ennemies, elles se lèvent, revêtent les habits de leur frère, officier dans le régiment d'Auxerrois, s'arment chacune d'un fusil de chasse, sé munissent de poudre et de balles, vont se grouper dans un peloton de soldats et marchent à l'ennemi. Ce début militaire fut suivi de plusieurs expéditions pareilles. Le général Beurnonville eut bientôt occasion de connaître ces jeunes guerrières; il les présenta au général Dumouriez; elles suivi-

rent la fortune de ce dernier, et combattirent à Valmy et à Jemmapes. La jeune Théophile, lors de l'attaque du village de Quaregnon, se précipita avec quelques chasseurs sur un bataillon de grenadiers hongrois, et fit prisonnier un de ces grenadiers dont la taille colossale contrastait avec la petite stature du jeune guerrier femelle.

La réputation militaire de ces demoiselles leur valut les hommages des dames de Strasbourg, comme le constate la pièce suivante :

Adresse envoyée aux citoyennes Fernig, volontaires dans l'armée du général Dumouriez, par les citoyennes de Strasbourg, armées de piques.

« Citoyennes françaises,

» Votre ardent amour pour la patrie, votre zèle » pour voler à sa défense, le courage que vous avez » montré dans toutes les occasions où vous aviez à » combattre et à terrasser nos barbares ennemis, » vous ont attiré l'admiration de tous les Français, » et l'amitié de toutes les Françaises. Les détails » qui nous sont parvenus de votre conduite héroï- » que, ont rempli nos ames d'un saint enthou- » siasme, et malgré le peu d'espoir que nous avons » de vous ressembler, nous tâcherons au moins » d'imiter votre généreux dévouement.

» Illustres héroïnes de la liberté, nous vous fai- » sons passer, comme un hommage digne de vous,

» la copie d'une pétition que nous venons de pré-
» senter à nos administrateurs ; elle vous prouvera,
» mieux que ne le pourraient les plus beaux discours,
» combien nous désirons devenir vos émules ; car
» le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vertu,
» c'est d'obéir à ses douces influences.

» Les citoyennes qui veulent, comme vous, vivre
» libres ou mourir, etc. »

On vit, dans nos armées, plusieurs autres femmes servir avec distinction, et obtenir des grades par leurs actions courageuses.

Tous les Français n'étaient pas animés par un sentiment aussi pur : ceux qui avaient adopté la révolution inconsidérément et dont l'opinion n'était pas raisonnée, passèrent bientôt de l'enthousiasme à l'indifférence. Les hommes sans probité firent de la révolution un objet de spéculation. D'autres que j'ai souvent signalés, étaient bien plus dangereux; cachés sous le masque d'un patriotisme soupçonneux, ils tendaient, par la voie de l'exagération et des désordres, à faire passer la nation française de l'état de liberté à l'état de la servitude ; j'en ai offert déjà plusieurs preuves.

Le ministère anglais, qui voulait maintenir la guerre, craignant que la paix ne fût le résultat des victoires des Français, mit en jeu tous ses moyens pour en arrêter le cours.

Pache, ministre de la guerre, jadis l'obligé de Roland, et qui s'était rangé brusquement dans le

parti des ennemis de ce dernier ministre, multiplia les entraves pour arrêter Dumouriez dans sa carrière glorieuse. On le priva de ses deux commissaires-ordonnateurs, et de quelques autres administrateurs des vivres; on refusa de ratifier les marchés qu'ils avaient conclus; on chercha à désorganiser son armée; les journaux élevèrent des soupçons sur ses projets, lui adressèrent des reproches et des calomnies. « Une conduite soutenue » et les services que je rendrai à la république, » écrivait Dumouriez au président de la Convention, le 9 novembre, serviront de réponse à » toutes les sottises qu'on débite et débitera sur » mon compte. » Il eut une correspondance très-vive avec le ministre Pache. Cette mésintelligence se fortifia et ne cessa point.

« Quelque irrité que fût Dumouriez, il ne voulait pas, dit-il, sacrifier l'intérêt de la patrie ni » le salut de son armée à sa vengeance. Les ennemis et les émigrés surtout triomphaient de ces » querelles intestines dont ils savaient tout le détail. Le maréchal de Castries mandait alors une » grande vérité dans une lettre qu'il écrivit de » Spa; il disait: *Bientôt Dumouriez aura le même* » *sort que La Fayette*, et, ce qui est frappant par » rapprochement, on lisait alors dans les feuilles » de Marat : *Dumouriez désertera comme La* » *Fayette*[1]. »

[1] Mémoires de Dumouriez, tom. III, p. 210. (Col. B. F.) Pendant son séjour à Paris, Dumouriez fut assailli par divers

La Convention envoya, à l'armée de Dumouriez, des commissaires dont ce général eut beaucoup à se plaindre. Les soldats dégoûtés désertaient par bandes à l'intérieur. En décembre 1792, ce général se rendit à Paris pour demander le renvoi de

particuliers des jacobins qui cherchaient à l'attacher à leur faction. « Les jacobins, dit-il, avaient même détaché différens » émissaires pour engager le général à paraître à leur séance. » *Anacharsis Clootz* (Prussien, surnommé l'*orateur du genre* » *humain*), était venu plusieurs fois à la charge.... Le docteur » *Seyffert*, qui depuis est devenu un des généraux de l'anarchie, » avait fait pareillement de vains efforts, ainsi que *Proly*, in- » trigant de Bruxelles, qui avait voulu au moins arranger une » conférence avec un nommé *Desfieux*, fameux jacobin, un » des plus actifs voyageurs de la secte. »

Desfieux, marchand de vin à Bordeaux et marchand en faillite, qui dénonçait sans cesse aux jacobins, vendu à la cour de Louis XVI, trahissait les patriotes, comme les papiers trouvés dans l'armoire de fer en offrent la preuve matérielle.

Dumouriez fait intervenir *Jean Bon Saint-André* dont il vante la probité. « Comme il ne voulait pas manquer de pa- » role à Desfieux et à Saint-André qu'il ne connaissait pas » du tout, il arrangea un autre rendez-vous avec eux chez » *Bonne-Carrère*, ci-devant directeur des affaires étrangères » qui était fort lié avec eux. »

Bonne-Carrère, très-bel homme, était considéré par les patriotes sincères, comme un agent des plus habiles d'une des factions étrangères.

Dumouriez ne fut point aux Jacobins, rompit toute correspondance avec eux et partit avec la résolution de rétablir la monarchie constitutionnelle. (Mém. de Dumouriez, t. III, p. 350.)

ces commissaires, plaida la cause des Belges, celle de son armée et la sienne. Témoin des violentes agitations qu'offraient les séances de la Convention pendant les vives discussions que causait le procès de Louis XVI, il quitta Paris le 26 janvier 1793, avec la résolution de changer le gouvernement, de remettre en vigueur la constitution de 1791, et placer sur le trône de France le fils de Louis XVI, ou, suivant le témoignage de quelques personnes, le jeune duc de Chartres qui commandait dans son armée.

« Ne pouvant espérer de sauver le roi, dit-il, » il ne s'occupa que des moyens de le venger, de » sauver son épouse infortunée et son fils, de ré- » tablir la monarchie constitutionnelle, et d'a- » néantir la hideuse anarchie qui comblait l'oppro- » bre et les malheurs de la France [1]. »

Les militaires, accoutumés au régime des camps, à un ordre sévère, à la subordination, sont, plus que les hommes des autres classes, affectés, effarouchés des orages de la tribune. Dumouriez, gâté par les succès, ne calcula point les résultats d'une entreprise aussi téméraire, ni le danger d'attaquer un gouvernement établi. Après avoir connu le caractère, entendu les discours, réfléchi sur les actions des hommes qui, pendant son séjour à Paris, sollicitaient si vivement l'appui de Dumouriez, ce

[1] Mémoires de Dumouriez, tom. III, pap. 352. (Collect. B. F.)

général ne douta plus que ces hommes ne fussent les agens des puissances étrangères. « On ne peut » douter, dit-il, qu'ils ne fussent et ne soient en» core influencés par des Anglais, des Italiens, » des Flamands, des Allemands, devenus de fu» rieux jacobins, et connus pour des espions payés » par les gouvernemens étrangers. On peut ranger » dans cette classe les *Clootz*, *Marat*, *Chabot*, *Pio*, » le juif *Ephraïm*, de *Buscher*, et beaucoup d'au» tres [1]. »

Arrivé à Anvers, Dumouriez y apprit que la guerre entre la France et l'Angleterre venait d'être déclarée.

Le ministère anglais, qui jusqu'alors n'avait fait à la France qu'une guerre sourde, qu'une guerre de corruption et de troubles, dès qu'il vit les succès des armées françaises, cessa de reconnaître le caractère représentatif de notre ministre Chauvelin, et le parlement rendit une loi contre les étrangers, loi dont notre ministre méconnu n'était pas affranchi. La Convention nationale, le 1er février 1793, déclara que la république française était en guerre contre le roi d'Angleterre et contre le stathouder des Provinces-Unies, prince entièrement dévoué au gouvernement anglais [2].

[1] Mémoires de Dumouriez, tom. III, pag. 260. (Collect. B. F.)

[2] Pour faire connaître aux lecteurs notre situation militaire je joins ici un état de nos armées, des lieux qu'elles occu-

Ce nouvel incident décida Dumouriez à entreprendre l'invasion de la Hollande. Il fit investir

paient et de leurs généraux, à l'époque du premier mars.

1°. *Armée du Nord, aux ordres du général Dumouriez.*

Sous cette dénomination sont comprises l'armée de la Belgique et celle du Nord ; Miranda commande sous Dumouriez.

Cette armée occupe la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Givet exclusivement, et tout le pays occupé par nos armées dans la Belgique : les première et sixième divisions militaires.

Elle doit être de cinquante mille trente-neuf hommes.

Le lieu de rassemblement est Bruxelles.

2°. *Armée des Ardennes, aux ordres du général Valence.*

Occupe la frontière depuis Mézières jusqu'à Longwy exclusivement, et tout le pays qui s'étend sur la rive droite de la Meuse : la seconde division militaire.

Elle doit être de trente-deux mille sept cent cinquante-sept hommes.

Le lieu de rassemblement est Sédan.

3°. *Armée de la Moselle, aux ordres du général Beurnonville.*

Indépendante du général Custine elle occupe toute la frontière depuis Longwy jusqu'à Bitche inclusivement : les troisième et quatrième divisions militaires ; les départemens de la Moselle et de la Meurthe.

Elle doit être de trente-trois mille quatre cent soixante-un hommes.

Le lieu de rassemblement est Metz.

4°. *Armée du Rhin, commandée par le général Custine.*

Sous cette dénomination sont comprises les armées du Rhin

Maëstricht par les généraux Miranda et Le Veneur, et entra en Hollande à la tête de treize mille cinq cents hommes qui manquaient de tout; il assiégea avec cinq mille combattans Bréda qui capitula, et où il trouva de nombreuses munitions de guerre

et des Vosges; Desprès-Crassier commande sous Custine, occupe tout le cours du Rhin depuis Mayence jusqu'à Bâle; les cinquième et sixième divisions militaires, jusqu'à Besançon.

Elle doit être de quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq hommes.

Le lieu de rassemblement est Strasbourg.

5°. *Armée des Alpes, aux ordres du général Kellermann.*

La sixième division militaire depuis Besançon; la frontière des Alpes jusqu'à Embrun; la septième division militaire; le département du Mont-Blanc; non compris le département des Basses-Alpes.

Elle doit être de trente mille cinq cent huit hommes.

Le lieu de rassemblement est Grenoble.

6°. *Armée d'Italie, aux ordres du général Biron.*

Le département des Basses-Alpes; celui des Alpes-Maritimes; les côtes de la Méditerranée jusqu'à l'embouchure du Rhône; la huitième division militaire; la Corse; la vingt-quatrième division militaire.

Elle doit être de trente-un mille huit cent treize hommes.

Le lieu de rassemblement est Antibes.

7°. *Armée des Pyrénées, aux ordres du général Servan.*

Les côtes de la Méditerranée depuis l'embouchure du Rhône jusqu'aux Pyrénées; la frontière d'Espagne; les côtes de l'Océan, depuis Andaye jusqu'à l'embouchure de la Gironde;

dont il avait grand besoin. Il prit quelques autres places qui lui produisirent d'immenses ressources en armes et en vivres.

Dumouriez espérait faire insurger les Hollandais contre leur stathouder, et, après avoir assuré leur indépendance, s'en servir au rétablissement du trône constitutionnel de France; mais ces espérances s'évanouirent à la nouvelle de la rentrée de l'armée autrichienne sur le territoire de la Belgique, où elle avait repris l'offensive sous le commandement du prince de Cobourg. Cette armée avait repoussé les Français sur Liége et fait le blocus de Maëstricht. La nouvelle des succès de l'armée autrichienne, arrivée à Paris, y répandit l'a-

les neuvième, dixième, onzième et vingtième divisions militaires.

Elle doit être de trente mille cinq cent soixante-six hommes.

Les lieux de rassemblement sont Perpignan et Bayonne.

8°. *Armée des côtes, commandée par le général La Bourdonnaye.*

Les côtes de l'Océan et de la Manche depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme; les douzième, treizième, quatorzième et quinzième divisions militaires.

Elle doit être de quarante-un mille cinq cent vingt-quatre hommes.

Les lieux de rassemblement sont, La Rochelle, Vannes, Quimper, Saint-Malo et le Havre.

Outre ces huit armées, il y en aura une de réserve aux ordres du général Berruyer.

larme. La commune, le 8 mars, fit une proclamation véhémente qui commence ainsi : *Aux armes, citoyens, aux armes ! Si vous tardez tout est perdu*.

Dumouriez reçoit l'ordre de se rendre en force dans la Belgique ; il quitte le Mordyck, arrive à Bruxelles le 11 mars, et apprend que les habitans de plusieurs places de la West-Flandre, se sont insurgés contre les Français, et menacent de marcher sur Bruxelles.

Ce fut alors que Dumouriez commença l'exécution de son grand projet. Il publia une proclamation par laquelle il suspendit le décret de la Convention du 15 décembre, relatif au gouvernement de la Belgique ; il renvoya les commissaires que cette assemblée avait placés près de lui, en fit arrêter quelques-uns, et adressa, de Louvain, le 11 mars 1793, à la Convention nationale une lettre remplie de reproches, où il parlait de ses services, disait que la Convention était trompée à l'égard de la Belgique, et terminait par ces mots : « Représentans de la nation, j'invoque votre probité et vos devoirs ; j'invoque les principes sacrés, expliqués dans la déclaration des droits de l'homme, et j'attends avec impatience votre décision. En ce moment vous tenez dans vos mains le sort de l'empire, et je suis persuadé que la vérité et la vertu conduiront vos décisions, et que vous ne souffrirez pas que vos armées soient

» souillées par le crime, et en deviennent les vic-
» times [1]. »

Dumouriez, irrité par les dégoûts, les contrariétés qu'il éprouvait, aveuglé par son esprit romanesque et par l'habitude des succès, soit par humeur, ambition ou légèreté, ne prit plus la peine de cacher ses actes, ses dispositions à l'indépendance ni son projet de renverser le gouvernement.

La Convention, bien informée, dans sa séance du 30 mars 1793, décréta que le général Dumouriez serait mandé à sa barre, décréta le rappel des commissaires qu'elle avait en Belgique, et les remplaça par quatre de ses membres munis de nouveaux pouvoirs ; elle leur adjoignit le général *Beurnonville*, ministre de la guerre. Ces quatre commissaires étaient *Camus*, *Bancal*, *Lamarque*, *Quinette* ; et de plus *Carnot*, en mission dans le Nord ; mais il ne put partager leurs travaux ni leur destinée. Ces commissaires eurent ordre de partir promptement. Le même jour, à huit heures du soir, ils étaient en route.

Ces commissaires marchaient à leur destination lorsque la Convention reçut une lettre de Dumouriez, datée du 28 mars, qui présente le tableau le plus déplorable de l'état des armées ; elles manquaient de tout ; la désorganisation y était complète, les troupes, obligées de battre en retraite, abandon

[1] Mémoires de Dumouriez, t. III, p. 412. (Coll. B. F.)

naient successivement les contrées qu'elles venaient de conquérir. Le nombre des déserteurs à l'intérieur était immense; dix mille fuyards s'étaient portés sur Lille et y commettaient les plus grands excès : « Il m'est impossible, dit-il, d'empê-
» cher l'ennemi de rentrer par telle partie de la
» frontière qu'il voudra, de prendre telle place
» qu'il jugera à propos, et d'arriver à Paris. »

Dumouriez eut, dans ce même temps, de vives altercations avec les commissaires [1] qui restaient encore auprès de lui, et, si l'on peut se fier à leur rapport, il leur dit entre autres choses que « si l'on
» renouvelait à Paris les scènes sanglantes de sep-
» tembre, il marcherait sur cette ville; qu'au reste
» la Convention n'avait pas six semaines d'exis-
» tence. — *Vous ne voulez donc pas de consti-*
» *tution*, lui dit un de ces commissaires? — *Non,*
» *la nouvelle est trop bête. — Que mettrez-vous donc*
» *à la place? — L'ancienne, toute médiocre et vi-*
» *cieuse qu'elle est. — A la bonne heure; mais sans*
» *la royauté sans doute? — Avec un roi; car il en*
» *faut un absolument.* »

Le récit de cette conférence est long, ce que je viens d'exposer en contient la substance.

[1] Ces commissaires, nommés *Proly*, *Péreira*, *Dubuisson*, gens très-suspects d'être agens de l'étranger, méritaient peu de confiance; mais comme ce qu'ils rapportent ici sur les projets de Dumouriez est parfaitement d'accord avec les aveux que ce général fait dans ses Mémoires, aveux que j'ai cités (*V.* p. 293), on peut les en croire.

La république se trouvait alors dans une situation imminente : elle était en guerre contre presque toutes les puissances de l'Europe, contre l'Autriche et l'Allemagne, contre l'Angleterre qui venait de faire sortir de ses ports une flotte de dix frégates et de six vaisseaux de ligne, qui croisaient dans la Manche et menaçaient nos côtes; en guerre contre le roi de Sardaigne, contre le roi des Deux-Siciles, contre la cour de Rome, contre la Hollande, et tout récemment contre le Portugal et l'Espagne : la guerre contre ces derniers royaumes venait d'être déclarée par décret du 7 mars 1793.

Toutes ces puissances ne se bornaient pas à nous attaquer avec des armées; elles avaient introduit, à Paris et ailleurs, des agens secrets qui, affectant un patriotisme outré, un zèle excessif, excitaient des troubles, en trompant le peuple; faisaient commettre des fautes au gouvernement, et semaient la discorde entre tous ses membres. Nouveaux Sinons, ces agens se présentèrent aux Français comme des hommes persécutés dans leur pays à cause de leur amour pour la liberté; ils leur demandaient asile et protection ; c'était avec l'attitude de supplians étrangers, avec l'intérêt qu'inspirent toujours les victimes de la persécution, qu'ils parvinrent à s'immiscer dans nos affaires publiques, et qu'ils y semèrent les germes d'affreux désordres. Ainsi les principaux intérêts de la France se trouvèrent confiés en des mains ennemies.

Ce n'était pas encore là tous les dangers, tous

les malheurs : une guerre plus cruelle, plus acharnée, plus déplorable, venait d'éclater au sein de la France. A l'occasion d'un recrutement de trois cent mille hommes, quelques habitans nobles du département de la Vendée profitèrent du mécontentement des habitans de la campagne, pour lever l'étendard de la révolte, s'emparèrent de plusieurs villes, de plusieurs districts des départemens du ci-devant Poitou. Dans l'intervalle du 10 au 20 mars 1793, le nombre de ces révoltés se monta à trente mille. Le feu de cette guerre civile, allumé par la noblesse, alimenté, attisé par le fanatisme, fut terrible et de longue durée. Les victoires, les défaites de l'un ou de l'autre parti, furent également déplorables. Cette guerre dite *de la Vendée* et *des Chouans*, n'eut d'autres résultats que des ruines, des crimes mêlés à quelques actes de générosité, que des torrens de sang français répandus sans utilité comme sans gloire.

A tous ces maux et à plusieurs autres que je suis obligé d'omettre, se joignaient des revers dans nos armées; celle de Custine, après de grands succès, abandonnait ses conquêtes et se retirait sur Mayence; celle de Dumouriez ne se trouvait pas dans une situation plus avantageuse. Elle était en retraite et livrait la Belgique aux Autrichiens. Enfin l'état périlleux de la France fut encore aggravé par la défection de ce dernier général, défection d'autant plus criminelle qu'elle s'opéra dans les circonstances périlleuses que je viens d'indiquer.

Les quatre commissaires, membres de la Convention, et le général Beurnonville, ministre de la guerre et leur suite, partirent, comme je l'ai dit, dans différentes voitures. Le 31 mars au matin ils rencontrèrent un courrier porteur d'une dépêche de Dumouriez, adressée au ministre de la guerre : cette dépêche fut lue; ce général y faisait l'aveu de ses desseins, on y lisait ces mots : « Dites au comité » de sûreté générale que, revenu sur les frontières » de France, je me séparerai en deux parties pour » empêcher, d'une part, l'envahissement des » étrangers, et de l'autre, pour rendre à la partie » saine et opprimée de l'Assemblée, la force et » l'autorité dont la privation les jette dans l'avilis» sement. » C'était annoncer qu'il allait marcher sur Paris [1].

En s'avançant les commissaires recueillaient toujours de nouvelles preuves de la trahison de ce général; ils arrivèrent le premier avril, à huit heures du matin, à Lille : après quelques heures de séjour, ils se mirent en route par Orchies où le général Miaczinsky, dévoué au général en chef, les retint plus d'une demi-heure; et pendant ce temps il envoya secrètement avertir Dumouriez de l'approche des commissaires.

[1] Cette lettre contient ce passage assez remarquable : « Il » m'est venu des députés de la part du club des jacobins; » ceux-ci m'ont proposé les plus belles choses du monde, *à* » *condition que je les aidasse à culbuter la Convention.* (Rapport des représentans du peuple, Camus, etc., p. 16.)

En arrivant au bourg de Saint-Amand, ils rencontrèrent un piquet de trente hussards de Berchiny qui se rangèrent autour des voitures, particulièrement autour de celle du général Beurnonville. Les commissaires demandèrent pourquoi ils étaient ainsi escortés : *C'est*, leur dit-on, *une garde d'honneur que Dumouriez vous envoie :* ils n'en crurent rien et arrivèrent ainsi escortés au lieu des Boues-Saint-Amand, distant d'environ une demi-lieue du bourg de ce nom ; leurs voitures entrèrent dans la cour de la maison occupée par Dumouriez ; ils la trouvèrent environnée d'une garde nombreuse ; ils parvinrent dans la salle, y virent le général qui leur parut froid, inquiet et embarrassé. *Vous venez apparemment pour m'arrêter*, leur dit-il ? *Non*, lui répondit-on. Les commissaires lui lurent le décret de la Convention nationale ; cette lecture terminée, Dumouriez déclara qu'il n'irait point à Paris, où l'on veut, dit-il, le faire assassiner. Alors il se livre à ses déclamations ordinaires contre Marat, contre les jacobins. Beurnonville lui propose une conférence avec Valence ; tous trois se retirent dans une pièce voisine. Bientôt les commissaires voyant les allées et les venues des officiers de Dumouriez, en conçurent des soupçons ; ils intimèrent à ces officiers des ordres auxquels ils n'obéirent pas : alors ils appelèrent le général Beurnonville. Dumouriez le suivit et il s'engagea entre lui et les commissaires une nouvelle discussion importante et qui fut interrompue par l'incident suivant.

« Baptiste, valet de chambre de Dumouriez, à » qui la Convention trompée avait accordé l'habit » de garde national [1], et qui, on ne sait pourquoi, » prenait alors le grade de capitaine, après être » sorti un moment, rentra avec précipitation, en » criant : *Messieurs, pendant que vous délibérez,* » *l'ennemi s'avance sur trois colonnes.* Un des com- » missaires prononça aussitôt, au nom de tous, » que Baptiste devait être mis en état d'arrestation » pour être venu troubler l'exécution de la loi, » par l'annonce d'une fausse nouvelle. Dumouriez, » se tenant à peine de rire de la sottise de son » valet, dit : *Qu'on aille voir* [2]. »

Les commissaires employèrent tous les moyens de persuasion dont ils furent capables pour engager Dumouriez à obéir au décret, et n'éprouvant que des refus, le prièrent de se retirer une seconde fois, eux et les généraux Beurnonville et Valence, dans une pièce voisine loin de son état-major qui semblait exercer sur lui une influence contraire à leurs vœux. Là les principes furent invoqués, les exemples cités et le furent en vain. « Du- » mouriez paraissait embarrassé et plein des pro- » jets qu'il était impatient d'exécuter, répétait aux » commissaires que la France marchait à sa ruine » et qu'il voulait la sauver malgré elle. Il deman- » dait avec des instances singulières qu'on le des-

[1] Voy. ci-dessus, pag. 281, la note.

[2] Rapport des représentans du peuple, Camus, etc. p. 27.

» tituât; plusieurs fois il fit la question de savoir qui, » pendant son absence, commanderait son armée » affaiblie et suivie par un nombreux ennemi et » surtout par une immense cavalerie. Beurnonville » lui répondit qu'il la commanderait lui-même, » s'il le fallait, et qu'il assurait que l'ennemi ne » pénétrerait pas sur le territoire français, *c'est-à-» dire*, repartit Dumouriez, *que vous êtes venu » pour me souffler mon commandement.*

» Le refrain de Dumouriez était qu'on voulait » l'assassiner à Paris ou sur la route. On lui assu-» rait que Paris était en paix, qu'il n'avait rien à » appréhender. Enfin, pour calmer ses terreurs » affectées, deux commissaires (Quinette et La-» marque) lui proposèrent de l'accompagner à Pa-» ris, répondant sur leur tête de la sûreté de sa » personne. Il ne répondit rien ; et malgré des of-» fres aussi positives, il n'a pas moins eu l'impu-» dence de qualifier d'*assassins* les membres de » la Convention envoyés auprès de lui et Beur-» nonville lui-même [1]. »

Les généraux Valence et Dumouriez firent diverses propositions aux commissaires; le premier voulait qu'ils interrogeassent le général, que deux d'entre eux se rendissent à Paris pour obtenir à cet effet des pouvoirs, voulait qu'au moins ils différassent leur opération jusqu'au lendemain.

[1] Rapport des représentans du peuple, Camus, etc. pages 30, 31.

Dumouriez faisait valoir la désorganisation de son armée, la nécessité de rester auprès d'elle, et demandait un délai pour obéir au décret.

Les commissaires se retirèrent dans une autre pièce pour délibérer sur ces propositions. Il était huit heures du soir; ils n'avaient que peu de temps pour exécuter le décret dont ils étaient chargés. Après une discussion qui dura environ une heure, leur résolution étant prise, ils rentrèrent dans la salle commune. Ils y virent une assemblée bien plus nombreuse qu'auparavant; tous les officiers attachés à l'état-major, de plus les demoiselles Fernig, Baptiste, Denise, un des membres du comité batave, établi par Dumouriez, etc., assemblée qui aurait déconcerté tout autres que les commissaires de la Convention. Ils entrent avec assurance : à leur apparition un silence absolu règne dans la salle.

Camus, le plus âgé des commissaires, s'avance au-devant de Dumouriez, et lui dit : « *Vous con-*
» *naissez le décret de la Convention qui vous or-*
» *donne de vous rendre à sa barre: voulez-vous*
» *l'exécuter?* — *Non*, répondit Dumouriez. — *Vous*
» *désobéissez à la loi.* — *Je suis nécessaire à mon*
» *armée.* — *Par cette désobéissance vous vous ren-*
» *dez coupable.* — *Allons, ensuite.* — *Nous vou-*
» *lons, aux termes du décret, mettre les scellés*
» *sur vos papiers.* — *Je ne le souffrirai pas;* et en
» même temps il donne des ordres pour que ses
» gens mettent ses papiers en sûreté. — *Quels sont*
» *les noms des officiers qui sont ici présens?* — *Ils les*

» *donneront eux-mêmes.* Des cris tumultueux s'é-
» lèvent : *Je m'appelle Devaux ; je m'appelle De-*
» *nise.*—Dumouriez : *Voici les demoiselles Fernig.*
» —Une d'elles : *C'est affreux.* Le tumulte apaisé,
» Camus reprend : *Nous mettrons le scellé sur les*
» *papiers de ces officiers.—Point du tout ; tout cela*
» *ne tend qu'à entraver mes opérations ; c'est une in-*
» *quisition. — Vu votre désobéissance à la loi nous*
» *vous déclarons que vous êtes suspendu de vos fonc-*
» *tions.*—Les officiers présens s'écrient : *Suspendus !*
» *nous le sommes tous ! on veut nous enlever Dumou-*
» *riez, Dumouriez, qui nous mène à la victoire !*

» Dumouriez prend la parole : *Allons donc, il*
» *est temps que cela finisse ; je vais vous faire ar-*
» *rêter : lieutenant, appelez les hussards !* La porte
» s'ouvre ; vingt-cinq hussards de Berchiny, ar-
» més, se précipitent dans la salle ; les officiers
» de l'état-major s'écartent, les commissaires sont
» entourés. Dumouriez : *Arrêtez ces messieurs ;* et
» touchant le bras de Beurnonville : *Mon cher Beur-*
» *nonville, vous serez arrêté aussi ; Messieurs, vous*
» *me servirez d'ôtages.* — Beurnonville aux hus-
» sards : *Je crois que vous respecterez les ordres du*
» *ministre de la guerre.* C'étaient des muets, ils ne
» répondent mot. — Les commissaires à Dumou-
» riez : *Puisque nous sommes arrêtés nous ne de-*
» *vons pas demeurer avec vous ; faites-nous con-*
» *duire dans une autre pièce.* — Dumouriez : *On*
» *va vous y mener ; vous ne manquerez de rien ; on*
» *aura tous les égards qui vous sont dûs.* »

Cette pièce où l'on mena les commissaires, le secrétaire de la commission, Foucaud, les citoyens Menoire et Villemar, aide-de-camp et secrétaire du ministre Beurnonville, manquait de tout; il ne s'y trouva pas même de feu. Foucaud s'était aperçu qu'on avait fouillé dans les voitures des commissaires, qu'on y avait enlevé leurs porte-feuilles, leurs livres, leurs pistolets, leurs sacs de nuit; et les réclamations à cet égard furent inutiles.

Beurnonville et son aide-de-camp, au milieu des janissaires de Dumouriez, se trouvaient dans un état d'indignation qui leur fit prendre plusieurs fois la résolution violente de fondre à coups de sabre sur les hussards qui les gardaient; mais on leur fit observer l'impossibilité du succès, vu le grand nombre de soldats qui les entouraient.

Dans le rapport du général Duval on voit que les commissaires n'étaient pas moins agités. *Que n'ai-je mes pistolets*, disait Quinette, *je me brûlerais la cervelle?* On vint ensuite les fouiller pour leur enlever les armes qu'ils pourraient avoir. Le général Beurnonville et son aide-de-camp s'écrièrent qu'on leur enlèverait plutôt la vie que leur sabre : on les laissa tranquilles.

Cependant Dumouriez avait dépêché à Tournay un courrier au général ennemi, Clairfayt, qui depuis la veille commandait dans cette ville, pour lui annoncer l'arrestation des commissaires de la Convention, et l'envoi qu'il lui fait de ces prisonniers, le priant de les faire transférer à Mons où se trou-

vait le prince de Cobourg, pour qu'ils soient gardés en ôtage et afin d'empêcher les crimes de Paris.

Vers onze heures du soir, on vint ordonner aux prisonniers de monter en voiture; après quelques débats sur la validité de l'ordre, ils se rendirent. On voulait renvoyer à Paris les secrétaires et les aides-de-camp; ils se cramponnent après les trois voitures, s'y placent, et persitsent à vouloir partager le sort de leurs supérieurs. Les prisonniers partent, persuadés, comme on le leur avait assuré, qu'ils seraient conduits à Valenciennes. Ils étaient escortés par deux cents hussards de Berchiny, commandés par Rainville, aide-de-camp de Dumouriez, et par Denise, un des agens de ce général.

« Vers minuit, Rainville se trouvait éloigné de » quelques pas; Beurnonville (placé dans la pre- » mière voiture) baisse la glace et demande au » conducteur des chevaux, *où vas-tu?* Cet homme » était un paysan qu'on n'avait pas mis dans le se- » cret. Il répond naïvement : *à Rumigies*. Le mi- » nistre voit qu'on dirige les voitures sur Tournay. » Il présumait que l'escorte n'était que d'une tren- » taine de hussards, distribués proportionnellement » sur chaque voiture. *Nous sommes livrés aux en-* » *nemis*, dit-il à son aide-de-camp, *nous pouvons* » *sauver nos fidèles représentans et nous-mêmes;* » *nos sabres coupent bien, et vingt-cinq traîtres* » *qui nous escortent ne peuvent être que vingt-* » *cinq lâches. Nous en sabrerons une partie; nous*

» *mettrons le reste en déroute, et peut-être le nom* » *de leur ancien général aura-t-il encore de l'influence; je commence par abattre la tête de l'officier qui est à la portière. Descendons.*

» La portière s'ouvre; Beurnonville porte un » coup de sabre à l'officier; celui-ci se retire en » arrière, crie : *Alerte, hussards, coupez, hachez,* » *taillez tout ce qui paraîtra hors des voitures!* Les » deux cents hussards qui composaient l'escorte, » enveloppent la voiture du ministre et frappent » de toutes parts sans ménagement. Le représentant du peuple qui était dans la même voiture, » persuadé que contre un si grand nombre toute » tentative serait vaine, défend à Beurnonville, au » nom de la Convention, de continuer le combat. » Le général et son aide-de-camp Menoire se retirent dans la voiture, mais déjà Beurnonville » avait la cuisse entamée d'un coup de sabre; un » autre coup est paré par son propre sabre. Menoire tente de relever le marche-pied, un hussard frappe : il lui abattait la tête si le coup encore n'eût été paré par le sabre du ministre. La » portière se ferme, mais les lanternes de la voiture restent brisées et la voiture est endommagée » en plusieurs endroits. Les coups étaient accompagnés des cris de guerre des gens de Dumouriez : » *F.... canailles, nous vous tenons, vous avez assez* » *coupé de têtes; on va couper les vôtres.* »

On se remit en route. Les commissaires placés dans la seconde voiture avaient entendu du bruit sans en

connaître la cause. *N'est-ce pas*, dirent-ils à Denise, ún *parti d'Autrichiens ?*—Non, répondit celui-ci, *vous n'avez rien à craindre des Autrichiens.*—*Mais où va-t-on ?* — *Je n'en sais rien.* Rainville vint auprès de cette voiture et annonça à Denise que le ministre Beurnonville était blessé. Denise offrit son mouchoir pour bander sa plaie.

Enfin après avoir éprouvé plusieurs outrages, couru plusieurs dangers, les prisonniers livrés par leur escorte française à une escorte autrichienne, arrivèrent le 2 avril au matin dans Tournay, et n'ayant pris aucune nourriture depuis le déjeuner qu'ils avaient fait le jour précédent à Lille, ils prirent un repas et partirent escortés de cinquante dragons; de-là ils furent conduits dans les prisons de Maëstricht, d'où ils furent tirés pour être transférés dans les prisons d'État de Kœniggratz, d'Olmutz, de Spilberg, etc. Ils éprouvèrent pendant trente mois consécutifs une détention très-rigoureuse. Enfin le 3 novembre 1795, leurs cachots furent ouverts, et, arrivés à Bâle, on les échangea contre la princesse fille de Louis XVI, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. Ils arrivèrent à Paris le 22 nivôse an VI (12 janvier 1796), ils descendirent au conseil des Cinq-Cents.

Après avoir parlé des victimes de Dumouriez, revenons à ce général dont la trahison ne tarda pas à recevoir son salaire. Il s'empressa d'annoncer, comme une action utile, sa conduite envers les commissaires de la Convention. Le général Duval,

qui les avait accompagnés de Lille à Saint-Amand, voulant les suivre sur la route qui conduit à Tournay, fut arrêté par des hussards et conduit à Dumouriez qui presqu'aussitôt le chargea de porter une lettre au général Miaczinsky commandant à Orchies, et le fit escorter par deux cavaliers pour le surveiller. Duval remit à ce général la lettre qui contenait la nouvelle de l'arrestation des commissaires, parvint à échapper à ses surveillans, prit un cheval à la poste et se rendit à Lille où il arriva dans la matinée du 2 avril. Là, ayant fait rassembler le directoire du district, il raconta les événemens passés la veille aux boues de Saint-Amand.

La Convention déjà instruite de ses projets, de ses conférences avec Clairfayt, général ennemi, apprit avec indignation l'arrestation de ses commissaires; elle déclara Dumouriez traître à la patrie et mit sa tête à prix.

Que Dumouriez, pour se soustraire au supplice, eût désobéi au gouvernement et se fût ménagé une évasion assurée, cette conduite, sans doute peu héroïque, aurait paru inspirée par la nécessité; mais arrêter les commissaires de la Convention, les livrer à leurs ennemis, c'est un crime, c'est l'acte d'une vengeance ignoble; c'est joindre à la trahison une cruauté gratuite. Ce dernier acte de la conduite de Dumouriez ne peut trouver d'excuse.

Le lendemain, Dumouriez fit répandre dans l'armée une proclamation où il déclare qu'il a fait

arrêter les commissaires de la Convention; qu'il est temps que l'armée émette son vœu et purge la France des assassins et des agitateurs [1]. Cette proclamation fut loin de produire l'effet qu'il en attendait; elle fut déchirée et même foulée aux pieds par quelques soldats.

« Dumouriez, dit M. de Pradt, périt comme ses » devanciers, comme les émigrés eux-mêmes, pour » avoir pris ses officiers pour son armée. Il crut » faussement que les sentimens de quelques chefs » d'un ordre supérieur étaient les sentimens de » l'armée tout entière [2]. »

Le plan de Dumouriez était de s'approcher de Lille, de se rendre à Condé où devait se trouver le prince de Cobourg. Là, il devait combiner les mouvemens des armées françaises et autrichiennes; mais il fallait être maître de Condé. Il marcha donc vers cette place avec une faible escorte. En chemin il rencontra trois bataillons de volontaires, avec leur artillerie. Alors il s'écarta de la route pour entrer dans une maison voisine, et écrire un ordre qu'il voulait donner à ces bataillons. Les soldats croyant qu'il s'évadait crièrent : *Arrête*, *arrête;* tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil. Dumouriez étonné fuit; un fossé se présente; son cheval

[1] Il en fit plusieurs autres; il avait une imprimerie qui le suivait et imprimait tout ce qui pouvait contribuer à diriger en sa faveur l'esprit des soldats.

[2] De la Belgique depuis 1789, jusqu'en 1794, p. 83.

refuse de le franchir, il saute à terre, passe le fossé à pied, monte sur le cheval d'un domestique, longe la rive de l'Escaut, trouve un bac sur lequel il passe cette rivière, gagne le village de Buri, en terre impériale, et y trouve le premier poste de cavalerie autrichienne, où le colonel Mack, qui avait commencé le traité entre le général français et le prince de Cobourg, vint le joindre. Ce fut là qu'il rédigea une autre proclamation, dont il était convenu avec ce prince.

Dumouriez, très-présomptueux, crut que le prince de Cobourg adoptait sincèrement son projet de rétablir la constitution de 1791. Le prince eut l'air de s'y prêter, et fit, de concert avec l'ex-général français, publier cette proclamation. Dumouriez, dans cette affaire, donna une faible idée de son jugement. Les puissances ennemies ne voulaient ni de la constitution de 1791, ni de celle de 1793; elles ne voulaient que l'ancien état de choses.

Le fidèle Baptiste venait de traverser le camp de Maulde. Il rapporta à l'ex-général que les soldats étaient indignés de la conduite des trois bataillons de volontaires. A la nouvelle de la disposition favorable des soldats du camp de Maulde, Dumouriez entreprit de s'y rendre. Il s'y présente avec une escorte de cinquante cavaliers. Les soldats des avant-postes lui donnèrent des marques d'affection; mais le bruit de sa trahison était déjà répandu dans le camp; mais les cinquante cavaliers de son escorte étaient des cavaliers autrichiens. Les soldats fran-

çais s'en aperçurent, s'en indignèrent, et Dumouriez, par cette imprudence inconcevable, prouva lui-même qu'il trahissait sa patrie.

Il voulut aller à Saint-Amand, pour de-là donner des ordres nécessaires au mouvement qu'il méditait sur Lille; mais il apprit que l'artillerie l'avait abandonné, s'était retirée sur Valenciennes, et que son exemple venait d'entraîner une grande partie de son armée. Ses fautes avaient accéléré sa ruine, fait évanouir ses projets. Il le sentit, et, renonçant à ses desseins ambitieux, il se résigna à sa mauvaise fortune, monta à cheval, et, suivi de quelques amis, il se retira à Tournay.

Son état-major, les généraux Valence, de Chartres, les deux Thouvenot, le commissaire-ordonnateur Soliva, jusqu'aux demoiselles Fernig, et quinze cents hommes tant à pied qu'à cheval, qui avaient partagé la gloire de ses succès, partagèrent aussi son infortune et ses périls.

Ainsi disparut de la scène politique et militaire un homme renommé par ses intrigues, son esprit, sa légèreté et son courage. Il a depuis vécu et il est mort loin de sa patrie, persécuté par les émigrés, et pensionné par le ministère anglais.

CHAPITRE VII.

TROUBLES ET VIOLENTES AGITATIONS PARMI LES MEMBRES DE LA CONVENTION, MENACES ET PAMPHLETS CONTRE SES MEMBRES ; ATTROUPEMENS D'HOMMES ARMÉS QUI TAXENT LE PRIX DES BLÉS DANS LES DÉPARTEMENS, DISETTE FACTICE A PARIS, SES CAUSES ; PROCÈS DE LOUIS XVI, SES CIRCONSTANCES, SON RÉSULTAT ; ASSASSINAT DU DÉPUTÉ MICHEL LEPELLETIER.

CHANGEONS de scène, passons des révolutions militaires aux révolutions civiles; des orages des camps aux orages de la tribune. D'autres événemens du plus haut intérêt nous rappellent des frontières à Paris et à l'Assemblée conventionnelle.

Les accusations, le jeu des factions, les intrigues des perturbateurs, les emportemens des amours-propres blessés, agitaient violemment cette assemblée. Disons quelque chose de ces débats orageux qui se manifestèrent, surtout au 28 octobre, à l'occasion d'un compte du ministre de l'intérieur; ils étaient une conséquence ou un supplément de ceux qui signalèrent les premières séances de cette assemblée. Les girondins renouvelèrent leurs attaques contre la commune de Paris, contre ses usurpations de pouvoirs, ses dilapidations de finances et d'objets précieux; contre son influence dans les élections, et contre les crimes de septembre. Les partisans de Robespierre

et de Marat ne pouvant répondre avec succès à des faits positifs, renoncèrent au rôle d'accusés pour prendre celui d'accusateurs, se jetèrent dans des généralités, et supposèrent des intrigues criminelles à leurs adversaires. Louvet, dans cette lutte, se distingua par son talent et par une grande énergie de caractère. Son éloquence, quoique verbeuse, avait cette force que donne la conviction de la justice de sa cause. Robespierre opposa des phrases à des faits avérés. Danton parla avec son énergie ordinaire, et, sans justifier les massacres de septembre, il les présenta comme les éclats inévitables d'un trône renversé. Ces querelles très-vives, et qui se renouvelèrent souvent, n'eurent d'autres résultats que d'accroître progressivement l'irritation qui dominait déjà les deux partis.

Dans le même temps, les agens de l'étranger qui fomentaient ces querelles, qui en attisaient le feu, qui s'en applaudissaient, eurent recours, pour verser le ridicule et le mépris sur la Convention, à des manœuvres plus grossières.

Pendant que Robespierre, dans la séance du lundi 5 novembre, accusait ceux qui l'avaient accusé, les tribunes, la terrasse des Feuillans, étaient garnies d'hommes menaçans qui applaudissaient aux phrases de Robespierre, et injuriaient ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Sur cette terrasse, un orateur installé provoquait le peuple à couper la tête à Vergniaud, à Guadet, à Brissot, à Louvet, et à tous ceux, disait-il,

qui n'aimaient pas Robespierre. En sortant de la séance, quelques hommes, soutenus par un plus grand nombre, tenant à la main un morceau de chair de porc, le montraient en criant que ce morceau, trempé dans de l'eau forte, était destiné aux ennemis de Robespierre et de Marat.

L'intérêt que ces hommes, évidemment payés, prenaient à Robespierre, semble prouver que celui-ci n'était pas entièrement étranger aux agens qui les payaient [1].

Ces provocations se renouvelèrent fréquemment, et produisirent quelquefois des scènes violentes.

Les députés, dont ces hommes demandaient la tête, étaient menacés non parce qu'ils n'aimaient pas la liberté et leur pays, mais ils l'étaient parce qu'ils n'aimaient ni Robespierre ni Marat.

Tous les lundis, jour favorable pour les mouvemens populaires, parce que la veille les agitateurs pouvaient, dans les cabarets remplis, se procurer, avec l'argent qu'ils y répandaient, de

[1] Une lettre, datée de Deux-Ponts, du 12 octobre, insérée dans plusieurs journaux du temps, contient ce passage : « Les » rois coalisés et battus croient avoir, en France même, des » intrigans *assez habiles pour amener, par de grands désor- » dres, la ruine de la république.* »

« Des étrangers sont dans nos murs, disait alors Pétion, » dans son discours contre Robespierre, et paraissent sou- » doyés par nos ennemis. On m'a dénoncé des hommes qui » sont eux-mêmes des dénonciateurs de profession. »

nombreux auxiliaires; tous les lundis, dis-je, les membres de la Convention se voyaient honnis, insultés, ou bien le lieu de leurs séances était investi par des bandes de cinq ou six mille hommes.

Manuel, le 2 décembre, dénonça à la Convention les pamphlets que ces hommes soudoyés vendaient tous les jours à la porte du lieu des séances. Voici les titres ignobles de ces pamphlets, que les vendeurs ne cessaient de crier : *Vous f..tez-vous de nous? — Rendez-nous nos dix-huit francs, f..tez-nous le camp, la guillotine vous attend. — Donnez-nous du pain ou égorgez-nous? — Grand décret sur les allumettes et l'amadou*, etc.

Ce qui est remarquable, c'est que les vendeurs du journal de Marat étaient ceux qui criaient les titres de ces ouvrages dégoûtans, et les offraient aux députés qui sortaient de la séance. Jamais Robespierre ni ses partisans ne réclamèrent contre ces écrits qui tendaient à l'avilissement de la Convention. On devine le motif de leur silence.

Cette manœuvre ne fut pas la seule que les agens de troubles mirent alors en usage, et Paris n'était pas le seul théâtre de leurs exploits : ces agens jouaient aussi leur rôle odieux dans les départemens; celui de Loir-et-Cher en éprouva les effets. On vint annoncer, dans la séance du 26 novembre, que cinq ou six mille hommes attroupés et armés, partis de la forêt de Vibray, s'étaient transportés à Montmirel, et avaient forcé les ouvriers de la verrerie de cette ville à marcher avec eux à

Montdoubleau; qu'ils avaient taxé les denrées à un prix très-préjudiciable à l'intérêt des propriétaires, et contraint les autorités constituées à les suivre à Saint-Calais, où ils imposèrent la même taxe. Le procureur de la commune de Saint-Calais, ayant voulu faire respecter la loi, devint la victime de son zèle pour son devoir. Cruellement frappé par des hommes armés de bâtons, un des brigands lui plongea son sabre dans le ventre. Arrivés à Vendôme, ils tinrent une conduite semblable et sommèrent les habitans, sous peine de voir leur ville incendiée et rasée, de se transporter avec eux, le samedi suivant, à Blois.

Ils faisaient sonner le tocsin dans toutes les communes de leur passage, emmenaient les hommes et n'y laissaient que les femmes, les enfans et les infirmes; ils forçaient tous ceux qui témoignaient de la répugnance à les suivre, et principalement les fonctionnaires publics, à marcher à leur tête. Ce rassemblement se porta à Blois où les denrées furent pareillement taxées.

En même temps, on apprit qu'un autre attroupement se manifestait dans le département d'Eure-et-Loir. Quatre cents hommes s'étaient présentés au marché de Brou pour y taxer les denrées.

Les commissaires envoyés à Chartres par la Convention, apprirent que l'attroupement se trouvait à Courville, à quatre lieues de ce chef-lieu; ils s'y rendirent et faillirent succomber sous les coups

des rebelles; on les força, la hache sur la tête, à signer la taxe arbitraire.

La Convention décréta qu'une force armée suffisante serait sur-le-champ dirigée sur la ville de Chartres, et annula la taxe arbitraire. Les séditieux se portèrent en effet sur cette ville et furent repoussés; on en désarma, on en prit plusieurs; plus des trois-quarts de cet attroupement, à la faveur d'un brouillard, en approchant de la ville, s'étaient évadés; ce qui prouve que la grande majorité des attroupés n'agissait que par contrainte.

Dans la séance du 1er décembre, la Convention fut aussi instruite que le rassemblement de ceux qui taxaient les denrées menaçait le département du Loiret; mais les gardes nationales formèrent un cordon au-devant de la ville d'Orléans et s'opposèrent à ce qu'ils y pénétrassent.

Ces manœuvres, qui s'exécutèrent en même temps dans plusieurs autres départemens, firent resserrer les grains, et les marchés restés dégarnis produisirent la disette.

Un habitant de Chartres, qui avait recueilli des lumières sur le mécanisme de ces rassemblemens, nous en donne les détails suivans :

« Douze ou vingt hommes au plus vont dans
» un hameau, recueillent, de maison en maison,
» tous ceux qu'ils y trouvent, et, de force ou de
» gré, les entraînent avec eux; ils sont bientôt
» assez nombreux pour ne point craindre les plus

» forts villages; ils deviennent enfin assez forts » pour aller dans les villes faire la même levée » d'hommes; chacun de ces individus, croyant » avoir affaire au rassemblement tout entier, n'ose » opposer aucune résistance à une force si redou- » table et l'augmente. J'ai vu des propriétaires fort » riches, de gros négocians, entraînés de cette » manière au milieu des révoltés.

» Ces messieurs, ajoute-t-il, ne parlent pas en- » core du partage des terres; mais ils émettent » des opinions conformes à celles de Marat, de » Chabot, de Robespierre; ils réclament la cassa- » tion des baux, la taxe des loyers et de tous les » objets de commerce. »

A Paris, c'était avec beaucoup de difficultés qu'à cette époque, comme à plusieurs autres, on pouvait se procurer du pain; les boutiques des boulangers ne cessaient d'être assaillies par la foule. Quoique la halle aux farines ne fût pas toujours suffisamment garnie, les Parisiens n'auraient nullement senti la disette, sans les machinations des agens de troubles. Le ministre de l'intérieur, dans la séance du 6 décembre 1792, annonça que des émissaires secrets se transportaient sur toutes les routes aboutissantes à Paris, et, sous divers prétextes, faisaient rétrograder les voitures chargées de subsistances. Cette manœuvre, ajoute-t-il, a plusieurs fois été pratiquée sur les routes d'Étampes, de Meaux et sur plusieurs autres.

La Convention décréta la peine de mort contre

ceux qui se permettraient d'arrêter et de faire rétrograder les voitures chargées de subsistances, et chargea le ministre d'envoyer sur les routes le plus de gendarmerie possible, pour protéger les arrivages et saisir ceux qui les contrarieraient.

Voici comment les agens de l'étranger augmentaient à Paris la difficulté de se procurer du pain et maintenaient les alarmes des habitans.

Quelques agens, dès qu'ils s'étaient assurés qu'un boulanger avait débité tout le pain de sa fournée, se portaient au-devant de sa boutique, y demandaient, avec bruit et les expressions du mécontentement, du pain qu'ils savaient bien que le boulanger n'avait pas. Ces groupes de malveillans attiraient une foule de personnes inquiètes qui exprimaient hautement leurs craintes, criaient que le pain manquait chez les boulangers et couraient chez d'autres qui en avaient; la peur portait les acheteurs à s'y pourvoir pour plusieurs jours, et la fournée était bientôt épuisée [1].

Cette disette factice, si l'on en excepte quelques courts intervalles de temps, a duré à Paris, et dans un rayon de vingt à trente lieues de cette capitale, depuis les commencemens de la révolution, jusqu'au gouvernement directorial. Elle ne pouvait que résulter d'un plan concerté par nos ennemis

[1] Si un ami vous invitait à dîner, il vous invitait en même temps à porter votre pain ; cet usage a duré long-temps.

pour produire de grands troubles et dégoûter les Français de la révolution.

Pendant ces manœuvres criminelles, ces perturbations, ces alarmes, s'instruisait le procès du roi. Quelques députés, dès les premières séances de la Convention, et des pétitions d'un petit nombre des sections de Paris, avaient sollicité le jugement de Louis XVI [1]. La Convention, pour répondre à ces demandes réitérées, nomma une commission de vingt-quatre de ses membres. Dans la séance du 6 novembre 1792, Valazé, membre de cette commission, fit à cette assemblée un rapport préparatoire sur diverses pièces dont il donna l'analyse, pièces concernant les dépenses secrètes du roi : la Convention en ordonna l'impression.

Le lendemain, 7 novembre, Mailhe, autre membre de la même commission, fit sur le même sujet un rapport où il aborde en ces termes la question de droit : « Louis XVI peut-il être jugé ? Par qui » doit-il être jugé ? et comment doit-il être jugé ? ». Le rapporteur conclut, sur la première question, par l'affirmative. L'impression de ce rapport fut ordonnée, et sa discussion renvoyée au lundi suivant.

[1] Dans l'exposé de cette affaire du plus haut intérêt, des considérations puissantes m'obligent à me restreindre au rôle d'annaliste : ainsi aucune réflexion ne sera faite, aucune opinion, ni la mienne, ne seront émises : je réduirai en quelques pages, la matière de près de trente volumes que j'ai sous les yeux.

Le 13 novembre la discussion fut fixée sur cette seule question : « *Le roi peut-il être jugé, ou ne » pas être mis en jugement ?* »

Quelques députés parlèrent sur cette question; ils émirent des opinions différentes; la question, ajournée, fut reprise, et dans la séance du 15 du même mois, on entendit plusieurs orateurs. On décréta que les questions ne seraient point limitées, qu'on pourrait en même temps discuter la matière sur toutes ses faces.

Pendant cette discussion, un incident vint fournir de nouvelles armes aux accusateurs de Louis XVI. Le ministre de l'intérieur, lorsqu'il faisait exécuter des réparations dans le château des Tuileries, fut averti que, dans un des murs de ce château, un ouvrier avait découvert une espèce d'armoire pratiquée dans ce mur; armoire fermée par une porte de fer, et recouverte par de la boiserie; il se rendit aussitôt sur les lieux, fit ouvrir la porte de fer, et trouva une quantité considérable de pièces manuscrites, lettres, mémoires, etc., toutes relatives au règne de Louis XVI, pendant le temps de la révolution. Ce ministre porta sur-le-champ ces pièces dans le lieu des séances de la Convention, les déposa sur le bureau, où elles furent aussitôt, par le secrétaire et le ministre, numérotées et paraphées. L'on nomma une commission de douze membres pour en faire le dépouillement.

Ces pièces, très-précieuses pour l'histoire de cette époque, imprimées en trois volumes, con-

tribuèrent beaucoup à faire pencher les opinions de plusieurs membres de l'Assemblée vers la rigueur, et le sieur Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la liquidation, compromis par ces pièces, fut destitué et arrêté.

Le lundi 3 décembre, la commission des douze fit son rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer, et particulièrement sur ceux où se trouvaient les noms de quelques membres de la Convention; ces membres compromis étaient Barrère, Merlin, Kersaint, Rouyer : ils se justifièrent. A la suite de ce rapport, M. Saint-Léon, déjà arrêté, et M. Talon furent décrétés d'accusation.

La discussion sur le jugement de Louis XVI fut ensuite reprise; Robespierre parla longuement. La Convention, dans cette séance, décréta que Louis XVI (toujours nommé dans cette procédure *Louis Capet*), *serait jugé et qu'il le serait par la Convention.*

Le 4 décembre, cette discussion continua, et la Convention décréta que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit, serait puni de mort.

Le jour suivant un membre de la commission des douze vint encore faire un rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer. Les preuves de la corruption de Mirabeau furent manifestes [1].

[1] A cette nouvelle, la société des jacobins brisa le buste de

Le rapporteur cita ensuite des passages de plusieurs autres pièces qui concernaient le roi et ses conseillers, et la Convention ordonna que toutes ces pièces seraient imprimées, et décréta d'accusation plusieurs personnes compromises dans ce rapport, telles que MM. Talleyrand-Périgord, ci-devant évêque d'Autun, Rivarol, Duquesnoy, maire de Nanci, etc.

Un membre demanda la destruction des effigies de Mirabeau et que ses cendres fussent jetées hors du Panthéon : plusieurs propositions furent faites à cet égard ; la Convention se borna à décréter que le médaillon qui représente Mirabeau et qui était placé dans la salle des séances, serait couvert d'un voile.

Dans la séance du 6 décembre s'ouvrit la discussion sur le mode de procédure à suivre pour juger le roi. La Convention rendit un décret en huit articles, portant que la commission des vingt-quatre, que ses comités de législation et de sûreté générale, nommeront chacun trois membres qui se réuniront à la commission des douze ; que cette commission alors composée de vingt-un membres, présentera, lundi matin, l'acte énonciatif des crimes dont Louis XVI était accusé ; que cet acte sera discuté, et que le jour suivant elle produira la série des

Mirabeau, placé dans la salle de cette société ; comme on était en train de briser, le buste d'Helvétius qui s'y trouvait aussi, quoique fort innocent, éprouva le même sort.

questions qui doivent être adressées à ce prince accusé; que le lendemain Louis XVI sera traduit à la barre de la Convention, pour entendre la lecture de l'acte et de la série de questions, pièces qui lui seront remises, et que ce prince comparaîtra une seconde fois pour être entendu définitivement le lendemain. La Convention nationale prononcera sur le sort de Louis XVI, par appel nominal et à la tribune [1].

Les actes de la procédure ne s'exécutèrent pas exactement dans l'ordre prescrit par ce décret.

Le lundi, 10 décembre, un membre de la commission des vingt-un fit, au nom de cette commission, un rapport sur la conduite de Louis XVI. Ce rapport, très-long, devait être suivi de l'acte énonciatif des crimes dont ce roi était accusé; mais la rédaction n'en était pas encore achevée.

Le mardi 11 décembre, le rappel, puis la générale se firent entendre dans toutes les rues de Paris; les gardes nationales appelées à leurs postes furent réparties sur différens points, aux prisons, devant les caisses, les magasins et dépôts publics; six cents hommes, dès huit heures du matin, se

[1] Des personnes qui paraissent bien informées m'ont assuré (et m'ont même fourni une note à ce sujet) que Danton fit à cette époque des démarches secrètes pour sauver la vie du roi, qu'il envoya un courrier à Londres avec une lettre adressée au ministère anglais, par laquelle il s'engageait de sauver la vie de Louis XVI, si ce ministère voulait lui fournir un million; il ne reçut aucune réponse.

rendirent au Temple, et les jardins, le château des Tuileries parurent garnis de troupes et de canons. On avait pris les mesures les plus propres à prévenir le trouble et à maintenir le calme dans Paris.

Dans ce jour Louis XVI devait être transféré, de sa prison du Temple, à la barre de la Convention nationale.

On lui avait notifié le décret qui ordonnait sa translation. Il sortit du Temple à une heure après midi, et arriva à deux heures à la barre de la salle des séances conventionnelles : il était couvert d'une redingote couleur noisette. Il s'assit sur un fauteuil placé dans l'enceinte de la barre; là on lui fit lecture de l'acte énonciatif qui lui avait déjà été communiqué; puis le président l'interpella et commença son interrogatoire. Le roi répondit à chaque interrogat avec beaucoup de précision. On lui soumit, l'une après l'autre, toutes les pièces à sa charge; il en reconnut quelques-unes pour authentiques et méconnut les autres; il demanda qu'il lui fût accordé un défenseur. Le président lui répondit que la loi lui accorde deux jours pour se défendre. Louis XVI, sorti de la salle à cinq heures du soir, fut reconduit au Temple.

Dans la séance du 12 décembre, la Convention nomma quatre de ses membres chargés d'aller au Temple, pour obtenir de Louis XVI la déclaration du nom du défenseur qu'il avait choisi. De retour de leur mission, les membres rapportèrent que ce

prince avait fait choix de M. Target, ou à son défaut M. Tronchet. La Convention décréta que ces deux avocats en seraient avertis sur-le-champ, que Louis XVI pourra communiquer librement avec eux, et qu'on lui fournira de l'encre, des plumes et du papier.

Target écrivit au président de la Convention pour lui déclarer que sa santé ne lui permettait pas de se charger de la défense de Louis XVI. Après lecture de sa lettre, faite dans la séance du 13 décembre, on communiqua à l'Assemblée celle de M. Lamoignon de Malesherbes, qui s'offrait pour défendre ce prince. M. Sourdat, citoyen de Troyes, les sieurs Graindorge, Huet de Guerville, se présentèrent aussi pour remplir cette tâche.

La Convention envoya quatre de ses membres pour communiquer à Louis XVI les trois lettres relatives à sa défense, et s'informer définitivement du choix qu'il aura fait.

Dans la même séance, l'avocat Tronchet, qui habitait la campagne, écrivit au président de la Convention qu'il consentait à se dévouer à la défense de Louis XVI, en protestant, quel que soit l'événement, de ne recevoir aucun témoignage de reconnaissance.

Louis XVI accepta l'offre de M. Lamoignon, et dit qu'il le consulterait pour faire choix d'une autre personne.

Dans la séance du 15 décembre, les conseils de Louis XVI, Tronchet et Lamoignon de Malesher-

bes, écrivent au président de la Convention pour lui faire observer qu'ils n'ont pu parvenir auprès de Louis XVI que le 14 à une heure après midi; que n'ayant trouvé dans sa prison aucune des pièces sur lesquelles sont appuyés les divers chefs d'accusation, pas même l'acte énonciatif de tous ces chefs, ni le procès-verbal de l'interrogatoire, ils ne pouvaient être préparés à la défense de ce prince.

La Convention nationale décréta que quatre de ses membres se transporteront sur-le-champ au Temple, déposeront entre les mains de Louis XVI les copies collationnées des pièces probantes, et qu'ils mettront sous ses yeux les originaux de ces pièces.

Après une discussion longue et tumultueuse, la Convention décréta que Louis XVI serait entendu définitivement à la barre mercredi 26 du présent mois.

Ce délai ne convenait pas à tous les députés. Une douzaine des plus exagérés poussèrent des cris horribles contre le décret qui l'accordait. Ils disaient n'avoir pas entendu la teneur de ce décret. Tallien se distingua dans ce tumulte, cria que ce décret ne serait pas exécuté par la commune de Paris. Cette prédiction menaçante révolta la grande majorité de l'Assemblée qui censura Tallien [1].

[1] Plusieurs notions me portent à croire que Tallien était vendu à un parti de l'étranger; que ce parti désirait la mort de Louis XVI. Cette assertion paraîtra étrange; aussi, crois-je

La séance du dimanche 16 décembre fut remarquable par une discussion longue et extrêmement tumultueuse. On y proposa le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbons, sans en excepter la branche d'Orléans.

Cette discussion, une des plus orageuses de l'Assemblée conventionnelle, se termina par un décret qui ajourne à deux jours ce qui, dans la proposition, concerne la famille d'Orléans, et ordonne que tous les autres membres de la maison des Bourbons sortiront dans six jours du territoire de la république française. Puis un autre décret fut rendu sur le même sujet; il porte que tous les membres de la famille des Bourbons, excepté ceux qui sont détenus au Temple, sortiront dans trois jours du département de Paris, et dans huit jours du territoire de la république.

Dans la séance du lundi 17 décembre fut lue une lettre des conseils de Louis XVI; ils se plaignaient du peu de temps qu'ils avaient pour travailler à sa défense; disaient que l'accusation étant divisée en plus de quarante chefs, à l'appui desquels on présentait cent cinquante-huit pièces, ils étaient forcés de demander qu'on leur adjoignît un conseil, et proposaient M. Desèze. La Convention accorda ce troisième défenseur.

Dans la séance du mercredi 19 décembre, on

que pour être admise elle doit être environnée de preuves très-évidentes.

proposa de rapporter le décret du 16 de ce mois qui bannissait de France tous les membres de la famille des Bourbons. Après de longs débats, la Convention décréta la suspension du décret du 16, et l'ajournement de la discussion jusqu'après le jugement de Louis XVI.

Enfin le jour fixé pour entendre la défense de Louis XVI est arrivé. Le 26 décembre, à neuf heures et demie, Louis entre à la barre, accompagné de ses conseils : *Voilà mes conseils*, dit-il au président; il s'assied, et M. Desèze prend la parole : son discours honore son courage et ses talens.

Ce discours terminé, Louis XVI lut quelques phrases énergiques et touchantes. On lui mit sous les yeux les pièces originales qui étaient à sa charge; il déclara ne pas les reconnaître; puis il se retira et fut ramené au Temple.

L'Assemblée était calme en la présence de Louis XVI; elle fut, après sa sortie, extrêmement orageuse.

Bazire et quelques autres demandent que Louis XVI soit jugé sur-le-champ et sans désemparer. On réclame l'ajournement de cette proposition; le président se presse un peu trop à le mettre aux voix; une grande partie des membres s'étant levés contre, il déclare la proposition rejetée. Alors de la partie de la salle, appelée *la montagne*, s'élancent quarante ou cinquante membres; ils se portent vers le bureau, menacent et

injurient le président (Defermon), et s'inscrivent pour demander un appel nominal. Un membre monte à la tribune, accuse le président d'être d'intelligence avec les défenseurs du ci-devant roi, et d'avoir reçu leur visite. Le président dit qu'en effet les défenseurs de Louis XVI, ne sachant comment pénétrer dans la salle de la Convention, dont les gardes avaient la consigne de ne laisser entrer que les députés, il leur avait donné un billet pour y être introduits. Cette explication calma subitement l'orage; mais ce calme ne fut pas de longue durée; une trentaine de furieux font entendre, du haut de la montagne, des cris menaçans, d'horribles et scandaleuses vociférations; le président se couvre et le calme renaît.

Le jeudi 27 décembre, la discussion sur le jugement de Louis XVI fut reprise et continuée journellement: dans chaque séance, six ou huit orateurs pour et contre sa condamnation, furent entendus. Les hommes qui désiraient si ardemment précipiter la discussion et hâter le jugement de Louis XVI, employèrent, dans la séance du dimanche 30 décembre, un moyen nouveau.

Une députation de dix-huit sections de Paris, vint demander la mort de Louis XVI. Le président lui répondit que la Convention, occupée de discuter sur cet objet, prononcerait suivant sa conscience, et ne céderait à aucune influence.

A sa première demande, cette députation en joignit une seconde; celle de faire paraître aux

yeux de l'assemblée les victimes de la journée du 10 août. On vit une centaine d'individus, les uns portés sur des brancards, les autres appuyés sur des béquilles, et les femmes et les enfans de ceux qui avaient péri dans cette journée. On sent dans quel but ce spectacle avait été préparé.

Plusieurs membres ne se croyant pas suffisamment autorisés pour juger Louis XVI, pensèrent que la nation française devait intervenir dans ce jugement. Vergniaud, le 31 décembre, soutint énergiquement cette opinion, et vota *l'appel au peuple* qui avait déjà été proposé.

Cette opinion de *l'appel au peuple*, celle du bannissement, d'une prison jusqu'à la paix générale, d'un *sursis* à l'exécution du décret fatal, et celle de la mort, partageaient les membres de la Convention. Dans la séance du 7 janvier 1793, elle ordonna l'impression de toutes les opinions, même de celles qui n'avaient pas été prononcées.

Dans la séance du 14 janvier, pendant sept heures consécutives, on agita la question de savoir comment seraient posées les questions sur lesquelles les députés avaient à prononcer dans le jugement de Louis XVI; enfin, on convint de cette première question : *Louis est-il coupable ? oui ou non.*

Dans la séance du 15 janvier, la position des questions fut la matière d'une longue discussion. On arrêta enfin celles-ci : 1°. *Louis est-il coupable ?* 2°. *Son jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?* 3°. *Quelle peine Louis a-t-il encourue ?*

La Convention était composée de sept cent quarante-cinq membres, dont vingt étaient absens par commission, cinq par maladie, un sans motif connu, et dont vingt-six firent diverses déclarations; il restait six cent quatre-vingt-treize membres, qui tous votèrent que Louis était coupable.

On passa à cette question : *Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?*

Sur sept cent dix-sept votans, dix refusèrent de voter, quatre cent vingt-quatre votèrent contre l'appel au peuple, et deux cent quatre-vingt-trois pour cet appel. Le président déclara que le *recours au peuple est rejeté.*

Cette dernière question fut décidée dans la séance du 16 janvier, et dans cette même séance, ainsi que dans celle du 17, on procéda au troisième appel nominal sur cette question : *Quelle peine sera infligée à Louis ?*

L'Assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres, vingt-huit étaient absens par maladie ou autre cause; il restait sept cent vingt-un votans. Deux votèrent pour les fers;

Deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement à la paix, ou le bannissement immédiat, ou pour la réclusion;

Quarante-six votèrent la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution;

Trois cent soixante-un votèrent pour la mort;

Vingt-six pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût, ou non, différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

La majorité absolue étant de trois cent soixante-un, les votes pour la mort sans condition de trois cent quatre-vingt-sept, le président déclara, au nom de la Convention, que la peine prononcée contre Louis était la peine de mort.

Après le prononcé de ce jugement, les défenseurs de Louis XVI paraissent à la barre et présentent un écrit signé de Louis, portant qu'il interjette appel à la nation du jugement de ses représentans. Les défenseurs font ensuite, sur la majorité et sur la manière de compter les votes, quelques observations qui n'ont pas de suites. Le président les invite aux honneurs de la séance. L'appel de Louis et les observations de ses défenseurs sont rejetés.

Dans les séances du 18 janvier on proposa de surseoir à l'exécution du jugement. Cette proposition fit naître une discussion très-vive, très-bruyante; le président se couvrit trois fois. Le 19, la discussion continuée se termina par l'appel nominal: une majorité de trois cent quatre-vingts voix sur deux cent quatre-vingt-sept, décida que le sursis serait rejeté.

Alors Louis, par une note du 20 janvier, demanda un délai de trois jours pour se préparer à comparaître devant Dieu; l'Assemblée refusa le

délai, mais s'en rapporta, pour quelques autres demandes, à la justice et à l'humanité du pouvoir exécutif.

Pendant les appels nominaux, le 17 janvier, le chargé d'affaires de la cour d'Espagne adressa au président de la Convention une lettre par laquelle il promet que le roi son maître interviendra pour ramener la paix entre la France et les puissances étrangères, si la Convention veut adoucir la destinée de Louis XVI. Cette démarche fut sans succès.

Le 21 janvier 1793 était le jour fatal. Louis, à neuf heures et demie du matin, fut conduit sur la place de Louis XV, dite alors *de la Révolution.*

Je me serais borné à dire que ce malheureux roi y termina sa carrière; mais une relation très-peu connue, et dont j'ai l'original sous les yeux, offre des détails exacts et précieux sur ses derniers momens. Je dois la reproduire ici : c'est l'exécuteur Sanson qui va parler.

« Descendant de la voiture pour l'exécution, on » lui dit qu'il fallait ôter son habit; il fit quelques » difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter » comme il était. Sur la représentation que la chose » était impossible, il a lui-même aidé à ôter son » habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il » s'agit de lui lier les mains qu'il donna lui-même » lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut » dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'in- » forma si les tambours battraient toujours. Il lui » fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la

» vérité. Il monta sur l'échafaud et voulut s'avancer
» sur le devant, comme pour parler; mais on lui
» représenta que la chose était impossible. Il se
» laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha
» et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs*
» *innocent;* ensuite, se retournant vers nous, il
» nous dit : *Messieurs, je suis innocent de tout ce*
» *qu'on m'inculpe; je souhaite que mon sang puisse*
» *cimenter le bonheur des Français*. Voilà ses vé-
» ritables et dernières paroles. L'espèce de petit
» débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait
» sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât
» son habit, et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi
» la proposition de se couper lui-même les cheveux.

» Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu
» tout cela avec un sang-froid, une fermeté qui
» nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu
» qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes
» de la religion dont personne ne paraissait plus
» pénétré et plus persuadé que lui.

» *Signé* Sanson, exécuteur des jugemens criminels. »

Le roi, avant de quitter sa prison, remit aux commissaires son testament qu'il avait rédigé dès le 25 décembre [1].

[1] On y remarque ce passage : « Je recommande à mon fils,
» s'il avait *le malheur de devenir roi*, de songer qu'il se doit
» tout entier au bonheur de tous ses *concitoyens*....., qu'il
» ne peut faire le bonheur du peuple *qu'en régnant suivant*
» *la loi*. »



Dessiné et Gravé par Couché fils

Assassinat de Le Pelletier de St. Fargeau

Le 20 Janvier 1793.

Un homme, transporté de fureur à la nouvelle de la condamnation de Louis XVI, céda au désir de venger ce roi par un exemple éclatant. Cet homme, nommé *Pâris*, garde-du-corps, se rendit, le dimanche 20 janvier, chez Février, restaurateur du Palais-Royal. Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention, ayant dîné chez ce restaurateur, était au comptoir pour payer son repas, lorsque Pâris s'étant informé si c'était là Le Pelletier, et en ayant eu l'assurance, l'aborda et lui dit : *Êtes-vous Le Pelletier?—Oui,* lui répond celui-ci.— *Quelle opinion avez-vous eue dans l'affaire du roi?—J'ai voté pour la mort, suivant ma conscience.—Eh bien! reçois-en la récompense*, dit Pâris en tirant son sabre et lui portant un coup mortel.

Le restaurateur accourt, et quoique plus faible que l'assassin, il le saisit et le retient quelques instans; mais celui-ci se débarrasse et prend la fuite.

Le ministre de la justice annonça sur-le-champ cet événement à la Convention, lui rendit compte des mesures qu'il avait prises pour faire arrêter l'assassin et ses complices et pour saisir leurs papiers.

Après ce rapport, la Convention rendit un décret en huit articles, dont voici la substance :

Il y a lieu à accusation contre Pâris, ancien garde-du-corps. Le conseil exécutif provisoire est chargé de poursuivre et punir le coupable et ses complices par les mesures les plus promptes; les comités des décrets et de législation rédigeront

son acte d'accusation; il sera fait une adresse à tous les Français, laquelle sera envoyée aux départemens et aux armées. La Convention nationale assistera aux funérailles de Michel Le Pelletier; les honneurs du Panthéon lui seront décernés, et son corps y sera déposé. Le président est chargé d'écrire au département de l'Yonne et à la famille Le Pelletier

Dans la séance du 22 janvier, Chénier fit sur l'assassinat de Le Pelletier un discours éloquent, et proposa un projet de décret qui fut adopté ainsi qu'il suit:

La Convention tout entière, le jeudi 24 janvier, l'an 2 de la république, à huit heures du matin, assistera aux funérailles de Michel Le Pelletier; elles seront célébrées aux frais de la nation; sur sa tombe seront gravées ces dernières paroles qu'il a prononcées: *Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie; j'espère qu'il servira à consolider la liberté, l'égalité, et à faire connaître ses ennemis.*

La pompe funèbre de Le Pelletier fut, au jour indiqué par le décret, célébrée avec éclat et un religieux recueillement.

A dix heures du matin, son lit de mort fut placé sur le piédestal où s'élevait jadis la statue équestre de Louis XIV, place Vendôme. Quatre candélabres de forme antique entouraient ce piédestal, sur lequel on voyait un lit, des draps ensanglantés, et le corps de Michel Le Pelletier. Ce corps, dé-

couvert jusqu'à la ceinture, laissait voir la large blessure qu'il avait reçue. On y voyait aussi le sabre dont Pâris l'avait frappé.

Le président de la Convention posa sur la tête du défunt une couronne de chêne; un discours fut prononcé, et le cortége, à deux heures après-midi, au son d'une musique lugubre, de la com position de M. Gossec, se mit en marche.

On y remarquait un groupe composé de la famille du défunt, suivi de mères conduisant leurs enfans.

Parmi les décorations qui caractérisaient cette pompe funèbre, on voyait plusieurs bannières, sur l'une desquelles étaient inscrites les dernières paroles de Le Pelletier; on y voyait aussi ses vêtemens sanglans et une statue de la liberté. Ce cortége se composait d'environ quatre mille hommes.

Après diverses stations où se faisaient entendre une musique analogue à la fête et le son des tambours voilés, le cortége arriva au Panthéon. Le corps fut déposé sur une estrade, autour de laquelle la Conventiou nationale était rangée; alors la musique placée dans les tribunes exécuta des chants funèbres.

Le frère de Michel Le Pelletier prononça un discours très-animé qu'il termina par ces paroles : *Je vote, comme mon frère, la mort des tyrans.*

Barrère prononça un discours dans le but d'inviter les assistans à l'union, et leur fit jurer de n'avoir qu'un même esprit pour sauver la patrie.

Quelques soldats déposèrent sur le corps du défunt des couronnes civiques. Puis le président prononça un discours précis, énergique et analogue à la cérémonie. Un hymne à la liberté termina cette fête funèbre.

Dans la séance du 25 janvier, les frères et la fille de Le Pelletier se présentèrent à la barre. Félix Le Pelletier, celui qui la veille avait prononcé un discours au Panthéon, tenant sa nièce dans ses bras, l'offrit à l'Assemblée : Elle vient, dit-il, vous témoigner sa reconnaissance. Alors un député proposa à la Convention d'adopter cette jeune personne. Cette adoption fut décrétée dans la suite.

Revenons à l'assassin Pâris. Le 29 janvier, il était couché dans une auberge de Forges-les-Eaux, département de la Seine-Inférieure. N'ayant ni passeport ni congé, les gendarmes lui ordonnèrent de les suivre à la municipalité. Il demanda le temps de s'habiller, puis, se tournant vers la ruelle, il prit un pistolet, en mit le canon dans sa bouche et se fit sauter la cervelle.

Son extrait de naissance et son brevet de garde-du-corps, trouvés sur lui, prouvèrent qu'il était Pâris, l'assassin de Michel Le Pelletier.



Dessiné et Gravé par Couché fils. Terminé par Lejeune.

Journées du 31 Mai.

1er et 2 Juin 1793.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36, A PARIS.

CHAPITRE VIII.

DES AGENS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES, DE LEURS MANOEUVRES CONTRE LA MAJORITÉ DE LA CONVENTION NATIONALE; DES JOURNÉES DU 25 FÉVRIER, DU 10 MARS; ÉTABLISSEMENT DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE; EXPULSION DE LA FAMILLE DES BOURBONS; DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT, SON TRIOMPHE.

Que de manœuvres pénibles et perfides, que d'intrigues sourdes, que de malheurs accumulés, que de crimes commis par des hommes dévorés par la soif du pouvoir! que de ruines, que de larmes, que de sang, que d'outrages à la morale publique, pour parvenir à dépouiller une nation de la liberté qu'elle a conquise! La matière de ce chapitre et des suivans m'inspire ces déplorables réflexions.

Si, dans une fidèle relation des événemens, on laissait ignorer les ressorts secrets qui les ont amenés, l'histoire resterait incomplète, stérile en leçons, et l'inquiète imagination du lecteur, cherchant les causes de ces événemens, s'égarerait dans le vague des conjectures. Je n'ai rien négligé et ne négligerai rien, dans le cours de cet ouvrage, pour fixer les incertitudes, pour mettre en évidence les causes des crimes et des malheurs de la révolution, et pour en faire connaître les auteurs. Mais tous les documens sur cette matière délicate n'inspi-

rent pas la même confiance; les soupçons ne sont pas des preuves: il est donc convenable de ne pas tout dire, de se taire sur des bruits, sur des assertions, dénués d'appuis solides, de ne donner les faits douteux qu'avec les expressions du doute qui les environne encore.

Toutefois, il est une vérité que j'ai déjà établie et dont je dois produire de nouvelles preuves, parce que j'ai atteint une époque où son émission devient plus nécessaire à l'intelligence des événemens. Cette vérité, qui doit servir de base à plusieurs inductions, est l'influence des puissances ennemies sur les grandes catastrophes de la révolution. Il est certain, et l'on va s'en convaincre, que les cours étrangères entretenaient, à Paris et dans plusieurs villes des départemens, des agens secrets chargés de mettre les passions en mouvement, d'amener des désordres, et la ruine du gouvernement républicain. Cette manœuvre immorale n'est pas nouvelle; l'histoire en offre de nombreux exemples; elle a été pratiquée en France, à Paris dès les premières époques de la révolution, dans les derniers temps de la monarchie constitutionnelle, et avec une activité plus énergique encore pendant le gouvernement républicain [1].

Il est tout aussi certain que ces agens, outre leur rôle d'espion, devaient exciter les troubles par des

[1] Voy. tom. I, p. 34, 35, 267 — 274, 308, 382 — 384, 491, 492 ; tom. II, pag. 90, 91, 112, 149, 172, 247, 257—258.

disettes factices, irriter les passions par de faux rapports, provoquer les séditions et les massacres, acquérir, avec l'argent qu'ils prodiguaient, une puissante influence sur le gouvernement, et envoyer à l'échafaud tous les amis de l'ordre, tous ceux qui s'occupaient sincèrement de donner à la France un gouvernement libre et stable. Il est certain de plus que ces agens, pour remplir efficacement ce rôle odieux, devaient revêtir le costume, prendre le langage, les allures, affecter les sentimens des patriotes les plus soupçonneux, les plus exagérés, et se montrer plus qu'eux amis jaloux de la liberté, plus ardens, plus audacieux pour la défendre. Ils étaient en outre chargés de commettre toutes sortes de crimes pour souiller, rendre insupportable et faire détester la révolution qu'ils ne devaient embrasser que pour l'étouffer.

Non-seulement le ministère anglais, mais toutes les puissances de l'Europe, en guerre contre la France, entretenaient des agens secrets. Ces puissances, d'accord pour opérer la ruine de la révolution, ne l'étaient pas toujours sur les moyens, ne l'étaient pas même sur les résultats. Leurs agens, obéissant à la direction de leurs maîtres, se contrariaient souvent dans leurs actions, dont la divergence fut sentie par les observateurs. Robespierre, par leur secours, vainqueur des girondins, n'ayant plus besoin de ces auxiliaires, les traita comme des ennemis, et en fit périr plusieurs sur l'échafaud. Leurs actes d'accusation

nous les font connaître. Voici les noms de ces principaux agens de l'étranger.

Jean-Conrad Kock, banquier hollandais, réunissait dans sa maison à Passy, plusieurs députés, plusieurs membres de la commune. Il paraît avoir été l'agent de la Hollande.

Pierre-Jean Berthold Proly, de Bruxelles, fils naturel du comte Proly, était agent de la Prusse et de l'Autriche.

Jean-Frédéric Dédericshen et les deux *Frey*, natifs de Moravie, sont désignés comme agens de l'Autriche.

L'un de ces frères, *Sigismond-Coottlob Frey*, baron de Schonfeld, se fit en France surnommer *Junius*; le plus jeune, *Emmanuel Frey*, prit le surnom de *Brutus*. Ces deux étrangers s'introduisirent chez le député Chabot, ex-capucin, le séduisirent en lui offrant leur sœur ou prétendue sœur, *Léopoldine Frey*, en mariage, avec deux cent mille livres de dot. Le député accepta et seconda les manœuvres de ses beaux-frères. Dans la procédure, Chabot avoua que ses beaux-frères étaient des agens de l'Autriche et qu'il en avait été la dupe.

André-Marie Gusman, Espagnol, était, à ce qu'il paraît, l'agent de l'Espagne; il fut condamné en cette qualité. Il paraît aussi que ce Gusman était l'agent secret mentionné dans la lettre que l'ambassadeur d'Espagne à Venise adressa, le 31 juillet 1793, au duc d'Alcudia, ministre à Madrid. Voici

le passage qu'on y trouve : « Le 11, on apprit la
» nouvelle de la suppression du comité de sûreté
» publique et son renouvellement. Neuf des prin-
» cipaux chefs maratistes y sont entrés. Marat lui-
» même en est le président, et Robespierre le se-
» crétaire. Cependant la fortune veut que parmi
» ces neuf, il y ait un *espion, complètement roya-*
» *liste, mais bien masqué en maratiste* [1]. »

Ce n'est point parce que ces étrangers furent condamnés, comme agens secrets, par le tribunal révolutionnaire, que je les place dans cette catégorie; mais parce que leur conduite précédente, leurs manœuvres perturbatrices, leurs exploits sanglans, leur participation à toutes les convulsions politiques et aux journées les plus désastreuses de la révolution, décèlent leurs ignobles et atroces fonctions. Ces agens étrangers avaient entraîné et séduit, avec leur or, plusieurs particuliers français et même des députés dont je ne dois pas parler ici.

Parmi les agens que Robespierre envoya, en 1794, à l'échafaud, on doit s'étonner de ne pas y trouver ceux du ministère anglais. On déclamait sans cesse contre ces derniers; les rapports de Saint-Just et de Barrère leur attribuaient tous les maux de la France, et aucun d'eux n'est arrêté, n'est condamné. Cependant le nom de *Pitt* était

[1] Rapport de Courtois, pièces justificatives, pages 185, 186.

alors aussi fameux que celui de *Cobourg*, et plusieurs agens anglais travaillaient à tourmenter la France, à y fomenter le désordre et des mouvemens séditieux. Les meneurs de la Convention le savaient, le disaient, et ne les poursuivaient pas; pourquoi cette préférence?

Une lettre, trouvée dans un porte-feuille anglais et imprimée par ordre de la Convention, désigne, par l'initiale de leurs noms, ou même par leur nom tout entier, plusieurs agens anglais, plusieurs Français en place, corrompus par eux. Un ingénieur, signalé par l'initiale R....., fournit aux Anglais des plans de nos places-fortes; un nommé *Webber*[1] était chargé de payer cette trahison. « S'il (cet ingénieur) craint d'être découvert, » porte cette lettre, qu'il donne sa démission et » payez-lui le double des appointemens qu'il re- » çoit du bureau de la guerre; faites-lui un pré- » sent de cinq cents livres sterling..... Faites venir » O.... de Caen et C.... de Paris. Que *Webber* joue » le principal rôle à Dunkerque. Il sera prudent » de l'envoyer de Lille à Dunkerque pour prendre » connaissance des lieux. »

Dans les notes qui suivent cette lettre, on lit, sous la date du 26 mai 1793: « A donner à *W*... s'il » exécute le plan de Douai, vingt-quatre mille li-

[1] J'ignore si le *Webber*, ici mentionné, est le même que le *Weber*, auteur des Mémoires qui portent ce nom: je ne prétends point inculper ce dernier.

» vres; à payer d'avance dix mille livres. » Et, sous la date du 21 juin, on lit : « *Webber* est re- » venu de Lille. »

Plusieurs autres agens sont mentionnés dans ces pièces, tels que *Mors....tn* ou *Morston*, qui résidait à Cambrai d'où on le rappela : « Son » boitage (infirmité) le rend dangereux dans le » cas d'une commotion populaire; qu'il reste à » Saint-Omer..... — Ne permettez pas que Morston » donne congé de sa maison à Cambrai, qu'il la » quitte seulement; ne le laissez pas demeurer » avec vous : il est prudent d'avoir des logemens » séparés. » Dans les notes qui suivent, sous les dates des 22 et 25 mai, Morston est encore mentionné.

Greenwood était chargé de donner, de temps en temps, des dîners au *parti choisi.*

Harvood devait aller joindre Webber à Dunkerque.

Une dame *Knox* recevait 12,000 livres par an ou peut-être par mois.

« *Mas...tis*, banquier, devrait être à Paris, porte » la lettre, parce qu'il a des moyens pour soutenir » les fonds et faire baisser les assignats. »

Stapleton, *Cornethweit*, *Hunter*, *Gregory*, *Chester*, *Withmore*, *Milne*, *Streton*, *Mitchel*, *Ness*, *Cobb*, *Herries*, *Keating*, et quelques autres, dont les noms ne sont désignés que par leur lettre initiale, participaient à ces infâmes travaux. On y

voit aussi figurer quelques noms français, tels que ceux de *Duplain*, de *Morel*, etc.[1].

On va savoir l'emploi de ces vils agens et des sommes énormes qu'on leur prodiguait. D'abord, il est question d'incendier des magasins de fourrage. « Le plan du fourrage doit être exécuté, dit
» l'auteur de la lettre, quoiqu'il doive être notre
» dernière ressource, et il doit avoir lieu dans
» toutes les villes le même jour. A tout événement,
» soyez prêts avec tous les hommes choisis pour
» le 10 ou le 16 août; *les mèches phosphoriques*
» *seront suffisantes*, et une centaine peut être don-
» née à chaque affidé sans danger, vu que chaque
» centaine ne forme qu'un volume d'un pouce et
» demi de long. Nous aurons soin de pourvoir
» chaque *comité* d'un nombre suffisant avant ce
» temps. Milord (Pitt) désire seulement que vous
» gardiez toujours avec vous les affidés; mais ne
» souffrez pas que N.... ait aucune part à cette
» opération; il boit trop : d'ailleurs l'affaire de
» Douai a manqué d'être découverte par sa pré-
» cipitation. Faites venir O...., de Caen, et C...,
» de Paris.... Dites-leur de ne pas épargner les dé-
» penses, qu'ils soient généreux en toute chose....
» Maintenez le change aussi haut que vous pourrez,
» faites-le monter jusqu'à deux cents par livre
» sterling; que Hunter soit bien payé; assurez-le
» de la part de Milord que le temps qu'il perd lui

[1] Dumouriez nomme plusieurs autres agens. Voy. ci-dessus, p. 294.

» vaudra plus que le double de sa commission....
» Il faut que *nous fassions de plus en plus tomber*
» *les assignats;* refusez ceux de la république;
» maintenez les hauts prix, et que les négocians
» *accaparent tous les articles de première nécessité.*
» Si vous pouvez persuader le C....ge [1] d'acheter
» le suif et toutes les chandelles à un prix quel-
» conque, faites que le peuple paye justement cent
» sous la livre.... Que Chester aille, de temps en
» temps, à Ardes et à Dunkerque. Encore une fois,
» n'épargnez pas l'argent. Nous espérons que
» l'*affaire des assassinats* sera conduite avec pru-
» dence; *les curés déguisés* et *les femmes* sont les
» personnes les plus propres. Envoyez cinquante
» mille francs à Rouen et autant à Caen, etc., etc.[2]. »

On ne croirait pas que de tels projets aient froidement été conçus par un fonctionnaire vivant à la fin du dix-huitième siècle; ils sembleraient plutôt sortis d'une caverne de brigands que du cabinet d'un ministre; mais la pièce où ces projets sont consignés, porte tous les caractères d'authenticité; le texte anglais est en regard, les chiffres des noms propres sont figurés dans l'impression. Cependant, quoique l'histoire nous offre des exemples pareils, quoique cette pièce soit sans reproches, j'ai peine à me persuader que la po-

[1] Ce mot ainsi abrégé se trouve plusieurs fois dans cette pièce, il paraît signifier le *collége.*

[2] Texte et nouvelle traduction des lettres et notes anglaises, p. 41, 43.

litique des cabinets puisse se donner pour auxiliaires des crimes aussi bas, des manœuvres aussi atroces.

L'auteur de cette lettre dont la signature se compose des initiales M. F., reçoit directement les ordres du ministre Pitt; il les transmet ici au président d'un comité. Il paraît, par quelques passages, que des comités secrets étaient établis dans plusieurs villes de France et même à Paris. On trouve, dans les notes ou *agenda* qui suivent cette lettre, que celui qui l'a écrite était, le 15 janvier 1793, à Paris; qu'il y termina une affaire avec un homme qu'il désigne par les lettres *St.*, et qu'il n'en partit que le 24 de ce mois; que, le 3 mars suivant, il envoya dans cette capitale un agent désigné par les lettres J. R.; que le 25 avril, il y fait passer une lettre de Herries; que, le 4 juin, il envoie M..., un de ses agens, à Paris; qu'il y fit imprimer quelques pamphlets, dont les frais d'impression et de transport sont évalués à mille deux cent quatre-vingt dix-sept livres.

Cette agence était organisée; elle avait ses courriers; elle s'étendait sur les villes des Pays-Bas, de la Flandre, de la Picardie, de l'Artois jusqu'à Orléans, Blois, Tours, Nantes, etc.

Je dois ajouter que, le 2 avril, l'auteur de cette pièce reçut une lettre de Dillon, et, le 2 mai, une autre lettre de Dumouriez, environ un mois après que ce dernier général sortit de France.

Telles étaient, dans une partie du territoire français, les manœuvres sourdes de nos ennemis et de

leurs agens ; les uns cachés sous le masque du patriotisme, les autres se dérobant aux poursuites à force de précautions ou d'argent ; tous travaillaient à déchirer le sein de la France, à semer la discorde parmi les membres du gouvernement, à provoquer les dénonciations, les arrestations et les supplices. Les autres parties de la France, livrées à des ennemis aussi perfides, aux mêmes corruptions, éprouvaient les mêmes crises. Nos ennemis voulaient faire tuer la révolution par les excès de la révolution, et ces excès étaient leur ouvrage.

On juge, d'après cet exposé, combien était désastreuse, combien devait être puissante l'action des ennemis sur le gouvernement français ; et combien ces ennemis, avec leurs agens, leurs comités, leur or, devaient influer sur nos orages politiques. On s'étonnera sans doute de ce que la république n'a pas succombé à tant d'attaques, aux coups continuellement portés contre elle, au-dehors par la force, au-dedans par la perfidie ; mais on ne s'étonnera plus des convulsions violentes qu'éprouva l'Assemblée des représentans de la nation ; on ne s'étonnera plus de les voir se diviser et se faire une guerre à mort. On saura quelles mains soulevaient ces orages ; on saura que les calamités, attribuées à la nature du gouvernement, étaient l'œuvre mystérieuse de nos ennemis.

Il fallait établir ces vérités : ce préliminaire était nécessaire à l'intelligence des événemens que je vais décrire.

Je parlerai, dans le chapitre suivant, de deux plans de conspiration, exécutés à Paris; plans également funestes à la France, dont l'exécution de l'un était, suivant les circonstances, fortifiée ou contrariée par l'exécution de l'autre. Je ne m'occuperai ici que de celui qui tendait à réduire la majorité de la Convention nationale à l'état de minorité, et des tentatives faites pour arriver à ce but.

On se rappelle qu'avant même l'ouverture de la session conventionnelle, des manœuvres furent employées pour s'opposer à la réunion de ses membres; on a vu qu'au 24 octobre 1792, il existait un complot tendant à dissoudre entièrement la Convention nationale, et que ces tentatives furent sans succès; mais les agitateurs ne se rebutèrent pas.

Le dimanche 24 février, se manifestèrent plusieurs symptômes d'une crise prochaine; des groupes nombreux se formaient; les orateurs qui les endoctrinaient proposaient de *pendre les membres de la Convention;* et Marat, dans son numéro du lundi 25 février, écrivait ces phrases : « On ne » doit pas trouver étrange que le peuple, poussé » au désespoir, dans cette ville, se fasse lui-même » justice. Dans tout pays où les droits du peuple » ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de » quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs,* mettrait fin à ces malversations. »

Il est remarquable que ces attentats à la pro-

priété, proposés le matin par Marat, s'exécutèrent dans le cours de la même journée.

Dans cette journée, celle du lundi 25 février, de grand matin, on vit chez les boulangers une affluence extraordinaire; des mesures prises avec soin calmèrent cette effervescence, ees inquiétudes. Alors les agitateurs changèrent leur attaque, et, vers les dix heures du matin, suivis de nombreux attroupemens, ils se portèrent chez plusieurs épiciers, y taxèrent violemment le prix de la chandelle, du sucre, du café, de la cassonade, du savon, de l'huile, etc., qui furent vendus à très-bas prix, et même quelques-uns des attroupés s'emparèrent de ces diverses marchandises sans les payer.

Le conseil de la commune de Paris fait une proclamation, se déclare en permanence, envoie des commissaires dans toutes les sections. Les attroupemens s'accroissent, ils sont immenses; les patrouilles ne pouvant les contenir sont huées par les attroupés. Les membres de la commune, qui proposent des mesures de répression contre les attroupemens, éprouvent des improbations de la part des personnes placées aux tribunes de cette commune.

La Convention fut instruite fort tard de ce mouvement. Bazire le lui peignit comme peu inquiétant, et cependant il proposa d'autoriser la commune à faire battre la générale, si elle le jugeait nécessaire.

La séance de la commune était suspendue; elle se rouvrit à quatre heures et demie; on y proposa de faire battre la générale, et les habitans des tribunes crièrent *à bas*. On annonce que la force armée a été repoussée chez un épicier au bas du pont Saint-Michel; que le peuple levait le bâton et demandait la tête du marchand; à ce récit les tribunes applaudissent. Chaumette dit que la commune et la Convention sont menacées : on se décide enfin à ordonner, malgré les cris d'opposition qui partent des tribunes, que la générale sera battue.

Cependant les taxations et le pillage des marchandises allaient toujours croissant et ne trouvaient que de faibles obstacles dans les patrouilles de la garde nationale. On vit des femmes armées de pistolets et des hommes déguisés en femmes. On y vit des femmes dont le vêtement annonçait l'aisance, venir s'approvisionner à vil prix [1].

On taxa, on pilla les marchandises; mais le peuple, trop occupé de son intérêt personnel, ne songea point à exécuter complétement le conseil de Marat; il négligea de pendre quelques épiciers à la porte de leurs magasins.

[1] Il y eut plusieurs femmes qui, honteuses d'avoir profité du mouvement séditieux, vinrent quelques jours après faire des restitutions aux épiciers. Les dames de la halle furent indignées de ce qu'on les avait soupçonnées de faire partie de ces attroupemens et d'avoir participé aux pillages; elles dénoncèrent même quelques femmes coupables de vol.

Les épiciers des rues de la Vieille-Monnaie, des Cinq-Diamans, des Lombards, de Saint-Martin, de la rue Saint-Jacques, etc., un épicier même dont la boutique était située sous les yeux de la commune, en face de l'Hôtel-de-Ville, éprouvèrent des pertes considérables : on entendait devant leurs boutiques, des agens de troubles crier : *Pillez ! tuez ces coquins-là !*

Un officier municipal dit que, dans la rue des Cinq-Diamans, il a reconnu, parmi ces provocateurs au pillage, trois individus attachés à la maison du ci-devant roi et qu'il n'a pu les faire arrêter.

A sept heures du soir le général Santerre, arrivé de Versailles, se présente à la commune et promet que le lendemain il se mettra à la tête des sans-culottes non armés, et que, la loi à la main, il la fera exécuter ou il mourra en la défendant. Ces témoignages de zèle pour faire respecter la loi étaient un peu tardifs.

Au nombre des membres de cette commune figurait un prêtre turbulent et factieux, appelé *Jacques Roux*. Plusieurs membres l'accusèrent d'avoir prêché l'insurrection dans la section des Gravilliers. Ce méchant prêtre prétendit se justifier en disant : *Au surplus je pense que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils lui faisaient payer beaucoup trop cher depuis long-temps.* Ce fut alors que, suivant quelques journaux, ce prêtre se dé-

clara *le Marat de la commune.* Il fut fort applaudi par les tribunes [1].

Enfin après que les magasins des épiciers furent presqu'entièrement vidés, vers les onze heures du soir, la lassitude, la nuit mirent fin à la taxe et au pillage.

La commune de Paris agit avec mollesse dans ce mouvement populaire qui n'était pas de sa façon; elle sembla même craindre de le contrarier. Le commandant-général de la garde nationale, dans le moment où tout annonçait des troubles prochains, s'éloigna de Paris et fit un voyage à Versailles; c'est ce que le lendemain, à la barre de la Convention, lui reprocha une députation de la section de Bon-Conseil.

Le lendemain on prit des mesures énergiques pour empêcher le retour du désordre. Il y eut encore des attroupemens séditieux à la Halle, dans la rue Phelipeaux et ailleurs; l'assemblée de la commune s'occupa des moyens de les dissiper et de préserver de toute atteinte les caisses et les éta-

[1] Dans le rapport fait à la Convention par Saint-Just, le 3 ventôse an IIe de la république (13 mars 1794), on lit, p. 8: « Les contre-révolutionnaires d'aujourd'hui, n'osant plus se » montrer, ont pris plus d'une fois les formes du patriotisme: » un *Marat* était à Nanci; il y a quelques mois, qu'il pensa » y allumer une autre Vendée. Un *Marat* était à Strasbourg, » il s'appelait *le Marat du Rhin,* il était prêtre et Autrichien, » il y avait fait la contre-révolution.» Ainsi ce nom était partout de sinistre augure.

blissemens nationaux. Toute la garde nationale fut en état de réquisition; Santerre mit quatre-vingt mille hommes sur pied, et annonça qu'il avait reconnu dans les attroupemens beaucoup de domestiques et de gens sans aveu, et que deux personnes suspectes venaient d'être arrêtées.

Les tribunes de la commune en maîtrisaient les membres; on y entendait des hommes, des femmes discuter et prendre part aux délibérations de l'assemblée; elles applaudissaient à chaque fois qu'on annonçait le succès d'un attroupement séditieux, et improuvaient hautement les magistrats qui proposaient d'en réprimer les excès. Le soir le calme fut rétabli.

La séance de la Convention offrit quelques traits remarquables.

Barrère, qui ne marchait pas encore sous la bannière de Robespierre, s'éleva fortement contre ces attentats à la propriété, s'éleva contre l'indifférence de la commune de Paris et du commandant de la garde nationale. « Quel moment a-t-on saisi, » dit-il, pour exécuter ces pillages? Celui où vous » devez donner trois cent mille hommes aux ar- » mées. Il faut qu'avant de partir pour les fron- » tières, ils soient assurés que leurs propriétés » sont garanties par le gouvernement. On ne dé- » fend pas ou l'on défend mal ce qu'on craint de » ne pas conserver.

» Lisez les journaux anglais, vous y verrez que » Pitt et Greenville annonçaient, il n'y a pas quinze

» jours, que les Français étaient des Cannibales » qui bientôt se pilleraient et se mangeraient eux-» mêmes. Cette prédiction étrange est accomplie. » Barrère proposa diverses mesures propres à prévenir de pareilles crises.

Marat, qui avait prophétisé ou provoqué le pillage des boutiques le matin même du jour où ce pillage s'opéra, en fut considéré comme l'auteur ou le complice. On proposa contre lui le décret d'accusation.

Marat s'étonnait de ce qu'on voulait le décréter d'accusation, parce qu'il avait, disait-il, fait usage de la liberté des opinions, parce qu'il avait proposé *le seul moyen de sauver la république*. Puis, après avoir déclaré que ces pillages *étaient conformes à son opinion*, il en accusa la faction de Roland. Si le pillage s'accordait avec l'opinion de Marat, si la faction de Roland était auteur de ce pillage, l'opinion de Marat devenait donc conforme à celle de Roland; Marat s'accusait lui-même en accusant Roland. Mais Marat, toujours en colère, n'était pas capable de raisonner.

La proposition de décréter Marat causa de vives agitations dans l'Assemblée où cet homme avait des partisans. Elle n'eut pas de suite; Fonfrède termina ces débats en demandant l'ordre du jour, et en déclarant à toute la république que « hier » matin Marat avait prêché le pillage, et que le soir » on avait pillé. »

Pendant que Paris était agité par ces attroupe-

mens séditieux, Lyon, la seconde ville de France, offrait le spectacle d'une commotion plus violente encore. Le plan des ennemis consistait à frapper en même temps sur plusieurs points.

Depuis le 18 février jusqu'à la fin de ce mois, cette ville, à l'occasion de la nomination d'un maire, fut un théâtre de troubles et de violences. Des femmes attroupées se portèrent dans des magasins et les pillèrent; diverses sections levèrent l'étendard de la révolte contre la municipalité de cette ville; plusieurs Lyonnais séduits, trompés ou corrompus, fortifièrent les factieux par leur nombre. La municipalité fut outragée, frappée, et sans un détachement de troupes de ligne, ses membres se trouvaient dans le plus grand danger. Une infinité de scènes scandaleuses, entre les diverses autorités, se succédèrent. Un trait peut servir à caractériser les auteurs de ces mouvemens. En faisant des perquisitions dans la salle du comité central, deux particuliers qui s'y tenaient cachés, furent arrêtés; l'un d'eux était le domestique d'un émigré. On trouva dans ses poches plusieurs libelles contre la république. Il fut envoyé à la police correctionnelle: un de ceux qui l'y conduisaient, en chemin, lui plongea sa baïonnette dans le corps; il expira.

Il se manifesta, dans le même mois, des troubles semblables à Montbrison, à Bordeaux et dans les environs de cette dernière ville; à Grenoble, à

Beaune, à Rennes, à Saint-Malo, à Clermont, au Mans, à Angoulême, etc.

Quoique Paris parût calme, il y régnait cependant une fermentation sourde qui inquiétait les observateurs. Les agens de troubles étaient parvenus, dans les journées des 25 et 26 février, à faire taxer les marchandises et à les faire piller; mais ils n'avaient pu, malgré leurs provocations, décider le peuple à se porter contre la Convention, à dissoudre cette assemblée, ou à égorger une partie de ses membres. Cependant ils n'abandonnaient pas cette dernière partie de leur plan et tentèrent de nouveau de la mettre à exécution; voici comment:

Le samedi 9 mars, des particuliers que l'on ne connaissait pas, s'emparèrent, dès le matin, des tribunes de la Convention, et, malgré les sentinelles, s'opposèrent à ce que les femmes y fussent admises. D'autres particuliers, placés dans les cafés voisins de la Convention et sur la terrasse des Feuillans, disaient sans mystère que dans les tribunes de la Convention on n'admettait que des hommes, parce qu'on se proposait d'y faire une expédition. Un de ces particuliers, interrogé sur l'expédition projetée, dit qu'il ne s'agissait que d'abattre les têtes de quelques députés.

Lorsque les députés entrèrent dans la salle des séances, ils furent frappés de voir les tribunes peuplées d'hommes sans mélange de femmes; ce spectacle nouveau piqua leur curiosité. Elle aurait été satisfaite si le député Gamon, au nom du co-

mité des inspecteurs de la salle, eût pu se faire entendre; mais on ne lui permit pas de parler; pendant près d'une heure, les clameurs de la montagne et des tribunes lui fermèrent la bouche.

Pétion ayant voulu exposer les faits que Gamon n'avait pu faire connaître, éprouva le même sort.

Dès-lors les députés, placés à la montagne, et les habitués des tribunes adoptèrent ce système nouveau : pour paraître avoir raison, ils empêchèrent leurs adversaires de parler. Le tumulte et les clameurs de la minorité l'emportèrent sur la raison et sur la force numérique de la majorité.

Quelques députés, ainsi que le ministre de la guerre, soit en entrant, soit en sortant, furent insultés à la porte du lieu des séances par une cinquantaine d'hommes de mauvaise mine. Marat, en quittant la séance, fut bien différemment traité par ces hommes; ils le complimentèrent, et l'accompagnèrent honorablement jusqu'à sa porte.

Sur les onze heures du soir, une troupe d'hommes armés, dont quelques-uns étaient couverts d'habits militaires, se présentent, rue Tiquetonne, chez le député Gorsas, rédacteur d'un ouvrage périodique intitulé *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*. Ils enfoncent les portes, vont à son imprimerie, et en brisent les casses et les presses. Gorsas, armé d'un pistolet, se fait jour à travers ces brigands, franchit un mur de jardin, passe dans une maison voisine, se rend à sa section, et sauve ainsi sa vie menacée. Après cet exploit, ces furieux

se transportent dans la rue Serpente, placent des sentinelles aux extrémités de cette rue, arrivent à l'hôtel où logeait M. Garnery, libraire, chez lequel on s'abonnait pour le journal dit la *Chronique de Paris;* ne trouvent que la jeune sœur de ce libraire, lui mettent le pistolet sur la gorge en lui disant: *Si tu cries, tu es morte;* descendent à l'imprimerie de M. Fievée, établie dans la même maison, en brisent les presses et les casses; puis, poursuivant leur expédition littéraire, ils vont rue Guénégaud chez un autre journaliste, y commettent les mêmes excès, et blessent dangereusement deux femmes qu'ils trouvent dans sa maison.

Dans la séance du matin, Duhem avait déclamé contre les journaux et les journalistes qui ne partageaient pas les opinions de Robespierre ni celles de Marat.

Ce fut à cette occasion que, dans la nuit du 9 au 10 mars, pendant la séance permanente, la Convention nationale décréta que les députés qui rédigeaient des journaux seraient tenus d'opter entre l'état de journaliste et la fonction de représentant du peuple. Marat se crut au-dessus du décret, et n'y obéit point.

Dans la même nuit aussi, une soixantaine d'individus vinrent demander à la commune que les barrières de Paris fussent fermées, que le tocsin se fît entendre, qu'on tirât le canon d'alarme, et que cette capitale fût déclarée en état d'insurrection. La

commune se refusa à ces demandes, et envoya des forces pour protéger le libre passage aux barrières.

Les auteurs et acteurs de ces mouvemens partirent des Jacobins et des Cordeliers. C'est dans le sein de ces sociétés que fut conçu un plan dont je vais exposer les principales parties.

Les ministres, que les attroupemens extraordinaires et menaçans avaient rassemblés dans la soirée du 9 au 10, apprirent les détails de ce plan : « Lorsque des troupes ont défilé dans la salle des » jacobins, dit l'un d'eux, du milieu de la file, » un homme s'est détaché, est monté à la tribune, » et dans un langage plein de fureur, et avec » l'accent d'un Africain ou d'un Bergamasque, il » a fait des propositions atroces ; il a proposé de » diviser la troupe qui défilait en deux parties, » dont l'une irait à la Convention venger le peuple, » en punissant de mort ses mandataires infidèles, » et l'autre au conseil exécutif, pour égorger » tous les ministres, *faire maison nette* [1]. Des

[1] Un député, sortant de la Convention, et traversant le jardin des Tuileries, rencontra l'attroupement qui se rendait vers cette assemblée. A la faveur de la nuit, il se mêla parmi les attroupés et les suivit dans leur marche; il entendit leurs propos : il s'agissait de massacrer une partie des députés. Un homme, qui paraissait le chef de la troupe, dit alors: *Oh oui, une partie? Quand nous en serons là il faudra faire maison nette, n'en épargner aucun ; tous ces gens là font les malheurs de la France.* (Tableau de la conduite politique d'un représentant du peuple, p. 36.)

» applaudissemens s'élevaient déjà; des sabres » s'agitaient en l'air pour donner des suffrages » homicides à ces exécrables motions, lorsqu'un » membre de la société a changé la motion de » tuer les députés et les ministres en celle de les » arrêter et de les emprisonner. A l'instant où » cette seconde proposition allait être mise aux » voix, Dubois de Crancé était arrivé aux Jacobins, » et s'élevant contre les deux motions avec l'hor- » reur et l'effroi que toutes les deux devaient ex- » citer, les avait fait rejeter par ceux-là même » qui venaient de les applaudir : cependant plu- » sieurs de ces furieux étaient sortis sans déposer » leur fureur : on avait lieu de craindre qu'ils ne » l'eussent portée ailleurs [1]. »

Kervelegan, député du Finistère, avec un bataillon de cinq cents Bretons qui se trouvait à Paris, marcha au secours de la Convention. Le ministre Beurnonville, indigné de l'offre de quinze cent mille livres qu'on lui avait faite pour soutenir la faction, prit des mesures pour résister aux conspirateurs qui furent, par ces deux moyens, effrayés et dissipés [2].

Cette conspiration exhalée en bruit, en menaces, et en tentatives vaines, si ce n'est les dégâts dans quelques imprimeries, s'évanouit. La commune s'attribua l'honneur d'avoir sauvé la Convention, et

[1] Mémoires sur la révolution, par D. J. Garat, p. 29.
[2] Mémoires de Meillan, p. 25, 27.

Danton proposa une réconciliation entre les membres des deux partis qui divisaient cette assemblée; en conséquence, une réunion se tint au comité de défense générale; on s'expliqua; mais on ne se réconcilia point: c'était impossible.

Le noyau de cette conspiration consistait en sept à huit étrangers, quelques Français diffamés, et quelques députés de la Montagne qui formaient le comité central d'insurrection.

Un des membres de ce comité, Fournier, l'Américain, avoua, dans la séance du 13 mars, que plusieurs agens de l'Angleterre faisaient les patriotes pour être admis aux jacobins; que Desfieux, Lajowski[1], étaient membres de ce comité; que les sociétés populaires, les assemblées de sections se remplissaient d'étrangers qui, par de faux exposés, entraînaient les membres à prendre des arrêtés, à faire des pétitions, des adresses conformes à leurs desseins, lesquels la masse des citoyens, en l'absence de ces boute-feux, ne manquaient pas de désavouer et de rapporter. On en vit plusieurs exemples.

En même temps, dans plusieurs villes de France, des troubles semblables éclatèrent; leur but évident était de contrarier la levée de trois cent

[1] *Lajowski*, Polonais, homme très-violent et dont les opinions étaient fort exagérées, mourut le 24 avril suivant. On lui fit de magnifiques obsèques et on sollicita pour lui les honneurs du Panthéon.

mille hommes ordonnée par la Convention. Ces troubles, qui coïncidèrent avec la défection de Dumouriez, étaient, on ne peut en douter, conçus par les ennemis de la république et exécutés par leurs agens déguisés en patriotes qui affectaient de surpasser tous les citoyens en exagération.

Du sein des intrigues, de l'agitation et de la crainte des poignards, naquit cette épouvantable institution, nommée d'abord *tribunal criminel extraordinaire*, et bientôt *tribunal révolutionnaire*. Léonard Bourdon, dans la nuit du 9 au 10 mars, en proposa les articles qui furent discutés précipitamment au milieu du tumulte et décrétés dans les séances suivantes.

Arme terrible entre les mains des ambitieux qui devaient la saisir, et dont les coups, presque toujours mortels, ne pouvant être détournés, frappaient, un à un, des citoyens désarmés! Les arrêts de ce tribunal ne peuvent être considérés que comme des outrages à la justice, des assassinats couverts de vaines formalités : les batailles les plus acharnées, les défaites les plus malheureuses ont fait couler moins de sang français et répandre moins de larmes, que ne l'a fait ce tribunal dont j'aurai souvent à déplorer les affreux exploits : il fut installé le 28 mars.

L'institution du tribunal révolutionnaire fut le seul succès que les conspirateurs obtinrent dans la journée du 10 mars, et ce succès leur fut profitable. Plusieurs événemens très-graves occupèrent

l'Assemblée conventionnelle ; la trahison de Dumouriez, la réorganisation de son armée en désordre, et les succès rapides des insurgés de la Vendée, qui, après plusieurs envahissemens dans les départemens voisins, tels que les Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, s'étaient hasardés, avec une armée de quarante mille fanatiques, de mettre le siége devant la ville de Nantes.

Le grand nombre d'émigrés et des agens de l'étranger qui tourmentaient Paris, occasionèrent des mesures rigoureuses sur les passe-ports, sur les cartes de civisme ; et pour la seconde fois, le 28 mars, pendant la nuit, furent faites dans toutes les maisons de Paris des *visites domiciliaires*. Plus de cinq cents personnes, dites émigrées, furent arrêtées pendant cette visite nocturne. Le 29 du même mois il fut décrété que chaque propriétaire placerait, à la porte de sa maison, un tableau où seraient inscrits les prénoms, noms et qualités de ceux qui l'habitaient, et qu'à chaque mutation d'habitans la liste serait renouvelée. On prit des mesures relatives à la liberté de la presse, et la peine de mort fut décrétée contre ceux qui provoqueraient au meurtre ou à la violation des propriétés. Duhem et Marat s'élevèrent fortement contre ce décret et contre celui qui réservait la même peine à ceux qui composeraient ou imprimeraient des écrits tendant au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la représentation nationale.

Dans la séance du 6 avril, il est décrété que tous

les membres de la famille des Bourbons seraient mis en état d'arrestation, et le 7 qu'ils seront détenus à Marseille.

Le lendemain on reçut une lettre du général Custine qui annonçait que Mayence était cernée par une armée de trente mille hommes; ce général offrait sa démission que la Convention n'accepta point.

Les factions semblaient éteintes dans la Convention; elles n'étaient qu'assoupies. Voici ce qui les réveilla.

Dans la séance du 10 avril, Pétion dénonça une adresse de la section de la Halle-aux-Blés. Suivant cette adresse la majorité de la Convention était corrompue. Les signataires sommaient, pour la dernière fois, la partie des députés qui siégeaient à la Montagne, de déclarer si elle était capable de sauver la patrie; sinon, disaient-ils, nous la sauverons. Ils demandaient un décret d'accusation contre Roland et la destitution de plusieurs fonctionnaires et employés. Les auteurs de cette adresse assuraient au surplus que les vœux qu'ils exprimaient étaient ceux de *tous les citoyens de Paris et même de la France.*

Pétion s'éleva fortement contre l'insolence de cette adresse, et Danton l'interrompit en demandant pour elle *la mention honorable.* Il fut imité par quelques députés qui ne craignirent pas, par leur adhésion, de s'avouer les complices de cette manœuvre, tant est aveugle l'esprit de parti. Danton,

comme à son ordinaire, se jeta dans des généralités; Fonfrède répliqua; Robespierre vint ensuite, et, dans un discours qui dura deux heures, dénonça les députés de la Gironde. Vergniaud se présenta pour les défendre; il s'en acquitta avec énergie et talent: il ne laissa échapper aucune des accusations de Robespierre sans y répondre victorieusement; il finit ainsi son discours: « Je termine cette dis-
» cussion, aussi douloureuse pour mon ame que
» fatale à la chose publique, à laquelle elle a ravi
» un temps précieux. Je pensais que la trahison de
» Dumouriez produirait une crise heureuse, en ce
» qu'elle nous rallierait tous, par le sentiment du
» danger commun. Je pensais qu'au lieu de songer
» à nous perdre les uns les autres, nous ne nous
» occuperions que de sauver la patrie. Par quelle
» fatalité prépare-t-on au-dehors des pétitions qui
» viennent, dans notre sein, fomenter la haine et
» les divisions; par quelle fatalité des représentans
» du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte
» le foyer de leurs calomnies et de leurs passions? [1]
» Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertu-
» mes dont on m'abreuve depuis six mois. Vous

[1] Cette fatalité était l'effet de la corruption pratiquée par des agens de l'extérieur qui flattaient les membres influens de la minorité conventionnelle de l'espoir d'arriver à un haut degré de puissance, s'ils secondaient leurs manœuvres. L'ambition de ces membres se trouvait contrariée par la majorité de la Convention, majorité innocente de cette intrigue infernale.

» savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de
» m'avouer coupable, sous peine de compromettre
» le peu de bien qu'il m'est encore permis d'es-
» pérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre
» dans tout son jour les impostures et la méchan-
» ceté de Robespierre. Puisse cette journée être la
» dernière que nous perdions en débats scanda-
» leux!

» Je me proposais de demander que les signa-
» taires de la pétition de la section de la Halle-
» aux-Blés soient traduits devant le tribunal ré-
» volutionnaire; mais, comme je n'aime pas à ac-
» cuser sans preuves, je fais la motion qu'ils soient
» mandés à la barre pour reconnaître leurs signa-
» tures, et que les registres de la section soient
» apportés sur le bureau de la Convention [1]. »

La séance du 12 avril eut aussi ses orages. Poultier était chargé par le comité de la guerre de lire l'interrogatoire qu'avaient subi les généraux Lanoue et Stengel; il fait précéder cette lecture de quelques phrases préliminaires sur les dispositions favorables que les membres de ce comité ont montrées pour les accusés. Le Cointre se plaint de ce qu'il élève contre ces membres une accusation qui n'est point fondée, comme le prouvera la lecture de l'interrogatoire. Après cette lecture, Pétion demande que Poultier soit censuré pour

[1] Réponse de Vergniaud, député de la Gironde, aux calomnies de Robespierre, p. 16.

avoir prononcé une opinion tendante à tromper le peuple.

Alors Robespierre s'écria qu'il fallait bien avertir le peuple que les membres de ce comité voulaient sauver des traîtres.

Pétion, sans ménagemens oratoires, prononça un discours très-animé dicté par l'indignation, et où se trouvaient des traits dont la virulence était opposée à son caractère.

A cette discussion succéda la reprise de celle de la veille. Guadet répondit à toutes les accusations que Robespierre avait faites contre lui; mais, cédant à l'impétuosité de son caractère et à l'horreur que lui inspirait le crime, il ne mit pas assez de mesure dans son discours. Il revint sur le chapitre de Marat, et donna lecture d'une adresse des jacobins de Paris, signée par cet homme, dans laquelle on prêchait la dissolution de la Convention, et où l'on appelait les poignards sur une grande partie de ses membres. Après cette lecture, le décret d'accusation fut demandé contre Marat.

Danton se présente pour le défendre; dit que Marat est accusé par ceux-là même qu'il accuse; qu'il faut un rapport pour examiner lequel des deux partis est fondé dans son accusation; et, pour détourner l'objet de la discussion, prouver qu'il n'était pas ou qu'il n'était plus de la faction d'Orléans, il proposa de décréter Philippe d'Orléans, surnommé *Égalité*, et de le faire juger par un tribunal révolutionnaire qui serait établi à Mar-

tribunes et par une soixantaine de députés, siégeant à la montagne; on vit même ces derniers se précipiter vers le bureau pour la signer et en avouer les principes.

La majorité de l'Assemblée, restée calme, rendit un décret qui ordonne que cette pièce, revêtue de ses nouvelles signatures, sera envoyée aux départemens et aux armées.

Le rapport est lu; personne ne se présente pour défendre Marat. On demande seulement l'impression et l'ajournement de ce rapport. Cette demande était juste, et la majorité, en refusant d'y accéder, fit une faute; on en fait toujours lorsqu'on cède aux mouvemens de l'irritation.

Dans la même séance du 13 avril, Marat adressa une lettre à la Convention, où, loin de se justifier, il accuse les députés de la Gironde de trahison, de conspiration, et demande vivement qu'ils soient exclus de cette assemblée.

On procéda immédiatement et sans autre discussion à l'appel nominal. Plusieurs députés motivèrent leur vote, et quelques-uns, de l'un et de l'autre parti, prouvèrent, par leurs expressions, qu'ils n'étaient point dans cet état de calme recommandé aux membres d'un jury d'accusation.

Cet appel se fit pendant la nuit du 13 au 14 avril; près de la moitié des députés étaient absens; plusieurs refusèrent de voter à cause du défaut de discussion préalable, ou parce qu'ils ne connaissaient pas l'acte d'accusation.

Enfin, l'appel nominal donna le résultat suivant : Sur trois cent soixante votans, deux cent vingt votèrent pour le décret d'accusation, quatre-vingt-douze contre ce décret, quarante et un déclarèrent que, quant à présent, ils n'avaient point de vœu à émettre, et sept demandèrent l'ajournement. Le décret, proposé par le comité de législation, fut adopté.

Marat ne fut point arrêté, il ne se brûla point la cervelle, comme, en pareil cas, dans la séance du 25 septembre précédent, il en avait montré l'intention [1] ; il se cacha et continua à publier son journal ; mais les conspirateurs, qui avaient besoin de cet homme et de ses fureurs, s'agitèrent bientôt, suscitèrent des troubles, et pour faire croire que du sort de ce député dépendaient les destinées de la république, ils travaillèrent à faire naître une disette factice.

Dès le matin du 13 avril, elle commença à se faire sentir : les boutiques des boulangers étaient assiégées par une foule dont les inquiétudes augmentaient le mal. Cette calamité inattendue fut l'objet des discussions de la Convention nationale et du conseil de la commune, et le directoire du département de Paris, dans la séance du 18 avril, vint proposer, pour la première fois, la fixation du *maximum* du prix des grains et des farines : les conspirateurs possédaient, depuis long-temps,

[1] Voy. ci-dessus, présent volume, p. 267.

l'art de manier les instrumens qui produisent les disettes.

Pendant que la Convention s'occupait des moyens de faire cesser celle-ci, les conspirateurs lancèrent une nouvelle pomme de discorde, fournirent de nouveaux alimens au feu des dissensions.

Le 15 avril, parut à la barre de l'Assemblée conventionnelle, une députation que Pache, maire de Paris, présidait. Cette députation portait une adresse à laquelle trente-cinq sections de cette ville, disait-elle, avaient adhéré; le maire en donne lecture. Elle contenait la demande d'expulser, du sein de la Convention, *vingt-deux députés*, indignes de l'être, porte l'adresse; de plus la demande de l'envoi de cette adresse à tous les départemens, afin que lorsque la majorité du peuple y aura donné son adhésion, ces *mandataires infidèles* soient rappelés. Voici les noms de ces *vingt-deux représentans* frappés de proscription par les prétendues sections de Paris [1] :

Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Lanthenas, Valazé, Chambon, Gorsas, Fauchet, Pétion, Lasource, Lanjuinais, Hardi, Lehardi, Louvet, Valadi.

[1] Voici comment on parvenait à obtenir les adhésions des sections de Paris. Lorsque la séance d'une section était levée, ou prête à l'être et qu'il n'y restait que peu ou point d'opinans, quinze ou vingt individus, satellites d'une faction, ar-

La lecture de cette adresse et des noms des proscrits fut applaudie avec transport par les tribunes aux gages de la faction; mais les hommes attachés sincèrement à leur patrie en furent consternés; ils y virent une première attaque contre la Convention qui devait être suivie de plusieurs autres; ils y virent le dessein formé de dissoudre cette assemblée, d'anéantir les principes qui devaient consolider la république, en excluant les membres qui, par leur talent, leur expérience et leur courage, étaient les plus capables de la défendre. Ils sentirent que cette attaque n'avait pas été conçue dans les sections, ni par quelques têtes exaltées, mais qu'elle partait de plus loin.

Voici un passage des Mémoires de Louvet, qui confirme ces pressentimens : l'auteur en garantit spécialement l'exactitude.

rivaient, tenaient une espèce de séance, et faisaient adhérer ou adhéraient seuls à la proposition qu'on voulait faire passer. Quant à l'adresse, portée le 15 avril à la Convention, elle obtint une adhésion dans quelques sections, par un moyen pareil; dans d'autres, les satellites se présentèrent en disant : *Ne délibérez pas sur cette adresse, ne la lisez pas, elle est adoptée par la majorité des sections.* On reconnut qu'un nommé *Varlet*, orateur des groupes, agent de Robespierre, était un de ces envahisseurs d'adhésion. On ordonna son arrestation ; mais il fut bientôt relâché.

Plusieurs sections vinrent à la Convention désavouer ces adhésions, quelques-unes condamnèrent l'adresse au feu.

Cette manœuvre, comme beaucoup d'autres, fut découverte; leurs auteurs n'en furent point déconcertés.

« Un Bordelais fait prisonnier à la bataille de » Nerwinde, puis délivré par un échange, vint » raconter à Guadet, son ami, qu'ayant été à portée » de se lier d'amitié intime avec un des officiers » de l'armée impériale, il avait appris de lui que » l'état-major de Cobourg se flattait qu'avant peu » *vingt-deux têtes* tomberaient dans la Convention. » Guadet me rapporta cette nouvelle dont nous » plaisantâmes; mais jugez de notre surprise et » des réflexions qui la suivirent, lorsqu'à quelque » temps de là, M. Pache vint, à la tête des pré- » tendues sections de Paris, présenter la fameuse » pétition qui nous proscrivait au nombre de » *vingt-deux* [1]. »

Pache ayant achevé la lecture de sa pétition, Boyer-Fonfrède prit la parole : *Je regrette*, dit-il, *de n'être pas au nombre de ceux sur lesquels la municipalité de Paris appelle les poignards.* L'assemblée presqu'entière se lève et crie : *Tous, tous!* Lorsque ce maire quitta la tribune, Penières courut à lui : *N'avez-vous pas encore,* lui dit-il, *une petite place pour moi? Il y aurait cent écus pour vous.* Mais ce Pache et ses complices avaient levé le masque; ils étaient inaccessibles à la honte.

Dans la séance du lendemain, Lasource dit: « Je remercie les pétitionnaires d'avoir préféré la » voie de la calomnie au son du tocsin; je les re- » mercie d'avoir changé la conspiration du 10 mars,

[1] Mémoires de Louvet, p. 82. (Collect. B. F.)

» dirigée contre notre vie, en un système de dif-
» famation contre notre honneur; mais ce tribut
» de reconnaissance paraîtrait mérité, si l'on ne
» savait qu'on n'a recours aux libelles que quand
» on ne peut exciter des séditions. » Cette réflexion n'était pas juste, comme l'événement le prouva. La calomnie est très-souvent le prélude des coups mortels; c'est par elle qu'on tente de justifier les crimes qu'on se propose de commettre.

Les conspirateurs poursuivaient leur plan. Le 18 avril, Chaumette, procureur de la commune, déclama contre la majorité de la Convention, invita tous les membres du conseil municipal à se réunir pour sauver le peuple, rappela la conduite du conseil du 10 août et le serment qui fut prêté dans cette enceinte. « Le temps est arrivé, ajouta-
» t-il, de renouveler ce serment sacré d'être tous
» unis et de mourir tous à notre poste avant qu'on
» ait porté atteinte aux droits de l'homme; jurons-
» le donc; jurons union, fraternité, protection
» mutuelle avec les sections, les sociétés patrioti-
» ques et tout le peuple de Paris. »

A l'instant tous les membres du conseil se lèvent et s'écrient unanimement : *Nous le jurons*.

Chaumette, agent d'une faction de l'extérieur, un des plus dissimulés, des plus dangereux ennemis de la république, demanda de plus *que le conseil se déclarât en état de révolution*, et restât dans cet état tant que les subsistances ne seraient point assurées, et que le conseil déclarât qu'il se

croira frappé, *lorsqu'un de ses membres sera frappé pour ses opinions.* On voit que le procureur de la commune voulait former une ligue en faveur de Marat.

Chaumette, après avoir, pendant la journée, joué au conseil de la commune un rôle de conspirateur menaçant, de patriote irrité, allait passer la soirée chez des contre-révolutionnaires titrés, riait avec eux des farces qu'il représentait chaque jour. *Vous n'en faites pas encore assez*, lui disait-on, *il faut que les mesures révolutionnaires débordent*[1].

La Convention, dans sa séance du 19 avril, manda la commune à sa barre, improuva la pétition prétendue admise par les sections de Paris, pétition que cette commune avait eu l'intention de faire imprimer au nombre de douze mille exemplaires. Cette séance fut très-orageuse.

Marat, dans un numéro de son journal, avait annoncé le jour où il se présenterait au tribunal pour y être jugé. Ce jour était le 24 avril. Il entre, escorté d'une troupe nombreuse et menaçante, et dit : « Citoyens, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous ; c'est l'ami du peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté ; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigans qui ont porté le décret d'accusation contre moi. »

[1] Je tiens ce fait d'un homme digne de foi que le hasard rendit témoin de cette scène qui l'étonna et dont il m'a souvent entretenu.

Après avoir fait l'apologie de sa conduite et de ses opinions, Marat que son escorte rendait respectable, fut acquitté par le tribunal. Alors il dit à ceux qui l'accompagnaient : *Citoyens, le sort des conspirateurs est dans vos mains ; protégez l'innocent, punissez le coupable et la patrie sera sauvée.* Ainsi il érigeait la foule qui l'entourait en juge et en exécutrice de ses propres jugemens.

Une couronne fut alors posée sur la tête de Marat; ses satellites le placèrent sur leurs épaules. Des hommes, qui ressemblaient plus à des brigands qu'à des citoyens de Paris, formèrent le cortége, se mirent en marche, précédés par deux officiers municipaux décorés de leurs écharpes, et se dirigèrent vers la Convention aux cris de *vive Marat! à la guillotine les girondins!*

Cette marche triomphale entra tumultueusement dans la salle des séances. Malheureusement la séance venait d'être levée, et Marat ne trouva qu'un très-petit nombre de députés qui pussent être témoins de sa gloire. Cependant, porté à la tribune, il y parla de son succès, et appela la vengeance du peuple sur ses ennemis.

Le lendemain, 25 avril, Marat crut qu'il serait plus heureux à la société des jacobins; il s'y rendit. L'affluence que sa présence y avait attirée lui devint funeste. Une des vastes tribunes de cette société s'écroula, et plusieurs personnes furent blessées; cet accident troubla la cérémonie.

Marat et ses fureurs servaient à la faction occulte

qui le dirigeait, comme, dans une guerre d'extermination, servent les brulots, le feu grégeois, les fusées à la Congrève. Il n'était qu'un instrument, qu'une machine de ruine et de mort.

Une lettre de Francfort, du 7 avril 1793, après avoir détaillé les moyens destructeurs que les rois coalisés employaient contre la France, avoir dit que les généraux autrichiens faisaient venir, de Vienne, le fameux inventeur d'un feu terrible, connu sous le nom de *Cailles*, ajoute : « Les en-
» nemis de la France comptent bien plus encore,
» pour la réussite de leurs projets, sur la banque-
» route qu'ils assurent être immanquable, et *leurs*
» *émissaires, répandus en France, y travaillent sans*
» *relâche, ainsi qu'à l'entière désorganisation so-*
» *ciale.* On assure que la Prusse a semé, dans Paris
» seulement, plus de dix-sept millions d'écus à cet
» effet, sans compter les guinées de l'Angleterre
» et l'or de l'Autriche, etc.[1]. »

Marat était né Suisse, et sujet du roi de Prusse.

[1] Voyez les divers journaux de cette époque.

CHAPITRE IX.

CONCILIABULES DE CHARENTON; COMITÉ CENTRAL D'INSURRECTION; JOURNÉE DU 31 MAI; JOURNÉE DU 2 JUIN; ARRESTATION DE PLUSIEURS DÉPUTÉS.

Deux plans ou deux systèmes d'attaque contre la Convention nationale furent conçus et poursuivis en même temps par les ennemis de la liberté française. Le premier, dont l'exécution était hasardeuse, consistait à détruire brusquement le gouvernement républicain, et à massacrer, sans exception, tous ses membres. Il fut tenté dans les journées du 25 février, du 10 mars, du 1er mai: ce plan était inexécutable et atroce.

Le second plan se trouvait, à plusieurs égards, contraire au premier; mais il tendait au même but, et devait l'atteindre par des voies longues, détournées et plus sûres. Il consistait à resserrer le pouvoir entre les mains de quelques membres de la Convention, les plus passionnés, par conséquent les plus susceptibles de commettre des fautes, les plus propres à se laisser entraîner dans des piéges. Après que ce groupe de députés aurait plus ou moins abusé de ce pouvoir, il devait être concentré sur un seul individu qu'on aurait corrompu, détruit, bien plus facilement qu'une assemblée de sept cent cinquante personnes.

Le premier plan ayant plusieurs fois échoué, on se borna au second.

On espérait beaucoup des membres les plus exagérés, les plus violens; moins nombreux dans l'Assemblée, ils n'avaient qu'une faible influence sur ses délibérations, et devenaient inutiles aux projets. Il fallait donc nécessairement les fortifier, faire passer de leur côté la majorité, en diminuant le nombre de ceux qui la composaient; il fallait convertir cette majorité en minorité.

Pour opérer cette diminution, cette transmutation, on calcula, d'après les appels nominaux, quel était le nombre des députés de la majorité qui excédait le nombre de ceux de la minorité. On estima qu'en retranchant de cette majorité une centaine de membres les plus influens, en les arrachant du sein de la Convention par la mort ou la prison, on se rendrait maître du champ de bataille; que le reste des opposans, frappés de terreur, réduits au silence, se rangeraient du côté des plus forts, et qu'ainsi la minorité deviendrait la majorité.

Les événemens subséquens prouvent l'existence de l'un et de l'autre de ces plans.

Le 1er mai 1793, environ deux cents femmes, qui se disaient venues de Versailles, se présentent à la barre, et ont pour bannière un écriteau portant ces mots : *Nous demandons une taxe sur les grains.* Quarante individus, se disant députés par le faubourg Saint-Antoine, paraissent aussi à la barre de

la Convention; huit mille hommes les accompagnent et entourent la salle des séances. Un d'eux lit une pétition dont voici l'analyse : « Nous venons » vous dire des vérités dures : les républicains ne » connaissent point de ménagemens. » Le reste de la pétition répondait parfaitement à ce début : « *Qu'avez-vous fait* depuis que vous êtes réunis ? » Les volontaires manquent de tout; leurs femmes » et leurs enfans restent dénués de subsistances. » Depuis long-temps vous nous promettez le *maxi-* » *mum* du prix de toutes les denrées : toujours » promettre et ne jamais tenir. »

L'orateur lit un mode de recrutement qu'il dit être adopté par les sections de Paris; et après cette lecture, il ajoute que huit mille hommes l'accompagnent et sont prêts à partir pour la Vendée; mais qu'ils ne partiront pas sans avoir obtenu ce qu'ils demandent..... « Nous vous demandons la fixation » du *maximum* des denrées, la résiliation des baux, » une contribution sur les riches, et l'adoption des » autres mesures présentées. Voilà les moyens que » nous croyons propres à sauver la patrie; si vous » ne les adoptez pas, nous vous déclarons que » nous qui voulons la sauver, *nous sommes en* » *état d'insurrection.* »

Cette pétition menaçante jeta le trouble dans l'Assemblée et fut suivie d'une longue discussion. Bientôt de nouveaux pétitionnaires du même faubourg se présentèrent à la barre et désavouèrent ce que la pétition contenait d'inconvenant. C'était con-

tre leur gré qu'on y avait inséré des expressions impérieuses et outrageantes; loin de vouloir dissoudre la Convention comme on a paru le craindre, loin de la menacer, nous la défendrons, disent-ils, et lui ferons un rempart de nos corps. Nous demandons une nouvelle lecture de cette pétition afin de pouvoir avouer les phrases qui sont conformes à notre intention, et désavouer celles qui lui sont contraires.

C'est par ces moyens frauduleux que les conspirateurs, pour fortifier leurs complots, dénaturaient les sentimens des Parisiens.

Si l'on excepte les mouvemens des 6, 7 et 8 mai, mouvemens sans conséquence, occasionés par le recrutement des jeunes gens, la plus grande partie de ce mois fut assez calme; cependant les conspirateurs ourdissaient alors de nouvelles trames.

Danton, Robespierre, Pache, etc., tenaient à Charenton des conciliabules secrets, et y arrêtèrent le plan d'une attaque contre la majorité de la Convention. On y discuta, dit-on, la proposition de relever le trône des Bourbons et d'y placer le fils de Louis XVI; mais il paraît qu'elle n'eut pas de suite. Là se trouvait un homme aspirant au pouvoir suprême et peu disposé à s'en dessaisir lorsqu'il l'aurait obtenu. Les conjurés mirent dans leurs secrets quelques militaires supérieurs et les chargèrent de l'exécution [1].

[1] Le député Cambon, dans la séance du 12 vendémiaire,

Une réunion d'autres conspirateurs, composée de *Desfieux*, *Proly*, *Péreyra*, *Dubuisson*, des deux frères *Frey*, de *Gusman*, etc., etc., presque tous étrangers et tous agens des puissances ennemies, avaient résolu de tuer brusquement et sans distinction tous les membres de la Convention; mais cette réunion n'avait pas assez de prépondérance politique pour obtenir des succès.

L'autre réunion, composée d'hommes connus, de fonctionnaires publics, de députés, plus exercés, plus habiles, devait exercer plus d'empire sur les esprits.

Voici quel fut le commencement d'exécution du plan résolu à Charenton.

Le 13 mai, la commune de Paris arrêta que, le 16 de ce mois, à dix heures du matin, il serait tenu, dans la salle de l'Évêché, une assemblée composée des quarante-huit présidens des sections et de quarante-huit commissaires, choisis par les assemblées générales des sections, parmi les membres composant les comités révolutionnaires. L'objet patent de cette réunion consistait dans le dépôt et la discussion des *listes de suspects* et de listes d'habitans, qui, dans chaque section, jouissaient de la plus grande fortune.

De cette assemblée de présidens, de commissaires révolutionnaires, sortit un petit nombre

an III (4 octobre 1795) dévoila le secret de ces conciliabules.

d'hommes dévoués aux conspirateurs, auxquels se joignit aussi le noyau d'agens de l'étranger dont je viens de parler; ils formèrent ensemble le *comité central d'insurrection*. Ce comité, entièrement composé d'étrangers ou de Français diffamés, qui tenait ses séances à l'Évêché, correspondait avec tous les comités révolutionnaires des sections de Paris, les inspirait, les dirigeait.

Il se forma aussi, en même temps, une autre réunion qui tenait ses séances à la Mairie, et que présidait le maire de Paris, le fameux Pache.

Ces deux réunions, quoique animées par des motifs et des intérêts différens, s'accordaient pour opérer un changement dans l'Assemblée conventionnelle; mais l'une voulait faire disparaître un certain nombre de députés qui la gênaient, et s'emparer du gouvernement; l'autre voulait entièrement détruire le gouvernement, afin de livrer la France aux ennemis. Les projets de ces deux factions sont révélés par leurs actes, et leur secret fut dévoilé par les événemens qui suivirent.

La faction de l'évêché, ou le comité central d'insurrection, envoya dans la plupart des départemens des émissaires chargés d'y annoncer que *la Convention était dissoute*, et que ses membres avaient péri. Cette annonce prouve les espérances et les vœux de cette faction. Dans les sociétés ou les sections de Paris, ses émissaires faisaient des propositions tendant au même but. Voici, d'après les renseignemens recueillis par la commission des

douze[1], quelques traits qui caractérisent les projets du comité central de l'Évêché.

Dans le comité révolutionnaire de la section du Temple, et dans la soirée du 19 mai, un des émissaires du comité central proposa, « comme mesure » de salut public, de faire enlever, dans une nuit qui » serait indiquée et à la même heure, *trente-deux* » *membres* de la Convention, et tous les citoyens » suspects des sections, dont la liste serait remise » par les comités révolutionnaires ; qu'ils seraient » tous conduits aux Carmes près le Luxembourg, » et que là on les *ferait disparaître du globe* ;.... » qu'on ferait passer tous ces individus pour émi- » grés, et que, pour accréditer ce bruit, on avait » une très-grande quantité de pièces contre lesdits » membres...., qui justifieront que la crainte d'être » découverts les avait fait émigrer. »

Sept à huit membres de ce comité parlèrent dans ce sens; un citoyen qui prenait des notes, ainsi qu'un autre qui se récria contre l'illégalité de ce projet, furent chassés de ce comité comme suspects.

Dans la séance de la mairie, tenue le 20 mai, les mêmes propositions furent faites. Quelques membres les combattirent; mais un d'eux se leva et dit : *Donnez-moi un pouvoir, et, armé de mon poi-*

[1] La commission des douze fut, vers le 14 mai, établie pour rechercher les complots tramés contre la sûreté et la liberté de la Convention nationale.

gnard, je servirai de bourreau. Des membres indignés invitèrent le maire à ordonner à cet homme de se retirer. Plusieurs autres dirent qu'ils n'entendaient prendre aucune part à la proposition de la veille qui leur paraissait horrible; enfin le maire déclara que si l'on traitait encore ces matières il lèverait la séance. En effet, il fut arrêté qu'on regarderait la proposition de la veille comme non avenue.

On voit ici la différence qui se trouvait entre les deux systèmes d'attaque; suivant l'un, sans autres formes, on devait frapper à coups de poignards; suivant l'autre, on devait, avec des formes, frapper à coups de guillotine.

Des émissaires du comité central d'insurrection mal accueillis dans l'assemblée de la mairie, se portèrent au club des Cordeliers. Là ils proposèrent des mesures plus violentes encore. Les uns demandaient une réunion de sans-culottes dans une place de Paris, pour de-là porter une adresse à la Convention, avec injonction de ne point désemparer sans avoir obtenu l'objet de leur demande.

Le fameux Varlet, un des émissaires, se présenta avec un arrêté en quinze articles, dans lesquels il demandait l'enlèvement des députés de la plaine (la majorité), celui des autres députés des Assemblées constituante et législative, l'enlèvement des nobles, des prêtres, des robins, etc., et leur extermination; la suppression entière des ministres, le licenciement

de tous les officiers de nos armées. C'était demander la ruine de la France et la contre-révolution.

Ces propositions de meurtres, de subversion, de désorganisation totale, se renouvelèrent dans diverses réunions, même à la mairie. Pache prit le parti de n'y plus tenir d'assemblée; les conspirateurs se réunirent alors à l'assemblée tenue à l'évêché par les commissaires révolutionnaires des sections.

Il serait trop long de rapporter en détail tous les projets destructeurs et atroces que des hommes sanguinaires mettaient en avant contre la majorité de la Convention nationale. Les uns demandaient que les journées du 10 août et du 2 septembre fussent renouvelées; les autres, que *vingt-deux*, *trente-deux*, *trente-trois*, et même un nombre indéfini de députés fussent enlevés et égorgés, puis accusés d'avoir émigré, etc.

La commission des douze fut instruite que *deux mille poignards* étaient fabriqués et qu'on devait en armer des femmes, dont huit mille étaient enrôlées; que la caisse de l'extraordinaire devait être enlevée par quarante particuliers, etc. [1].

On travaillait avec chaleur à produire un bouleversement qui devait favoriser à la fois, les ennemis intérieurs et ceux du dehors.

Déjà tous les signes précurseurs d'une crise se

[1] Bergoeing, député de la Gironde et membre de la commission des douze, à ses commettans, pages 5 et suivantes.

manifestaient; les députés, entrant dans le lieu de leur séance, étaient menacés; des orateurs, montés sur des tréteaux, haranguaient la multitude et prêchaient le meurtre; des groupes, où l'on proposait les mesures les plus violentes, remplissaient les carrefours, obstruaient les rues, et on entendait aux portes de la Convention, les vendeurs du journal de Marat crier des titres de brochures ordurières et insultantes à la représentation nationale.

Dans la séance du 23 mai, une députation de la section de la Fraternité dénonça les parties de la conspiration dont elle avait eu connaissance, et sa dénonciation était conforme aux faits qui viennent d'être rapportés.

Il paraît que le comité central d'insurrection, voulant gagner de vitesse sur la commune de Paris, avait tout disposé pour exécuter promptement son plan avant l'exécution de celui de cette commune.

Dans la nuit du 22 au 23, une légion étrangère, retenue, on ne sait par quel ordre, dans la ville de Saint-Denis, devait venir à Paris, et investir le château des Tuileries où siégeait alors la Convention; en même temps des assassins, introduits dans la salle des séances, devaient massacrer une partie ou la totalité des membres de cette assemblée. Le comité de salut public instruit à minuit et demi de ce complot, parvint à le déjouer.

Un membre de la commission des douze dit que

cette commission avait connaissance de tous ces faits, et Genissieu fit, à ce propos, observer que la conduite du maire de Paris lui semblait peu digne de confiance. « Il est vrai, dit-il, qu'enten-
» dant proposer la dissolution de la Convention
» nationale, il s'est élevé contre cette proposition
» et a dit qu'il ne présiderait plus l'assemblée si
» l'on continuait une pareille discussion; mais
» a-t-il fait assez? Ne devait-il pas avertir la Con-
» vention de ce qui se tramait contre elle? Suivons
» sa conduite : on délibérait sur le sort de vingt-
» deux membres qu'on était venu vous dénoncer.
» Loin d'en informer la Convention, il a lui-même
» signé l'arrêté pris contre ces députés. N'est-il
» pas clair qu'il est de moitié dans ces projets?
» Je demande l'arrestation de tous ceux qui ont
» formé l'assemblée de l'Évêché. »

Cette proposition n'eut point de suite; Marat, avec sa tactique ordinaire, fit des dénonciations; on lui répondit, on lui prouva qu'il était un calomniateur: il lui suffisait d'avoir détourné l'effet de la motion.

Le maire Pache, conformément au plan arrêté avec Danton et Robespierre dans les conciliabules de Charenton, voulait en effet la proscription des vingt-deux membres; mais il ne voulait pas seconder le plan des membres du comité central d'insurrection, c'est-à-dire des agens de l'étranger: il secondait une conspiration et s'opposait à l'autre; mais il ne s'y opposait qu'avec mollesse, s'ai-

dait même de ses forces et ne la dénonçait, ne la contrariait que lorsqu'elle dépassait les bornes du plan conclu à Charenton. On verra que ce plan dut en partie son succès aux actes des furieux du comité central.

L'Assemblée conventionnelle conservait encore une majorité saine et courageuse qui pouvait prendre d'utiles déterminations; mais les ministres exécutaient mal, ou n'exécutaient pas ses décrets. Ils firent cependant arrêter quelques perturbateurs subalternes tels que Hébert, substitut du procureur de la commune, ainsi que le président de la section de la Cité, section très-dévouée aux conspirateurs étrangers; mais ces arrestations nuisirent plus qu'elles ne servirent : elles devinrent le prétexte de furieuses clameurs élevées contre la Convention, et les détenus furent bientôt relâchés par leurs complices. La confusion était extrême; les conspirateurs, par leurs menaces, par l'argent qu'ils répandirent alors avec profusion, avaient porté le désordre dans toutes les parties de l'organisation sociale; les membres des sociétés populaires, des sections de Paris, de la municipalité, se trouvaient en état de guerre contre la Convention nationale.

Il ne leur suffisait pas de corrompre, il fallait tromper; l'imposture fut souvent employée pour séduire des hommes passionnés, ou peu exercés aux intrigues. Parmi beaucoup d'exemples, je ne citerai que le suivant :

Dans la journée du 29 mai, vers les cinq heures du soir, le faubourg Saint-Antoine avait mis sous les armes huit à dix mille hommes sans trop savoir pourquoi : cette troupe armée céda aux instigations qui lui furent faites de marcher en armes vers la Convention. Pour déterminer les habitans de ce faubourg à cette expédition, on leur fit accroire que les sections de la Butte-des-Moulins, des Champs-Élysées et du Mail étaient au Palais-Royal en pleine insurrection, et qu'elles avaient arboré la cocarde blanche. D'autre part on répandait le bruit que les faubourgs de Paris marchaient contre ces sections prétendues révoltées.

La section de la Butte-des-Moulins, menacée d'une attaque prochaine, réunit tous ses moyens de défense, se renforça par quelques compagnies de la section du Mail, et se disposait à la plus vigoureuse résistance. La guerre civile et ses affreuses circonstances commençaient dans Paris. Des habitans allaient verser le sang de leurs concitoyens, lorsqu'une heureuse inspiration vint trahir l'espoir des agens de l'étranger et préserver Paris d'un déluge de maux.

« *Qu'allons-nous faire?* s'écrie un canonnier » du faubourg, *faire couler le sang de nos frères,* » *parce qu'un homme en écharpe les a accusés?* » *camarades, avant tout il faut s'assurer du fait.* » La proposition paraît juste. La troupe du faubourg envoie, à la section de la Butte-des-Moulins, une députation de trente personnes. Ce fut avec joie

et surprise que cette députation, en entrant dans le lieu des séances de cette section, y vit tous les attributs de la liberté, et sur les chapeaux de ses membres la cocarde tricolore; elle vit qu'on l'avait trompée, et le déclara publiquement. Alors les membres de la députation et ceux de la section, qui, un moment avant, étaient prêts à s'entrégorger, se jetèrent dans les bras les uns des autres, se promirent d'être à l'avenir en garde contre de pareilles impostures, et se jurèrent une amitié constante.

Dans les journées des dimanche et lundi 26 et 27, et dans les jours suivans, de nombreux attroupemens de femmes armées conduites par une d'elles, nommée *Léon*, se répandirent dans les rues de Paris, y excitaient les hommes à s'armer et à les suivre, afin d'opérer une *sainte insurrection*. Ces femmes, au nombre de quatorze à quinze cents, se portèrent au lieu des séances de la Convention, firent beaucoup de bruit, ne parvinrent à entraîner aucun homme, ce qui fit dire alors que l'anarchie était tombée en quenouille. Ces femmes recevaient chacune cinquante sous par jour [1].

[1] On ne peut douter que ces femmes ne fussent payées pour jouer ce rôle; mais il est bon d'en offrir un témoignage; voici ce que je trouve dans un journal de cette époque: « Un » particulier, dont la sincérité m'est connue, m'écrit pour » m'apprendre que ces femmes étaient organisées et payées. » J'ai appris d'une marchande de carton, porte sa lettre, que » quatorze à quinze cents femmes étaient salariées par des » individus de la section de Popincourt; qu'une partie se dé- » guisaient en hommes; que chacune était armée de deux

La séance du lundi 27 mai fut extrêmement orageuse; elle mit à découvert tout ce que les passions basses et violentes peuvent enfanter de plus hideux.

Le maire de Paris vint démentir les rapports qu'il avait faits à la commission des douze. On demanda que Pache fût opposé à Pache, et sa lettre du jour aux rapports qu'il avait adressés à cette commission.

Marat détourna l'objet de la discussion en demandant que la commission des douze fût dissoute.

Une députation de la section de la Cité vient appuyer la motion de Marat, et demander la liberté de son président, ainsi que l'arrestation des membres de la commission des douze, et leur traduction au tribunal révolutionnaire. Le président répond à l'orateur : *La Convention excuse l'égarement de votre jeunesse....* A ces mots, les cris de la montagne, auxquels répondent ceux des tribunes, interrompent le président. Le calme rétabli, il reprend : *Les représentans du peuple veulent bien vous donner quelques conseils.* — *Justice*, répond un des pétitionnaires. — *Vous demandez justice? je*

» pistolets; qu'elles recevaient cinquante sous par jour et » portaient un numéro imprimé en noir sur le bras, en forme » de croix fleuronnée. Cette femme m'a déclaré de plus » qu'elle était du nombre de celles qui se portèrent, le 26 mai, » aux portes de la prison de l'Abbaye; toutes témoignaient » la haine la plus violente contre la majorité de la Convention nationale. » (Thermomètre du Jour, n° 517, page 507.)

n'en parlais pas, parce qu'elle est dans le cœur de tous les membres de cette Assemblée.... Sachez que la véritable liberté ne consiste pas dans des mots, mais dans l'obéissance aux lois, etc.

Robespierre veut parler pour demander l'élargissement des détenus; on lui objecte un décret qui s'oppose à ce qu'on discute sur l'objet d'une pétition en présence des pétitionnaires. Alors un bruit épouvantable se fait entendre et se maintient pendant deux heures.

Danton, dont la voix tonnante domine toutes les voix réunies, s'écrie : *Tant d'impudence commence à me lasser; nous résisterons.* La montagne se lève, en l'appuyant. Il développe ensuite son opinion et demande la liberté d'Hébert. *Il y a plus d'une heure et demie*, dit le président, *que le rapporteur de la commission des douze demande la parole, sans pouvoir l'obtenir;* alors on propose d'entendre le rapport de cette commission; mais Robespierre s'y oppose. Le rapporteur est prêt à faire son rapport; mais les cris de la montagne et des tribunes lui ferment la bouche. Les motions se croisent; on s'accuse, on se menace, on s'injurie. Le trouble est à son dernier période : le président se couvre.

La tactique des montagnards consistait à couvrir la voix de leur adversaire par des cris tumultueux, auxquels se joignaient ceux des tribunes payées pour cette manœuvre.

Des députés annoncent qu'en entrant dans la

salle, ils en ont trouvé les avenues remplies de troupes, qu'enfin la salle est assiégée. Marat se plaint de ce qu'on a fait venir de la force armée, et, qu'ayant voulu savoir par quel ordre elle se trouvait dans ce lieu, le commandant a refusé de le satisfaire. Ce commandant, le citoyen Raffet, est introduit à la barre. Il donne lecture des ordres qu'il a reçus du commandant-général et du maire, ordres qui lui prescrivent de se porter auprès de la Convention, et d'y maintenir la tranquillité; il ajoute que Marat lui a demandé par quel ordre il était venu, et lui a fait cette demande en lui présentant le pistolet sur la poitrine. *Oui*, dit Marat. — *Comme je ne tremble jamais*, a repris le commandant, *et que je ne sais que remplir mon devoir, j'ai dit à Marat que cela ne le regardait pas; aussitôt il m'a mis en état d'arrestation.*

La Convention, indignée de la conduite de Marat, renvoie le commandant à ses fonctions. Cette scène ouvre une nouvelle carrière aux cris et au tumulte.

Le ministre de l'intérieur dit que les rapports faits à la Convention sont fort exagérés; *qu'il n'y a point de complot, ni conciliabules ténébreux*, mais qu'il existe une assemblée, autorisée par le conseil général, dans laquelle, à la vérité, on a fait des *propositions horribles;* mais que le lendemain, le maire les combattit et les fit rejeter. Le ministre *ne voit rien de dangereux* dans l'état des esprits. Il parle de l'arrestation d'Hébert, substitut du pro-

cureur de la commune, et la désigne comme cause du mécontentement qui s'est manifesté; il s'étonne de ce que le journal d'Hébert qui, il est vrai, dit-il, ne respire pas une morale douce et persuasive, mais qui est dans les principes du patriotisme, ait motivé son arrestation. Guadet interrompt le ministre et demande la parole; on s'y oppose : il la demande de nouveau. Alors le député Legendre s'élance sur lui, lui porte un coup de poing dans la poitrine et le renverse. Legendre est repoussé par les uns, protégé par les autres... Le président se couvre. Le calme se rétablit, et le ministre reprend son discours : il cherche à bannir toute crainte de l'esprit des membres de l'Assemblée. « *J'assure*, dit-il, *la Convention qu'elle n'a aucun* » *danger à courir.* »

Le maire donne à son tour de pareilles assurances. On verra bientôt combien elles étaient trompeuses, ou combien ceux qui les donnaient étaient trompés.

Plusieurs députations des sections viennent demander la liberté d'Hébert et la suppression de la commission des douze. Enfin le bruit triompha du droit. Cette commission fut supprimée et l'élargissement des détenus décrété. Le président décida que la majorité avait voté dans ce sens. On lui contesta vivement cette décision.

A plusieurs reprises, dans cette séance, on fit observer que des étrangers s'étaient introduits dans la salle et grossissaient le nombre des votans

de la montagne. En effet, des pétitionnaires, en grande quantité, s'étaient placés de ce côté.

Dans la séance du mardi 28 mai, on proposa la rédaction du décret rendu à la fin de la séance du jour précédent. Lanjuinais dit qu'il n'existe pas de décret, que le vacarme effroyable que faisaient les tribunes avait empêché d'entendre la proposition, et qu'une multitude de pétitionnaires qui n'étaient pas députés, votaient avec eux.... *Si Lanjuinais continue*, s'écrie Legendre, *je déclare que je me porte à la tribune et que je le jette du haut en bas.* Ce commencement de la séance fait juger du reste.

Des députations des sections de Paris viennent à la barre manifester des principes tout différens de ceux que les pétitionnaires de la veille avaient exprimés. Marat les interrompt fréquemment et les menace. Bientôt les députés siégeant à la montagne se portent contre les pétitionnaires. Les membres du côté opposé arrivent près d'eux pour les défendre. C'est avec peine que le calme se rétablit, et les pétitionnaires continuent la lecture de leur pétition. Je ne rapporte ces scènes que pour prouver jusqu'à quel degré d'irritation les esprits étaient montés.

Les séances des 29 et 30 mai ne présentent rien de remarquable. Des pétitionnaires, les uns dans un sens, les autres dans un sens opposé, occasionent de vives discussions. On décréta que le député Gardien, dénoncé, serait gardé à vue, et que les scellés seraient apposés sur ses papiers. Je passe au tableau de la journée du 31 mai.

Dès les cinq heures du matin de ce jour, on entend dans toutes les rues le rappel battre, le tocsin sonner dans tous les clochers de Paris; chaque citoyen se porte en armes à sa section; les barrières sont fermées. Ces mesures extraordinaires et alarmantes ne pouvant être justifiées que par des impostures, on répand les bruits suivans : la ville de Valenciennes est prise, plusieurs députés, accusés *par le peuple*, viennent de s'enfuir. En conséquence ceux qui crurent à ce dernier bruit envoyèrent des sentinelles au bureau de la poste aux chevaux et à celui de la poste aux lettres : la garde de tous les postes fut doublée. Dès six heures du matin les députés, réveillés par ce mouvement, se rendirent à leur séance; on y remarqua ceux que l'on disait avoir pris la fuite ou prêts à fuir.

L'inquiétude agite pareillement et ceux qui autorisent et secondent cette insurrection, et ceux qui la réprouvent.

Le ministre de l'intérieur se rend aux Tuileries; le premier homme qu'il rencontre dans la cour est Danton. Il s'en étonne, et lui dit : « *Qu'est-ce donc* » *que tout cela; ne pouvez-vous me l'apprendre?* » *Qui remue les ressorts et que veut-on? Bah!* dit » Danton, *ce ne sera rien; il faut les laisser briser* » *quelques presses et les renvoyer avec cela.* Le » ministre réplique : *Ah! Danton, je crains bien* » *qu'on ne veuille briser autre chose que des presses.*

» — *Eh bien! il faut y veiller; vous en avez les* » *moyens bien plus que moi*[1]. »

Le maire de Paris est mandé à la barre de la Convention; il s'y rend: voici le résumé des éclaircissemens qu'il fournit.

Il a ordonné au commandant-général de rassembler le plus de troupes de réserve qu'il lui serait possible; il s'est rendu, avec le ministre de l'intérieur, au comité de salut public, où il a rendu compte de la situation de Paris; il est retourné au conseil de la commune, alors en permanence, et là les commissaires de la majorité des sections, siégeant à l'Evêché, ont suspendu la municipalité; bientôt après cette municipalité a été rétablie[2]. Le maire dit aussi qu'il avait donné des ordres pour que le canon d'alarme ne fût point tiré.

A dix heures du matin, le canon d'alarme se fit entendre par ordre du nommé Henriot qui venait d'être nommé commandant provisoire.

[1] Mémoires sur la révolution, par D. J. Garat, pag. 138.

[2] C'est un nommé *Dobsent*, président de la section de la Cité, qui, arrêté par ordre de la commission des Douze, récemment relâché et devenu président du comité d'insurrection de l'évêché, vint, le 31 mai, à cinq heures du matin, au nom de ce comité, casser et puis rétablir la municipalité de Paris.

Ce fut après son rétablissement que cette municipalité proclama le nommé *Henriot* commandant-général provisoire de la garde nationale de Paris, homme qui n'était connu que par des crimes et des bassesses et dont le dévouement fut fort utile à la faction.

Plusieurs députations des sections de Paris viennent protester de leur dévouement à la Convention nationale, et se plaindre de l'agitation que des factieux causaient dans Paris.

Rabaut demande à parler au nom de la commission des douze; il est assailli par les plus violentes clameurs. Il reste à la tribune pendant une heure, y attend le calme qui ne se rétablit pas; enfin il demande à ne lire qu'une seule pièce. Ses tentatives sont vaines; à chaque mot qu'il prononce, des cris effroyables couvrent sa voix. Les conspirateurs craignaient de voir leurs crimes dévoilés.

Bientôt ils paraissent eux-mêmes à la barre, et, par l'organe d'un orateur que je me dispense de nommer, ils étalent avec audace une partie de leurs projets, et en cachent les véritables motifs sous le prétexte bannal du salut de la patrie. Ils accusent de conspiration ceux contre lesquels ils conspirent et dont ils demandent la tête; ils rassurent ceux qu'ils nomment les *bons députés*, qui, disent-ils, n'ont rien à craindre. Ils finissent par demander que les ouvriers qui sont sous les armes soient payés à raison de quarante sous par jour.

Guadet se lève et s'indigne de ce que le mouvement qui agite tout Paris s'est opéré sans que la Convention en soit informée; il demande l'ouverture des barrières, le rétablissement de la circulation des postes, et l'annulation de tous les actes émanés ou qui émaneront de la commune provisoire, dont il considère la suppression et le

rétablissement successif comme le signal du renversement de toutes les autorités légitimes.

Plusieurs orateurs parlent ensuite. Ceux qui se montrent favorables à la majorité de la Convention sont interrompus et hués par les tribunes, qui écoutent en silence et applaudissent ceux dont les discours sont conformes aux projets des séditieux.

Les membres du département s'unissent à Robespierre pour demander le châtiment des vingt-deux députés.

C'est au milieu du plus grand tumulte et d'un grand nombre d'étrangers, introduits dans la salle à la faveur des députations, que la Convention décréta ou parut avoir décrété la suppression de la commission des douze, l'ordre d'apposer les scellés sur ses papiers, et la solde de quarante sous par jour pour les ouvriers qui seraient sous les armes. Tels furent les seuls avantages que les conspirateurs retirèrent de la séance tumultueuse du 31 mai, levée à dix heures du soir, et qui n'était que le prélude d'une autre beaucoup plus désastreuse.

Ce n'était pas la peine, disaient les séditieux, peu satisfaits de cette journée, d'avoir, le matin, fait tant de bruit, fait battre la générale, sonner le tocsin pendant cinq ou six heures, tirer le canon d'alarme, et d'avoir interrompu toutes les communications au-dehors, pour n'obtenir, le soir, que de pareils succès. Mais ils en espéraient d'autres ;

et ils se dédommagèrent la nuit du mal qu'ils n'avaient pu faire le jour.

Pendant la nuit du 31 mai au 1er juin, le comité central d'insurrection fit arrêter un grand nombre d'individus qui lui étaient suspects; il fit en vain chercher l'ex-ministre Roland; mais il ne coucha pas chez lui. Fâché de voir cette proie lui échapper, ce comité, peu d'heures après, fit arrêter la célèbre épouse de ce ministre; elle fut conduite prisonnière à l'Abbaye [1].

[1] Madame Roland, après avoir couru pendant toute la journée du 31 mai, chez les amis de son mari dont on avait tenté l'arrestation; après s'être introduite dans la Convention, dans le dessein de se plaindre de ces tentatives, ne pouvant obtenir aucun succès, voyant ses amis découragés et la majorité de la Convention subjuguée, arrive chez elle fort tard. « Je pris la » plume, dit-elle, pour faire un billet que je destinais à être » porté de grand matin à mon mari; j'étais assise à peine que » j'entends frapper chez moi, il était environ minuit; une » nombreuse députation de la commune se présente et demande Roland. — *Il n'est pas chez lui.* — *Mais,* me dit le » personnage qui portait le hausse-col d'officier, *où peut-il* » *être? quand reviendra-t-il? vous devez connaître ses habi-* » *tudes et pouvoir juger de son retour.* — *J'ignore,* lui dis-je, » *si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables ques-* » *tions; mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre*... » La bande se retira fort mécontente; je m'aperçus qu'elle » laissait une sentinelle à ma porte et une garde à celle de la » maison. Je présumai qu'il n'y avait plus qu'à prendre des » forces pour soutenir ce qui pourrait m'arriver. J'étais accablée de fatigues. Je me fis donner à souper, je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne et me couchai. Je dormais

Dans la séance du 1er juin, une députation du comité d'insurrection, qui se qualifiait de *députation de toutes les autorités constituées du département de Paris*, parut à la barre de la Convention.

» profondément depuis une heure, lorsque mon domestique » entra dans ma chambre pour m'annoncer que ces messieurs » de la section me priaient de passer au cabinet. *J'entends ce* » *que cela veut dire*, répliquai-je..... *Nous venons, citoyen-* » *ne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés. — Où* » *sont vos pouvoirs ? — Les voici*, dit un homme, tirant de » sa poche un mandat du comité révolutionnaire, sans motif » d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — *Je puis* » *comme Roland vous dire que je ne connais pas ce comité,* » *que je n'obtempère pas à ses ordres et que vous ne me sor-* » *tirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre*, se » hâta d'exprimer d'un ton avantageux un petit homme à » face ingrate ; et il m'en lut un de la commune qui portait » également, sans déduction de motif, l'arrestation de Ro- » land et de son épouse. »

Madame Roland, après avoir hésité entre le parti de la résistance et celui de la résignation, adopta ce dernier ; elle vit apposer les scellés sur tous ses papiers, sur tous ses meubles ; une force armée considérable entoure la voiture qui la conduit en prison, la multitude s'y joint ; des femmes crient : *A la guillotine !* Les commissaires lui proposent de lever les portières de la voiture. « *Non, messieurs*, répondit-elle, *l'in-* » *nocence toute opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'atti-* » *tude des coupables ; je ne crains les regards de personne. —* » *Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes ; vous* » *attendez paisiblement la justice. — La justice? si elle se* » *faisait je ne serais pas actuellement en votre pouvoir.* » (Mémoires de madame Roland, t. II, p. 72, 73, etc. Collect. B. F.)

Elle dit que *la colère du peuple* était à son comble, et que pour la calmer il lui fallait le sacrifice d'un plus grand nombre de victimes, et qu'au lieu des *vingt-deux* députés déjà désignés[1], il en demandait vingt-cinq. Voici cette liste de proscrits, corrigée et augmentée : « *Gensonné*, *Guadet*, *Brissot*, » *Gorsas*, *Pétion*, *Vergniaud*, *Salles*, *Barbaroux*, » *Chambon*, *Buzot*, *Biroteau*, *Ducos*, *Isnard*, » *Lanjuinais*, *Lidon*, *Rabaut*, *Lasource*, *Louvet*, » *Fonfrède*, *Lanthenas*, *Dusaulx*, *Fauchet*, » *Grangeneuve*, *Lehardi*, *Lesage*. »

A ces vingt-cinq proscrits, la députation demanda qu'on joignît encore les membres de la commission des douze. Ce qui élevait le nombre des victimes à trente-sept.

Marat voulut se donner ici les honneurs de la modération et de la clémence : « Je m'étonne, dit-il, » qu'on ait compris *Dusaulx* dans cette liste ; c'est » un vieillard que je ne crois pas capable d'être » entré dans la faction ; je m'étonne aussi qu'on y » ait compris *Lanthenas* que j'ai toujours regardé » comme un pauvre d'esprit. Pour *Ducos*, j'ignore » pourquoi son nom s'y trouve ; il a eu quelquefois des opinions erronées ; mais je crois ses intentions bonnes. Cela est l'ouvrage d'Hassenfratz » qui a eu tort ; car j'aime que toutes les choses » se fassent en règle. »

[1] Voyez les noms de ces vingt-deux députés proscrits, ci-dessus p. 380.

Cobourg n'avait demandé que vingt-deux têtes de députés; Marat croyait qu'il était contre la règle d'outre-passer ce nombre fixé par ce prince étranger.

Enfin, le 2 juin, jour fatal à la France, et que les anciens Romains auraient rangé parmi leurs jours néfastes, leurs jours noirs, parut pour éclairer des crimes, et ouvrir une source abondante de malheurs.

Vers les onze heures du matin, le tocsin sonne, la générale bat, et le lieu des séances de la Convention se trouve investi par une foule de femmes qui insultent et maltraitent les députés se rendant à leur poste. A ces furies s'unissent bientôt des hommes, armés de bâtons et de piques, qui s'opposent constamment à ce qu'aucun député ne sorte.

La révolte prend ensuite un caractère plus sérieux; aux femme si nsultantes, aux hommes menaçans, viennent se joindre des troupes de volontaires destinées à se rendre à l'armée de l'Ouest, troupes arrêtées dans leur marche et mises en réserve dans les environs de Paris, pour les employer au succès de la conspiration.

Ces volontaires, arrivés près des Tuileries, y reçoivent la consigne expresse de n'en laisser sortir personne. Bientôt ils sont postés si avant dans les avenues de la Convention, que les représentans du peuple se trouvent resserrés dans l'unique salle de leur séance.

Henriot renvoie la garde ordinaire de la Convention, et fait consigner l'officier du poste. Des députés sentent-ils la nécessité de sortir? Ils sont repoussés à l'intérieur, sont frappés, et l'on en voit quelques-uns rentrer avec leurs habits déchirés; s'ils sont attirés aux fenêtres pour voir les dispositions hostiles faites au-dehors, les volontaires les couchent en joue. Une armée ennemie assiége la représentation nationale.

Lanjuinais monte à la tribune; il va parler de l'état où se trouve la Convention, de l'agitation de Paris, de la générale dont le bruit alarmait encore les habitans. « Écoutez des vérités, non de celles qui » tuent la république; mais des vérités qui peuvent » la sauver. Il est notoire que depuis trois jours » vos délibérations sont presque nulles, que vous » êtes influencés au dedans et au dehors; qu'une » autorité, rivale de la nôtre, vous environne de » ses salariés.... » De violentes clameurs l'interrompent; il reprend: « Depuis trois jours mille désor» dres se commettent; un pouvoir ambitieux ra» nime les troubles que le premier jour il avait » feint d'apaiser; rien n'a été respecté, pas même » le secret des lettres. Un nouveau comité a usurpé » les fonctions du pouvoir exécutif. Plusieurs au» tres comités se sont mis à la place des anciens. » Les comités révolutionnaires continuent des fonc» tions que vous avez déclaré ne point leur appar» tenir; un commandant provisoire a été nommé » contre la loi: une nouvelle scène se prépare,

» vous l'aurez sous peu d'heures.... Hier on vous » a présenté une nouvelle liste de proscription; » qu'avez-vous fait ? Vous l'avez envoyée à votre » comité de salut public.... » A ces mots des clameurs s'élèvent, l'orateur interrompu reçoit courageusement une bordée d'injures et de menaces. Legendre, homme sans culture, violent et trompé par son ami Danton, et qui depuis a expié ses erreurs, Legendre, dis-je, se précipite à la tribune.

« Lanjuinais, s'écriait-il avec l'accent de la fureur, » je t'estimais, je te croyais ami de la liberté; tu » trahis tes devoirs, je te méprise, etc. »

Legendre, à chaque membre de phrase, avec son bras tendu, son poing fermé, faisait un mouvement du haut en bas qui se dirigeait, sans l'atteindre, sur la tête de Lanjuinais, lequel, incliné sur le bord de la tribune, attendait avec résignation les coups dont il était menacé.

Au bas de la tribune, une scène aussi violente, mais moins pittoresque, se passait entre des députés d'opinion différente, qui s'étaient avancés pour prendre la parole. Le tumulte était violent; le président se couvrit..., et le calme se rétablit.

Lanjuinais, que les gestes de son collègue n'avaient point découragé, reprit son discours, et conclut en demandant la suppression des autorités révolutionnaires, et du comité de l'Évêché.

Après cette scène, arrive à la barre une menaçante députation. « Depuis quatre jours le *peuple*

» de Paris n'a pas quitté les armes, dit l'orateur; » les mandataires rient de son calme et de sa persévérance; les colonnes de l'égalité sont ébranlées, le flambeau de la liberté pâlit, les contre-révolutionnaires lèvent la tête, la foudre gronde, » elle est prête à les pulvériser, les crimes des factieux de la Convention sont connus. Nous venons, » *pour la dernière fois*, vous les dénoncer [1]. Décrétez, à l'instant, qu'ils sont indignes de la confiance publique, qu'ils soient mis en état d'arrestation : nous répondrons d'eux sur nos têtes à » leurs départemens. Le peuple est las de vous voir » différer; sauvez-le, ou, nous vous le déclarons, » il se sauvera lui-même. »

De vifs applaudissemens partent des tribunes. Le président répond à la députation, en lui rappelant le respect dû à la représentation nationale; s'il existe des traîtres dans la Convention, dit-il, elle s'empressera de les punir. Il invite la députation aux honneurs de la séance. Elle dédaigne cette faveur et se retire. L'Assemblée décrète que cette pétition sera renvoyée au comité de salut public.

Ce fut alors que Legendre, en s'adressant aux tribunes, cria : *Que les hommes sortent; qu'ils aillent sauver la patrie, et que les femmes restent.* A ce cri il se fit quelques mouvemens dans les tribunes.

Des membres annoncent que toutes les issues de

[1] Ces crimes, ils ne les articulent pas.

la salle sont fermées, que des militaires présentent la baïonnette à ceux qui veulent sortir. Des habitués de la montagne disent que le fait est faux; mais l'abbé Simon, député, dit que rien n'était plus vrai; et, à cette occasion, il déclame contre la Convention, lui reproche sa conduite, fait l'apologie de l'insurrection présente. Des membres, même de la montagne, s'en indignent, l'accusent d'être vendu aux ennemis de la France : Pitt et Cobourg, s'ils étaient à cette tribune, ne tiendraient pas un autre langage, disent-ils.

Barrère se présente à la tribune et fait, au nom du comité de salut public, un rapport depuis longtemps attendu. « Le comité, dit-il, n'ayant pu se » procurer les pièces qui servent de base à l'accu- » sation de la commune contre les députés dénon- » cés, il a dû se placer au milieu de toutes les pas- » sions, de tous les intérêts... » Il fait alors un appel à la générosité de ces membres, à leur patriotisme, à leur conscience. « Je demande à tout Français, con- » vaincu que son nom, ses discours peuvent être » funestes à son pays, s'il ne se sacrifierait pas? Le » comité n'a pas cru devoir obtempérer à l'arresta- » tion demandée, parce qu'elle a l'air d'une me- » sure pénale, afflictive, et nous n'avons pas de rai- » son pour la prononcer. » Le rapporteur propose, à quelques-uns des membres de la Convention, de suspendre leurs pouvoirs, et de placer ces membres sous la sauvegarde de la nation française et de la force armée du département de Paris.

Il propose en outre de procéder, séance tenante, à l'élection de plusieurs ministres.

Proposer à des représentans du peuple, accusés par la commune de Paris, accusés sans aucune preuve, de suspendre leurs pouvoirs, ou de donner leur démission, c'était engager la Convention à faire une concession à la peur. Proposer ensuite à cette Assemblée de promettre aux députés démissionnaires une garantie qu'elle ne peut leur donner, puisqu'elle est sans force pour se garantir elle-même, c'est promettre ce qu'on est dans l'impuissance de tenir : les propositions du comité de salut public présentaient un moyen honteux, ne satisfaisaient ni l'un ni l'autre parti.

Marat, Billaud-de-Varennes, avides du sang des proscrits, s'élevèrent avec fureur contre cette proposition conciliatrice.

Les députés, désignés par les divers pétitionnaires, se montrèrent disposés à satisfaire au vœu du comité et à se sacrifier à la tranquillité publique ; ils se montrèrent grands, généreux autant que leurs ennemis parurent vils et atroces.

« Lorsqu'on met en balance un homme et la » patrie, mon choix n'est pas douteux, dit Isnard ; » je me suspends, et ne demande d'autre garde que » la loyauté du peuple. »

Lantnenas dit : « Si je puis emporter avec moi » tous nos maux, tous les germes de nos discordes, » je me suspends de bon cœur. »

Fauchet exprime le même sentiment par ces

mots : « Jamais aucun sacrifice ne me coûtera pour » le bien de la patrie. »

Barbaroux vient ensuite : « Si mon sang est né- » cessaire à l'affermissement de la liberté, je de- » mande qu'il soit versé ; si mon honneur est né- » cessaire à la même cause, qu'on me l'enlève ; la » postérité me rendra justice... » Barbaroux expose ensuite le tableau des services qu'il a rendus à la liberté, à la patrie. « Où sont mes accusateurs? » dit-il : alors une partie des députés de la montagne et des tribunes s'écrient : *Nous tous!* Chabot renchérit sur cette accusation : *C'est moi qui suis ton accusateur, je prouverai que tu es un traître, un scélérat* [1].

Barbaroux dédaigna ces cris de la fureur. Ce jeune et intéressant député continua à protester de son entier dévouement : « Faut-il ma vie pour » le salut public? qu'un décret soit rendu, et je suis » prêt à mourir..... » Alors trois ou quatre membres de la montagne s'écrièrent : *Aux voix le décret!* cette saillie atroce fit frémir l'Assemblée.

Dusaulx, ce vieillard respectable à plusieurs titres, s'écria : « Que ma patrie triomphe, et je suis » satisfait ; je me suspends. » Quelques députés de

[1] Chabot qui, sans preuves, accuse ici Barbaroux de trahison, trahissait alors sa patrie ; il était complice de deux agens de l'Autriche, de ses beaux-frères *Frey*. On accuse souvent dans la crainte d'être accusé ; il n'y a qu'un capucin défroqué capable de montrer tant d'impudence.

la montagne dirent qu'ils n'accepteraient pas sa démission.

A cette scène, où les membres de la même Assemblée montrèrent des caractères si opposés, en succéda une autre très-différente.

Alors se renouvellent les plaintes déjà faites par plusieurs membres, sur l'état de siége où se trouve la représentation nationale, et sur le défaut de liberté de ses membres. On ne peut, sans danger, ni entrer dans la salle ni en sortir. Le président fait venir un officier de garde auquel il donne l'ordre de lever cette consigne : cet ordre n'est point exécuté.

Lanjuinais, indigné, brave les dangers, monte à la tribune : « Si jusqu'alors, dit-il, j'ai montré » quelque courage, je l'ai puisé dans l'ardent » amour qui m'anime pour la patrie et la liberté ; je » serai fidèle à ces mêmes sentimens jusqu'au der- » nier souffle de ma vie ; ainsi n'attendez pas de » moi, ni suspension, ni démission momentanée ; » n'attendez aucun sacrifice ; je ne suis pas libre » pour en faire ; et vous ne l'êtes pas vous-mêmes » pour en accepter. La Convention est assiégée » de toutes parts par de nombreuses troupes ar- » mées ; les canons sont dirigés sur elle ; des con- » signes criminelles vous arrêtent, malgré vous, » aux portes de cette salle ; on vous insulte, on » vous outrage ; on vient de faire charger les fu- » sils, et il n'est pas permis, sans risquer sa vie, » de se montrer seulement aux fenêtres ; mais j'ai

» encore la faculté de faire entendre ici ma voix.
» Hé bien! j'en userai pour vous donner un con-
» seil digne de vous, qui peut vous couvrir de
» gloire et sauver la liberté. Osez manier avec
» vigueur le sceptre de la loi déposé en vos
» mains, cassez toutes les autorités qu'elle ne re-
» connaît pas, et ce ne sera pas en vain. Les fac-
» tieux seront abandonnés des bons citoyens qu'ils
» trompent........ Si vous n'avez pas ce courage,
» c'en est fait de la liberté. Je vois la guerre civile,
» déjà allumée dans ma patrie, étendre partout
» ses ravages et déchirer la France en petits États;
» je vois l'horrible monstre de la dictature et de
» la tyrannie, sous quelques noms que ce soit, s'a-
» vancer sous des monceaux de ruines et de cada-
» vres, vous engloutir successivement les uns les
» autres et renverser la république. » . . . . .

Puis l'orateur passe aux injures que Chabot venait d'adresser à Barbaroux, dans le moment où celui-ci, inspiré par un noble et sublime sentiment, protestait de son dévouement à la patrie. Il dit : « Lorsque les prêtres de l'antiquité conduisaient » les victimes à l'autel, ils les ornaient de fleurs et » ne les insultaient pas. »

Ce discours, fort applaudi par la majorité de la Convention, souvent interrompu par les huées des tribunes, releva les courages et produisit sur une partie des députés qui siégeaient à la montagne un mouvement d'une juste indignation. Les membres de cette partie de l'Assemblée parurent divisés d'o-

pinions; les uns reprochèrent aux autres leurs iniquités, leurs attentats; Cambon les accusa d'être avides de sang et indifférens pour tout ce qui pouvait sauver la patrie.

Marat désapprouva la mesure proposée par le comité de salut public, parce qu'elle tendait, dit-il, à donner aux accusés les honneurs d'un généreux dévouement; il finit en demandant sa propre suspension et la détention provisoire des accusés, en exceptant néanmoins Ducos, Lanthenas et Dusaulx, et y ajoutant Dufriche-Valazé et Defermon. Plusieurs députés sollicitent l'honneur d'être compris dans la liste des accusés. Marat ajoute: « Dès l'instant que le décret de détention sera » prononcé, je donne ma démission. »

Des députés en grand nombre se plaignent de nouveau de ce qu'ils ne peuvent sortir de la salle, et demandent au président de faire cesser cet emprisonnement. Delacroix, après s'être violemment débattu contre les sentinelles placées à la porte, monte à la tribune et dit avec émotion : « Nous avons fait serment de vivre et de » mourir libres, eh bien! il faut accomplir ce ser» ment. Je déclare à la France que la Convention » n'est pas libre, et que le lieu de ses séances est » assiégé. J'ai demandé aux inspecteurs de la salle » s'ils avaient donné cette consigne qui nous em» prisonne, ils ont répondu négativement. Je de» mande que le commandant-général soit mandé » pour savoir qui a osé donner cette consigne. »

« Ce n'est point à des esclaves à faire des lois, dit » Barrère, et la France entière repousserait celles » qui seraient données au milieu des baïonnettes, et » de quelles baïonnettes encore! je m'adresse au » peuple; il est trompé. La tyrannie qui nous as- » siége ici, est celle d'un comité composé d'hommes » suspects, d'étrangers. J'ai dit hier au maire : Un » grand crime a été commis, et il appartient à la » commune. Il m'a répondu qu'il appartenait au » comité central, dans lequel était un Espagnol, » nommé *Gusman* et autres hommes suspects. Ce » matin il n'était plus, ce comité; il y avait aussi » des Anglais : voici encore quelques faits :

» Un banquier de Paris, qui a des correspon- » dances avec Calonne, vient d'acheter pour dix » millions de papiers sur l'étranger. Or, pour faire » perdre les assignats et gagner sur ces papiers, » il a fallu exciter un mouvement : c'est ce qu'on » a fait.

» Ils sont bien coupables ceux qui ont fait re- » tarder le départ et fait revenir des bataillons » destinés pour la Vendée ! Ils sont bien coupables » ceux qui, dans ce moment, distribuent aux » troupes des assignats de cinq livres [1] !

» Je demande que nous, qui avons fondé la répu- » blique le 21 septembre, suspendions notre séance;

[1] On voit ici que le comité de salut public, dont Barrère était l'organe, savait que les agens des puissances étrangères jouaient le principal rôle dans cette insurrection.

» et si un grand malheur arrivait, si l'un de nous
» était attaqué, je demande que le temple des lois
» soit fermé, et que nous courions sur la place pu-
» blique au milieu du peuple qui, j'en suis sûr,
» nous défendra. »

Delacroix, pour la seconde fois, demande qu'on ordonne à la force armée de se retirer; que le décret soit notifié aux commandans des postes; que le commandant-général soit mandé à la barre. Quelques députés demandent la tête de celui qui a donné la consigne. Cette dernière proposition, d'abord appuyée, est bientôt détournée. Les commandans des postes se présentent, et annoncent qu'eux-mêmes sont consignés.

Danton fait entendre sa voix de stentor : « Il y a
» des scélérats sans doute parmi ceux qui violent
» la sûreté de la représentation nationale, dit-il;
» je serai celui qui montrerai le plus d'audace
» pour réprimer les excès de la démagogie, ou
» plutôt les mouvemens excités par l'aristocratie.
» Hier on devait venir s'emparer du comité de
» salut public, où se trouvaient deux ministres me-
» nacés. Je jurai de me placer, un pistolet à la
» main, à la porte de ce comité; il ne fut point
» attaqué. Chargez le comité de salut public de
» découvrir cette nouvelle trame; je vous réponds
» que les coupables seront punis. »

Boissy d'Anglas, les habits déchirés, insulté, violenté, à la porte de la salle, par les factionnaires, fait entendre de nouvelles plaintes sur l'état de la

captivité que subit la Convention. Plusieurs autres viennent offrir de nouveaux témoignages de pareilles violences.

Jusqu'alors on n'avait donné aucune suite aux diverses propositions; l'inquiétude et surtout l'indignation préoccupaient la plupart des membres. Ceux-là même qui avaient favorisé l'insurrection, voyant qu'elle dépassait les limites qu'ils avaient fixées, concevaient des craintes et les témoignaient publiquement. Tous se débattaient dans le piége où ils se trouvaient pris.

Bazire dit que des complots infâmes sont tramés; on accuse les fonctionnaires qui ne sont pas aujourd'hui à leur poste d'en être les auteurs; il reproduit la proposition de Barrère, qui aussitôt monte à la tribune, et une seconde fois l'expose en ces termes : *Nous perdons notre temps. Je demande que vous fermiez le Temple des lois; et que nous allions au milieu du peuple.*

Un mouvement simultané s'opère dans l'Assemblée, et, sans délibérer, elle se lève et se dispose à sortir du lieu des séances. Le président, alors Hérault de Séchelles, se couvre en signe de détresse, et marche le premier. Les membres, deux à deux, le suivent la tête découverte.

Le président, arrivé au premier poste, ordonne aux factionnaires de laisser sortir la représentation nationale; ils obéissent, se rangent en haie et portent les armes.

Descendus dans la cour, le président et la Convention aperçoivent des troupes armées et plusieurs canons placés en face du vestibule.

Avant de poursuivre le récit des événemens qui résultèrent de la sortie de la Convention nationale hors du lieu de ses séances, je dois parler du nombre et de l'intention des troupes qui l'assiégeaient.

« La Convention était bloquée; quatre-vingt
» mille hommes armés entouraient les Tuileries.
» Cent soixante-trois bouches à feu, des grils et
» du charbon pour faire rougir les boulets, tel
» était l'appareil avec lequel on venait dicter des
» lois à la représentation nationale. On croirait, à
» ce récit, que tout Paris était armé contre nous!
» De ces quatre-vingt mille hommes, soixante-
» quinze mille ignoraient pourquoi on leur avait
» fait prendre les armes. Loin de nous attaquer,
» ils nous auraient défendus; mais Henriot les
» avait placés dans l'éloignement, hors de por-
» tée de nous secourir. Il nous avait cernés im-
» médiatement avec sa troupe d'élite, la seule qu'il
» eût introduite dans les dépendances du château.
» Il l'avait séparée de la masse des Parisiens,
» d'un côté par l'élèvement du Pont-Tournant,
» de l'autre par une clôture de bois qui séparait
» le Carrousel de la cour du château. Il résultait de
» cette disposition deux effets immanquables : l'un,
» de donner à l'entreprise de quatre ou cinq mille
» bandits l'apparence d'un mouvement général

» du peuple; l'autre, de neutraliser ce même peuple » pour l'empêcher de croiser l'entreprise [1]. »

Il est certain que les troupes commandées par Henriot, qui entouraient immédiatement le château des Tuileries, qui pénétrèrent même dans son intérieur, s'opposaient à ce que les députés sortissent, les violentaient, couchaient en joue ceux qui se montraient aux fenêtres de ce château. Il est certain, dis-je, que ces troupes, composées de volontaires retenus à Paris, et de vagabonds soudoyés, dont chaque individu reçut ostensiblement un billet de cent sous, présentaient tout ce que la commune et les agens de l'étranger du comité central d'insurrection avaient pu recruter. En évaluant leur nombre à quatre à cinq mille, l'auteur que je viens de citer ne s'éloigne pas de la vérité; d'ailleurs il donne dans la suite des preuves satisfaisantes de la juste évaluation de ce nombre.

Après cette digression nécessaire, je reviens à la marche de la Convention. Arrivée dans la cour des Tuileries, elle s'avançait vers la porte qui s'ouvrait sur la place du Carrousel.

La tête de la colonne des députés s'aperçut bientôt que cette porte était défendue par plusieurs pièces de canon, et par des militaires, parmi lesquels figurait, à cheval, Henriot, commandant-général provisoire.

Hérault de Séchelles, président, voyant cet obs-

[1] Mémoires de Meillan, représentant du peuple, pag. 53. (Collect. B. F.)

tacle, demande que le passage soit libre. Il s'établit, entre lui et le commandant-général, un dialogue que peu de personnes ont entendu [1]. Voici ce qui a été recueilli par divers députés à portée de bien voir, de bien entendre.

Le commandant est sommé de laisser le passage libre, et en même temps on lui crie : *Découvrez-vous, c'est le président de la Convention.* Henriot, en jurant, dit : *Je ne me découvrirai pas ; je n'ai plus de ménagement à garder ; ils m'ont manqué de parole ; mais je ne les ménagerai pas.* Alors le président fait lecture du décret qui ordonne la levée des consignes. Henriot n'y répond que par des menaces : *La force-armée*, dit-il, *ne se retirera que lorsque la Convention aura livré au peuple les députés dénoncés par la commune : personne ne sortira.*

[1] J'étais assez près pour voir l'action des interlocuteurs, mais non pour les entendre. Suivant les Mémoires de Meillan, ce dialogue qu'il n'a pas entendu, mais dont on lui a fait le rapport, fut tel : « *Que demande le peuple ?* dit le président, » *la Convention n'est occupée que du peuple et de son bonheur.* » Henriot répond : *Le peuple n'est point levé pour écouter* » *des phrases, mais pour donner ses ordres souverains ; il lui* » *faut des victimes ; il veut qu'on lui livre trente-quatre* » *coupables. — Des victimes !* s'écrient ceux qui accompa- » gnent le président, *nous le serons tous.* A ces mots Hen- » riot recule quatre pas et crie : *Aux armes !* Aussitôt ses sa- » tellites s'avancent, les uns le sabre à la main, les autres la » baïonnette au bout du fusil, pointant les députés, mais sans » frapper ; en même-temps les canonniers disposent six pièces » de campagne pour les diriger contre nous. » (Mémoires de Meillan, p. 58, 59.)

Le président, au nom de la loi, ordonne aux soldats d'arrêter ce rebelle; le député Delacroix prend son pistolet et en menace Henriot. Celui-ci fait reculer son cheval de quelques pas, crie : *Aux armes! canonniers à vos pièces!* L'état-major à cheval fait un mouvement, les sabres sont tirés, un des cavaliers s'avance sur la colonne de la Convention, un particulier l'arrête en saisissant la bride de son cheval; des fusiliers couchent en joue les députés. Des cris menaçans se font entendre.

Le président, convaincu qu'à cette porte le passage n'était pas libre, tourne à gauche, se porte vers une autre issue située au nord de la cour. Là, nouvelle sommation, nouvelle résistance. La colonne de la Convention se replie, revient sous le vestibule des Tuileries, descend dans le jardin et se dirige vers la porte située presqu'en face du Pont-Royal. Là, même demande, même refus; le président n'insiste pas, et conduit la Convention, en longeant la terrasse du côté de la Seine, jusqu'à la porte du Pont-Tournant, porte qui s'ouvre sur la place de Louis XV. Les troupes qui s'y trouvent opposent leur consigne aux ordres du président, et refusent constamment le passage.

Pendant que le président haranguait les officiers de ce poste pour en obtenir la liberté de sortir; pendant que la Convention attendait près du grand bassin l'issue de cette démarche, on entendit crier, et l'on vit arriver précipitamment, parmi les arbres du bosquet, Marat, escorté d'une cinquantaine

d'hommes couverts de haillons, et qui semblaient être récemment échappés de Bicêtre. Marat, en approchant, s'écrie d'un ton impératif et menaçant : *Mandataires du peuple, je vous somme, en son nom, de vous rendre à votre poste et d'y reprendre vos fonctions.*

Après avoir inutilement, de porte en porte, sollicité sa liberté, et s'être bien convaincue qu'elle était prisonnière, la Convention, déconcertée et docile aux ordres de Marat, marchant entre deux haies de baïonnettes et de piques, se rendit à son poste, rentra dans sa prison. A peine est-elle rentrée que des volontaires s'emparent des avenues de la salle, et y détiennent de nouveau les députés. Alors Couthon dit: « L'Assemblée, par la démarche » qu'elle vient de faire, s'est enfin convaincue » qu'*elle est parfaitement libre.* »

Après avoir proféré cette assertion ridicule, parce que la fausseté en était trop évidente, Couthon demande que les vingt-deux députés dénoncés par la commune soient mis en état d'arrestation à l'Abbaye, ainsi que les membres du comité des douze. Il demande, conformément au vœu de Marat, qu'on en excepte *Ducos*, *Lanthenas* et *Dusaulx*, et qu'on adjoigne aux proscrits *Louvet*, *Valazé*, et les ministres *Clavière* et *Lebrun.* Ces propositions excitent une vive opposition. Couthon en parut effrayé, et chercha à calmer l'effervescence en faisant des amendemens à sa proposition. Il demande que les députés dénoncés, à l'exception de Ducos, Lanthe-

nas et Dusaulx, soient mis en arrestation chez eux; et que ceux qui ont offert leur suspension aient la ville de Paris pour prison.

Cette proposition, convertie en décret, est brusquement mise aux voix. Une grande majorité refuse de prendre part à la délibération; néanmoins le président déclare que le décret est rendu; en voici la teneur :

« La Convention nationale décrète que les dé» putés ses membres, dont les noms suivent, se» ront mis en état d'arrestation chez eux, et qu'ils » y seront sous la sauvegarde du peuple français » et de la Convention nationale, ainsi que de la » loyauté des citoyens de Paris. Les noms desdits » députés mis en état d'arrestation, sont : Gen» sonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Ver» gniaud, Salle, Barbaroux, Chambon, Buzot, » Birotteau, Lidon, Rabaut-Saint-Étienne, La» source, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, » Lesage, d'Eure-et-Loire; Louvet, du Loiret; » Valazé, Clavière, ministre des contributions » publiques, et Lebrun, ministre des affaires» étrangères. Auxquels noms il faut joindre ceux » des membres de la commission des douze, » à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été, » dans cette commission, d'un avis contraire aux » mandats d'arrêt lancés par elle. Les noms des » premiers, sont : Kervelegan, Gardien, Rabaut» Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Vigée, Molle» vault, Henri Larivière, Gomaire, Bergoeing; les

» deux autres exceptés sont : Fonfrède, Saint-
» Martin. »

Le décret fut à peine prononcé, qu'un grand nombre de députés vinrent au bureau réclamer contre et signèrent diverses déclarations portant qu'ils n'approuvent point ce décret et qu'ils n'ont point pris part à la délibération. Leurs protestations sont sans succès; aucune règle n'était observée, la violence présidait, et tous les actes de cette assemblée prisonnière se trouvaient frappés de nullité.

Sur la motion d'un membre, qui observa que la suspension offerte volontairement par Isnard et Fauchet, méritait certains égards, on a demandé qu'ils ne fussent pas mis en état d'arrestation; mais qu'il leur fût seulement interdit de sortir de la ville de Paris, ce qui a été décrété.

Ces conspirateurs, incertains du succès, avaient un grand intérêt à convaincre le public de la nécessité du coup qu'ils venaient de porter contre la majorité de la Convention; mais, malheureusement pour eux, ils manquaient de preuves qui pussent amener cette conviction; dans leur embarras, ils eurent recours aux manœuvres suivantes.

Quelques heures avant que le décret fatal fût rendu, le comité révolutionnaire de la commune fit afficher, dans toutes les rues de Paris, un placard portant que *la patrie était sauvée*, et que *le bonheur des Français allait commencer*.

Un particulier, placé dans une tribune voisine de

celle du président, se permettant d'élever la voix, eut l'impudence de dire : *Je suis député par le peuple entier du département de Paris, qui me charge de vous dire que le décret que vous venez de rendre a sauvé la patrie.*

Comment aurait-il pu recueillir les voix du *peuple entier* du département sur un décret qui venait d'être rendu à l'instant?

Une lettre fut adressée au président de la Convention par les sieurs Laugier, Loys et Denoux; cette lettre, écrite *au nom du peuple entier*, porte que le décret rendu contre les députés dénoncés *sauve la patrie;* les signataires s'offrent pour servir d'ôtages aux députés mis en arrestation. Ces moyens grossiers, précipitamment imaginés pour calmer l'indignation, capter la bienveillance du public, prouvent le trouble et la frayeur des conjurés, et leur empressement à prévenir le châtiment de leurs crimes.

Après un siége de douze heures, la Convention, contrariée, épuisée par des secousses violentes, leva sa séance à dix heures du soir; mais les membres ne purent sortir que lorsque la consigne fut levée : il fallut attendre qu'il plût à la commune de donner des ordres pour que la représentation nationale fût mise en liberté. Cette difficulté de sortir, cette permission de la commune, suffiraient pour prouver l'état de captivité où les conspirateurs avaient réduit la Convention, et la nullité de ses délibérations.

Dans la séance du 3 juin, le député Grégoire s'é-

leva avec courage contre les insultes, les outrages que la représentation nationale avait subis dans la séance de la veille, et demanda qu'il en fût fait mention dans le procès-verbal, afin que les départemens pussent juger si cette Assemblée était libre lorsqu'elle a décrété l'arrestation de plusieurs de ses membres.

Dans la même séance, on fit lecture d'une lettre que Lanjuinais, député proscrit, adressait à la Convention : « Je viens d'être mis en arrestation chez » moi.... Je suis gardé par un gendarme. J'aurais pu » fuir et me soustraire à l'oppression; mais loin de » moi cette pensée. Je lutterai contre mes calom- » niateurs avec le courage de l'innocence.... Vous » avez cédé hier à la nécessité; je vous remercie » d'avoir, par votre condescendance, empêché » peut-être de plus grands attentats..... Maintenant, » je vous conjure au nom de la patrie, hâtez-vous » de revenir à la justice et à la dignité du peuple » magnanime que vous représentez; hâtez-vous » d'étouffer les fermens de la guerre civile que des » factieux ont préparée pour ressusciter la tyran- » nie; que les départemens apprennent presqu'aus- » sitôt la liberté que l'arrestation de leurs repré- » sentans; que le comité de salut public, après » avoir communiqué aux détenus les faits que l'on » n'a encore pu articuler contre eux, et qu'on vou- » drait leur imputer, vous fasse un prompt rap- » port qui appelle sous la hache de la loi les traî- » tres, s'il s'en trouvait parmi vos collègues, et fasse » éclater l'innocence des autres. »

Barbaroux, Vergniaud, écrivirent aussi pour avertir la Convention qu'ils étaient en arrestation chez eux, et qu'ils se soumettaient au décret. Ces lettres et les propositions qu'elles contenaient furent renvoyées au comité de salut public.

Ces lettres sembleraient prouver que les députés proscrits croyaient ne devoir l'être que momentanément; que le décret ne serait point exécuté à la rigueur; que la Convention, rendue à la liberté, annulerait ce que la force lui avait commandé, et que les conjurés, bientôt confondus, recevraient le châtiment de leurs crimes. Si c'était leurs espérances, ils furent grandement trompés. La faction, fortement appuyée par l'étranger, ne renonçait pas à ses succès, et n'aspirait qu'à les étendre, qu'à augmenter le nombre des proscrits, qu'à dévorer la proie dont elle s'était saisie, qu'à en saisir et en dévorer beaucoup d'autres.

Cette faction laissa aux députés proscrits le rôle le plus intéressant et le plus beau, celui des innocens persécutés; ils le remplirent avec un courage, une dignité qui les couvre de gloire; elle se réserva le rôle odieux, celui de persécuteur, dont elle s'acquitta avec un acharnement et une fureur toujours croissans. Bientôt le décret d'arrestation du 2 juin fut converti en un décret de mort; bientôt le nombre des députés proscrits s'accrut au point que la minorité acquit la force de la majorité.

Ce décret du 2 juin, quoiqu'enlevé par la violence, et par conséquent frappé de nullité, eut les con-

séquences les plus désastreuses. La faction qui l'arracha, en cédant à l'impulsion de nos ennemis, fit le malheur des Français de toutes les classes.

Ce décret rompit la digue, et des torrens de calamités, de crimes et de malheurs inondèrent la France entière. Il ouvrit la carrière au *régime de la terreur,* régime de prisons, d'échafauds, de ruines, de persécuteurs et de persécutés, de bourreaux et de victimes; régime qui changea entièrement le but de la révolution, dénatura ses principes, détourna ses effets, et accomplit le vœu impie des ennemis qui désiraient la rendre insupportable. Que d'attentats à la morale, à la propriété, à la liberté individuelle, furent commis sous cet affreux régime! Que de larmes, que de sang furent répandus pendant cette longue tragédie, dont la journée du 2 juin fut le premier acte!



Assassinat de J. P. Marat.

le 13 Juillet 1793.

BAUDOUIN Frères Rue de Vaugirard N° 36. À PARIS.

CHAPITRE X.

LES JOURNÉES DU 31 MAI ET 2 JUIN SONT CONCERTÉES A LONDRES ; INSURRECTION DANS LE CALVADOS ET AUTRES DÉPARTEMENS ; CHARLOTTE CORDAY ASSASSINE MARAT, PROCÉDURE ET MORT DE CETTE FILLE EXTRAORDINAIRE, DISPERSION DES FORCES DÉPARTEMENTALES ; INSCRIPTIONS SUR LES MAISONS ; AUTRES ÉVÉNEMENS.

Les députés proscrits s'étaient aperçus et disaient quelquefois avec l'expression du doute, mais n'avaient pas encore acquis la certitude, que leurs persécuteurs étaient vendus à des factions étrangères ; ils sentaient cette vérité, mais manquant de preuves ils se bornaient à exprimer leurs soupçons. Ils sentaient leur innocence, ils l'auraient fait triompher devant des juges intègres, mais leurs juges n'étaient que des condamnateurs ; mais il leur aurait fallu quitter le rôle d'accusés, pour prendre celui d'accusateurs.

Ils étaient innocens de tout ce dont on les accusait. Ils méritaient par leurs talens, leur patriotisme sincère et leur généreux dévouement, la reconnaissance nationale ; et, par l'effet des manœuvres les plus criminelles, ils éprouvèrent la plus rigoureuse persécution, ils périrent misérablement.

Tels sont, dans les révolutions où l'audace et la

corruption font triompher le crime, les dangers que courent la fortune, la réputation et la vie des hommes de probité. Quand le crime gouverne, la vertu est en péril.

Ils étaient innocens : le peuple insurgé contre eux, dans les journées du 2 juin, n'était point les citoyens de Paris; ce n'était point par mécontentement que ce soulèvement s'effectua, mais parce qu'il était organisé et soldé. Les chefs du soulèvement, le comité révolutionnaire de l'Evêché, les dominateurs de la commune et de la Convention payans et payés, instigateurs et instigués, recevaient des mains étrangères des instructions et des finances. Tout ici était un monstrueux tissu de corruption et d'imposture.

Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage d'un écrivain dont personne ne contestera la bonne foi :

« Un illustre émigré, fort lié avec M. Pitt, écri-
» vait, en juin 1793, de Londres à Munster, à
» une princesse émigrée : *L'insurrection de mai*
» *était* CONCERTÉE A LONDRES : *avec quelques chefs de*
» *plus elle eût réussi*; IL FALLAIT NE RIEN LAISSER
» FAIRE DE SOLIDE A CES GENS-LA. Je tiens ce texte
» d'un émigré qui a vu, touché et lu cette lettre,
» insérée, m'a-t-on dit, dans le Journal d'écono-
» mie publique de M. Rœderer[1]. »

[1] Constitutions de la Nation française, par M. le comte Lanjuinais, pair de France, etc., tome I[er], page 44.

En rapprochant cette phrase des extraits de la lettre d'un

Voilà les véritables auteurs des crimes que, par ignorance ou perfidie, on ne cesse d'attribuer à la révolution : la mémoire de ceux qui commandaient, payaient et exécutaient ces crimes, doit seule en porter l'infamie.

Les directeurs des troubles et leurs agens en France ne se bornèrent pas à produire des révoltes dans Paris, ne se bornèrent pas à dénaturer et avilir le gouvernement dont cette ville était le siége; dans plusieurs autres lieux et en même temps, ils allumèrent, ils attisèrent les feux de la guerre civile.

Les armées des insurgés de la Vendée et autres départemens voisins, secourues par l'Angleterre, renforcées par des bataillons d'émigrés débarqués sur les côtes de la Bretagne, firent des progrès rapides, eurent des succès extraordinaires. Le 9 juin elles s'emparèrent de Saumur, et peu de jours après des villes de la Flèche et d'Angers.

L'armée du Nord, forcée de lever son camp de Famars, s'était repliée sur Sezanne et avait abandonné à leurs propres forces les places de Valenciennes, de Lille, du Quesnoy et de Maubeuge.

A Lyon, la guerre civile était permanente : le département et la municipalité, fortifiés de leurs partisans respectifs, ne cessaient d'être aux prises. A cette

agent de l'Angleterre, extraits que j'ai donnés, page 352 de ce volume, on jugera quels étaient les projets de la politique anglaise.

époque, la fureur des deux partis redoubla, ils s'attaquèrent avez un nouvel acharnement, surtout dans la journée du 29 mai.

Les partisans du département, attirés sur la place des Terreaux, y furent foudroyés par la mitraille de huit pièces de canon qui firent tomber plus de trois cents hommes. Cependant cet échec redoubla le courage de ceux qui l'éprouvèrent; ils firent le siége de la maison commune, et, après une attaque qui dura, sans interruption, depuis cinq jusqu'à huit heures du soir, ils s'en emparèrent ainsi que du maire et de Challier. L'anarchie avait triomphé à Paris, elle parut succomber dans Lyon.

La lettre qui contient ces détails, prouve qu'il existait un plan concerté, dont l'objet consistait à causer, à la même époque, de grands désordres dans plusieurs lieux de la France. Cette lettre, datée de Lyon, du 31 mai, contient cette phrase: « On nous annonça hier qu'un courrier apportait » pour nouvelles *qu'il en était arrivé autant à » Paris*. Ce qui nous le fait croire, c'est qu'on a » saisi entre les mains d'un de ces malheureux, » une correspondance qui annonçait que, le 30, le » même événement devait avoir lieu dans les » grandes villes [1]. »

Mais le parti du département, qui combattait contre celui de la municipalité, agissait sous les

[1] Thermomètre du jour, n° 522, page 547.

couleurs de la modération d'après la direction d'une faction étrangère. Nos ennemis cachés, ennemis de tous les partis, n'aspiraient qu'à mettre les patriotes aux prises contre les patriotes, à les exciter à s'entredétruire, afin d'en épuiser la ville de Lyon et la France [1].

D'autres mouvemens coïncidèrent avec ceux de Lyon et de Paris. Vers les derniers jours de mai, un nommé Marc-Antoine Charrier, avocat, ex-membre de l'Assemblée constituante, demeurant à Mende, parvint avec des instructions et de l'argent, venus du dehors, à soulever environ deux mille paysans du département de la Lozère, et, avec cette force, à s'emparer des villes de Marvejols et de Mende. Cette levée de bouclier, fut, dans la séance du 1[er] juin, dénoncée à la Convention qui prit des mesures pour en arrêter les progrès. Les départemens voisins envoyèrent des forces contre les insurgés. Charrier obtint quelques avantages sur elles; mais bientôt il succomba sous le nombre de ses ennemis; il fut, le 4 juin, pris avec son aide-de-camp Laporte, et conduit dans les prisons de Rodez. Le 7 juin, il promit de déclarer

[1] « Biroteau, mon collègue....., me dit, peu de jours avant » sa mort, qu'étant allé à Lyon, ainsi que Chasset, dans la » persuasion que cette ville n'armait que pour la liberté, ils » n'avaient pas tardé à découvrir que les meneurs avaient » d'autres vues, et qu'en conséquence, ils s'étaient tous » deux empressés d'en sortir. » (Mémoires de Meillan, pag. 73, 74. (Collect. B. F.)

ses complices et adhérens, et de faire des révélations importantes, si on lui accordait sa grâce. La Convention envoya des commissaires pour recevoir ces déclarations; mais il refusa de les faire lorsqu'il apprit que sa demande en grâce était rejetée. Toutefois, inquiet sur le sort de sa femme et de ses enfans, il prit la résolution de transmettre par écrit quelques aveux; voici ceux qui ont été publiés : « M. le duc de Bourbon devait venir » commander en chef dans les provinces méri- » dionales, et amener avec lui assez d'officiers » généraux pour se mettre à la tête de chaque » parti qui se présenterait. J'ignore si aucun de » ces principaux agens sont en France; mais je » pense qu'il doit y avoir quelqu'un; au surplus » il m'avait dit qu'à l'époque de mon soulève- » ment, le principal chef ou un de ses pre- » miers agens devait arriver dans une ville fran- » çaise. »

Ensuite, il déclara verbalement que la correspondance des émigrés ne passait plus à Lyon depuis un mois avant son arrestation, qu'actuellement elle venait par l'Auvergne, du côté de Riom ;

Que le secrétaire du ci-devant prince lui avait assuré qu'il avait été employé par ledit prince et autres émigrés, deux cents millions, pour faire déclarer par la France la guerre à l'Allemagne; que les ennemis armés contre la république comptaient beaucoup sur des secours en argent qui leur viendraient du côté de Bordeaux. Il ajoute les noms de

quelques-uns de ses complices, tels que *Dobasset;* ceux des agens de l'étranger, comme *Allier*, *Feribal*, les *Saillans;* il fait craindre un débarquement sur les côtes de la Méditerranée, débarquement qui entre dans le plan de Calonne. Ces déclarations, inspirées par la force, méritent peu de confiance: ce malheureux, condamné à mort, subit son jugement le 14 juillet 1793 [1].

D'autre part et dans le même temps, les Espagnols attaquaient nos frontières avec une énergie nouvelle, prenaient Elne, Argelès, assiégeaient Collioure, s'emparaient de Fort-les-Bains, menaçaient Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, et bombardaient Bellegarde. Ces diverses attaques eurent lieu pendant les derniers jours de mai et dans le commencement de juin.

Dans le même temps aussi, le fameux général Paoli suscitait une insurrection dans l'île de Corse, et une grande partie des habitans de cette île se rangeaient sous ses drapeaux. La coïncidence de tous ces événemens, auxquels on pourrait joindre quelques conspirations vraies ou controuvées, décèle évidemment un plan médité dont l'exécution, d'après les calculs des ennemis de la république, devait donner une secousse violente au gouverne-

[1] Extrait du procès-verbal tenu par les représentans du peuple français dans le département de l'Aveyron, relatif à Charrier, chef de rebelles du département de la Lozère pages 5, 6 et suivantes.

ment et produire un bouleversement général. Cette secousse causa de grands maux à la France, fit répandre beaucoup de sang et n'amena point le résultat désiré.

Les langues anciennes et modernes manquent de mots assez énergiques pour exprimer le haut degré de scélératesse des auteurs de tant de troubles, de tant de malheurs, de tant de sang répandu. On punit de mort un homicide; de quel supplice doit-on punir celui qui ordonne froidement le meurtre de plusieurs cent milliers d'individus? Il est considéré comme infâme, celui qui trahit, celui qui, par ruse ou par violence, s'empare de la propriété d'autrui; dans quelle éternité d'infamie ne doit pas être plongée la mémoire de ceux qui ont commandé tant de trahisons, de perfidies; qui ont causé la ruine et le désespoir de tant de familles? Leurs noms ne doivent être prononcés qu'avec exécration, qu'avec un frémissement d'horreur. La morale des grands politiques serait donc pire que celle des brigands qui volent et tuent sur les routes!

Mais revenons à la Convention nationale mutilée et à ses trente-deux membres mis en état d'arrestation.

Après la journée du 2 juin, les dominateurs ayant atteint leur but, et leur fureur étant assouvie, ils craignirent l'indignation et la vengeance des départemens privés de leur représentation, et semblèrent effrayés de leur succès : on remarqua parmi

eux cette stupéfaction, ce calme qui suit ordinairement les grands attentats.

Paris était paisible, les barrières de cette ville, fermées depuis le 31 mai, furent rouvertes le 4 juin; mais des menées sourdes se continuèrent pour affermir l'entreprise commencée. On arrêtait à la poste les journaux qui n'avaient pas applaudi à la journée du 2 juin, on décachetait les lettres : on craignait que la vérité ne pénétrât dans les départemens; les arrestations se multipliaient.

Le comité central d'insurrection déclarait mauvais citoyens et traîtres à la patrie, ceux qui recèleraient des députés décrétés d'accusation; un acte d'humanité était puni comme un crime. La commune de Paris arrêtait que les directeurs des messageries seraient tenus de rendre le prix de leur place aux voyageurs que des *cas imprévus* empêcheraient de partir : on prenait des précautions.

Deux décrets avaient ordonné au comité de salut public de faire, sous trois jours, un rapport sur les pièces qui constataient les délits des députés arrêtés; dans la séance du 5 juin, Fonfrède demanda l'exécution de ces décrets : « Quatre jours » se sont déjà écoulés, dit-il, depuis leur arresta- » tion, et ce rapport n'est point fait. Si l'arrestation » d'un magistrat du peuple (Hébert) a produit dans » Paris une espèce d'insurrection, ne craignez-vous » pas que l'arrestation des représentans du peuple » n'en produise une véritable dans la république » entière.... Je veux empêcher la guerre civile...

» Si des citoyens armés sont venus demander l'ar-
» restation de trente-deux représentans du peuple,
» des citoyens armés aussi peuvent venir réclamer
» leur liberté. » On demanda l'ordre du jour; il fut adopté.

Invité par la commune à faire son rapport sur les députés proscrits, le comité central annonce qu'il a nommé une commission pour recueillir toutes les pièces nécessaires au *décret d'accusation qui doit être lancé contre ces membres gangrenés,* et que bientôt on aura des preuves suffisantes pour faire prononcer contre eux les peines qu'ils méritent. Sur le réquisitoire de Chaumette, le conseil général arrête qu'il sera nommé une commission prise dans son sein, pour rédiger *les plaintes du peuple* contre les députés arrêtés, et par ce moyen accélérer le *décret d'accusation.* Ces *plaintes du peuple* étaient une imposture, une excuse imaginée pour rejeter sur le peuple de Paris le blâme des attentats de ses magistrats.

Ainsi les députés mis en état d'arrestation, déjà punis avant que les preuves de leurs prétendus crimes fussent établies, étaient de plus menacés par leurs persécuteurs du décret d'accusation. L'expérience avait prouvé à ces députés, que l'exécution suivait de près les menaces de leurs ennemis; ils savaient de plus, qu'il n'y avait qu'un pas du décret d'accusation à l'échafaud, et comme le décret qui les mettait en état d'arrestation, décret arraché par la force à une assemblée prisonnière et

privée de toute liberté, était un décret nul, plusieurs des détenus résolurent de se soustraire à la tyrannie de leurs persécuteurs, de quitter Paris où il n'existait pour eux aucune sûreté.

Déjà plusieurs départemens, indignés contre les violences de la journée du 2 juin, témoignaient leurs dispositions à punir la tyrannie exercée contre leurs représentans. Voilà ce qui donna aux députés proscrits l'espoir d'y être accueillis, protégés, et l'espoir plus noble de détruire l'ouvrage des perturbateurs, de rendre à la majorité de la Convention sa liberté, sa force légitime, sa dignité, et de délivrer la France du joug de l'anarchie qui pesait sur ses habitans et qui menaçait de les accabler.

Quelques députés prirent donc le parti de s'échapper de Paris ; quelques autres y attendirent leur sort. Entre ces deux partis je ne décide point quel était le plus sage, le plus généreux, le plus honorable ; l'un et l'autre offraient des dangers imminens, peu d'espérances, et l'échafaud pour perspective.

Buzot, qui ne s'était pas laissé prendre, et *Barbaroux* qui venait d'échapper à ses gendarmes, se rendirent à Caen : *Gorsas* s'unit à eux. *Meillan* et *Duchâtel*, partis dans la nuit du 5 au 6 juin, grossirent le nombre des fugitifs. Le 24 du mois, Louvet, parti avec son épouse, arriva dans Évreux, y rencontra Guadet qui, dans une journée, avait fait vingt-deux lieues à pied. Pétion, échappé le 22

juin, et Lanjuinais le même jour avec le gendarme qui le gardait, arrivèrent à Caen; les uns y restèrent, d'autres cherchèrent ailleurs un asile.

Brissot se dirigeait sur Lyon; arrêté à Moulins, fait prisonnier dans cette ville, il fut, par décret du 17 juin, traduit à Paris et renfermé à l'Abbaye. Biroteau et Chasset arrivèrent sans danger à Lyon; mais s'apercevant que les chefs du plus modéré des deux partis qui divisaient cette ville, avaient des principes contraires à la liberté publique et des intentions différentes des leurs, ils s'en éloignèrent.

Le 17 juin, sur la proposition de Thuriot, Barbaroux, qui s'était aussi rendu à Caen, fut décrété d'accusation.

Les députés décrétés d'arrestation qui restèrent à Paris, tels que Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, etc., crurent qu'il était de leur devoir d'attendre la mort dans cette ville.

Les premières opérations tendantes à organiser une insurrection étaient faites avant même l'arrivée des députés fugitifs dans le Calvados.

Après leur réunion à Caen, huit départemens, savoir cinq de la ci-devant Bretagne et trois de la ci-devant Normandie, étaient coalisés. On assure même qu'il a existé, aux archives de Bordeaux, des arrêtés de soixante-douze départemens qui tous adhéraient au projet d'envoyer à Paris une force armée assez considérable pour délivrer la Convention des tyrans qui l'opprimaient.

Les premières tentatives des insurgés effrayèrent ces oppresseurs et donnèrent des espérances aux opprimés. Tout se présentait d'abord sous un aspect favorable : des bataillons se formaient; une assemblée, composée des membres des autorités constituées de ces départemens, qualifiée d'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression*, discutait sur les mesures nécessaires, prenait des arrêtés et les faisait exécuter; ses séances étaient publiques, et un ouvrage périodique, intitulé *Bulletin des autorités constituées réunies à Caen*, rendait compte des discussions, des arrêtés, ainsi que des événemens qui intéressaient la cause des insurgés. On voit, par ce bulletin, que cette assemblée tint ses séances depuis le 22 juin, jusques y compris le 14 juillet suivant, ce qui lui donne une existence de vingt-deux jours.

Cette assemblée adressa *aux citoyens français* un écrit intitulé : *Déclaration que fait à la France entière l'Assemblée centrale des départemens du Nord-Ouest, sur les motifs et l'objet de sa formation.* Cette pièce, rédigée par Louvet, était par son énergie propre à convaincre, à entraîner les esprits.

Louvet y retrace vigoureusement tous les attentats des auteurs des journées des 31 mai et 2 juin : après avoir déroulé une grande partie de ceux qui sont les plus connus, il en ajoute d'autres qui le sont moins : « Ils seront punis, dit-il, pour avoir » dressé, dans toute l'étendue de la France, des

» listes de proscription, et désigné, pour le premier massacre dans la ville de Lyon, deux mille cinq cents victimes, trois mille dans celle de Marseille, et dans celle de Paris huit mille;

» Pour avoir voulu, comme au temps de l'ancien despotisme, remplacer la garde nationale par une garde prétorienne à leur solde;

» Pour avoir, comme tous les tyrans, violé la liberté de la presse;

» Pour avoir fait livrer, par les généraux de leur choix, Saumur qu'il était facile de défendre, notre artillerie qu'on pouvait sauver, nos munitions que du moins, au moment de la défaite, on devait détruire....;

» Pour avoir, malgré mille et mille réclamations, confié la défense des départemens menacés par les royalistes de la Vendée à Santerre, complétement inhabile au métier des armes....;

» Pour avoir essayé de tromper le peuple et d'usurper sa souveraineté, en méconnaissant avec audace, en ensevelissant avec perfidie, dans les ténèbres du comité de salut public, cette foule d'adresses où l'immense majorité des Français témoignait l'indignation qui l'avait saisie à la nouvelle des crimes du 2 juin; pour avoir fait insulter et jeter dans les prisons ses députés extraordinaires....;

» Ils seront punis pour avoir enchaîné les malheureux restes de la représentation nationale,

» pour l'*avoir forcée* à rendre ce qu'ils osent en-
» core appeler *des décrets*.... »

Cette déclaration était accompagnée de la proclamation suivante :

« La force départementale qui s'achemine vers
» Paris ne va pas chercher des ennemis pour les
» combattre, elle va fraterniser avec les Parisiens;
» elle va imposer aux factieux par sa contenance
» ferme et tranquille; elle va raffermir la statue
» chancelante de la liberté. Citoyens, qui verrez
» passer dans vos murs, dans vos hameaux, ces
» phalanges amies, fraternisez avec elles; ne
» souffrez pas que des monstres altérés de sang
» s'établissent au milieu de vous à dessein de les
» arrêter dans leur marche; ne souffrez pas que
» des attroupemens se forment au son lugubre
» du tocsin : confondus parmi nos ennemis, nous
» ne pourrions plus vous distinguer. »

Quel fut le sort de cette levée de boucliers? Quels événemens éprouva cette armée départementale? Je le dirai; mais avant, un épisode intéressant réclame ici sa place; il se lie aux événemens, aux personnes qui se disposaient à l'attaque et à la défense.

Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armans, jeune et belle, que la nature et son éducation semblaient destiner à faire le bonheur d'un époux; douée d'une imagination ardente, excitée par les circonstances, profondément indignée contre la faction qui dominait la Convention et avait proscrit une partie de ses membres, conçut le projet auda-

cieux d'un attentat que la morale ne peut avouer. Dans sa pensée, l'exécution de ce projet était un acte héroïque, elle allait sauver sa patrie, et attacher glorieusement son nom aux pages de l'histoire.

Voici ce que rapporte un député proscrit, témoin oculaire de la nature des liaisons de cette jeune demoiselle avec Barbaroux, accusé d'être son instigateur ou son complice. Ce fut vers la fin de juin et dans la ville de Caen que se passèrent les premières scènes de ce drame.

« J'étais un jour avec Guadet dans la grande » salle de la maison que nous occupions. Une jeune » et belle personne se présente, accompagnée » d'un vieux domestique ; elle demande à parler » à Barbaroux. On le fait avertir ; nous les laissons » ensemble. Elle lui demande une lettre de recom» mandation pour retirer, de chez le ministre, » des papiers appartenans à une de ses amies, ci» devant religieuse[1]. Elle a cru devoir s'adresser à » lui, parce que son amie est comme lui du dépar-

[1] Voici en quels termes Louvet parle de cette entrevue et de Charlotte Corday : « A l'Intendance où nous logions tous, » s'était présentée, pour parler à Barbaroux, une jeune per» sonne, grande, bien faite, de l'air le plus honnête, et du » maintien le plus décent. Il y avait dans sa figure, à la fois » belle et jolie, et dans toute l'habitude de son corps, un mé» lange de douceur et de fierté qui annonçait bien son ame » céleste. » (Mémoires de Louvet, Collect. Baud. Fr., page 114.)

» tement des Bouches-du-Rhône. Barbaroux lui » fait observer que la recommandation d'un pros- » crit serait plus nuisible qu'utile; mais il offre » d'écrire à son ami Duperret, dont il promet les » bons offices. Elle accepte et se retire. Bar- » baroux oublie sa promesse; elle revient; il s'ex- » cuse, et lui envoie la lettre le lendemain. Elle l'en » remercie par écrit, lui apprend qu'elle va par- » tir, et lui promet de l'informer du succès de son » voyage.

» Quand je n'aurais pas vu sa lettre, je ne m'en » rapporterais pas moins au récit de Barbaroux; » et si j'avais pu douter de sa véracité, il m'aurait » suffi de considérer que leur entrevue se passa » dans une salle ouverte qui servait de passage à » toute la maison, et en présence d'un vieux do- » mestique qui ne les quitta point un seul ins- » tant [1]. »

Il n'y a point d'apparence que Barbaroux connût les projets de Charlotte Corday.

Munie de la lettre qu'elle avait obtenue de ce député, ferme dans ses desseins, elle en adressa une à son père qu'elle mit à la poste au moment de son départ de Caen; en voici la substance: lorsqu'il la recevra, elle ne sera plus en France; elle ne croyait pas qu'on pût, de long-temps, y vivre tranquille, et elle le priait de ne faire aucune re-

[1] Mémoires de Meillan, pages 75, 76. (Collect. B. F.)

cherche, parce que personne ne savait encore où elle allait.

Elle part pour Paris et y arrive le 11 juillet, va voir Duperret, lui remet la lettre qui lui était adressée, l'engage à se rendre avec elle chez le ministre ; il était absent : alors Duperret la conduisit à une séance de la Convention.

Le 12 juillet, elle écrivit à Marat qui, malade depuis trois jours, ne paraissait plus aux séances; voici sa lettre : « Citoyen, j'arrive de Caen ; votre » amour pour la patrie vous fait sans doute dési- » rer de connaître les événemens qui ont eu lieu » dans cette partie de la république; je me pré- » senterai chez vous vers une heure, ayez la bonté » de m'y recevoir : je vous mettrai à même de » rendre un grand service à la France. »

Le lendemain 13 juillet, elle se présenta chez Marat, et ne pouvant être admise, elle y laissa un billet ainsi conçu : « Avez-vous reçu ma lettre ? Si » vous l'avez reçue, je compte sur votre complai- » sance : il suffit que je sois malheureuse pour avoir » droit à votre attention. »

Le soir du même jour, entre sept et huit heures, elle se rend en voiture chez Marat [1]; elle entre, demande à lui parler sans témoins, des femmes s'opposent à ce qu'elle pénètre jusqu'à Marat qui se trouvait alors dans le bain. Au bruit de la de-

[1] Il demeurait rue des Cordeliers, aujourd'hui nommée de l'École-de-Médecine, en face de la rue de Touraine.

Billet écrit par Marat dans sa baignoire, après avoir été assassiné par Charlotte Corday ; adressé au Citoyen Gusman.

Les barbares mon amy ne m'ont pas voulu laisser
la douceur de mourir dans vos bras ; j'emporte
avec moi la consolante idée que je resterey
eternellement gravé dans votre cœur.
ce petit present tout lugubre qu'il est vous
sera souvenir du meilleur de vos amis.
portez le en memoire de moy
et vous jusques a mon dernier soupir

Marat

Extrait de la Collection des Autographes de M. Villenave.

Enveloppe du Billet de Marat, écrite par sa Cuisinière.

au citoien
citoien gusment
au [illegible]
rue neufe des [illegible]
No 36

mande et du refus, Marat appelle, et informé de la présence de la jeune personne qui lui avait écrit le matin, il la fait introduire près de lui.

Charlotte Corday l'entretint d'abord de l'insurrection du Calvados, des proscrits et des administrateurs de Caen et d'Évreux. Marat, entendant prononcer les noms de ces derniers, dit que sous peu de jours il les ferait guillotiner. A ces mots Charlotte tire, de dessous sa robe, un long couteau qu'elle plonge tout entier dans le corps de Marat. On l'entend pousser des cris, on accourt; les voisins arrivent et arrêtent l'assassin qui se sauvait. Les médecins visitent le blessé et jugent la blessure mortelle; quoique le couteau l'eût percé de part en part, il vécut assez pour adresser un billet à son ami Gusman. Voici ce billet dont l'original, écrit d'une main tremblante, est sous mes yeux :

« Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu » laisser la douceur de mourir dans vos bras; » j'emporte avec moi la consolante idée que je » resterai éternellement gravé dans votre cœur. » Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous » fera souvenir du meilleur de vos amis, portez-» le en mémoire de moi, *et vous* [1] jusques à mon » dernier soupir. *Signé* Marat [2]. »

[1] Ici un mot est oublié, peut-être a-t-il voulu écrire : *Tout à vous.*

[2] Jean-Paul Marat, né en 1744, à Boudry, comté de Neuf-

Ce billet était enveloppé dans un morceau de taffetas noir. Gusman le porta sur soi jusqu'à sa mort.

La foule se réunit bientôt autour de la maison

châtel en Suisse, perdit en bas-âge son père, médecin, qui jouissait d'une bonne réputation, et laissa ses enfans sans fortune. Marat, encore enfant, pour exciter la sensibilité de ses concitoyens, apprenait par cœur des prières qu'il allait récitant de porte en porte. Plus avancé en âge, il composait des épîtres, des complimens en vers et en prose qu'il adressait à diverses personnes riches. Son frère, après avoir enseigné les langues à Neufchâtel, à Genève, passa en Russie, où il se fit naturaliser sujet de l'empire russe.

En 1775, Marat, on ignore comment, parvint à être docteur en médecine; il publia, en cette année, un ouvrage en trois volumes, intitulé: *De l'Homme ou des Principes des lois, de l'influence de l'ame sur le corps, et du corps sur l'âme;* qui n'est connu que par une critique de Voltaire, critique où l'on trouve cette phrase : *Quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que l'âme est dans les méninges, on ne doit pas prodiguer le mépris pour les autres, et l'estime pour soi-même à un point qui révolte tous les lecteurs.*

Dans les années 1779 et 1780, Marat publia ses expériences sur la lumière. Son système ne fut point adopté par l'Académie des Sciences; il s'en vengea par une brochure clandestine contre les membres de la commission chargée du rapport; il les accabla d'injures personnelles. Il fut nommé médecin des pages du comte d'Artois.

Marat était d'une courte stature; il n'avait pas cinq pieds de hauteur. La couleur noire-jaune de son teint, et son nez fortement recourbé, annonçaient un tempérament à la fois atrabilaire et colérique; une des pommettes de ses joues étant plus élevée que l'autre, ses yeux par conséquent ne se trou-

habitée par Marat, et des femmes d'une certaine classe vomissaient des imprécations contre l'auteur du meurtre. Charlotte Corday, arrêtée et montée en voiture au bruit des malédictions et des menaces, est conduite dans la prison de l'Abbaye. Elle se déconcerta un peu lorsqu'elle entendit les clameurs, les expressions de la fureur populaire; mais bientôt elle témoigna son étonnement de voir ce peuple borner sa vengeance à des cris, à des paroles.

Quatre membres du comité de police de Paris et quatre du comité de sûreté générale procédèrent à son interrogatoire. Voici ses principaux interrogats et leur réponse. Aux questions préliminaires, elle répondit : « Tous ces détails sont » inutiles; c'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous » a engagée, dit le président, à commettre cet » assassinat? — Ses crimes, répondit-elle! — Qu'en- » tendez-vous par ses crimes? — Les malheurs » dont il a été cause depuis la révolution, et ceux » qu'il préparait encore à la France. — Quels sont » ceux qui vous ont portée à commettre cet assassi- » nat? — Personne, c'est moi seule qui en ai conçu » l'idée. — Que font à Caen les députés trans-

vaient point sur la même ligne horizontale; cette difformité donnait à sa figure un caractère hideux et hagard.

Il portait toujours dans ses poches deux pistolets d'arçons; était peureux; avait la plus haute opinion de lui-même, et croyait qu'il n'existait pas dans le monde de politique plus habile, d'homme plus savant que lui.

» fuges? — Ils font des chansons, des proclama-
» tions pour rappeler le peuple à l'union, et atten-
» dent que l'anarchie cesse pour reprendre leur
» poste. — Que disent-ils de Robespierre et de
» Danton? — Ils les regardent avec Marat comme
» les provocateurs de la guerre civile. — Était-ce
» à un prêtre assermenté ou insermenté que vous
» alliez à confesse à Caen? — Je n'allais ni aux
» uns ni aux autres. — Quelles étaient vos inten-
» tions en tuant Marat? — De faire cesser les
» troubles de la France et de passer en Angle-
» terre, si je n'eusse point été arrêtée. — Y avait-
» il long-temps que vous aviez conçu ce projet?
» — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la pros-
» cription des députés du peuple. — C'est donc
» dans les journaux que vous avez appris que Ma-
» rat était un anarchiste? — Oui, ajouta-t-elle,
» en élevant fortement la voix, j'ai tué un homme
» pour en sauver cent mille, un scélérat pour
» sauver des innocens, une bête féroce pour
» donner le repos à mon pays; j'étais républicaine
» avant la révolution et je n'ai jamais manqué
» d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie?
» — J'entends par énergie le sentiment qui anime
» ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté,
» savent se sacrifier pour leur patrie. — Combien
» sont-ils de députés à Caen? — Ils sont seize. »

Elle ne montra, pendant la procédure, ni faiblesse, ni l'affectation du courage, et souriait quand on lui parlait du supplice de la guillotine. Con-

frontée devant les témoins, elle a constamment répondu : *Votre témoignage est véritable; c'est moi qui ai tué Marat, je n'ai rien à répondre; le fait est vrai.*

Le 16 juillet, Charlotte Corday écrivit, des prisons de l'Abbaye, et de la chambre de Brissot, une lettre à Barbaroux sur les événemens de son voyage, lettre dont je vais donner quelques passages, propres à faire connaître le caractère de cette fille extraordinaire, et les circonstances de son action. Elle commence par des détails oiseux et même plaisans sur ses compagnons de voyage. « J'i-
» gnorais, dit-elle que ces Messieurs (les juges)
» eussent interrogé les voyageurs, et je soutins
» n'en connaître aucun, pour ne point leur donner
» le désagrément de s'expliquer; je suivais en cela
» mon oracle *Raynal*, qui dit : *Qu'on ne doit point*
» *la vérité à ses tyrans.*

» Vous connaissez l'ame ferme de Duperret; il
» leur a répondu l'exacte vérité, j'ai confirmé sa
» déposition par la mienne, il n'y a rien contre lui,
» mais la fermeté est un crime..... Sûre de son in-
» nocence et de celle de tout le monde, je me dé-
» cidai à l'exécution de mon projet. Le croiriez-
» vous? Fauchet est en prison comme mon com-
» plice, lui qui ignorait mon existence; mais on
» n'est guère content de n'avoir qu'une femme
» sans conséquence à offrir aux mânes de ce *grand*
» *homme.*

» Pardon, ô humains! ce nom déshonore votre

» espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer
» le reste de la France par le feu de la guerre ci-
» vile : maintenant, vive la paix ! Grâce au ciel,
» il n'était pas né Français [1].

» ..... Je crois que l'on a imprimé les dernières
» paroles de Marat, je doute qu'il en ait proférées ;
» mais voilà les dernières qu'il m'a dites. Après
» avoir écrit vos noms à tous, ceux des adminis-
» trateurs du Calvados qui sont à Evreux, il me
» dit pour me consoler que, dans peu de jours,
» il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces der-
» niers mots décidèrent de son sort....

» Enfin j'ai considéré que tant de braves gens,
» venant pour avoir la tête d'un seul homme,
» qu'ils auraient manqué, ou qui aurait entraîné
» dans sa perte beaucoup de nos bons citoyens, il
» ne méritait pas tant d'honneur ; il suffisait de la
» main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un
» artifice perfide pour l'attirer à me recevoir. *Tous
» les moyens sont bons dans une pareille circons-
» tance.* Je comptais, en partant de Caen, le sa-
» crifier à la cîme de la montagne ; mais il n'allait
» plus à la Convention. Je voudrais avoir conservé
» votre lettre, *on aurait mieux connu que je n'avais
» pas de complices.* Enfin cela s'éclaircira. Nous
» sommes si bons républicains à Paris, que l'on ne

[1] Cette fille n'était pas assez instruite de l'état des choses ; Marat était une arme de destruction dont on commençait à ne plus se servir, son influence s'évanouissait.

» conçoit pas comment une femme inutile, dont la » plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se » sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. Je » m'attendais bien à mourir dans l'instant; des » hommes courageux, vraiment au-dessus de » tout éloge, m'ont préservée de la fureur bien ex- » cusable des malheureux que j'avais faits.

» Comme j'étais vraiment de sang-froid, je » souffris des cris de quelques femmes; mais » qui sauve sa patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il » en coûte....

» Je vous prie, citoyen, vous et vos collègues, » de prendre la défense de mes parens et amis, si » on les inquiétait; je ne dis rien à mes chers » amis aristocrates : je conserve leur souvenir » dans mon cœur. Je n'ai jamais haï qu'un seul » être, et j'ai fait voir avec quelle violence; mais » il en est mille que j'aime encore plus que je » ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur » sensible promettent une vie bien orageuse; je » prie ceux qui me regretteraient de le considé- » rer, et ils se réjouiront de me voir jouir du » repos dans les Champs-Élysées avec Brutus et » quelques anciens.... Je passe mon temps à écrire » des chansons.... »

Appelée le 16 juillet devant le tribunal, Charlotte Corday interrompit sa lettre, la montra au président en lui demandant la permission de l'achever. On lui donna du papier pour la continuer. A l'audience du 17, elle remit cette continuation

qui offre encore quelques traits du caractère étrange de cette fille... « On m'a transférée à la Concierge- » rie.... J'avais eu une idée hier au soir de faire hom- » mage de mon portrait au département du Calva- » dos, mais le comité de salut public à qui je l'ai de- » mandé, ne m'a point répondu.... Il me faut un » défenseur...., c'est Gustave Doulcet; j'imagine » qu'il refusera cet honneur; cela ne lui don- » nerait cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé » demander Robespierre et Chabot... C'est de- » main à huit heures que l'on me juge. Probable- » ment *à midi j'aurai vécu*, pour parler le langage » romain.

» On doit croire à la valeur des habitans du » Calvados, puisque les femmes même de ce pays » sont capables de fermeté : au reste j'ignore com- » ment se passeront les derniers momens, et c'est » la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin » d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'à » cet instant je n'ai pas la moindre crainte de la » mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'uti- » lité dont elle devait être.... Les prisonniers de la » Conciergerie, loin de m'injurier comme dans » les rues, avaient l'air de me plaindre. Le mal- » heur rend toujours compatissant; c'est ma der- » nière réflexion.

» *Signé* CORDAY. »

Elle adressa à son père une courte lettre qui commence ainsi : « Pardonnez-moi, cher papa,

» d'avoir disposé de mon existence sans votre permission, » et qui se termine par ces mots : « Je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse mes sœurs que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» C'est demain à huit heures qu'on me juge. »

Le député Doulcet de Pontécoulant étant absent, lorsque la lettre de Charlotte Corday fut apportée à son logement, le tribunal nomma d'office l'avocat Chauveau-la-Garde, qui prononça ainsi sa défense :

« L'accusée avoue de sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances les plus affreuses ; en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier.
» Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière.
» Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même n'annoncent aucun remords et pour ainsi dire en présence de la mort même.
» Ce calme et cette abnégation sublimes, sous un rapport, ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main.
» C'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la ba-

» lance de la justice, je m'en rapporte à votre pru-
» dence. »

Charlotte Corday, sans émotion et même avec un souris, a entendu prononcer son arrêt de mort; alors s'adressant à son défenseur : « Vous m'avez » défendue d'une manière délicate et généreuse, » lui a-t-elle dit, c'était la seule qui pût me con- » venir, je vous en remercie, elle m'a fait conce- » voir pour vous une estime dont je veux vous » donner une preuve. Ces messieurs (en montrant » les juges) viennent de m'apprendre que mes » biens sont confisqués, je dois quelque chose » à la prison, je vous charge d'acquitter mes » dettes. »

Un jeune élève de David dessinait sa figure; elle s'en aperçut : *Continuez*, lui dit-elle, *ne craignez pas que je change de position.*

Avant de partir pour l'échafaud, elle demanda en riant si Marat serait placé au Panthéon. Le caractère qu'elle avait montré ne se démentit pas un instant; elle marcha au supplice avec une indifférence, un calme vraiment héroïques[1]. Elle fut exécutée sur la place de la Révolution [2].

[1] Le charpentier de l'échafaud, saisissant sa tête, se permit de la frapper de plusieurs coups. Cette insulte fut généralement désapprouvée, et punie par la prison.

[2] Marie-Anne-Charlotte Corday, fille aînée de Jacques-François Corday d'Armans, était née en la paroisse de Ligneries, canton d'Argenton, diocèse de Séez. Elle avait été élevée à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen. Elle demeurait depuis deux ans

Un jeune homme, nommé *Adam de Lux,* député extraordinaire de Mayence, après la mort de Charlotte Corday, eut le courage de publier son apologie et de faire la proposition de lui élever une statue, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus.* Il fut pris, conduit à l'Abbaye; en entrant dans cette prison, il s'écria : *Je vais donc mourir pour Charlotte Corday!* Quelques jours après, il fut décapité.

Cette exaltation, cette fermeté soutenue, chez certaines personnes douées d'une organisation particulière, résultent d'une indignation violente profondément sentie : le naturel de l'individu éprouve alors un changement total. Sa pensée l'élève au-dessus de lui-même et impose silence à toutes ses affections, à tous ses devoirs. Il est possédé par une colère froide, concentrée, permanente, qui ne peut faire explosion que par un seul moyen, par l'exécution du projet qui domine et remplit toutes ses facultés; les crimes qu'il se propose de commettre sont à ses yeux des actes de la plus sublime vertu; il ne voit de juste que sa cause, d'utile que ses résolutions : pour défendre l'une, pour faire prospérer les autres, il brave avec joie les supplices et la mort.

C'est dans cet état que se trouvaient les courageux martyrs de toutes les religions et les meur-

chez une de ses parentes, nommée le Coutellier de Bréterville.

triers des souverains et les femmes convulsionnaires, qui sollicitaient des supplices et les subissaient avec délices.

Les hommes qui abusent de leur pouvoir, dont la tyrannie est révoltante, n'ont pas d'ennemis plus redoutables que ces personnes exaltées : ils doivent frémir, en pensant qu'il leur suffit d'une forte indignation pour braver les supplices.

Charlotte Corday vit dans Marat le proscripteur des membres les plus purs, les plus éclairés de la Convention; et l'ennemi de la liberté, le fléau de la France. Elle crut sauver sa patrie, elle se trompa; son crime n'eut pas le succès qu'elle en attendait.

Marat n'était pas aussi puissant ni aussi dangereux que quelques autres personnages; son crédit avait considérablement baissé depuis qu'il s'était volontairement suspendu de ses fonctions[1]. Attaqué d'une maladie grave, la nature, sans violence, en aurait bientôt fait justice; et, s'il eût survécu, Robespierre n'aurait pas manqué de le sacrifier à son ambition, comme il fit de tous les adhérens du défunt.

L'assassinat de Marat devint un prétexte de nouvelles rigueurs, de nouvelles persécutions. Les per

[1] Pendant sa suspension, Marat voulut essayer quelle était la force de son ascendant sur le peuple. Il se rendit à la *Convention*, entra par une porte, traversa lentement la salle dans toute sa longueur, en regardant les tribunes, qui ne firent pas attention à sa personne; puis, sans s'arrêter, il sortit par la porte opposée.

sécuteurs, qui n'avaient encore pu alléguer un seul délit contre les persécutés, se prévalurent de cette mort, accusèrent les proscrits d'en être les auteurs ou les complices. Ainsi Charlotte Corday commit un crime inutile, et de plus un crime très-funeste au parti dont elle prétendait assurer le triomphe [1]. . . . .

Le corps de Marat que l'espèce de maladie qui le tourmentait avant son assassinat et que les chaleurs excessives de cette époque avaient, malgré son embaumement, réduit en état de putréfaction, fut, le 16 juillet, transporté solennellement au Panthéon. La Convention nationale, les autorités constituées l'accompagnèrent. Sa pompe funèbre fut semblable à celle de Michel Le Pelletier.

Le corps du défunt, en partie découvert, laissait voir sa profonde blessure. Spectacle hideux! sa figure, malgré une couche de blanc dont on l'avait enduite, parut, par l'effet de la corruption, être de couleur vert-foncé; le mouvement du transport, fit, avant d'entrer au Panthéon, détacher la tête du tronc. Ces accidens contrastaient avec le faste de la cérémonie; mais les inscriptions, étalées dans cette pompe funèbre, étaient en harmonie avec le caractère du défunt; une d'elles se terminait ainsi :

[1] La meilleure preuve que l'on puisse donner de l'innocence des proscrits qui se trouvaient dans le Calvados, c'est l'assassinat de Marat; ils connaissaient trop bien leurs plus dangereux ennemis, et ce n'est pas sur lui qu'ils auraient dirigé le poignard de Charlotte Corday.

Pleure ; mais souviens-toi qu'il doit être vengé ; une autre portait une pareille menace : *Ennemis de la patrie, modérez votre joie, il aura des vengeurs.*

Cependant les oppresseurs de la Convention nationale, voyant l'orage gronder autour d'eux, à Bordeaux, à Caen et ailleurs, instruits des dispositions hostiles du Calvados, envoyaient, dans les départemens insurgés, des comptes rendus, des proclamations, des agens secrets et publics. La commune de Paris, composée de leurs complices, faisait les mêmes démarches pour ramener les mécontens. Ils chargèrent même leurs émissaires de traiter avec les députés réunis à Caen, de leur faire des concessions. Ces émissaires étaient porteurs d'instructions secrètes qui contenaient d'étranges menaces si leurs offres étaient repoussées [1].

Ils envoyèrent de plus, dans les départemens

[1] Le Hodey, ci-devant rédacteur du Logographe, eut la mission de se rendre dans les départemens insurgés. Avant de partir il désira se concerter avec les députés de la Manche; il communiqua à l'un d'eux l'objet patent de sa mission, qui consistait à négocier avec les députés retirés dans le Calvados, et de les engager à accepter la nouvelle constitution. Cette mission avait un objet secret, c'était de déclarer à ces députés, s'ils persistaient à se refuser à ces propositions, *de leur jeter le petit Capet aux jambes*, expression grossière, en usage alors, qui contenait la menace de placer sur le trône de France le fils de Louis XVI. On voit quel était le républicanisme des auteurs des journées du 31 mai et 2 juin. (Mémoires de Louvet, page 110, la note. — Collect. B. F.)

insurgés, des agens secrets chargés de corrompre et de soulever la classe inférieure du peuple contre les députés qui s'y étaient réfugiés et contre leurs partisans.

Un gouvernement établi a de grandes forces et une infinité de ressources pour résister à de pareilles insurrections, et ses ressources arrêtent trop facilement les résistances que font naître ses injustices. Cependant le comité de salut public n'était pas sans inquiétudes, et les preuves de sa perplexité se trouvent dans les pages du Mémoire de M. Garat, alors ministre de l'intérieur.

Voici le plan que le comité formé à Caen devait mettre à exécution lorsqu'il serait parvenu à se rendre maître des événemens :

« Se rendre à Paris avec la force départe-
» mentale ; se réunir aux habitans de cette ville,
» pour rétablir la Convention dans son intégrité.
» Assurer sa liberté par une garde prise dans tous
» les départemens.
» Demander l'institution d'un tribunal composé
» de juges fournis par chaque département,
» pour juger tous les membres de la Conven-
» tion [1]. »

Ce plan excluait tout soupçon de fédéralisme ; cependant les meneurs de la Convention ne manquèrent pas, faute d'autres accusations, de renouveler celle-ci.

[1] Mémoires de Meillan, p. 77. (Collect. B.F.)

Le plan des insurgés n'était peut-être pas assez grandement conçu. Les forces de la coalition départementale, éparses sur la surface de la France, n'offraient pas assez d'ensemble dans leur action; d'autre part, ses finances s'épuisaient; à ces inconvéniens s'en joignaient de plus grands encore.

Celui qui commandait la force départementale se montrait peu favorable à l'expédition projetée. Le général Wimpfen avait des vues contraires à celles des proscrits; il ne leur inspirait nulle confiance; mais comme il était en grand crédit auprès des administrateurs du département du Calvados, on n'osa pas aller au-delà des soupçons.

Wimpfen porta deux mille hommes, arrivés de divers départemens, dans la ville d'Évreux. Cette force, que la peur grossit au point de l'évaluer à trente mille hommes, épouvanta les conspirateurs de Paris. Ils envoyèrent seize cents hommes à Vernon, ville située à peu de distance d'Évreux. Wimpfen proposa d'attaquer cette troupe, et chargea de cette attaque M. *de Puisaye*, dont on n'avait pas encore entendu parler [1]. Puisaye, comme on

[1] Voici comment la première rencontre des troupes de Vernon et de celles d'Évreux est rapportée dans une dépêche datée de Mantes du 11 juillet, et lue le même jour à la section de la Fraternité de Paris.

« Une patrouille de Vernon en a rencontré une des rebelles; on s'est couché en joue. Ceux de Vernon ont crié » *A bas les armes*. Les autres ont demandé ce qu'ils voulaient : » *La République!* ont crié ceux de Vernon. Hé bien, a-t-on

s'en doute, fit tout ce qu'il fallait pour faire battre les deux mille hommes qu'il commandait; il les abandonna au moment où la présence d'un commandant était le plus nécessaire.

Le 12 juillet, les troupes départementales de la coalition s'étant approchées de Vernon, furent repoussées; elles reparurent le 13; on se canonna de part et d'autre. L'armée départementale se replia sur Évreux.

Wimpfen, peu étonné de cette défaite, proposa de fortifier Caen, de déclarer cette ville en état de siége, d'organiser une armée plus forte, de créer un papier-monnaie qui aurait cours dans les sept départemens coalisés, propositions qui augmentèrent les inquiétudes des députés.

Peu de temps après, le général Wimpfen leur fit demander un entretien. Il leur peignit leur situation critique, dit qu'il allait rassembler des troupes à Lisieux, y asseoir son camp; il mit de nouveau sur le tapis ses projets sur la ville de Caen, et ajouta : « Réfléchissez bien sur tout ce que je vous » ai dit; je sens que, pour exécuter de grandes » choses, il faut de grands moyens. Je vous parle » franchement, je ne vois plus qu'un parti ca- » pable de nous procurer sûrement et prompte- » ment des hommes, des armes, des munitions,

» reparti, *la République*. Les armes sont tombées; on s'est » embrassé; on a pleuré; on s'est promis de dîner aujourd'hui » ensemble. » (Voyez les journaux des 13 et 14 juillet.)

» de l'argent, des secours de toute espèce, *c'est*
» *de négocier avec l'Angleterre, et moi j'ai des*
» *moyens pour cela; mais il me faut votre autori-*
» *sation et vos engagemens* [1]. »

A ces mots, les députés, saisis d'indignation, se lèvent simultanément, rompent la conférence, et ce fut inutilement que ce général essaya de la renouer.

« Wimpfen, un peu déconcerté, nous quitta sans
» laisser paraître de ressentiment; seulement, en
» nous répétant qu'il partait pour Lisieux, il nous
» insinua, qu'afin de contenir quelques malveillans
» qui travaillaient dans la ville de Caen à nous
» dépopulariser, nous ferions mieux d'y rester
» tous.

» Dès le lendemain, Barbaroux et moi nous nous
» rendîmes à Lisieux. Le général fut un peu sur-
» pris de nous y voir, mais il nous fit, pas moins,
» bon accueil. Nous apprîmes, ce qu'il ne nous disait
» pas, qu'il venait d'avoir une conférence secrète
» avec l'un des envoyés des chefs de la Montagne,
» qui, depuis trois semaines, allaient jetant les
» assignats par poignée dans Evreux et partout sur
» leur passage, et qui bientôt, très-sûrs apparem-
» ment d'une protection puissante, vinrent conti-
» nuer le même manége de corruption jusque

[1] Mémoires de Louvet, page 109. Cet écrivain affirme positivement qu'il a très-bien retenu les propres termes de la proposition de Wimpfen.

» dans la ville de Caen, sous nos yeux mêmes. Au » reste, nous trouvâmes dans Lisieux beaucoup » d'individus armés et point de soldats, nulle or» ganisation et nulle discipline, la fureur de mo» tionner. Une main secrète avait en un jour dé» composé même ces bataillons bretons jusqu'alors » fort bien tenus[1].»

La coalition départementale, trahie par ses généraux, tombait en dissolution; les bataillons se retiraient dans leur chef-lieu. Depuis le 14 juillet, le comité central ne publiait plus le bulletin de ses séances; les administrateurs du Calvados venaient, par leur défection, de donner le signal aux autres départemens. On avait renoncé aux projets d'attaque, on ne s'occupait que de sa sûreté personnelle, et les derniers jours de juillet virent la dispersion des forces civiles et militaires de cette coalition.

Les députés, unis aux bataillons des Bretons et vêtus en simples volontaires, se retirèrent à Vire et à Fougères, où les bataillons se séparèrent. Les députés, restés avec le seul bataillon du Finistère qui les accompagna par Dol, eurent des dangers à courir. Arrivés à Dinan, et ne voulant point exposer le bataillon du Finistère à des attaques dont il était menacé à cause d'eux, ils s'en séparèrent, et, vêtus et armés en volontaires, ils entreprirent de se rendre à pied, sans escorte et par des chemins dangereux, à Quim-

[1] Mémoires de Louvet, p. 110, 111.

per. Voici comme un de ces députés rapporte leur départ de Dinan et les noms de ses compagnons d'infortune, réduits à errer sans secours et n'ayant d'appui que leurs propres forces. « Nous partîmes...
« Voici le moment de savoir quels et combien nous » étions : Pétion, Barbaroux, Salles, Buzot[1], Cussy, » Lesage (d'Eure-et-Loir), Bergoeing (de la Gi- » ronde), Giroust, Meillan et moi (Louvet) : puis » Girey-Dupré et un digne jeune homme nommé » Riouffe, qui était venu nous trouver à Caen; en- » fin nos six guides. Buzot avait encore son domes- » tique tout aussi bien armé que nous : en tout, » dix-neuf. Il nous manquait Lanjuinais qui n'avait » fait que passer à Caen pour nous embrasser; » Guadet, qui s'écartait toujours du bataillon, et ne » s'étant pas trouvé à Dinan au moment critique, » fut obligé de continuer seul vers Quimper par » la grande route où il ne fut point reconnu; Va- » lady, resté en arrière avec son ami, et qui nous » rejoignit ensuite par une suite d'aventures très- » favorables; Larivierre, resté long-temps du côté » de Falaise; Duchâtel et Kervelegan, partis d'a- » vance pour les environs de Quimper, où ils de-

[1] Buzot, que les députés de la Montagne nommaient le *roi Buzot*, mis hors la loi comme ses compagnons d'infortune, éprouva bien d'autres malheurs. Dans la séance du 17 juillet, sur la proposition de Delacroix, sa maison, à Évreux, fut rasée, et, sur la place, on mit cette inscription : *Ici demeura le scélérat Buzot qui a conspiré la perte de la nation française.*

» vaient préparer nos logemens; Mollevaut, pré-
» sident de la commission des douze : il nous avait
» laissés depuis quelques jours; l'Espagnol Mar-
» chena, digne ami de Brissot; enfin Gorsas, qui
» était allé avec sa fille à Rennes où il avait des
» amis, et d'où il sortit pour aller si imprudemment
» braver ses assassins jusque dans Paris[1]. »

Après beaucoup de privations, de fatigues et de dangers, ces fugitifs, les élus de la nation française, les hommes de l'Assemblée conventionnelle les plus recommandables par leurs talens et la pureté de leurs principes, arrivèrent dans les environs de Quimper, se dispersèrent et se cachèrent dans diverses maisons de campagne. Ils attendirent un bâtiment qui devait les conduire à Bordeaux. Une frêle barque en porta neuf d'entre eux : Cussy, Duchâtel, Bois-Guyon, Girey-Dupré, Salles, Meillan, Bergoeing, Marchena et Riouffe. Ils partirent, le 21 août, et arrivèrent, sans accident, le 24, devant le bec d'Ambès. Pétion, Guadet, Buzot, Barbaroux, Louvet, ne purent s'embarquer

[1] Gorsas revint secrètement à Paris, et se cacha chez la dame Brigitte Mathé qui tenait un cabinet de lecture au Palais-Royal. On connaissait ses liaisons avec cette femme : se retirer chez elle était déjà une imprudence; il en commit une plus grave, il se rendit au Palais-Royal dans son cabinet de lecture en présence de plusieurs personnes. Son chapeau, rabattu sur sa figure, la cachait tant qu'il se tenait baissé, mais ne put la cacher long-temps; il fut reconnu, arrêté, et le 7 octobre il porta sa tête sur l'échafaud.

que le 20 septembre; arrivés à Bordeaux, ils s'y trouvèrent exposés aux dangers les plus imminens. Ils cherchèrent ailleurs un asile. Poursuivis, repoussés partout, quelques-uns parvinrent à sauver leur malheureuse existence, d'autres périrent sur l'échafaud ou bien périrent victimes de la faim ou de leur désespoir.

Cependant les dominateurs de la Convention poursuivaient leur carrière, et, grâce aux impostures et à la terreur dont ils frappaient les esprits, ils firent disparaître tous les obstacles qui contrariaient l'exécution de leurs projets ambitieux. Ils parvinrent à soumettre Marseille, Bordeaux, comme ils avaient soumis Caen.

Plusieurs mois avant le 31 mai, la Convention discutait les articles d'un projet de constitution. Déjà plusieurs titres étaient décrétés, et les perturbateurs, pendant les jours destinés à cette discussion, ne manquaient pas, pour la troubler, de susciter des soulèvemens. Aussitôt après la révolution du 2 juin, ils se hâtèrent d'offrir un autre projet de constitution. Dans l'espace de sept à huit jours, depuis le 11 juin jusqu'au 18 de ce mois, elle fut présentée, discutée et décrétée.

Les partisans des journées des 31 mai et 2 juin se glorifiaient de cette constitution improvisée, disant que, jusqu'à présent, les girondins avaient empêché la Convention de décréter une constitution, et que la France en avait une depuis que cette assemblée était débarrassée de leur présence.

Cette constitution de juin 1793 n'offrait qu'un squelette, qu'une table de chapitres; on la présentait aux Français pour les éblouir, et leur persuader qu'elle était l'heureux résultat de la journée du 2 juin : on croit généralement ou l'on feint de croire aux impostures appuyées par la force.

La peur, l'ignorance, la corruption, ou le besoin de vivre sous la garantie d'une loi fondamentale, amenèrent bientôt des adhésions à cet acte constitutionnel. Les sections de Paris l'acceptèrent, et leur acceptation fut célébrée, le 14 juillet, avec éclat dans cette ville. Des commissaires de toutes les parties de la France s'y rendirent pour le même objet, et le 10 août suivant l'adhésion de tous les départemens à la constitution fut pompeusement solennisée [1].

Dès que les adhésions furent générales, et que les dominateurs virent leur pouvoir affermi, ils dédaignèrent cette constitution proclamée avec tant d'emphase, la renfermèrent dans un coffre élégamment orné et placé au milieu de la salle des séances : jamais elle ne fut mise à exécution. Ils

[1] Cette constitution, malgré sa sécheresse, garantissait la liberté et les droits du peuple; la lui montrer sans l'en faire jouir, c'était faire briller un instant la lumière pour la cacher ensuite sous le boisseau; c'était se jouer de la bonne foi de la nation française, et la duper par un tour d'escamotage. Le peuple eut la liberté en promesses éloignées, et en réalité un despotisme le plus impudent, le plus atroce.

promirent cependant qu'elle serait tirée du coffre, et aurait force de loi à la paix générale.

Les dominateurs de la Convention, n'ayant plus rien à redouter de la coalition départementale, levèrent entièrement le masque, et poursuivirent, avec une rigueur nouvelle, les députés décrétés d'arrestation. Ils mirent en état d'arrestation et mandèrent à la barre les administrateurs qui avaient favorisé la coalition, ou qui ne l'avaient pas dénoncée. Brissot, ainsi qu'il a été dit, arrêté à Moulins, avait été conduit à Paris aux prisons de l'Abbaye. Ducastel et Meillan furent, dans la séance du 15 juin, décrétés d'accusation. On traduisit dans les prisons de la Conciergerie de Paris dix-sept habitans d'Orléans, prétendus contre-révolutionnaires; neuf d'entre eux furent, le 13 juillet, condamnés à mort et exécutés. On fit, dans le même temps, subir un long interrogatoire à madame Roland, prisonnière à l'Abbaye; le duc d'Orléans en subit un autre plus long encore à Marseille : on produisit contre lui des lettres que Mirabeau lui adressait le 4 mars.

Le 10 mai 1793, M. Voidel prouva, d'une manière évidente, que ces lettres étaient fausses et fabriquées [1]. Barbaroux, le 17 juin, fut décrété d'accusation.

Le 24 juin, madame Roland, acquittée par le tribunal, sort des prisons de l'Abbaye; à peine est-elle rentrée dans son appartement, qu'un ordre

[1] Voyez les journaux des 18 et 19 juin 1793.

du comité de sûreté générale la replace sous les liens de la détention[1]; elle est renfermée dans la prison de Sainte-Pélagie.

Vergniaud qui devait, suivant le décret, avoir son domicile pour prison, est arrêté et mis au secret.

Mazurier, le 23 juin, accusé d'avoir favorisé l'évasion de Pétion, est décrété d'arrestation.

Birotteau se rend à Bordeaux, il s'occupe uniquement de son salut, s'engage en qualité de canonnier sur un corsaire; reconnu, trahi, il est pris et décapité dans vingt-quatre heures. Tous

[1] Voici la teneur de la lettre que le comité de sûreté générale adresse, le 1er juillet, au ministre de l'intérieur pour justifier l'illégalité de cette nouvelle arrestation.

« Le comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé » l'arrestation de la citoyenne Roland sur l'évasion de son » mari qui, dans ce moment, souffle le feu de la guerre ci- » vile dans le département de Saône-et-Loire, et sur la com- » plicité de cette *prétendue Lucrèce avec son prétendu ver-* » *tueux mari*, dans le projet de pervertir l'opinion publique » par un bureau de formation dudit esprit. Comme ce pro- » jet tient à celui de la grande conspiration, la citoyenne » Roland voudra bien attendre le rapport général qui doit en » être fait par le comité de salut public, après que nous au- » rons jeté l'ancre de la constitution par l'éducation natio- » nale et la simplification du code... Signé François Chabot, » Ingrand. »

M. Roland, fugitif et caché, désolé de l'arrestation de son épouse, n'était guère disposé à diriger l'opinion publique. Chabot couvre ici l'iniquité de sa persécution sous des motifs absurdes.

étaient, suivant les dominateurs, des rebelles à la nation.

On n'est rebelle que lorsqu'on se soulève contre un gouvernement depuis long-temps établi ou généralement reconnu. Mais résister à une poignée de factieux qui, récemment et par des moyens violens et criminels, avaient usurpé l'autorité; usurpation qu'aucun assentiment national ne légitimait; que la majorité des représentans, restés à la Convention, refusait de reconnaître en refusant de prendre part aux délibérations, en protestant publiquement contre elle; usurpation enfin qu'une grande majorité des administrations des départemens repoussait en adhérant à la coalition départementale; résister, dis-je, à une pareille autorité, c'était rentrer dans le droit d'une légitime défense; c'était un devoir, un acte de vertu, et non une rébellion.

Les choses se trouvaient alors en tel état, qu'on pouvait douter si c'était à Paris ou à Caen qu'était le siége du gouvernement français.

Ce ne fut que dans la suite, lorsque l'acte constitutionnel fut improvisé par les factieux, lorsqu'ils eurent réuni les adhésions d'une grande partie de la nation, que leur autorité acquit un certain caractère national, et mérita le titre de gouvernement.

Le 29 juin, au milieu de ces actes cruels et des préparatifs d'une persécution plus cruelle encore, l'administration départementale de Paris arrêta

que, dans le courant du mois de juillet, pour tout délai, les propriétaires ou principaux locataires feront peindre sur la façade de leurs maisons, en gros caractères, ces mots :

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE,
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Ces deux derniers mots *fraternité ou la mort*, étonnés de se trouver réunis, caractérisent bien cette malheureuse époque, où l'on ne craignait point d'être absurde pourvu qu'on fût terrible.

Le même arrêté porte, en outre, qu'il sera placé, au-dessus de tous les édifices publics, un drapeau aux trois couleurs, surmonté du bonnet de la liberté, et que les propriétaires seront invités à en faire placer de pareils au-dessus de leurs maisons.

Les personnes les plus opposées au système du gouvernement furent les premières à se soumettre à cet arrêté. Cette même inscription placée sur toutes les maisons, ne prouvait pas l'unanimité des opinions de leurs habitans; ces drapeaux flottans sur chaque façade qui donnait aux rues un caractère de fête, ne prouvaient pas non plus que la joie et la prospérité régnaient dans l'intérieur; on n'avait de la fraternité et du contentement que les signes : la peur fit beaucoup d'hypocrites.

Dans la séance de la Convention du 8 juillet, Chabot dénonça Condorcet comme auteur d'un écrit intitulé *Avis aux citoyens français*, et obtint

contre ce savant un décret d'arrestation. Un député nommé Devérité, qui envoyait un paquet de ce même écrit dans son département, paquet saisi à la poste, fut pareillement dénoncé et décrété d'arrestation.

Le 9 juillet arrive : la séance de ce jour était destinée à l'audition du rapport sur les trente-deux membres de la Convention détenus en vertu du décret du 2 juin. Depuis long-temps ce rapport était attendu, était sollicité même par ces détenus. Rassurés par leur innocence, ils ne savaient pas que leur arrêt de mort était d'avance écrit dans le cabinet de Pitt[1].

Saint-Just, au nom du comité de salut public, fait ce rapport. Il parle d'un complot contre l'établissement et l'unité de la république.

« La conjuration dont je viens de vous entretenir, dit-il, est enfin démasquée ; je n'ai point » à confondre les hommes, ils sont confondus. » Voici les prétendues preuves de la culpabilité des députés proscrits. « *Buzot et Gorsas tendent aujourd'hui secrètement la main à la Vendée.* » On a vu dans le récit de l'entreprise du Calvados, en-

[1] Brissot en avait des pressentimens ; dans la lettre qu'il écrivit de Moulins, où il était prisonnier, il dit à peu près ces mots : « Persuadé que les puissances étrangères avaient à Paris des » hommes soudoyés pour amener la dissolution de la répu» blique, en commençant par la Convention, je me suis sous» trait aux poignards, etc. »

treprise imprudente et mal conduite, si cette accusation a la moindre apparence de fondement.

Les principaux auteurs d'un dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en prenant la fuite.

Les auteurs de la journée du 2 juin et le tribunal révolutionnaire n'inspiraient nulle confiance. On serait en droit d'échapper par la fuite à des accusateurs moins acharnés, à des juges moins partiaux.

Les autres chefs d'accusation reposent sur quelques phrases prononcées à la tribune de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative, époque où les principes dominans n'étaient pas ceux du temps actuel. Du reste, on ne trouve dans cette espèce d'acte d'accusation, nulle preuve écrite, aucun témoignage certain de la conspiration imputée aux députés proscrits; mais on y voit des impostures, de fausses inductions et des reproches de fautes que les accusés comme les accusateurs avaient pareillement commises. Les députés proscrits avaient déjà, à plusieurs reprises, répondu victorieusement à toutes ces accusations; mais Saint-Just ne laissa pas de les reproduire : *calomniez toujours.*

L'accusation sur laquelle Saint-Just appuie le plus fortement, résulte de quelques tentatives propres à mettre la Convention à l'abri des attaques de la commune de Paris et de quelques députés de la Montagne; résulte de quelques mesures prises

sans succès pour se préserver de l'anarchie et du régime affreux de la terreur, régime dont la trop funeste existence répond à tous les sophismes du rapporteur.

Lequel avait raison de ceux qui voulaient empêcher le mal, ou de ceux qui l'ont secondé, qui l'ont établi ? Les événemens ont résolu la question, ont absous les accusés et condamné les accusateurs.

Saint-Just termine sa longue diatribe par ce projet de décret :

« La Convention déclare traîtres à la patrie Buzot, » Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, » Bergoeing, Biroteau, Pétion qui se sont sous- » traits au décret rendu contre eux le 2 juin der- » nier et se sont mis en état de rébellion dans les » départemens de l'Eure, du Calvados et de Rhône- » et-Loire, *dans le dessein* d'empêcher l'établisse- » ment de la république et de rétablir la royauté [1].

» Il y a lieu à accusation contre Gensonné, » Guadet, Vergniaud, Mollevaut, Gardien, pré- » venus de complicité avec ceux qui ont pris la » fuite et se sont mis en état de rébellion.

» La Convention rappelle dans son sein Ber- » trand, membre de la commission des douze, qui » s'opposa courageusement à ses violences; elle » rappelle dans son sein les autres détenus, plutôt » trompés que coupables. » . . . .

[1] Ici l'imposture est trop grossière, l'imputation trop absurde.

En attendant la discussion de ce rapport on n'oubliait pas d'augmenter le nombre des proscrits et de diminuer d'autant la majorité de la Convention.

Dans la séance du 14 juillet, deux députés sont frappés, l'un, Duperret, d'un décret d'accusation; l'autre, l'abbé Fauchet, d'un décret d'arrestation.

Le 15, Billaud-Varenne prononça un long discours sur les proscrits : « Sans doute, dit-il, il n'est » pas de forfaits plus difficiles à prouver que ceux » des conspirateurs travaillant dans l'ombre et mé- » ditant leur crime à loisir, les traces matérielles » manquent presque toujours, et à moins que la » trame conduite à sa fin n'ait permis aux conju- » rés de se déclarer hautement, il faut s'en tenir » forcément à leur égard à la simple conviction » morale. »

C'est avouer que les dominateurs de la Convention n'avaient contre leurs adversaires aucune preuve matérielle. Au surplus Billaud-Varenne ne fait que reproduire, sous une nouvelle forme, les accusations de Saint-Just, sans répandre de nouvelles lumières sur la question : l'un et l'autre allèguent l'évasion des députés proscrits, comme une preuve de leur culpabilité. Est-on coupable pour échapper à une mort certaine; et les effets naturels d'une persécution évidemment inique peuvent-ils en prouver la justice et constater le crime des persécutés?

Billaud-Varenne finit par demander le décret

d'accusation contre les trente-deux députés dénoncés par les sections de Paris.

Nous verrons dans la suite avec quel acharnement furent poursuivis, furent immolés ces malheureuses victimes de leur zèle patriotique, avec quelle impudence les lois furent outragées pour donner l'apparence de la justice à de véritables assassinats.


Dessiné et Gravé par Gouché fils. Terminé par Lyonne.

Acceptation de la Constitution de la République.

le 10 Aout 1793.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36, A PARIS.

CHAPITRE XI.

ÉTAT DE LA CONVENTION, DE PARIS, DES FRONTIÈRES ; LES ENNEMIS PRENNENT CONDÉ, MAYENCE, VALENCIENNES, ETC. ; CÉRÉMONIES DE L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION DE 1793; ARRESTATION DES AMBASSADEURS DE FRANCE DANS LA VALTELINE; MUSÉUM ; TÉLÉGRAPHES ; NOUVEAU CALENDRIER; CONDAMNATION DE CUSTINE; PRISE DE TOULON PAR LES ANGLAIS.

Les événemens se pressaient, l'écrivain ne peut que les indiquer. A la Convention, le parti dominant décrétait d'arrestation ou d'accusation ses propres membres. La majorité de cette assemblée, croyant frapper ses décrets de nullité, ou prouver à la nation française l'absence de sa liberté, ne prenait nulle part aux délibérations, et, par cette détermination inconsidérée, cette majorité laissait aux dominateurs une carrière dégagée de tout obstacle.

Un petit nombre de députés de cette majorité, tels que Doulcet de Pontécoulant, et Edme Petit, élevaient leurs voix courageuses, mais impuissantes, pour repousser les outrages que les Chabot, les Châles, les Thuriot vomissaient presque journellement contre les malheureux proscrits.

La disette désolait les habitans de Paris, et les boutiques de boulangers se trouvaient chaque jour, et même chaque nuit, assiégées par des particu-

liers manquant de pain ou craignant d'en manquer. L'administration des subsistances de la commune de Paris dévoilait, dans une affiche, les manœuvres secrètes employées pour produire dans cette ville une disette factice qui durait depuis longtemps, et le ministre de l'intérieur se plaignait à la Convention, dans sa séance du 26 juillet, d'être calomnié dans cette affiche.

Il se forma à Paris des attroupemens de femmes qui se portèrent, dans les trois derniers jours de juin, aux ports de la Grenouillère et de Saint-Nicolas, pour y acheter à vil prix, ou piller des bateaux chargés de savon; elles pillèrent même des voitures de rouliers.

La commune de Paris ordonna que la reine Marie-Antoinette fût séparée du prince son fils, et peu de temps après cette princesse fut transférée à la Conciergerie [1].

Les étudians des colléges de Paris demandaient que le montant des prix qu'on est en usage de leur distribuer chaque année fût employé à secourir les femmes dont les maris combattaient aux frontières.

On traduisit en prison la Dubarry, fameuse à la cour de Louis XV, laquelle avait eu l'imprudence de quitter l'Angleterre pour se rendre près de Paris, en sa maison de plaisance de Louvecienne. Les prisons de Paris s'enrichissaient des personnes

[1] Cette séparation s'effectua le 3 juillet 1793 et sa translation à la Conciergerie, le 1 août 1793.

des généraux Custine, Dillon, Biron, Westermann, Sandoz, L'Écuyer, Ligneville, Miranda, Lamarlière, etc. Des milliers de faits semblables, à la fin de juin ou pendant le cours de juillet, avaient lieu à Paris, et les autres parties de la France offraient des tableaux non moins affligeans, non moins variés, non moins intéressans.

Une grande partie des départemens était tourmentée par de violentes convulsions; une réaction épouvantable s'opérait : les administrateurs des départemens, qui avaient pris part à la coalition du Calvados, pour faire oublier leur faute, affectaient une soumission entière; frappés de terreur, ils en frappaient à leur tour leurs subordonnés, et persécutaient pour n'être point persécutés. Dans d'autres départemens éclataient des dissensions civiles, des actes violens, des perfidies; on se poursuivait, on se dénonçait, on cherchait à échapper à la prison ou à l'échafaud; ailleurs on se réunissait en corps d'armée, et on se disposait à combattre ses compatriotes pour le succès de son parti.

Les Marseillais prirent cette dernière résolution. Ils soumirent plusieurs villes, et marchaient à Lyon pour de-là se rendre à Paris et y expulser les dominateurs de la Convention. De part et d'autre on croyait sa cause juste; tous étaient de bonne foi, excepté leurs chefs vendus aux factions etrangères.

Le général Carteaux arrêta l'armée marseillaise près de Tarascon, et parvint à réduire les insurgés.

Un parti de la ville de Lyon qui attendait le secours de Marseillais résolut de résister seul au parti qui lui était opposé et au gouvernement. Les malheureux habitans, irrités, égarés par leurs chefs, s'entre-détruisaient avec acharnement. Le parti triomphant était sans pitié et le parti vaincu implacable.

La Vendée offrait en même temps tous les désordres, toutes les horreurs de la guerre civile. La ville de Saumur, prise par l'armée des rebelles, venait d'être reprise par celle des républicains. Les succès et les revers de l'une et de l'autre étaient autant de calamités.

Sur les frontières des Alpes et des Pyrénées, on s'attaquait, on se défendait avec une égale ardeur.

La frontière du nord se trouvait dans la situation la plus alarmante. On s'y défendait avec courage; mais les ennemis très-nombreux gagnaient toujours du terrain. La retraite de nos armées permettait aux troupes des rois coalisés d'assiéger nos places fortes de première ligne. Condé, dont les habitans et la garnison avaient épuisé tous leurs vivres, et qui étaient, depuis plusieurs semaines, réduits à se nourrir d'une faible ration de la chair des chevaux, fut obligé, le 10 juillet, d'ouvrir ses portes aux Autrichiens qui, le 13 de ce mois, y firent leur entrée.

Le 23 juillet, la ville de Mayence, après un siége d'environ quatre mois, capitula. Les ennemis y

trouvèrent une artillerie immense. La garnison, forte d'environ dix-sept mille hommes, sortit avec les honneurs de la guerre et promit de ne point servir contre les puissances coalisées. La Convention, dans la séance du premier août, décréta que cette garnison serait transportée, en poste, dans la Vendée, et qu'il serait délivré au ministre de la guerre trois millions pour les frais de ce transport.

Voilà en France le premier exemple d'une armée entière transportée par des chevaux de poste.

Custine, le 28 juillet, décrété d'accusation, et les officiers de la garnison de Mayence, mis en arrestation, furent conduits à Paris.

Le 28 juillet, Valenciennes, après quarante-un jours d'un bombardement continuel qui ne fut pas même interrompu pendant les nuits; bombardement qui avait détruit une grande partie des maisons, encombré de ruines tous les quartiers, de telle sorte qu'on ne reconnaissait plus les rues, fut forcée de capituler. Malgré ces désastres, les Autrichiens, qui avaient perdu vingt-deux mille hommes à ce siége, auraient été forcés de le lever, s'ils n'avaient eu dans la place des intelligences et des partisans qui les servirent puissamment.

Ce fut à l'occasion de ces revers que, le 1er août, Barrère, au nom du comité de salut public, fit à la tribune de la Convention un rapport où il ne déguisa point la situation alarmante du gouvernement.... « Il faut prendre à la fois, dit-il, des me-

» sures vastes, promptes, et surtout vigoureuses;
» il faut que le même jour vous frappiez l'Angle-
» terre, l'Autriche, la Vendée, le Temple et les
» Bourbons. Il faut qu'au même instant les acca-
» pareurs, les royalistes et les agens des puissances
» coalisées soient accablés. Il faut que la terrible
» loi de représailles soit enfin exécutée sur les
» étrangers qui, abusant de l'hospitalité, la pre-
» mière vertu d'un peuple libre, viennent le cor-
» rompre, paralyser ses moyens, ou tramer des
» perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche
» frémisse, que la royauté soit extirpée dans ses
» racines, que la Vendée soit comprimée par des
» moyens violens, et que nos frontières cessent
» d'être déshonorées par des hordes barbares. »

Le rapporteur parle ensuite des émissaires du ministère anglais, des papiers qui constatent ses projets d'incendie, d'assassinats et de fausse monnaie[1]. Il ajoute que ces projets ont, quant aux incendies, été mis à exécution. « Nous avons éprouvé des in-
» cendies à Douai, à Valenciennes, à la voilerie
» du port de l'Orient, dans le parc où l'on faisait
» des cartouches, et dans le parc d'artillerie à Che-
» maillé et près de Saumur.

» Les papiers trouvés sont imprégnés de pro-
» jets d'assassinats par les mains des femmes et
» des prêtres, et nous avons jusqu'ici trois repré-

[1] Quelques paragraphes de ces papiers sont cités ci-dessus, pag. 350 et suiv.

» sentans du peuple, trois patriotes républicains, » frappés du fer des assassins, etc.

» Dubois de Crancé nous écrit, dit-il : *j'ai la » preuve d'un fait bien étonnant; c'est que les ha- » bitans de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, » quatre millions en numéraire.* » Ensuite Barrère, après avoir produit la liste des attentats du gouvernement anglais, parlé de la prise de Valenciennes et d'autres places de la frontière du Nord, propose l'établissement d'un camp intermédiaire entre Paris et l'armée du Nord, l'envoi de nouveaux commissaires dans cette armée, la nomination du général Houchard pour la commander, et celle du général Ferrières pour remplacer ce dernier dans le commandement de l'armée de la Moselle; de transporter en poste l'armée de Mayence dans la Vendée, d'envoyer des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis, les genêts de la Vendée, d'abattre les forêts, d'abattre les récoltes, de saisir les bestiaux, etc. [1].

[1] J'ai donné l'état des armées de la république au premier mars 1793 (voyez présent volume, page 293), je vais joindre leur état au mois d'août de la même année.

ARMÉES.	NOMBRE D'HOMMES.
1. Nord.	120,585.
2. Ardennes.	40,132.
3. Moselle.	83,268.
4. Rhin.	114,577.
Total.	358,562.

Il propose aussi la confiscation des biens de toutes les personnes qui ont été ou qui seront hors la loi, la translation de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie et son renvoi au tribunal révolutionnaire; la déportation de tous les individus de la famille royale, à l'exception des deux enfans; quant à la princesse Elisabeth, il propose sa déportation après le jugement de Marie-Antoinette; la destruction de tous les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, qui se trouvent dans l'église de

ARMÉES.	NOMBRE D'HOMMES.
Report. . .	358,562.
5. Alpes.	40,489.
6. Italie.	29,275.
7. Pyrénées-Orientales.	24,446.
8. Pyrénées Occidentales.	30,000.
9. Côtes de La Rochelle.	41,110.
10. Côtes de Brest.	32,539.
11. Côtes de Cherbourg.	15,481.
Total. .	571,902.
Armée des patriotes en réquisition sous les murs de Lyon.	12,000.
Pareille armée sur les bords de la Durance.	18,000.
Total. .	601,902.
Armées qui vont être levées par décret de la Convention.	400,000.
Dont en cavalerie.	50,000.
Effectif actuel.	601,902.
Effectif requis.	400,000.
Total général. .	1,001,902.

Saint-Denis et ailleurs; il propose enfin l'incarcération de tous les étrangers des pays avec lesquels les Français sont en guerre et non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, et l'apposition des scellés sur leurs papiers.

Ces propositions furent adoptées; elles étaient énergiques, rigoureuses, mais plusieurs semblaient nécessaires. Un gouvernement, pour son propre salut, a droit de tout faire contre des ennemis qui font tout pour le détruire. On ne juge pas aussi favorablement d'autres mesures dirigées contre la famille royale; on n'en voit point la nécessité, aucun besoin ne les justifie, et si elles ne sont pas inspirées par quelques ambitions secrètes, elles doivent l'être par un misérable sentiment de haine ou de vengeance.

Les mesures révolutionnaires acquéraient un nouveau degré de sévérité. Dans la séance du 29 juillet, le comité de salut public ne trouvant pas le tribunal révolutionnaire assez expéditif, imagina, pour doubler la vitesse de son action, de créer deux sections de ce tribunal, composée chacune d'un même nombre de juges.

Pendant que le gouvernement français prenait une attitude aussi menaçante, et réunissait tous ses moyens de force, il s'occupait aussi des moyens d'entraînement et de séduction propres à rallier les Français aux nouveaux gouvernans, et à effacer les impressions de mécontentement qu'avaient laissées les attentats du 2 juin.

Déjà les sections de Paris avaient célébré, au 14 juillet précédent, dans une cérémonie pompeuse, l'acceptation de la nouvelle constitution; il fallait obtenir cette acceptation de l'universalité des Français. Un décret rendu le 27 juin, sur un rapport fait par Barrère au nom du comité de salut public, avait convoqué les assemblées primaires pour accepter l'acte constitutionnel. Chaque assemblée primaire devait envoyer à Paris une expédition du procès-verbal d'acceptation, et un citoyen pour le porter et se réunir à une fête nationale, nommée fête de l'*unité et de l'indivisibilité de la république*. Plusieurs milliers de commissaires des départemens se rendirent donc à Paris; d'immenses préparatifs furent faits pour les recevoir, et maîtriser leurs esprits par le véhicule des sens.

Le 10 août, du grand matin, fut commencée la célébration de la fête de l'*unité et de l'indivisibilité de la république*. On se réunit d'abord sur l'emplacement de la Bastille. Là, au milieu des décombres de cette vieille prison, s'élevait la *fontaine de la Régénération*. Une figure en plâtre, assise et colossale, représentait la nature; elle pressait de chaque main ses mamelles, d'où sortaient deux jets qui se versaient dans un vaste bassin. Les commissaires tour à tour se présentèrent et y puisèrent, avec une coupe d'agathe, de cette eau régénératrice qu'ils burent tous dans cette même coupe au bruit des canons et d'une musique nationale.

Après cette cérémonie, le cortége, composé de

plusieurs groupes civils et militaires, fit quelques stations, et arriva à la place de Louis XV, nommée alors *place de la Révolution*. Sur le piédestal de la statue équestre de ce roi, s'élevait une statue colossale assise, c'était celle de la Liberté. D'une main elle s'appuyait sur une haste, de l'autre elle tenait le globe terrestre. Cette figure a subsisté jusque sous le règne de Bonaparte.

Une autre station se fit sur la place des Invalides. Là était, sur un piédestal, une figure insultante pour la majorité de la Convention qui avait improuvé la journée du 2 juin. Cette figure, représentant *le peuple français*, était armée d'une massue et faisait rentrer le fédéralisme dans son marais[1] fangeux.

La dernière station eut lieu au Champ-de-Mars; on y exécuta plusieurs exercices. Le président de la Convention, monté sur l'autel de la patrie, proclama la constitution et l'acceptation du peuple qui, réuni autour de l'autel, jura de la défendre. La musique, les salves d'artillerie, des chants patriotiques accompagnaient les diverses scènes de cette fête.

Si les ennemis de la république avaient des re-

[1] On appelait le *Marais*, le côté droit de la salle de la Convention, côté où siégeaient les députés improbateurs de la journée du 2 juin; les auteurs ou partisans de cette journée se plaçaient au côté opposé et sur les bancs élevés qu'on nommait *la Montagne*.

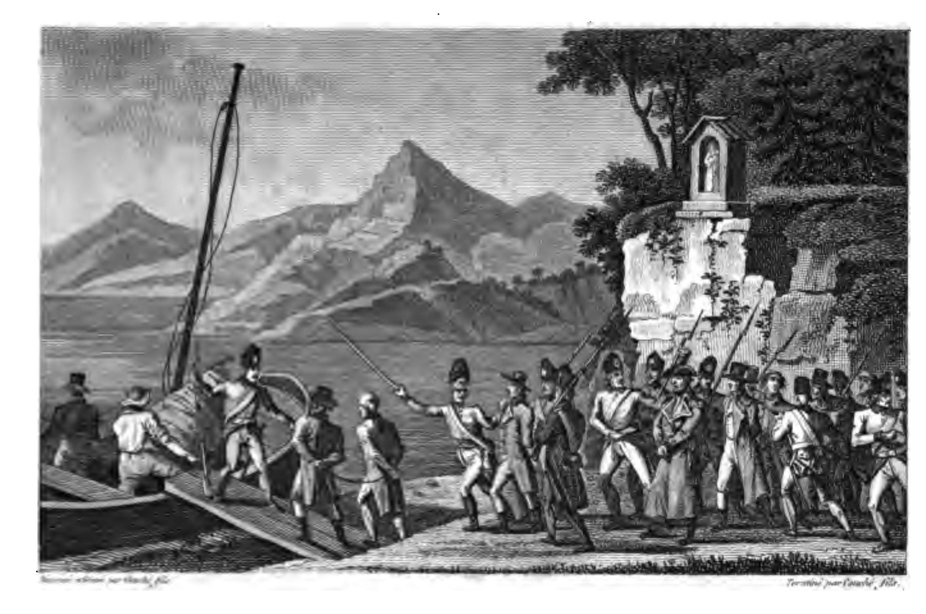
proches fondés à faire aux républicains, ceux-ci étaient bien autorisés à leur en adresser.

Dans les derniers jours de juillet, le gouvernement de France envoyait deux ministres revêtus du caractère public, l'un, M. Maret, était destiné à l'ambassade de Venise; l'autre, M. Sémonville, à celle de Constantinople.

Ils séjournèrent à Coire avec leur suite. Le ministre impérial près des Grisons exigeait que ces deux diplomates fussent arrêtés. Les magistrats de cette république s'y refusèrent et fondèrent leur refus sur leur état de neutralité. En conséquence ces magistrats autorisèrent les deux ambassadeurs Français à continuer leur voyage. Ils se rendirent à Chiavenne, puis dans la Valteline où ils furent faits prisonniers par des troupes impériales qui les attendaient au passage. Leurs voitures, leur bagage, les sommes et les présens qu'ils portaient, furent saisis, eux et leur suite furent conduits à Mantoue : ils ne recouvrèrent leur liberté qu'au mois de novembre 1795, et rentrèrent en France avec le général Beurnonville et les quatre députés que Dumouriez avait livrés à l'Autriche [1].

Cette violation du droit des gens qui fait connaître le degré d'acharnement où s'étaient élevées les passions des nations belligérantes, ne fut pas la dernière violation de ce genre qu'on ait à reprocher au ministère autrichien. Les républicains

[1] Voy. ci-dessus, présent volume, p. 312.



Arrestation des Ambassadeurs Français à Novate,

le 25 Juillet 1793.

BAUDOUIN Frères Rue de Vaugirard, N.º 36. A PARIS.

n'ont pas oublié l'affaire du congrès de Rastadt.

Les émigrés reprochaient aussi à ce ministère son défaut de désintéressement dans les secours qu'il leur accordait et sa proclamation du 20 juillet qui défend aux mêmes émigrés l'entrée dans les pays conquis, sur le territoire français, et qui maintient provisoirement le séquestre mis sur leurs biens.

Dans ce temps d'irritation et de crainte, où le régime de la terreur se signalait par d'affreux ravages, où les prisons encombrées devenaient insuffisantes aux nombreuses victimes, on fut obligé d'en créer de nouvelles : on convertit le palais du Luxembourg en lieu de détention. De plus, Robespierre, depuis le 27 juillet, nommé membre du comité de salut public, faisait redouter un accroissement de rigueur et de tyrannie. Presque tous les généraux de la caste nobilière, décrétés d'accusation, étaient remplacés par des généraux roturiers. Dans quelques sections de Paris on avait fait la motion de *brûler les bibliothèques*. Il est consolant de pouvoir, à cette époque sinistre, offrir à l'esprit des lecteurs quelque repos, quelque distraction satisfaisante.

Ce fut le 5 août que le dépôt, alors provisoire, des monumens français, établis dans l'église et le couvent des Petits-Augustins, fut pour la première fois ouvert au public.

Quelques jours après, le *Muséum des tableaux*, vases et autres effets précieux, tirés des édifices publics et des maisons royales, fut aussi offert à la

curiosité des amateurs. On remarqua, dans le choix de ces tableaux, les effets de la haine qu'inspirait la royauté, ou plutôt de la crainte d'être soupçonné d'y être attaché. Les effigies des rois, presque tous les tableaux de la galerie de Rubens, les batailles de Louis XIV, peintes par Vander-Meulen, etc., etc., en furent impitoyablement exclus. Ils étaient pour les yeux républicains des objets de scandale.

Une invention, d'une grande importance, jusqu'alors à peu près inconnue, fut offerte au comité de salut public, puis à l'examen des savans, et enfin adoptée. Un décret de la Convention, du 26 juillet, ordonna l'établissement des *télégraphes*, et le premier essai s'en fit à l'occasion de la reprise de Condé. M. Claude Chappe, auteur de cette invention, fut créé ingénieur-télégraphe.

Un *nouveau calendrier* fut substitué à l'ancien. Le comité d'instruction publique, composé en grande partie d'hommes de lettres et de savans, fit, le 5 octobre 1793, son rapport sur ce calendrier. Voici les principaux articles du décret rendu par suite de ce rapport.

« L'ère des Français compte de la fondation de » la république, qui a eu lieu le 22 septembre » 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans » le signe de la balance, à neuf heures dix-huit minutes trente-deux secondes du matin pour l'Obser-

» vatoire de Paris. — L'ère vulgaire est abolie » pour les usages civils. — Le commencement » de chaque année est fixé à minuit, commen- » çant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne » pour l'Observatoire de Paris. — L'année est di- » visée en douze mois égaux de trente jours cha- » cun, après lesquels suivent cinq jours pour » compléter l'année ordinaire, et qui n'appar- » tiennent à aucun mois : ils sont appelés *les jours* » *complémentaires*[1]. — Chaque mois est divisé » en trois parties appelées *décades*, distinguées » entre elles par première, seconde et troisième. » — Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix » parties, chaque partie en dix autres, etc. »

Alors on data les actes et les lettres de tel jour du premier, du second mois, etc., de l'an IIe de la république.

Le 24 décembre suivant, un nouveau décret reproduisit le précédent avec quelques changemens et additions. On donna aux mois des dénominations significatives des divers états de l'atmosphère dans le cours de l'année, et des divers travaux champêtres; les noms des trois mois qui composent chacune des quatre saisons reçurent une même désinence.

[1] Ces jours étaient nommés par les Grecs, *Epagomènes*. Un décret du 24 décembre suivant substitua, au nom convenable de *jours complémentaires*, le nom ridicule de *sans-culotides*. Le 7 fructidor an III, un décret de la Convention restitua à ces jours leur première dénomination.

Ainsi l'automne se composait des mois de *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire*;

L'hiver, des mois de *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse*;

Le printemps, des mois de *germinal*, *floréal* et *prairial*;

L'été, de ceux de *messidor*; *thermidor* et *fructidor*.

Si l'on compare cette nouvelle division de l'année à la division ancienne, les noms des mois, à ceux du calendrier grégorien, en mettant à part la routine et les préventions contre ses auteurs, on sentira facilement la supériorité du calendrier républicain [1].

Ce calendrier fut en vigueur pendant treize années et quelques mois, depuis le 16 octobre 1793, jusqu'au 11 nivôse an XIII, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1806. L'empereur Napoléon l'abolit par son sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII

[1] Le cours de l'année, dans le calendrier grégorien, est mal divisé, les mois, inégaux sans motif, sont de 28, 30, 31 jours.

Les noms de ces mois ne se rapportent ni à nos institutions civiles, ni à notre doctrine religieuse; ils sont ceux de quelques Romains de l'antiquité, de quelques divinités du paganisme. Ceux qui portent des noms de nombre ne sont point placés suivant l'ordre numérique : ainsi le nom de *septembre*, qui indique le *septième* mois, est placé au neuvième; celui d'*octobre* signifie le *huitième*, et il occupe la place du dixième; il en est de même des mois de *novembre* et *décembre*. Ce ne sont pas les seuls inconvéniens du calendrier grégorien.

(9 septembre 1805); et par le même acte il rétablit le calendrier grégorien. Ce dernier, en usage chez presque toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique, aurait discordé avec le calendrier républicain, et apporté quelqu'embarras dans les transactions des habitans d'une nation avec ceux d'une autre; mais ce n'était qu'un des moindres motifs de l'abolition du calendrier de 1793. On l'accusait de tendre à déraciner de vieilles habitudes.

Pendant ces années de perturbations, d'alarmes et de malheurs, le champ des sciences et des arts fut agrandi par de notables progrès et d'utiles découvertes que la Convention protégea; j'en parlerai, mais je ne dois pas intervertir l'ordre des temps, ni attribuer à une époque ce qui appartient à une autre.

Revenons aux événemens politiques.

Dans la séance du 20 août, on entendit Barrère, organe du comité de salut public, présenter à la Convention des mesures générales et extraordinaires que semblait commander l'état de crise où se trouvait la France. Il proposa une levée en masse de tous ses habitans en état de porter les armes, et une réquisition générale des hommes et des choses. « Il faut, dit-il, que la nation française foudroie, d'ici au 15 septembre, tous ses ennemis.
» Les femmes, dont une partie a paru jusqu'à ce
» jour une classe étrangère, seront aussi requises;
» leurs travaux seront indiqués dans une instruc-
» tion que le comité prépare. Si elles ne peuvent

» aller aux armées, au moins elles feront des tentes » et les habits des soldats. »

Il proposa ensuite un décret qui appelle aux armées tous les citoyens français, met en réquisition toutes les industries; mais ce projet fut ajourné et ne fut reproduit, dans la suite, qu'avec des amendemens. La Convention se borna à ordonner une levée de quatre cent mille hommes.

Le 28 août, Barrère, pour subvenir aux dépenses d'une telle entreprise, fit décréter un emprunt *d'un milliard*, qui serait spécialement payé par les riches.

Cependant, le général Custine, prisonnier à Paris, subissait, devant le tribunal révolutionnaire, un long interrogatoire qui, pendant près de quinze jours, remplit les pages de tous les journaux.

Les dominateurs de la Convention reprochèrent au tribunal cette lenteur peu révolutionnaire [1]. Enfin, le 28 août, ce général fut condamné à mort et exécuté.

Alors, les anarchistes, après avoir immolé, sans obstacle, un général peu aimé, mais estimé de ses troupes, virent qu'ils pouvaient tout oser, et fu-

[1] Dans la séance du 20 août, l'accusateur public et le président du tribunal révolutionnaire vinrent à la barre de la Convention pour se justifier à ce sujet : « Cette affaire est » très-chargée, dit le président, il n'a pas été perdu un seul » instant, il reste encore une malle de papiers qui n'a pas » encore été ouverte; le tribunal ne manque pas de zèle, etc.»

rent autorisés à conduire plusieurs autres généraux à l'échafaud. Ils ne respectèrent plus rien, ni sexe, ni âge, ni notabilité, ni talens, ni services rendus à la liberté. Ils signalèrent, pour victimes, des hommes aussi recommandables par leurs vertus que par leurs talens; fouillèrent dans la conduite des premiers apôtres, des purs et zélés fondateurs de la liberté, et, sur de prétendues fautes, ils basèrent des accusations qui les conduisirent à la mort. Il semblait qu'on voulût les punir de la part honorable qu'ils avaient prise à la révolution; qu'on voulût, par cet exemple, détourner ceux qui pourraient à l'avenir les prendre pour modèles, et poser en principe que telle serait, désormais, la fin malheureuse de tous ceux qui tenteraient, par de nouvelles institutions, d'améliorer l'état des gouvernemens. Les puissances étrangères avaient un grand intérêt à ce que ces hommes fussent considérés et punis comme des criminels.

Tels furent les fruits amers de la journée du 2 juin, des manœuvres de l'étranger et de la présence de Robespierre au comité de salut public.

Depuis quelque temps on apercevait dans la Méditerranée une flotte considérable composée de bâtimens anglais et espagnols : on savait qu'elle menaçait Toulon; et l'amiral Hood qui la commandait avait des intelligences dans cette ville.

L'armée du général Carteaux qui avait vaincu celle des Marseillais, dite des *Fédéralistes*, et as-

sujetti plusieurs villes situées sur les bords du Rhône, y avait fait triompher le parti des dominateurs de la Convention, des auteurs de la journée du 2 juin. Il résulta de cette conquête une réaction inévitable. Les vainqueurs exercèrent sur les vaincus les traitemens qu'ils en avaient éprouvés; ils mirent en liberté les prisonniers de leur parti, et emprisonnèrent ceux du parti contraire. Marseille se débattait encore; mais cette ville devait céder à la force des armes. « On laissa Marseille » secouer le joug des jacobins; mais on maintint » la lutte dans Toulon, afin que les royalistes et ce » qu'on appelait les modérés, insuffisans pour se » maintenir par eux-mêmes, et trop faibles pour » se passer d'appui, se décidassent à accepter le » secours étranger qui leur était offert[1]. »

A Toulon le parti contraire aux dominateurs, les républicains modérés, les ennemis des excès, les royalistes déguisés, appréhendaient le sort des Marseillais, lorsque l'amiral Hood, qui commandait l'escadre anglaise, envoya un parlementaire aux sections de Toulon, avec une proclamation qui contenait l'offre de secourir et protéger les habitans.

Cependant des émissaires, des agens de l'étranger travaillaient, s'agitaient auprès des sections de Toulon, et mettaient en jeu tour à tour les mo-

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon. t. IV, p. 66.

biles de la peur et de l'espérance. Ils réussirent à entraîner une partie de ces sections [1]. Mais longtemps indécises, elles finirent par céder aux manœuvres, aux promesses de ces émissaires qui les portèrent à dépêcher des commissaires auprès de l'amiral anglais. Le gouverneur de la place et le commandant de la marine, ainsi que plusieurs autres officiers, restés fidèles à leur devoir, firent arrêter ces commissaires. A cette nouvelle, les sections envoyèrent de nouveau auprès de cet amiral ennemi un capitaine de vaisseau, le baron d'Imbert, muni de pouvoirs illimités, pour traiter avec lui. Ce capitaine était l'homme dévoué, l'agent secret de la faction anglaise. On ne l'en accuse pas, il s'en vante lui-même.

Le comité général des différens corps administratifs avait, le 24 août, adressé une proclamation aux officiers et équipages de l'armée navale, pour leur communiquer les propositions de l'amiral Hood. Loin de persuader des officiers attachés à leurs devoirs, cette tentative les détermina à nommer commandant de l'escadre française le contre-

[1] M. d'Imbert avoue les obstacles qu'il eut à surmonter pour entraîner l'opinion des administrateurs. « Nous cherchâmes à intimider les uns, à ramener les autres. Nous » nous occupâmes sans relâche et de concert du soin de diri- » ger l'opinion publique; aidé de plusieurs de nos camarades, » nous parvînmes à nous en rendre les maîtres. » (Précis historique sur les événemens de Toulon, par M. le baron d'Imbert, pag. 18.)

amiral Saint-Julien qui se disposa à la résistance; mais instruits des manœuvres des agens anglais, de la résolution des sections, de la conclusion du traité, ne voyant plus d'espoir, ils cherchèrent leur salut dans la fuite[1].

Ainsi, le 26 août, le havre, les forts, le port et la ville furent livrés à l'amiral anglais qui y débarqua six mille hommes de troupes.

Cet événement fut désastreux et mit la partie de la France, voisine de la Méditerranée et des Alpes, dans un état très-alarmant. Les armées étaient insuffisantes pour garder les frontières, pour défendre le département du Mont-Blanc, alors attaqué dans tous les sens par des troupes autrichiennes et piémontaises; pour arrêter les progrès de la rébellion des Lyonnais qui, comme je l'ai dit, stimulés, encouragés par des agens étrangers, par l'or de l'Angleterre, l'étaient encore par la présence de M. de Précy, envoyé

[1] Quelques officiers trahirent leur patrie et livrèrent Toulon aux ennemis. Il en est un parmi eux qui s'est vanté de cette conduite, et qui a pris soin de la publier. Écoutons M. le baron d'Imbert : « Je me résignai néanmoins à demander de l'emploi : on me nomma commandant d'une des escadres de la Méditerranée : je m'étais chargé d'une grande et importante mission *dans le but d'en faire manquer les effets;* ainsi le portaient *mes ordres secrets et les seuls légitimes.* Cette conduite m'était tracée *par l'honneur et la fidélité.* » (Précis sur les événemens de Toulon, pag. 13.) On conviendra que l'*honneur* qui commande de trahir est un étrange honneur.

dans leur ville pour y organiser la guerre civile et en diriger les mouvemens.

Il fallait dégarnir les frontières sans cesse attaquées, et en tirer des bataillons pour former le siége de cette ville. Les munitions de guerre manquaient. L'armée des Alpes demandait des hommes et des armes à l'armée qui assiégeait Lyon, et cette dernière armée en sollicitait à l'armée des Alpes. On craignait, d'un côté, l'invasion des Piémontais, et de l'autre que Lyon, s'il restait plus long-temps en état de rébellion, ne devînt bientôt le foyer d'une nouvelle Vendée. On voit qu'alors le gouvernement n'était guère capable de réunir des forces suffisantes pour recouvrer Toulon et en chasser les Anglais.

Tels étaient les embarras extrêmes du comité de salut public et de ses commissaires, l'état de crise de la France et les malheurs des gouvernés.

On avait divisé ces derniers; on leur avait inspiré tous les sentimens de la haine et de la vengeance, toutes les fureurs de l'esprit de parti; et dans cet état d'animosité, de colère, on leur avait mis les armes à la main pour qu'ils pussent plus efficacement s'entre-détruire.

Les auteurs de ce plan infernal voulaient que les Français opérassent leur propre ruine, afin qu'on ne pût en accuser qu'eux seuls; voulaient qu'ils se livrassent à tous les crimes, afin de les imputer à la révolution. Ils travaillaient de plus en plus à rendre plus pesant le joug du gouver-

nement révolutionnaire, afin de leur faire désirer, comme un bonheur, le nouveau joug qu'ils s'apprêtaient à leur imposer.

M. Toulongeon, l'historien qui a le mieux connu l'influence des puissances étrangères sur les événemens de la révolution, saisit toutes les occasions que présente son récit pour parler de cette influence; il la considère comme créatrice de toutes les affreuses catastrophes de cette époque; c'est à elle qu'il en attribue la cause première et la direction principale. Il est certain que les impulsions les plus fortes et les plus cachées partaient des mains du ministère anglais; leurs agens et les passions faisaient le reste.

Ce ministère n'attaquait pas militairement pour conquérir, mais pour dissoudre la nation française; il attaquait pour faire naître des alarmes, pour autoriser les gouvernans à renforcer les mesures propres à contenir les Français par la terreur, afin que leurs rigueurs toujours croissantes produisissent un mécontentement général [1].

Les revers de nos armées, pendant une grande partie de la campagne de 1793, n'avaient pas ralenti les progrès de ces rigueurs, les succès les

[1] Quand un gouvernement a l'imprudence d'épouvanter ses gouvernés et de se jeter dans la carrière de la terreur, il ne peut guère s'y arrêter, car toujours une mesure rigoureuse appelle à son secours une autre mesure plus rigoureuse encore, parce que le nombre et l'irritation des mécontens s'accroissent en proportion.

accrurent, et le système d'oppression anarchique, créé pour dégoûter les Français de la liberté, se développa rapidement.

« On avait réuni, dit M. Toulongeon, tous » les instrumens propres à produire tous les excès ; » et ceux-là même qui les avaient su réunir, » leur en fournissaient toutes les occasions ; on » voulait pouvoir accuser un jour la France » de tous les crimes qui y auraient été commis, » et pour cela on les y faisait commettre. Le » colosse de la liberté avait effrayé tous les gou- » vernemens ; ils voulaient grandir encore ce co- » losse et le rendre monstrueux, afin qu'il effrayât » les peuples, et afin que, parvenu à une pro- » portion gigantesque et démesurée, il s'écroulât » sous son propre poids, et écrasât dans sa chute » tout ce qui avait osé s'en rapprocher [1]. »

[1] Histoire de France depuis la Révolution de 1789, t. IV, p. 56.

FIN DU TOME SECOND.



Tirées de la Bibl. que du Roi.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard N° 36, à Paris.

TABLE

DES MATIERES DE CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Chapitre II.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

Chapitre IX.

CHAPITRE X.

Chapitre xi.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

ERRATA.

Additions et corrections.

Page 3, ligne 5, inperturbable, *lisez* : imperturbable.
Page 11, ligne 13, sous les mains de, *lisez* : sous la main.
Page *idem*, ligne 21, de nombreuses, *lisez* : d'abondantes.
Page 13, ligne 17, féconder, *lisez* : développer.
Page 16, ligne 27, éclataient, *lisez* : apparaissaient.
Page 18, ligne 9, n'était, *lisez* : n'étaient.
Page *idem*, ligne 23, de son amitié, *lisez* : de l'amitié du roi son maître.
Page 19, ligne 19, l'objet, *lisez* : l'occasion.
Page *idem*, ligne 25, janvier, que, *lisez* : janvier, annonce que.
Page 40, ligne 14, dans le même mois, le 20 mars, *lisez* : le 20 du même mois.
Page 83, ligne 16, Legendre, *lisez* : Huguenin.
Page 84, ligne 10, Legendre, *lisez* : Huguenin.
Page 86, ligne 16, parlent, *lisez* : ils parlent.
Page *idem*, ligne 19, cette dame, *lisez* : madame Campan.
Page 87, après le mot jardin, *retranchez* du château.
Page 88, ligne 23, objet celui, *retranchez* celui.
Page 89, ligne 9, et répandent, *lisez* : et qui répandent.
Page 113, ligne 23, elle peint, *lisez* : il peint. Même ligne, elle tend, *lisez* : il tend.
Page 125, après la ligne 14, *ajoutez* : ce fut M. Dejoly, ministre, qui détermina le roi à retenir aux Tuileries comme ôtage.
Page 132, ligne 10, poste qui gardait le Pont-Tournant, *lisez* : au poste du Pont-Tournant.
Page 133, ligne 28, Monmorin, *lisez* : Montmorin.
Page 138, ligne 8, *déchéance, eh bien ! que l'assemblée la prononce donc*, ajoutez cette observation :

M. Dejoly, alors ministre, acteur dans ces scènes

d'alarme, en donne le récit, dans le Mémoire qu'il a composé en 1792 sur la journée du 10 août. Les paroles qu'on lui attribue ici ne s'y trouvent pas. Il m'a assuré de plus ne les avoir point prononcées; je me fais un devoir de rapporter sa dénégation.

Page 141, *retranchez* le premier paragraphe, et après le second paragraphe, ajoutez ce qui suit :

Cette députation, composée de neuf membres, chargea un d'eux (le député Paganel) de haranguer cet homme menaçant dont la stature était colossale, et qui, à la tête d'une troupe d'hommes, s'était placé sur le perron de l'escalier du jardin des Tuileries, qu'il fallait monter pour arriver à la terrasse des Feuillans et de-là dans le lieu des séances. Armé d'un sabre nu, il semblait s'opposer à l'approche du roi et de son cortége. M. Paganel, au nom du corps législatif, parla à cet homme de l'inviolabilité du roi, du respect dû à l'Assemblée nationale et des conséquences graves qui résulteraient d'un combat donné à ses portes. Cet homme, touché, descendit du perron, embrassa Paganel, se plaça au-devant du roi et favorisa sa marche. Ce fût alors qu'il saisit le prince royal, l'assit sur une de ses vastes épaules, et le montra au public. Son action fit cesser les murmures, et le roi ainsi que la députation purent sans obstacles entrer dans la salle.

Cet homme, appelé *Rocher*, n'était point un sapeur, mais un militaire en uniforme, portant deux épaulettes. Lorsque la députation rencontra

Louis XVI, M. Rœderer ne l'accompagnait plus. (Détails fournis par M. Paganel acteur dans cette scène.)

Page 237, ligne 27, parcourent plusieurs rues, *lisez :* passent par les rues qui devaient les mener à la Ménagerie ; ils sont, etc.

Page 245, ligne 18, trois cent mille têtes, *lisez :* deux cent mille têtes.

Page 254, ligne 15, dans la journée du 19 et dans une partie de la journée du 20, *lisez :* dans les journées du 19, du 20 et d'une partie de celle du 21.

Page 261, ligne 2 de la note, après les mots qu'en projets, *mettez* un point.

Page 265, ligne 19, après les mots n'aboutiront à rien, *mettez* un point.

Page 268, ligne 7, qu'il fallait s'élever, *lisez :* qu'il fallait se récrier.

Page 272, ligne 14, Paris donna à la rue et à la place Dauphine le nom de Lille, *lisez :* Paris donna le nom de Lille à la rue de Bourbon.

Page 286, ligne 27, la donna le 20 janvier, *lisez :* la donna le 21 janvier.

Page 287, ligne 9, d'éclairer l'opinion de leurs habitans, *lisez :* d'y éclairer l'opinion.

Page 299, ligne 7, cacher ses actes, *retranchez* ces mots *ses actes.*

Page *idem*, ligne 21, dans le nord; mais il ne put, *lisez :* mais ce député ne put.

Page 302, ligne 2, demandaient, *lisez :* demandèrent.

Page 305, ligne 17, le prièrent, *lisez :* ils le prièrent.

Page 341, ligne 6, du Palais-Royal, *lisez :* au Palais-Royal.

Page 352, ligne 17, *retranchez* (Pitt.)

Page 365, ligne 11, *effacez ces mots :* sur la raison.

Page 391, ligne 10, plus exercés, *lisez :* plus influens.

4

